

Université de Strasbourg
Institut d'études politiques de Strasbourg



**LA RÉCONCILIATION DANS LES
BALKANS OCCIDENTAUX :
LA PERSPECTIVE D'INTÉGRATION
EUROPÉENNE**

Mathieu LEMOINE

Mémoire de 4^{ème} année

Direction du mémoire : Alexis Vahlas, maître de
conférences en droit public

Juin 2012

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Remerciements</i>	4
<i>Liste des sigles</i>	5
<i>Introduction</i>	8
<i>Première partie : Les formes traditionnelles de réconciliation appliquées dans les Balkans occidentaux</i>	17
Chapitre 1 : Typologie des formes de réconciliation	18
Chapitre 2 : L'action de la communauté internationale : la paix et la stabilité comme impératifs	56
<i>Seconde partie : L'Union européenne et la réconciliation dans les Balkans occidentaux : un acteur clé de l'intégration positive au service de la résolution des obstacles politiques</i>	97
Chapitre 1 : L'Union européenne : la lueur d'espoir dans les Balkans occidentaux pour la réconciliation	98
Chapitre 2 : Les obstacles politiques à la réconciliation et les perspectives d'avenir	133
<i>Conclusion</i>	164
<i>Annexe I : Résolution du Parlement serbe sur Srebrenica</i>	166
<i>Annexe II : Financement de RECOM (2008-2011)</i>	168
<i>Annexe III : Résolution sur le Kosovo (GIMUN)</i>	169
<i>Annexe IV : Correspondance avec M. László Varga</i>	173
<i>Annexe V : Correspondance avec M. Konstantin Arsenović</i>	175
<i>Annexe VI : Correspondance avec Mme Louise Lambrichs</i>	179
<i>Index des documents</i>	183
<i>Sources</i>	184
<i>Bibliographie</i>	187
<i>Table des illustrations</i>	192
<i>Table des matières</i>	193
<i>Résumé/Abstract</i>	200

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme étant propres à leur auteur.

Remerciements

Avant de vous laisser, cher Lecteur, le soin de juger la qualité de ce travail, je souhaite remercier les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Tout d'abord je pense aux personnes originaires des Balkans occidentaux qui ont consacré du temps pour répondre à mes nombreuses interrogations. Pour la réalisation de ce mémoire, j'ai choisi de comprendre les points de vue de chacune des parties impliquées dans le processus de réconciliation. Merci à Laszlo Varga, Konstantin Arsenović, Zvonimir Frka-Petešić, Predrag Ivanović, Nur Çeku, Kraja Akil, Djordje Tomić, Sabrina Susec, et Sean Tomić.

Ensuite, je tiens à remercier chaleureusement les spécialistes français de la région avec qui j'ai eu le privilège de communiquer : Philippe Vergne, Philippe Sutter, Pierre Mirel, Benoît Vitkine, et Louise L. Lambrichs.

Mes remerciements vont également à M. Srdjan Adamović, mon excellent professeur de serbo-croate, pour son aide précieuse.

M. Alexis Vahlas, mon directeur de mémoire, pour sa disponibilité, son attention, et ses précieux conseils.

Enfin, Claudie et Yvon, ainsi que Nicolas, pour leurs conseils et leurs encouragements. Un grand merci à Lise.

Liste des sigles

ALECE	Accord de libre-échange centre-européen
ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine
ASA	Accord de stabilisation et d'association
CoE	Conseil de l'Europe
CRC	Conseil de coopération régionale
EULEX	European Union Rule of Law Mission
KFOR	Kosovo Force
MINUK	Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo
OHR	Bureau du Haut-représentant en Bosnie-Herzégovine
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
PSESE	Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est
RECOM	Regional Commission
RFSY	République fédérative socialiste de Yougoslavie
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UE	Union européenne

Note préliminaire sur la lecture des termes

“c” se prononce “ts” comme dans “tsigane”

“ć” se prononce comme un “t” mouillé, comme dans “tien”

“č” se prononce “tch” comme dans “tchèque”

“đ” se prononce comme un “d” mouillé, comme dans “dieu”

“š” se prononce “ch” comme dans “chien”

“ž” se prononce “j” comme dans “jeu”

“¿Alcanzaremos al fin la verdadera modernidad, que no es únicamente democracia política, prosperidad económica y justicia social, sino reconciliación con nuestra tradición y con nosotros mismos?”¹

Octavio Paz, *Discours pour le Prix Nobel de Littérature*, 10 décembre 1990

¹ http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/literature/laureates/1990/paz-speech-sp.html : “Atteindrons-nous finalement la véritable modernité, qui ne réside pas seulement dans la démocratie politique, la prospérité économique et la justice sociale, mais surtout dans la réconciliation avec notre tradition et avec nous-mêmes ?” (Traduction de l’auteur)

Introduction

Au cours des années 1990, l'Europe du Sud-Est a vécu une des périodes les plus sombres de son histoire. Suite à la chute du Mur de Berlin et à l'effondrement du bloc soviétique, la République fédérative socialiste de Yougoslavie (RFSY) s'est décomposée de façon particulièrement brutale, ravivant ainsi la comparaison des Balkans à la "poudrière" de l'Europe, expression fomentée à l'aube de la Première Guerre mondiale. Si les événements menant à la fin de la Yougoslavie mériteraient une attention particulière, il nous faudrait consacrer des milliers de pages pour mener à terme ce délicat projet. C'est pourquoi nous nous cantonnerons à l'analyse des perspectives d'avenir des Balkans occidentaux, dernière région du continent qui n'a pas encore fait partie d'une "vague d'élargissement" de l'Union européenne. Evidemment, les événements des années 1990 ont retardé l'entrée de ces Etats, incontestablement européens. La thématique centrale que nous allons aborder lors de notre étude est celle de la réconciliation, angle d'approche que j'espère original. La thématique de la réconciliation dans les Balkans occidentaux est fréquemment abordée, mais trop souvent en filigrane, sans chercher à approfondir la question.

Mais qu'entendons-nous par "réconciliation" précisément? Car, pour bien comprendre ce que recouvre la notion de réconciliation, il apparaît nécessaire de l'analyser et la définir, pour ensuite mieux saisir les nuances de son sens. Etymologiquement, réconciliation vient du verbe latin *conciliare*, qui signifie "mettre d'accord, amener à s'entendre des personnes", et donc *reconciliare* veut dire "remettre en état, rétablir les relations préexistantes". L'étymologie du terme de réconciliation est paradoxale : plutôt que d'aller de l'avant, ce processus marque surtout un retour vers le passé. De ce fait, cette acception peut être remise en cause puisque la réconciliation permet aux Balkans occidentaux d'envisager plus sereinement l'avenir.

Le Petit Robert définit d'abord la réconciliation comme un terme liturgique. Selon cette acception, elle désigne la "*cérémonie catholique par laquelle une personne est réintégrée dans l'Eglise*". Cette définition introduit l'aspect religieux de la notion de réconciliation. Loin de se cantonner uniquement à l'Eglise catholique, elle trouve également à s'appliquer dans les autres religions des Balkans, notamment dans l'Eglise orthodoxe serbe ou dans l'Islam.

Dans le langage courant, la réconciliation désigne plutôt *“le fait de se réconcilier”*, *“l'action de rétablir une amitié”*. Cette définition plus neutre et plus large paraît ici davantage appropriée.

Dans le cadre balkano-occidental, la réconciliation désigne donc le long et difficile processus de rétablissement des relations pacifiques et cordiales entre les peuples, notamment entre Serbes et Bosniaques, entre Serbes et Albanais, entre Serbes et Croates, et entre Macédoniens et Albanais. Ce processus est complexifié par l'éclatement de la République fédérative qui les unissait politiquement, ce qui a amené la thématique à devenir une problématique non plus interne à la Yougoslavie, mais internationale, puisque lui ont succédé plusieurs Etats. Le *“vouloir-vivre ensemble”* et la langue, qui sont les deux éléments les plus importants pour construire une Nation, ont existé en Yougoslavie : les communautés entretenaient des relations relativement fraternelles et pacifiques entre elles, et partageaient une langue commune, le serbo-croate¹. Depuis les indépendances et le nationalisme naissant, ces éléments constitutifs ont disparu, avec la naissance de langues *“nationales”*² et la division spatiale entre les communautés. Dans ce contexte de création de barrières entre les peuples, le processus de réconciliation est rendu plus sinueux.

Au cours de cette étude, nous limiterons notre champ d'étude à l'espace qu'occupait la Yougoslavie avant 1991.

Ceci signifie que nous excluons l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie, malgré leur appartenance incontestable à l'aire balkanique. En effet, il semble plus pertinent de n'étudier que les Etats qui sont divisés suite aux guerres de l'ex-Yougoslavie et donc qui ont un besoin de réconciliation.

Nous n'étudierons pas non plus directement le cas de la Slovénie, puisque malgré son statut de République socialiste pendant la Yougoslavie, son indépendance a été acquise sans grandes résistances (le 25 juin 1991) et la population du pays est ethniquement homogène, ce qui n'a pas conduit à des tensions intercommunautaires. Qui

¹ Il convient d'ajouter le slovène pour les habitants de Slovénie, et le macédonien pour les habitants de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. En effet, ces deux langues sont considérées par les linguistes comme proches du SCBM, serbe-croate-bosniaque-monténégrin, mais distinctes. Par ailleurs, l'appellation *“serbo-croate”* est désuète aujourd'hui depuis l'apparition du *“serbe”*, du *“croate”*, du *“bosniaque”*, et du *“monténégrin”* dans les années 1990, fortement impulsée par le nationalisme. Toutefois, les concours Orient du Ministère français des affaires étrangères et européennes, et les universités françaises qui proposent ces langues parlent encore de *“serbo-croate”*, malgré la tendance actuelle à enseigner séparément les langues *“nationales”*.

² Avec le nationalisme des années 1990, le serbo-croate a disparu officiellement dans les administrations pour être substitué par le *“croate”*, le *“serbe”*, le *“bosniaque”*, le *“monténégrin”* dans les différents Etats. En réalité, les langues sont très proches. Le caractère officiel de ces langues est lié à la volonté d'affirmer son identité nationale.

plus est, sa proximité historique et géographique avec les pays d'Europe centrale et son accession précoce à l'Union européenne (depuis le 1^{er} mai 2004) l'ont un peu éloigné des problématiques proprement balkaniques.

Carte 1 : Les Balkans occidentaux en 2012



Source : TPIY

Ainsi, nous considérerons ici que les Balkans occidentaux regroupent (d'est en ouest) l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

Les "Balkans" désigneraient donc une région résiduelle, puisqu'en feraient partie les Etats d'Europe du Sud-Est qui n'ont pas encore adhéré à l'Union européenne. En vertu de cette idée, l'entrée probable de la Croatie dans l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013 en tant que 28^{ème} Etat membre supprimera Zagreb de la liste des Balkans occidentaux.

Pourquoi la notion de Balkans "occidentaux" a-t-elle été choisie officiellement par les institutions internationales, plutôt que celle de l'ex-Yougoslavie ou de l'Europe du Sud-Est? Les Balkans occidentaux s'opposeraient en quelque sorte aux Balkans "orientaux" (la Bulgarie et la Roumanie) qui sont membres de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier

2007. Au-delà de l'aspect géographique de l'adjectif "occidental" se trouve également une référence à leur héritage "occidental" et donc européen. Pour Paul Valéry, sont européens les peuples qui ont connu au cours de leur histoire à la fois les influences de Rome, de la Grèce et du christianisme¹. En ce sens, les Etats composant les Balkans occidentaux sont pleinement ancrés dans l'héritage européen, puisqu'ils sont marqués par ces influences². L'adjectif "occidental" qualifiant les Balkans souligne ainsi leur "vocation" à intégrer l'Union européenne, archétype de l'organisation internationale occidentale. La notion d'ex-Yougoslavie a été supplantée par celle de Balkans occidentaux du fait du souhait de se départir de l'expérience yougoslave qui s'est achevée par une autodestruction.

Si l'idée de Paul Valéry est intéressante, elle mérite d'être nuancée dans sa "scientificité". Sans rentrer dans des débats idéologiques, les Balkans occidentaux connaissent d'autres influences, comme celle de l'Islam, de l'Empire ottoman et de la Russie orthodoxe. Loin d'être homogènes, les Balkans occidentaux sont marqués par une forte diversité géographique, culturelle, religieuse, et socio-économique.

Après une décennie de conflits dans l'espace post-yougoslave (entre 1991 et 2001), les nouveaux Etats ont choisi de se rapprocher des organisations qui représentaient les valeurs occidentales pendant la "Guerre froide", d'abord vers l'OTAN et ensuite vers l'Union européenne. En réalité, le processus d'intégration européenne est la représentation d'une sorte de courbe du progrès et de l'avancée historique des pays. A partir du moment où un Etat de la région adhère à l'Union européenne, il tournerait le dos aux "Balkans", qui représenteraient dans l'imaginaire collectif européen une "poudrière" susceptible d'exploser et de ranimer le spectre de la guerre sur le continent européen. Au passé balkanique s'opposerait l'avenir européen des Etats des Balkans occidentaux, en considérant que l'intégration européenne permettrait de tourner définitivement la page

¹ *"Eh bien, je considérerai comme européens tous les peuples qui ont subi au cours de l'histoire les trois influences que je vais dire. La première est celle de Rome. Partout où l'Empire romain a dominé, et partout où sa puissance s'est fait sentir ; et même partout où l'Empire a été l'objet de crainte, d'admiration et d'envie ; partout où le poids du glaive romain s'est fait sentir, partout où la majesté des institutions et des lois, où l'appareil et la dignité de la magistrature ont été reconnus, copiés, parfois même bizarrement singés, – là est quelque chose d'euro-péen. Rome est le modèle éternel de la puissance organisée et stable. [...] Vint ensuite le christianisme. Vous savez comme il s'est peu à peu répandu dans l'espace même de la conquête romaine. [...] Mais, tandis que la conquête romaine n'avait saisi que l'homme politique et n'avait régi les esprits que dans leurs habitudes extérieures, la conquête chrétienne vise et atteint progressivement le profond de la conscience. [...] Ce que nous devons à la Grèce est peut-être ce qui nous a distingués le plus profondément du reste de l'humanité. Nous lui devons la discipline de l'Esprit [...]. Nous lui devons une méthode de penser qui tend à rapporter toutes choses à l'homme, à l'homme complet [...]."* Valéry, Paul, "Variété I", Gallimard, Octobre 1998, 313p.

² Les Balkans sont surtout influencés par la Grèce, avec l'importance de l'Eglise orthodoxe en Serbie, en Republika Srpska, en Macédoine, et au Monténégro (malgré les différences entre Eglises orthodoxes nationales). La Croatie et les cantons croates de la Fédération de Bosnie-Herzégovine sont davantage marqués par Rome et le catholicisme.

des sombres années 1990. Pourtant, cette vision enchantée est tendanciellement remise en question.

Tandis que les Balkans occidentaux commémorent le 20^{ème} anniversaire du début des guerres de Yougoslavie au printemps 2012, si le temps des conflits s'éloigne rapidement, la mémoire demeure. Suite aux conflits, s'est produit un véritable traumatisme de guerre dans la région. Le souvenir des camps, des viols, des familles décimées devant ses yeux et des morts ralentit le processus de réconciliation. La réconciliation dans les Balkans occidentaux fait face à de multiples obstacles qu'il nous incombe d'expliquer.

Où en sont les peuples sur le chemin menant à la réconciliation ? Actuellement, les Balkans occidentaux ont pour objectif premier l'intégration européenne, ce qui peut apparaître comme précipité dans un contexte où subsistent des questions politiques épineuses qui demeurent des talons d'Achille importants pour l'avenir régional. En effet, la Bosnie-Herzégovine est-elle en mesure de devenir membre de l'Union européenne dans sa configuration politique issue des accords de Dayton, avec un Milorad Dodik qui ne cesse de critiquer l'Etat central¹ ? Comment réconcilier les communautés d'un Etat totalement divisé en deux parties ? Quelle attitude vis-à-vis du Kosovo la Serbie va-t-elle adopter en cas de rapprochement de Belgrade au statut d'Etat membre de l'Union européenne ? Ainsi qu'on peut le constater, la réconciliation régionale soulève un certain nombre d'interrogations non exhaustives et fondamentales.

Au cours de ce mémoire, nous allons nous demander dans quelle mesure la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne favorise la réconciliation régionale. L'Union européenne serait-elle l'instrument de pacification de la "poudrière des Balkans" ?

¹ "Milorad Dodik et "l'échec" de la Bosnie-Herzégovine", <http://balkans.courriers.info/article19971.html>, consulté le 25 mai 2012

Chapitre préliminaire : L'impossible conciliation ?

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les militants communistes et les *partisans* avaient résisté victorieusement face aux Nazis. Suite à cet épisode glorieux de l'histoire yougoslave, le maréchal Tito (de son vrai nom Josip Broz) prend le pouvoir en fondant, le 29 novembre 1945, la République fédérative populaire de Yougoslavie ("socialiste" en 1963) succédant au Royaume de Yougoslavie et au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes créé en 1918. La Fédération réunissait alors l'ensemble des Slaves du sud de l'Europe¹. Alors qu'il choisit la voie nationale par un schisme à l'égard des Soviétiques en 1948, Tito devient, dans les années 1950, un des porte-paroles du Mouvement des non-alignés², qui constitue une "troisième voie" dans la bipolarité caractéristique de la Guerre froide.

Au moment où il décède à l'âge de quatre-vingt huit ans en 1980, le facteur d'unité yougoslave disparaît, laissant les différentes "nationalités" des citoyens yougoslaves s'affirmer. Le principe de présidence collégiale tournante de six mois adopté alors crée tensions et rancœurs entre communautés. Les divergences de points de vue liées, en partie, aux différents niveaux de vie dans les Républiques fédérées (entre d'un côté des Slovènes et des Croates qui ont un héritage habsbourgeois et ont le sentiment de faire partie de l'Europe centrale ou de la Vénétie, et de l'autre, les Républiques plus pauvres du Kosovo et de Macédoine) sont de plus en plus marquées dans les années 1980 jusqu'à l'éclatement des guerres.

En 1986, la publication du Mémoire de l'Académie serbe des sciences et des arts a été un des premiers signes de l'émergence du nationalisme. Le 28 juin 1989, Slobodan Milošević, alors Président de la République, proclame un discours teinté de nationalisme au cours duquel il milite en faveur de la suppression du statut d'autonomie des provinces du Kosovo et de Voïvodine, arguant que l'autonomie affaiblit l'unité de la "Nation" serbe. Progressivement, l'unité fraternelle yougoslave se délite, laissant s'installer des tensions intercommunautaires. La guerre déclenchée à partir de 1991 provoque des conséquences importantes, avec la fuite de centaines de milliers de réfugiés et déplacés en fonction des incursions des armées nationalistes et des milices qui pratiquent un "nettoyage ethnique" consistant à éliminer les communautés minoritaires. La diversité ethnique devient l'exception, la séparation et l'homogénéité ethnique deviennent la règle.

¹ "Jug" signifiant "sud" en langue serbo-croate, Yougoslavie veut dire "le pays qui unit les Slaves du sud de l'Europe".

² Aux côtés de l'Égyptien Nasser et de l'Indien Nehru.

Le 14 décembre 1995, les accords de paix de Dayton¹ ont mis fin aux guerres en Bosnie-Herzégovine. Conformément auxdits accords, l'Etat est divisé entre d'un côté la Fédération de Bosnie-Herzégovine (représentant 51% du territoire total du pays avec dix districts autonomes) qui regroupe principalement les populations musulmanes et croates du pays, et de l'autre la République serbe de Bosnie² (49 % du territoire) composée de Bosno-serbes, avec le district de Brčko qui obtient un statut particulier.

Quatre ans plus tard, l'OTAN intervient pour la protection du Kosovo en bombardant des points névralgiques serbes, comme le siège de la radiotélévision ainsi que le siège du parti socialiste de Milošević. La crise aboutit à la résolution 1244 du Conseil de sécurité prévoyant notamment une "*autonomie substantielle*"³ pour la population du Kosovo.

En 2001, la Macédoine est à son tour le théâtre de violences, avec les Albanais regroupés dans l'Armée de libération nationale (UÇK-M, le pendant de l'UÇK qui agit au Kosovo) d'un côté, et l'armée macédonienne de l'autre. Au terme d'âpres négociations, les accords d'Ohrid sont signés, permettant (du moins à titre provisoire) de mettre fin au conflit interethnique, en conférant certaines garanties à l'importante minorité albanaise.

En somme, si la communauté internationale est parvenue à trouver des issues politiques aux violences dans les Balkans occidentaux, les accords de paix qui ont été signés ne résolvent pas vraiment la situation. Les pays concernés seront confrontés à un choix politique. La Serbie pourra-t-elle adhérer à l'Union européenne en conservant sa province autonome de "Kosovo et Métochie"⁴ ? L'Etat de Bosnie-Herzégovine est-il viable sur le long terme ? Le Conseil de sécurité adoptera-t-il une nouvelle résolution sur le Kosovo pour clarifier la situation ? Comment les élites politiques macédoniennes vont-elles gérer les tensions entre l'importante communauté albanaise et la majorité de la population ?

La difficulté tient au fait que ces problèmes connexes à la thématique de la réconciliation ne sont pas des situations purement internes, mais au contraire des problèmes régionaux et internationaux. En effet, comment résoudre la question de la réconciliation sans évoquer le "fait albanais", c'est-à-dire la présence d'Albanais en forte minorité aussi bien au Kosovo qu'en Macédoine qui est susceptible de déstabiliser la région ? Comment peut-on étudier le cas de la Bosnie-Herzégovine sans parler des liens

¹ Les accords de Dayton sont disponibles en anglais : http://www.ohr.int/dpa/default.asp?content_id=380

² Nous emploierons indistinctement les termes de "République serbe de Bosnie" et de "Republika Srpska". Les deux termes sont utilisés par les spécialistes.

³ Résolution 1244 du Conseil de sécurité : <http://www.un.org/french/docs/sc/1999/99s1244.htm>

⁴ Il s'agit du terme officiel employé par la République de Serbie.

politiques entre Banja Luka et Belgrade ? Est-il seulement envisageable d'aborder la question du crime organisé uniquement au niveau national ?

Dans la recherche de conciliation entre les peuples, deux éléments sont à prendre en considération. Le premier est la multiplicité et la multidimensionnalité des conflits. Ainsi, les guerres de Yougoslavie ont vu s'affronter en premier les Slovènes à l'armée populaire de Yougoslavie (JNA) pendant la "guerre des dix jours" à l'été 1991 pour obtenir leur indépendance. Les Croates ont à leur tour souhaité créer un Etat indépendant, ce qui a été à nouveau contesté par la JNA et par les Serbes de Croatie entre 1990 et 1995, puis acquis et légitimé par un référendum d'indépendance avec 93.24% de "oui". Le 1^{er} mars 1992, la Bosnie-Herzégovine a proclamé son indépendance. Un mois plus tard, la même armée est intervenue, avec les Serbes qui s'opposent à toute indépendance. Le conflit est réglé par Dayton en 1995. Alors que la région semblait pacifiée, le Kosovo a ensuite connu une guerre en 1999, opposant les Serbes (aidés des Russes et des Grecs) aux Albanais indépendantistes, avec l'intervention de l'OTAN. Et en Macédoine, la guerre de 2001 a opposé Macédoniens et Albanais. Tous ces conflits n'étaient pas simplement fondés sur des divisions religieuses ou sur une lutte entre Slaves et non-Slaves, entre Serbes et non-Serbes, ils trouvaient leurs fondements sur des racines plus anciennes et plus complexes, comme les différences socio-économiques, le sentiment d'appartenance à une certaine culture, la volonté de conquête, ou encore l'aspiration à l'indépendance.

Le deuxième élément à prendre en compte, c'est le temps. Depuis le début des guerres, plus de vingt ans sont passés. Depuis la paix dans les Balkans, une décennie est passée. L'élément temporel joue en faveur d'une possible conciliation. Pourtant, le temps, s'il peut estomper la mémoire, ne porte pas en lui la totalité des clés de la réconciliation. Conscients du chemin qu'il leur reste à parcourir, les Balkans occidentaux fournissent des efforts conséquents de sorte à concilier et à faire converger leurs points de vue divergents.

Depuis leurs indépendances, les Etats constituant les Balkans occidentaux rêvent d'intégrer l'Union européenne, perçue comme un gage de stabilité, de paix et de réconciliation. Cette vision positive de l'Union européenne encourage fortement la réconciliation régionale et accélère la résolution des différends. Dans le processus menant un Etat à devenir membre de l'Union européenne, la première étape est la signature d'accords de stabilisation et d'association, qui ont pour objectifs "*la stabilisation et la*

transition rapide vers une économie de marché, la promotion d'une coopération régionale, et l'acheminement vers une adhésion à l'UE¹".

Deux axes structureront cette étude. Au cours d'une première partie, nous analyserons les formes traditionnelles de réconciliation, diverses et complémentaires, qui sont appliquées dans les Balkans occidentaux. Pour ce faire, nous établirons en premier lieu une typologie des formes de réconciliation régionale, permettant une compréhension clarifiée de la thématique et des acteurs en présence. Ensuite, nous examinerons en détail l'action internationale effectuée en faveur de la réconciliation dans les Balkans occidentaux, ce qui nous permettra de comprendre ses limites (1^{ère} partie). Dans une seconde partie, nous mettrons en évidence le rôle catalyseur de la perspective d'intégration européenne en faveur du processus de réconciliation. Il s'agira de porter un intérêt tout particulier à l'apport de l'Union européenne qui constitue l'unique organisation internationale véritablement intégratrice de ses Etats membres et qui encourage de façon particulièrement proactive la coopération régionale et le rapprochement des peuples. Ce n'est qu'ensuite que nous examinerons les obstacles obstruant le processus de réconciliation en apportant des pistes de réflexion sur l'avenir de la région (2^{ème} partie).

¹Le processus de stabilisation et d'association, Commission européenne : http://ec.europa.eu/enlargement/enlargement_process/accession_process/how_does_a_country_join_the_eu/sap/index_fr.htm, consulté le 8 février 2012

Première partie :

Les formes traditionnelles de réconciliation appliquées dans les Balkans occidentaux

La réconciliation est un thème central concernant l'avenir des Balkans occidentaux. Conformément à sa définition, la réconciliation fait partie du champ sémantique religieux, dimension importante pour comprendre les différends actuels entre communautés. Il apparaît donc nécessaire d'apaiser durablement les tensions intercommunautaires liées aux religions pour parvenir à réconcilier les populations. Pour ce faire, les protagonistes sont amenés à prendre le chemin du pardon, c'est-à-dire que les victimes doivent pardonner les fautes commises par les coupables qui, eux, doivent implorer le pardon, s'excuser des crimes, et demander la rédemption de leurs péchés.

La réconciliation passe aussi par l'éducation et la justice. Unies politiquement depuis 1918, les populations locales des Balkans occidentaux sont divisées depuis l'éclatement des guerres de Yougoslavie, séparées par des frontières politiques et mentales. Le processus de réconciliation est ainsi intimement lié à celui du retour du dialogue entre les communautés. Encore aujourd'hui, des villages entiers sont de véritables villages fantômes depuis la fuite de leurs habitants pendant les épisodes de la guerre. Progressivement, les personnes rentrent chez elles, font valoir leurs droits sur leurs biens devant des tribunaux, les coupables sont jugés, mais la route est encore longue pour se réconcilier.

Afin de bien comprendre comment se déroule la réconciliation, dans un premier moment, nous dresserons une typologie des formes de réconciliation (chapitre 1), avant de mettre en évidence l'action traditionnelle de la communauté internationale dans la région (chapitre 2).

Chapitre 1. Typologie des formes de réconciliation

La réconciliation est un processus complexe à plusieurs facettes. Si elle a commencé historiquement par la reprise du dialogue au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement (section 1), la réconciliation passe par la justice, avec la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui a ensuite impulsé une dynamique locale dans les Etats (section 2). Seulement, la réconciliation ne peut être réelle sans initiative citoyenne issue de la société civile visant au rapprochement entre les communautés et à la recherche de la vérité (section 3).

Section 1. La réconciliation politique : reprise du dialogue entre les chefs d'Etat et de gouvernement

Historiquement, la réconciliation a commencé par la reprise du dialogue au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. Pour apaiser les tensions, deux éléments sont impératifs : d'une part, un changement de la classe politique impliquée dans les guerres et son remplacement par de nouvelles élites politiques vierges de tout soupçon (§1), et d'autre part, la reconnaissance officielle par les autorités étatiques des erreurs commises dans les années 1990 par leurs prédécesseurs (§2).

§1. L'arrivée d'une nouvelle classe politique pour donner une impulsion à la réconciliation

Pour amorcer une réconciliation entre les peuples, la première étape est la sortie de la scène politique des chefs d'Etat et militaires nationalistes qui représentent la guerre et ses tragédies. En effet, l'arrivée progressive d'hommes politiques "nouveaux" défendant des valeurs d'ouverture et de tolérance est fondamentale. N'ayant pas participé aux opérations militaires ni proféré des discours bellicistes, ils apparaissent comme des personnalités pacifistes d'avenir. Le processus de réconciliation n'est possible qu'avec des chefs d'Etat différents, reconnaissant officiellement les crimes commis et abandonnant leurs velléités expansionnistes. Cet élément pourrait sembler évident, mais comment pourrait-on envisager une réconciliation entre les peuples si le Président de la République

de Serbie appelait de ses vœux la constitution d'une "Grande Serbie" qui inclurait en sus de la Serbie, le Kosovo, le Monténégro, la République serbe de Bosnie et la Krajina croate¹?

Les chefs d'Etat nationalistes des Balkans occidentaux, défavorables à tout rapprochement entre les communautés, ont quitté le pouvoir entre 1999 et 2006², ce qui a permis une transition politique et démocratique tournée vers l'intégration européenne. Ils ont été remplacés par de nouvelles personnalités politiques, tournant ainsi une page noire de la région et en amorçant une nouvelle, fondée sur la paix, la prospérité économique et l'intégration européenne. Les exemples croates (A) et serbes (B) sont les plus significatifs.

A. La Croatie après-Tudjman

Suite au décès de son Président Franjo Tudjman survenu en 1999, la Croatie a choisi Stjepan Mesić (HDZ³) pour lui succéder dans les années 2000. Grand artisan des avancées de Zagreb vers l'Union européenne, il a rejeté le discours nationaliste en appliquant les réformes structurelles demandées par Bruxelles. Depuis le 18 février 2010, Ivo Josipović (SDP⁴) lui a succédé à la tête de l'exécutif. Malgré leurs divergences idéologiques, Mesić et Josipović ont contribué à leur manière à la réconciliation des citoyens croates qui étaient divisés selon des lignes ethniques.

Pour montrer à Bruxelles l'ancrage de la Croatie dans l'espace politique européen, les partis de gouvernement sont d'ores et déjà affiliés aux groupes politiques du Parlement européen qui sont les plus favorables à la poursuite de la construction européenne telle qu'elle est menée. En effet, l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) et le Parti populaire européen (PPE), qui sont les deux groupes parlementaires rassemblant le plus grand nombre d'élus⁵, regroupent les partis politiques nationaux les plus européistes du Parlement européen. Cette affiliation précoce du SDP et du HDZ tend à favoriser la coopération entre parlementaires et l'apprentissage des méthodes de travail particulières aux institutions européennes. Ainsi, la volonté politique des dirigeants croates d'établir

¹ Il s'agit de la partie située à l'extrémité est de la Croatie, peuplée en majorité relative de Serbes. Milan Babić avait créé une "Région autonome serbe de Krajina" le 21 décembre 1990.

² Le croate Franjo Tudjman est mort le 10 décembre 1999, le bosnien Alija Izetbegović le 19 octobre 2003, et le serbe Slobodan Milošević a quitté le pouvoir après avoir été renversé le 5 décembre 2000 par une révolution (Gangloff, Camille, "L'import-export de la démocratie : Serbie, Géorgie, Ukraine, Kirghizstan", Editions L'Harmattan, 2006).

³ *Hrvatska Demokratska Zajednica* (Union démocratique croate) est un des deux principaux partis politiques croates. Il est associé au Parti populaire européen (conservateur et démocrate-chrétien).

⁴ *Socijaldemokratska Partija Hrvatske* (Parti social-démocrate de Croatie) est le parti actuellement au pouvoir associé au Parti socialiste européen (social-démocratie).

⁵ Au 4 juin 2012, sur les 754 députés européens, 271 sont affiliés au groupe du PPE, et 191 sont affiliés au S&D, soit plus de 60% du total (<http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/search.html>).

des liens avec l'Union européenne sans en être encore membre témoigne de l'attrait pour Bruxelles.

B. La figure de Boris Tadić dans la Serbie après-Milošević

En Serbie, le phénomène est parallèle à celui qui s'est déroulé en Croatie. Suite à l'expiration de son second mandat en 1997 à la tête de la République fédérale de Yougoslavie et après des élections controversées, Slobodan Milošević cède sa place à un homme politique issu du même parti¹, Milan Milutinović. Poursuivant sur la ligne nationaliste de son prédécesseur, celui-ci n'a pas amorcé le changement de cap politique pour la Serbie.

L'alternance politique est arrivée en 2002 avec la présidence par intérim d'une des fondatrices du mouvement étudiant Otpor², la jeune avocate Nataša Mičić. Membre du Parti libéral démocrate, elle rompt avec le nationalisme des années 1990 avec une vision politique teintée de "social-libéralisme". Sa présidence a constitué une première pour la Serbie moderne dans la mesure où elle est la première femme et le premier chef de l'Etat issu de la société civile et non de la Ligue des Communistes de Yougoslavie.

Ainsi, entre le remplacement de Milošević en 1997 et l'arrivée au pouvoir du Président Tadić en 2004, la Serbie a connu une transition démocratique caractérisée par l'abandon du nationalisme d'Etat et par l'apparition du discours pro-européen et le maintien de l'amitié avec Moscou.

Le 11 juillet 2004, Boris Tadić (psychologue et ministre de la Défense) remporte les élections à la tête du Parti démocratique (DS, *Demokratska Stranka*) face au candidat nationaliste du Parti radical serbe Tomislav Nikolić, et devient Président de la République de Serbie. Europhile et partisan de la démocratie libérale, il avait mis en place le "Centre pour les compétences modernes" (CMV, *Centar modernih veština*), une association visant à développer l'éducation politique et civique ainsi que le dialogue interethnique³.

Dès son arrivée au palais de Novi Dvor, Tadić a axé sa politique étrangère sur l'intégration européenne, s'éloignant de la perspective nationaliste de ses prédécesseurs et du "grand frère" russe.

¹ Le Parti socialiste de Serbie, fondé le 27 juillet 1990 suite à la fusion des Ligues communistes de Serbie et la Ligue des travailleurs socialistes de Serbie.

² L'ONG a joué un rôle important dans la "révolution des Bulldozers" de 2000. Gangloff, Camille, *L'import-export de la démocratie : Serbie, Géorgie, Ukraine, Kirghizstan*, Editions L'Harmattan, 2008, *op.cit.*

³ Site internet du Centre pour les compétences modernes : <http://www.cmv.org.rs>, consulté le 1^{er} juin 2012

A l'occasion des élections législatives de 2008, il a créé une coalition¹ nommée à dessein "Pour une Serbie européenne", regroupant les partis politiques favorables à l'intégration européenne de la Serbie. Au second tour de scrutin, la coalition avait alors choisi le slogan "Conquérons l'Europe ensemble !" non seulement pour marquer clairement leur souhait d'intégrer l'Union européenne, mais également pour se présenter en tant qu'Etat fort disposant de valeurs respectables et exportables.

L'europhilie du natif de Sarajevo lui a valu d'être lauréat du prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe en 2011 *"en faveur de la réconciliation des Balkans et de l'intégration de son pays dans le processus de construction européenne"*², notamment pour son soutien à la justice internationale après l'arrestation en 2011 des deux derniers recherchés par le TPIY. Lors de la cérémonie de remise du Prix le 27 mars 2012, Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a déclaré : *"Président Tadić, votre nom sera à jamais associé à l'intégration européenne et à la réconciliation dans les Balkans. Ces grands projets sont intimement liés et aujourd'hui nous pouvons dire que leur succès est assuré, grâce, en particulier, à vos efforts et à votre engagement personnel. [...] L'Europe de Sud-Est n'est plus une zone d'instabilité, mais une région avançant à plein pas vers l'intégration européenne, où la plupart des acteurs ont la volonté politique de coopérer pour la paix, la stabilité et la prospérité de tous les Européens qui y vivent"*³.

Ainsi, en l'espace d'une décennie, l'orientation de la politique étrangère et de la vie politique a été complètement bouleversée, non seulement en Serbie ou en Croatie, mais également dans l'ensemble des Etats de la région, ce qui laisse penser que les Balkans occidentaux sont sur la bonne voie vers la réconciliation.

C. L'espoir suscité par l'Union européenne

Si l'Union européenne attire tant les chefs d'Etat des Balkans, c'est qu'ils voient en l'adhésion un espoir formidable de marche en avant de leur histoire. A l'instar de la réussite italienne dans les années 1960 après l'intégration dans la Communauté économique européenne, les Balkans occidentaux espèrent un "boom économique".

¹ La coalition est composée du Parti démocratique de Tadic, de G17 Plus, du Parti démocratique du Sandjak, du Mouvement serbe du Renouveau, et la Liste serbe pour le Kosovo et la Métochie.

² Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe 2011 : http://www.coe.int/t/dg4/nscentre/ns_prize_FR.asp, consulté le 10 mai 2012

³ Mignon, Jean-Claude, "Discours pour la Cérémonie du Prix Nord-Sud 2011", 27 mars 2012 : http://www.coe.int/t/dg4/nscentre/NS_Prize/NSP2011/NSP_Mignon.pdf, consulté le 10 mai 2012

L'intégration européenne représente pour la région un horizon, un idéal à atteindre. En matière de réconciliation, les communautés des différents Etats membres seraient incitées à concilier leurs différents points de vue avec l'Union européenne.

Ainsi, l'arrivée au pouvoir de nouvelles personnalités politiques axant leurs discours sur la paix et l'intégration européenne encourage depuis les années 2000 la reprise du dialogue intercommunautaire et fait disparaître la figure de "l'ennemi" des imaginaires collectifs. Lorsque le politique ne joue plus sur la corde "ethnico-religieuse", les tensions entre communautés s'affaiblissent, ce qui permet un certain retour à la vie normale et à la relative bonne entente.

D. Proclamer n'est pas réconcilier

Pourtant, l'accession au sommet de l'Etat de nouvelles élites politiques n'a pas en soi un effet sur la réconciliation. Il n'existe pas de lien de causalité automatique entre l'arrivée d'un chef d'Etat porteur de valeurs démocratiques et la transformation de la psychologie populaire. Suite au bouleversement de la vie politique des Balkans occidentaux au tournant des années 2000, ni le nationalisme ni la division des sociétés n'ont été remis en question. Les populations ont fait perdurer pendant un temps l'habitude prise dans les années 1990 de fréquenter seulement des personnes issues de leur communauté. Encore aujourd'hui, dans la diaspora, les communautés se regroupent entre elles la plupart du temps, sans constituer des groupes d'interconnaissance issus de l'ex-Yougoslavie. Des exceptions à cette règle existent, mais elles ne font que la confirmer.

Ce communautarisme n'est pas nouveau dans les Balkans. Comme le retrace Ivo Andrić (Prix Nobel 1961 de littérature) dans *Le Pont sur la Drina* (1945), la "coexistence" pacifique sans intégration entre les peuples remonte à une histoire ancienne. Dans le bourg de Višegrad décrit par l'écrivain, les communautés serbes et musulmanes vivent pacifiquement entre elles, mais sont divisées spatialement l'une de l'autre par un pont qui enjambe la rivière Drina. Comme ironie de l'histoire, cette même rivière délimite aujourd'hui la frontière qui sépare les deux entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine, la République serbe d'un côté, la Fédération de Bosnie-Herzégovine de l'autre. Sous le maréchal Tito, les autorités yougoslaves avaient pourtant incité à faire tomber les barrières mentales et physiques entre les communautés. A Sarajevo par exemple, mariages

mixtes entre membres de différentes communautés et quartiers multiethniques étaient courants¹.

Avec la disparition des discours militaristes appelant au génocide et à la purification ethnique, les programmes politiques ne sont plus fondés sur la destruction des autres communautés, et englobent l'ensemble des citoyens aux identités diverses, issus de telle ou telle communauté. Si les discours ne prônent pas la violence et la recherche du pouvoir pour éliminer physiquement l'autre, dans les faits les populations continuent de voter en majorité en fonction de leur identité, souvent davantage liée à la langue ou à la religion qu'au sentiment d'appartenance à l'Etat ou à une idéologie politique.

Le cas de la Bosnie-Herzégovine est à bien des égards significatif de ce phénomène. En effet, les populations y sont extrêmement divisées. En République serbe de Bosnie, la Présidence est assurée par Milorad Dodik, leader de l'Alliance des sociaux-démocrates indépendants (SNSD²), alors que celui qui détient le plus de sièges à l'Assemblée de Banja Luka est le Parti démocratique serbe (SDS), dont un des membres fondateurs n'est autre que Radovan Karadžić. En Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Président est membre du Parti croate du Droit de BiH (HSP³), tandis que les partis les plus importants à l'Assemblée de la Fédération sont le Parti social-démocrate (SDP-BiH) qui prône le multiculturalisme dans le pays, le Parti de l'action démocratique (SDA), et l'Union démocratique croate (HDZ-BiH). Le vote est donc encore largement "ethnique" en Bosnie-Herzégovine, avec des Serbes votant pour des partis qui défendent les intérêts serbes, et des Croates votant pour des partis visant à défendre leurs intérêts. Toutefois, surtout en Fédération, il existe de nombreux partis politiques qui souhaitent réunir l'ensemble des communautés et réviser les accords de Dayton qui contribuent à cristalliser cette division spatiale du vote.

Ainsi, le changement des chefs d'Etat et de gouvernement est important sur le chemin vers la réconciliation des Etats et des peuples. Un tel changement est un préalable incontournable, puisque sans volonté du pouvoir d'abandonner des thèses nationalistes et belligères, la réalité politique et sociétale ne peut changer fondamentalement. Si le changement des chefs d'Etat et de gouvernement n'est pas suffisant, c'est qu'il doit s'accompagner de processus officiels de reconnaissance des crimes.

¹ Tratnjek, Bénédicte, *“Les militaires face au milieu urbain : étude comparative de Mitrovica et Sarajevo”*, Université Paris-Sorbonne, mémoire de DEA de géographie politique, culturelle et historique, 2005, 634 pages. Certains arguments sont disponibles sur http://geographie-ville-en-guerre.fr/gd/Sarajevo--d--de-la-ville-multiculturelle-%E0-la-ville-divis-e2-e.htm#Avant_guerre.

² Il s'agit d'un parti membre de l'Internationale socialiste qui défend les intérêts des Serbes. Il propose notamment un référendum pour l'indépendance de la République serbe vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine.

³ Ce parti est la branche bosnienne du parti qui existe en Croatie.

§2. Reconnaître les crimes : entre rencontres “historiques” et symbolique du pardon

Si le processus démocratique qui a conduit au changement des chefs d'Etat et de gouvernement nationalistes dans les années 1990 a été relativement précoce, en revanche, la reconnaissance officielle des crimes a demandé plus de temps. En effet, la demande de pardon (A) n'a été réalisée officiellement qu'au cours de l'année 2010, soit plus de quinze ans après. Les rencontres historiques (B) ont été fortement encouragées puis saluées par Bruxelles (C). Cette même année, le Parlement serbe a adopté une résolution condamnant le massacre de Srebrenica (D), malgré les critiques concernant le texte lui-même.

A. La demande de pardon

Au cœur du processus de réconciliation, occupent une place importante les rencontres entre les représentants des Etats de l'ex-Yougoslavie qualifiées d'"historiques"¹ par les autorités européennes. Le caractère historique de ces rencontres au sommet est lié à leur importance symbolique : se rendre sur les lieux des drames pour présenter des excuses au nom de son Etat et demander le pardon aux familles de victimes est un signe fort d'une volonté de tourner une page de leur histoire et de continuer à se rapprocher.

Mais qu'entendons-nous précisément par le terme de "pardon" ? D'après le Petit Robert, le pardon est "*l'action de ne pas garder de ressentiment suite à une offense*" et "*renoncer à en tirer vengeance*". Accepter la demande de pardon est la bonne voie vers la modération du discours politique, sans pouvoir toutefois oublier ce qui est advenu. Pardonner, c'est donc promettre de ne pas se venger en retour, et laisser à la justice la tâche délicate de juger les affaires. A la sortie d'un conflit, si les familles de victimes sont parfois tentées de chercher vengeance alimentée par l'indicible souffrance, l'appareil judiciaire doit prendre le relais.

Les chefs d'Etat et de gouvernement cherchent l'absolution de leurs pêchés, c'est-à-dire "*l'effacement de leurs fautes par le pardon*"². En effet, ils prennent conscience de l'importance de la résolution des différends liés aux conséquences du conflit, et partant de cela, considèrent l'absolution nationale comme un remède-miracle. En présentant

¹ Interview de Pierre Mirel, <http://www.balkanophonie.org/integration-europeenne-des-balkans>, consulté le 10 avril 2012

² Définition du Petit Robert

officiellement leurs excuses, les autorités étatiques espèrent effacer moralement leurs fautes, comme s'il était possible de tirer un trait sur le passé aussi facilement. Mais la reconnaissance officielle est un passage obligé sur le chemin de la réconciliation.

B. Les cérémonies officielles d'excuses nationales

Photographie 1 : Boris Tadić et Ivo Josipović réunis à Vukovar (Croatie)



Source : Présidence de la République de Serbie¹

L'année 2010 a constitué un tournant dans l'histoire des relations entre Croates, Serbes et Musulmans. En effet, le 4 novembre 2010, Boris Tadić et son homologue croate Ivo Josipović se sont rendus ensemble dans les localités croates de Vukovar² et de Paulin Dvor, lieux du massacre de Croates par l'armée yougoslave (JNA) et les milices serbes. Le Président serbe a souhaité *“rendre hommage aux victimes et exprimer des mots d'excuses et de regrets, [...] et créer pour la Serbie et la Croatie la possibilité de tourner une nouvelle page de l'histoire pour que nos enfants ne portent pas ce fardeau du passé [...] En reconnaissant le crime, en s'excusant et en présentant nos regrets, nous ouvrons la possibilité d'un pardon et d'une réconciliation”*³. Son homologue croate a déclaré que *“cet événement est un encouragement pour élucider le destin des personnes portées disparues”*. C'était alors la

¹ “Nothing can stop reconciliation, say presidents”, B92, 4 novembre 2010 : http://www.b92.net/eng/news/politics-article.php?yyyy=2010&mm=11&dd=04&nav_id=70697, consulté le 10 mars 2012

² Le siège de Vukovar a duré 87 jours, d'août à novembre 1991, et a marqué la fin de la Yougoslavie multiethnique.

³ “Massacre de Vukovar : La Serbie présente ses excuses”, Le Figaro, 4 novembre 2010

première fois qu'un chef d'Etat serbe se rendait à Vukovar pour présenter les excuses nationales aux victimes croates.

C. Le soutien de l'Union européenne

Le Commissaire européen à l'élargissement, Stefan Füle, a salué la rencontre Tadić-Josipović en la qualifiant de *"pas important vers la réconciliation dans les Balkans occidentaux"*¹. Il a tenu à rappeler que l'Union européenne accorde une grande importance au bon voisinage et à la coopération régionale en tant que partie intégrante du processus de stabilisation et d'association. Pierre Mirel, Directeur de la DG Elargissement à la Commission européenne chargé des Balkans occidentaux, salue quant à lui le *"courage"*² politique des deux hommes. Ce type de rencontre, s'il apparaît comme surtout symbolique, est attendu par les populations qui attendent des excuses et des regrets. L'Union européenne fait partie des acteurs concernés par ces questions, d'autant qu'elle met la pression sur les Etats pour avancer vers la réconciliation. Ces cérémonies auraient-elles été réalisées sans la pression de Bruxelles ? La réponse est sans doute négative.

Si le représentant du pouvoir exécutif tient le rôle principal dans la réconciliation, il n'en demeure pas moins que ni l'autorité judiciaire (section 2), ni le pouvoir législatif ne sont inactifs.

D. Condamner Srebrenica : intérêt et limite de la résolution du Parlement de Serbie

Le 31 mars 2010, le Parlement de la République de Serbie a voté une résolution condamnant le massacre de huit mille Musulmans en juillet 1995 à Srebrenica³. D'après son texte, *"le Parlement de Serbie condamne avec une extrême vigueur le crime commis contre la population bosniaque de Srebrenica tel qu'établi par l'arrêt de la Cour internationale de justice"*⁴. Cette résolution a été elle aussi encouragée par l'Union européenne, considérant que les autorités serbes devaient condamner officiellement le massacre le plus important de la guerre de Bosnie-Herzégovine.

¹ "Stefan Füle a salué la rencontre, Tadic-Josipović", Radio Srbija, 5 novembre 2010

² Rico, Simon, "Intégration européenne des Balkans: l'Etat de droit, un préalable primordial": <http://www.balkanophonie.org/integration-europeenne-des-balkans>, consulté le 10 mai 2012

³ "Le Parlement serbe condamne le massacre de Srebrenica", Libération, 31 mars 2010

⁴ Le texte complet est disponible en anglais en Annexe I.

La résolution, approuvée par une majorité de 127 sur 173 parlementaires, est cependant imparfaite aux yeux de certains observateurs avisés. Pour Velimir Ilić, chef du parti Serbie Unie (JS), elle est le reflet de ces décisions qui stigmatisent les Serbes sans prendre en considération la globalité des crimes, c'est-à-dire sans expliquer que les violences ont été perpétrées aussi bien par les Bosniaques, Croates que les Serbes. Quant à Jovan Palilić, député du Parti démocratique de Serbie (DS), la résolution est "ruineuse" pour la Serbie au sens où l'attention se portera sur elle, ce qui contribue à rappeler une nouvelle fois l'historique du drame.

La résolution est imparfaite pour une autre raison : elle préfère le terme de "crime" au terme de "génocide". Or, les deux termes recouvrent des significations différentes selon l'acception de la Cour pénale internationale¹. Utiliser le terme de "crime" revient à minimiser la gravité des événements survenus à Srebrenica, décevant les familles de victimes².

Quelques mois plus tard, le 11 juillet 2010, le Président Tadić s'est rendu à la cérémonie du 15^{ème} "anniversaire" du génocide de Srebrenica³ pour présenter ses excuses officielles aux victimes des crimes commis en juillet 1995 par les forces de Ratko Mladić.

Photographie 2 : Corps non identifiés des victimes du massacre de Srebrenica



Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Srebrenica2007.jpg>

¹ Article 6 du Statut de la CPI : "Article 6: *CRIME DE GÉNOCIDE*. Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe" : <http://www.preventgenocide.org/fr/droit/statut>, consulté le 14 mars 2012

² Reportage de France 24 sur la résolution de 2010, <http://www.youtube.com/watch?v=AGjTO4kM0os>, consulté le 10 avril 2012

³ "Tadic attends Srebrenica commemoration", 11 juillet 2010, Tanjug, http://www.b92.net/eng/news/politics-article.php?yyyy=2010&mm=07&dd=11&nav_id=68366, consulté le 15 mai 2012

Pierre Mirel salue ces événements qui marquent une évolution positive des relations entre les peuples. *“Certes, la réconciliation ne se décrète pas. Mais c'est d'abord aux autorités d'avoir le courage de faire des gestes en ce sens. Or on a assisté à des avancées significatives en ce sens au cours des deux années passées: visite du président Tadić à Srebrenica, déclaration du parlement serbe sur Srebrenica, rencontre entre les présidents Tadić et Josipović à Vukovar¹”*.

Si ces rencontres au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement sont qualifiées d'historiques, c'est qu'elles sont particulièrement importantes symboliquement. En effet, les regrets et le pardon constituent la première étape dans la réconciliation. Ensuite, c'est à la justice qu'incombe la tâche de franchir l'étape supérieure. Elle a pour mission de punir les coupables, de faire naître la vérité et de donner des réponses aux victimes. Sur la feuille de route menant les candidats à l'intégration européenne, l'arrestation des criminels de guerre était l'une des conditions informelles. *In fine*, la réconciliation avance pas-à-pas en fonction des requêtes suggérées par Bruxelles.

Section 2. La réconciliation juridictionnelle : se réconcilier par la justice ?

Après avoir étudié l'importance du niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, au sein de cette seconde section, nous allons insister sur la justice comme élément cardinal de la réconciliation régionale. Dans quelle mesure peut-on considérer que la justice est-elle fondamentale pour la réconciliation ? Si la justice est bien indispensable, la judiciarisation de la réconciliation, c'est-à-dire “la propension à privilégier le recours aux tribunaux pour trancher des litiges qui pourraient être réglées par d'autres voies²” est-elle aussi profitable aux Balkans occidentaux ? A l'échelle de la région, le nombre de personnes qui sont susceptibles d'ouvrir des procès pour obtenir des réponses quant aux disparus notamment, et le nombre de personnes qui pourraient être jugés suite à des allégations de crimes est considérable. Est-ce bien le moment, vingt ans après, de rouvrir les blessures qui commençaient à se cicatrifier ? En même temps, la vérité est l'élément le plus important pour les familles de victimes, indépendamment du temps nécessaire.

Pour analyser la réconciliation juridictionnelle, au sein d'un premier paragraphe, nous mettrons en perspective le rôle que joue le Tribunal pénal international pour l'ex-

¹ Séné, Tanguy, “Pierre Mirel : le sens de l'élargissement aux Balkans occidentaux”, Nouvelle Europe, 16 novembre 2011, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/1294>, consulté le 30 décembre 2011

² La définition est tirée du dictionnaire Larousse.

Yougoslavie (TPIY) en matière de réconciliation régionale, pour comprendre son intérêt mais aussi les limites inhérentes à la médiatisation et à l'internationalisation de la justice (§1). Dans un second temps, nous examinerons la justice locale mobilisée pour les affaires liées aux guerres de Yougoslavie et aux violences interethniques (§2).

§1. Le TPIY, “cheval de Troie” de la communauté internationale dans les Balkans occidentaux ?

Dans un contexte de disparition de la Yougoslavie et de guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, les Etats n'étaient pas en mesure d'assurer la justice par une autorité judiciaire qui soit neutre, compétente et efficace. Le système judiciaire était touché par plusieurs fléaux qui le décrédibilisaient : la corruption, la pression exercée sur les témoins, et la partialité manifeste. Pour pallier à cette faiblesse épisodique, la communauté internationale a décidé de réagir, en créant un tribunal spécialement conçu pour juger les crimes commis pendant les guerres de l'ex-Yougoslavie.

A. Le TPIY : création onusienne et outil de l'Union européenne pour accélérer la réconciliation et rendre la justice

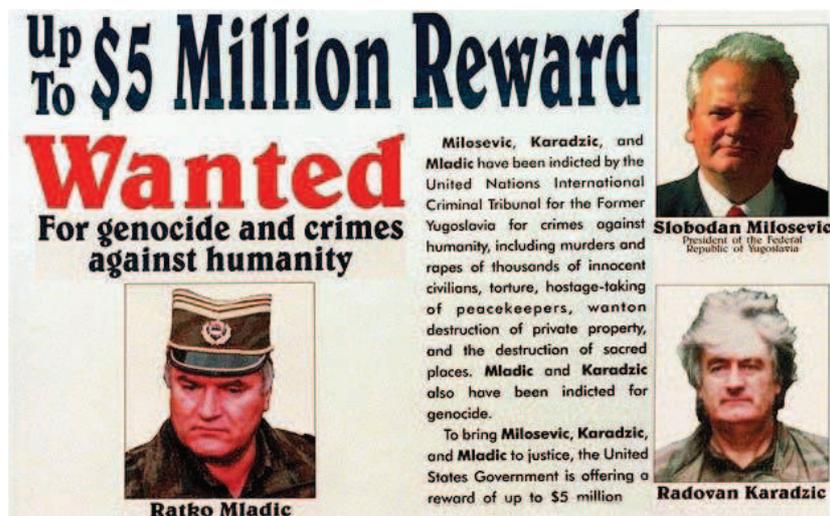
Le 22 février 1993, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa résolution 808 qui “*décide la création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991*”¹. Cette décision a été prise considérant que “*la création d'un tribunal international [...] contribuerait à la restauration et au maintien de la paix, et [...] à mettre fin à de tels crimes et à prendre des mesures efficaces pour que les personnes qui en portent la responsabilité soient poursuivis en justice*”. Eu égard à l'urgence de la situation et à l'importance de mener une justice dans des délais jugés raisonnables, les Nations Unies n'ont pas hésité à créer un tribunal international pour la première fois.

La création *ad hoc* d'un tel tribunal est caractéristique de l'intervention des institutions internationales dans les affaires régionales. Au cours des années 1990, les Nations Unies étaient visiblement dans une période d'activisme judiciaire, puisque le 8 novembre 1994, le Conseil de sécurité avait décidé de créer un Tribunal pénal

¹ Résolution 808 : [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/808\(1993\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/808(1993)), consulté le 25 mai 2012

international pour le Rwanda¹. La création de telles institutions a été pensée en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies relatif à "l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression", ce qui signifie que le Tribunal a été perçu comme un instrument de maintien de la paix et d'ordre social. Sans intervention onusienne, il est probable que la vengeance se soit développée chez les familles de victimes dans un contexte où le chaos régnait et où la justice était débordée.

Photographie 3 : La recherche active des criminels de guerre par le TPIY



Source : <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/serbia/8538195/Ratko-Mladic-man-behind-Srebrenica-massacre-arrested-in-Serbia-live-coverage.html>

Depuis sa création, la Cour de la Haye a mis en accusation 161 personnes, avec encore plus de trente accusés². Aucun criminel de guerre n'est encore en cavale : Ratko Mladic (le chef militaire des Serbes de Bosnie, inculpé pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre), et Goran Hadzic (Président de la République autoproclamée serbe de la Krajina, Croatie), ont été tous les deux arrêtés en 2011. La collaboration des autorités serbes avec le TPIY pour livrer les criminels de guerre constituait une condition *sine qua non* à l'avancée de la Serbie dans le processus d'intégration européenne. 2011 a donc constitué une année d'avancée dans le dossier de Belgrade pour l'adhésion à l'Union européenne. Le jour de l'arrestation du "Boucher de

¹ Résolution 955 : <http://www.un.org/french/docs/sc/1994/94s955.htm>, consulté le 25 mai 2012

² Statistiques des arrêts (chiffres clés): <http://www.icty.org/sections/TheCases/KeyFigures>, consulté le 1^{er} juin 2012

Srebrenica" (Ratko Mladić), le Ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a rappelé l'importance de cette arrestation, qui "*permettra enfin à la justice d'être rendue et contribuera à la réconciliation dans les Balkans occidentaux*¹".

Ainsi, le travail accompli par le Tribunal depuis sa création est globalement positif : les criminels présumés ont été arrêtés, les jugements sont rendus, et le Tribunal poursuit sa mission. Pour Antonio Cassese (ancien Président du TPIY), "*la justice est un élément indispensable du processus de réconciliation nationale. Elle est essentielle au rétablissement de relations harmonieuses et pacifiques entre les hommes et les femmes qui ont dû vivre sous le règne de la terreur. Elle interrompt le cycle de violence, de la haine et prévient la vengeance illégale. Ainsi, paix et justice vont elles de pair*²".

B. La justice anti-réconciliatoire : un réquisitoire contre les Serbes, chronique d'une justice internationale partielle

Après avoir insisté sur les aspects positifs de la justice internationale, il convient de nuancer ce bilan laudatif pour se demander si la justice telle qu'appréhendue par le TPIY est vraiment un facteur de réconciliation. Peut-on même estimer que la judiciarisation de la réconciliation constitue plutôt un motif d'anti-réconciliation au sens où elle ré-ouvre les blessures du passé ?

Le travail fourni par le Tribunal est régulièrement critiqué par les Serbes qui considèrent qu'il existe un biais de surreprésentation des Serbes par rapport aux autres communautés dans les affaires judiciaires portées à la connaissance des juges de la Haye. De ce fait, la "nation" serbe a le sentiment d'être stigmatisée par la communauté internationale, ce qui est défavorable à la réconciliation régionale. Pour Konstantin Arsenović, député du Parti des retraités unis de Serbie (PUPS), "*la réconciliation sera affaiblie si la communauté internationale continue à insister sur la promotion des droits d'une nation aux dépens d'une autre nation*³". Les Serbes demandent donc davantage de justice pour l'ensemble des communautés et une neutralité politique plus importante de la part du TPIY.

¹ Juppé, Alain, "Serbie : Arrestation de Ratko Mladić (26 mai 2011) : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/justice-internationale/droit-penal-international/tpi-yougoslavie/actualites-19222/article/serbie-arrestation-de-ratko-mladic>, consulté le 25 mai 2012

² Le Tribunal en bref : <http://www.icty.org/sections/LeTribunalenbref>, consulté le 15 mars 2012

³ "Reconciliation will be aggravated in case international community kept on insisting on promotion of rights of one nation at the expense of the other". V. Annexe V.

Le travail accompli par le Tribunal de la Haye (le TPIY) participe au mouvement de judiciarisation de la réconciliation. En effet, de plus en plus, les litiges pouvant être réglés autrement que par la justice passent tout de même par cette étape. Couplée à la portée internationale des crimes commis en ex-Yougoslavie et à l'hypermédiatisation des procès historiques, la judiciarisation outrancière a des effets négatifs sur le processus de réconciliation. Plutôt que de favoriser l'avenir des Balkans occidentaux, la prégnance de la justice perturbe complètement la cicatrisation qui s'opérait.

C. Regard sur le futur : conséquences et effet de “spill-over” de la fermeture annoncée du TPIY en 2014

A partir de la fin 2014¹, le Tribunal de la Haye fermera ses portes, ce qui permettra à la justice locale de se saisir des affaires en cours. Quel impact peut-on espérer de cet effet de “spill-over”? En toute certitude, si la justice internationale avait pris la décision de créer un tribunal international *ad hoc*, c'était partiellement en raison des carences des systèmes judiciaires dans les Balkans occidentaux. En créant un tel tribunal, l'idée était d'avoir une justice neutre, impartiale et efficace dans un contexte de nationalisme ambiant et de particulière défiance à l'égard des institutions, notamment judiciaires. Plus de deux décennies après les événements, ce glissement des affaires pendantes dans les juridictions locales laisse présager des résurgences de tensions entre les communautés.

Pour les juges des Balkans, il sera complexe de parvenir à établir la distinction entre les personnes qui ont exécuté les ordres et celles qui ont respecté avec zèle les demandes hiérarchiques. Comment juridiquement créer une distinction? Toute une génération d'officiers dans les armées succédant à l'armée yougoslave a été nourrie de nationalisme et de violence verbale. Cette génération a dû, en raison de la guerre, accomplir des exactions et des actes horribles. Que faire? Condamner l'ensemble de la génération ayant participé aux exactions ou uniquement les officiers? Tirer un trait sur les atrocités commises? Auraient-ils pu désobéir aux ordres et résister?

Comme le retrace de façon romanesque le film d'Angelina Jolie, “Au pays du sang et du miel²”, il y a sans doute eu des cas où certains officiers ont tenté de se soustraire aux ordres et de continuer à fréquenter leurs amis des autres communautés, mais personne ne

¹ Stratégie d'achèvement des travaux du TPIY : <http://www.icty.org/sid/10016>, consulté le 15 mars 2012

² Au-delà de l'intérêt cinématographique, le titre du film est intéressant. En turc, sang se dit « bal », et miel se dit « kan ». Etymologiquement, les Balkans veulent donc dire “le pays du sang et du miel”, une région à la fois douce et guerrière.

peut dire dans quelle proportion. Les populations auraient-elles pu faire jouer leur droit de résistance à l'oppression ?

N'aurait-il pas mieux fallu organiser un grand procès comme celui de Nuremberg pour juger les criminels de guerre ? Un seul procès aurait permis de gagner du temps ensuite, et ceci aurait déclenché une seule crise entre les communautés. Pourtant, l'impossibilité de réunir rapidement les principaux protagonistes, et le manque de volonté politique ont sans doute mis à bas cette possibilité assez rapidement.

Avant de clore le paragraphe portant sur le Tribunal, il nous apparaît important d'aborder la question de son financement. Qui a intérêt à la réconciliation dans les Balkans occidentaux ? Qui a intérêt à voir ces pays rejoindre l'Union européenne rapidement ? Plus précisément, les donateurs, étatiques ou ONG, sont donc ceux qui soutiennent les activités du Tribunal, et qui ont intérêt à une paix, stabilité et justice dans la région. Pour avoir la liste extensive des donateurs, ceux qui financent le Tribunal, le site Internet est fonctionnel¹. La plupart des pays industrialisés en font partie, ainsi que d'autres pays comme l'Arabie saoudite ou le Pakistan. En analysant en profondeur la liste des Etats finançant, il nous semble intéressant de noter l'absence de la Fédération de Russie. Si les liens avec la République de Serbie sont profonds et connus, cela dénote que le Tribunal est financé en grande partie par les pays européens et le monde occidental en général, et que les pays comme la Chine ou la Russie ne souhaitent pas le financer. Le Tribunal n'est donc pas neutre politiquement. A ce sujet, le député Arsenović tient une position intéressante : *« J'ai une opinion négative sur le Tribunal de la Haye, surtout parce qu'il est devenu une institution politique et non judiciaire. Depuis sa création, il n'a pas eu la même approche selon les victimes. Les Serbes ont été à l'avance déclarés criminels de guerre par de la propagande. Le TPIY ne contribue pas à la réconciliation mais au contraire, il accumule des injustices² »*.

Ainsi, si le TPIY joue un rôle moteur dans la justice depuis 1993 dans les Balkans occidentaux, l'enjeu le plus saillant pour les sociétés balkaniques est la mise en place d'une justice performante et moderne.

¹ Soutiens et dons au TPIY : <http://www.icty.org/sections/LeTribunalenbref/Soutienetdons>, consulté le 1^{er} juin 2012

² Correspondance avec Konstantin Arsenović, réponse obtenue le 29 décembre 2011. V. Annexe V.

§2. La justice dans les Balkans occidentaux : à la recherche du temps perdu

Dans les années 1990, la justice dans les Balkans occidentaux présentait des lacunes importantes. Après des années d'exercice du Tribunal de la Haye, les acteurs de la communauté internationale ont fait des efforts pour améliorer leur système judiciaire. En 2012, alors que la Croatie est sur le point d'intégrer l'Union européenne, et que plusieurs autres pays sont en voie de le faire prochainement, les systèmes judiciaires balkaniques présentent toujours des défauts, malgré de notables avancées.

Si les procès les plus médiatisés sont tenus à La Haye, l'essentiel des affaires portant sur les crimes commis pendant les guerres de l'ex-Yougoslavie est jugé au niveau local. Ceci pose problème dans la mesure où les systèmes judiciaires sont encore peu performants en attendant les résultats des réformes entreprises sous l'expertise des spécialistes issus des institutions européennes. En particulier, la protection des témoins, *"pierre angulaire de la justice et de la réconciliation dans les Balkans¹"*, n'est toujours pas assurée dans les Balkans. La persistance de la corruption limite encore la naissance d'une justice indépendante et impartiale. La Commission européenne, par le biais de ses rapports annuels de suivi, dresse le bilan des avancées et des progrès à faire en matière de justice.

Les Balkans connaissent encore des cas d'assassinats politiques. Ainsi, l'attitude pro-occidentale de Zoran Djindjić (Premier ministre de la Serbie) et sa collaboration à la livraison au TPIY de Slobodan Milošević lui ont valu d'être assassiné en 2003. Cette affaire témoigne de la persistance du crime organisé et des réseaux armés, et des difficultés à créer un climat de sécurité publique dans la région.

En 2005, le tribunal spécial pour les crimes commis en Bosnie-Herzégovine a été créé² avec l'aide de magistrats étrangers. Cet exemple est le signe du progressif glissement de la justice depuis le niveau international vers les autorités judiciaires locales. Pourtant, le chemin vers la réconciliation paraît encore bien long à l'aune des difficultés locales des systèmes judiciaires.

Après avoir étudié le rapprochement entre les peuples par l'action des chefs d'Etat et de gouvernement, puis la justice comme étant un élément cardinal en matière de

¹ "Entretien de Jean-Arnault Dérens avec Jean-Charles Gardetto", Courrier des Balkans, 26 janvier 2011

² "Bosnie : ouverture du Tribunal spécial pour les crimes de guerre", Association Sarajevo, 15 mars 2005, <http://balkans.courriers.info/article5222.html>, consulté le 22 mai 2012

réconciliation, la troisième partie du chapitre est consacrée aux initiatives prises au niveau local pour permettre un retour à la bonne entente et au dialogue interculturel.

Section 3. Les initiatives sociétales : la réconciliation par les citoyens

La réconciliation "sociétale" désigne les initiatives émanant de la société civile des Balkans occidentaux. Ces initiatives ont deux objectifs : présenter une vision la plus neutre possible des faits de guerre et instaurer le dialogue entre les communautés. Elles cherchent ainsi à établir la vérité sur des faits qui sont souvent mal documentés, ou qui ont été oubliés. Partant du principe que celui qui détient les informations factuelles détient la "vérité" de ce qui s'est passé dans les années 1990, chacun des belligérants avait constitué de faux documents, omis certains événements compromettants ou même détruit des documents. De ce fait, il est difficile de savoir avec précision la part de culpabilité de chacun des belligérants. Surtout, la vérité factuelle n'est pas un simple gadget, puisque c'est en se basant sur les documents officiels que la justice peut faire son travail. Les initiatives de la société civile servent donc d'appui à la justice parce qu'elles répertorient les informations et luttent en faveur des droits de l'Homme.

Si les initiatives de la société civile de réconciliation se comptent par centaines, seules trois pèsent réellement dans les débats. Il s'agit de l'Initiative Igman (§1), de l'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme (§2), et du projet de Commission régionale pour la réconciliation, l'Initiative RECOM (§3).

§1. L'Initiative Igman : aux prémisses de la société civile

Logo 1 : Initiative Igman



Source : <http://www.igman-initiative.org>

Chronologiquement, l'Initiative Igman est la première dans la région qui a eu une importance en matière de réconciliation entre les peuples.

A. Genèse de l'Initiative Igman : l'opposition au nationalisme

En avril 1995, un groupe d'activistes pacifistes de Serbie mené par Miladin Zivotić a marché pendant deux jours complets à travers la Hongrie, la Croatie et les monts Igman pour atteindre Sarajevo, alors sous les feux des snipers des Serbes de Bosnie. Malgré ces circonstances, les participants sont parvenus à se rendre à la session annuelle du Conseil civique serbe¹ dans la capitale de Bosnie-Herzégovine, et annoncer leur soutien aux citoyens assiégés. Le nom "Igman" adopté pour l'Initiative évoque donc le risque qu'ils ont encouru pour venir en aide aux habitants et soutenir l'existence du pays comme tel. Ivan Stambolić a déclaré avoir participé à l'expédition *"pour la population de Sarajevo et ma [sa] solidarité avec eux, mais aussi en soutien aux pacifistes de Serbie, et contre la destruction de la ville et de ses habitants, mais également contre les instigateurs de la guerre et les plus bellicistes des civils [...] Le patriotisme sans humanisme est un leurre"*².

La personnalité de Miladin Zivotić est centrale pour comprendre la réconciliation citoyenne dans les Balkans. Il n'a pas seulement contribué à la constitution de l'Initiative Igman, puisqu'il a également lutté toute sa vie contre le nationalisme. Directeur du Cercle de Belgrade (*Beogradski Krug*), un groupe d'intellectuels et d'artistes, Zivotić n'a cessé de condamner le rôle de la Serbie dans les guerres, aussi bien en Bosnie qu'en Croatie. Pour lui, *"le premier acte que n'importe quel nouveau Président serbe doit faire est d'aller jusqu'à*

¹ Créé en mars 1994 pendant la guerre de Bosnie, le Conseil civique serbe a regroupé les loyaux à la République de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie opposés au régime de la Republika Srpska de Radovan Karadžić.

² Site internet de l'initiative Igman: <http://www.igman-initiative.org/about-us/history/>, consulté le 28 novembre 2011

*Sarajevo et demander le pardon, tout comme Willy Brandt l'avait fait quand il s'était rendu à Varsovie*¹. Ses volontés ont été exécutées en 2010 lorsque le Président Tadić s'est rendu à Vukovar, Paulin Dvor puis à Srebrenica pour présenter ses excuses et demander le pardon au nom de la Serbie (V.1^{ère} Partie, Chap.1, Sect.1, §2, B).

B. Les conférences Igman

En 2000, deux conférences, une à Banja Luka, et une autre à Zagreb, ont été réunies sous l'égide de l'Initiative Igman, pour commencer les discussions sur son format et ses objectifs. A cette époque, les nationalistes étaient toujours au pouvoir, aussi bien en Bosnie-Herzégovine qu'en Serbie², et ne voyaient pas d'un bon œil la normalisation des relations ni l'établissement de coopération entre les peuples. La règle du "diviser pour mieux régner" venait encore à s'appliquer pour accéder au pouvoir. Les conférences ont permis de discuter de la coopération en matière politique, économique et culturelle entre les pays. Lors de ces conférences inaugurales étaient présents les acteurs incontournables du processus de réconciliation régionale : en sus des acteurs locaux, des représentants des Nations Unies et de l'OSCE se sont déplacés pour l'occasion. Toutefois, aucun représentant de Bosnie-Herzégovine ou de Serbie n'était présent sur place.

L'Initiative Igman a finalement vu le jour à Novi Sad en mars 2001, pendant une conférence placée sous les auspices de la Freedom House. Fondée originellement par le Centre pour le régionalisme (Novi Sad), le Forum pour une Bosnie-Herzégovine démocratique alternative (Sarajevo), et le Comité civique pour les droits de l'Homme (Zagreb), l'Initiative est désormais composée de plus de 140 ONG de toute la région, même si son aire d'activités est centrée sur la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Aujourd'hui, l'Initiative Igman sert de forum de dialogue entre les dirigeants des Balkans occidentaux, en axant leurs travaux sur la coopération régionale et l'intégration européenne. Dans les faits, les réunions servent souvent de préludes à des sommets UE-Balkans (comme c'était le cas en 2010)³. L'Initiative Igman a pour but de *"promouvoir et faciliter le dialogue local et régional dans les domaines de la politique, de l'économie et de la culture, l'édification et la défense des valeurs démocratiques, l'exercice d'une pression positive sur les gouvernements du Triangle de Dayton afin de normaliser rapidement leurs relations, la confrontation et le questionnement des politiques gouvernementales quand les*

¹ "Miladin Zivotić, 66, Serb foe of nationalism", The New York Times, 6 mars 1997

² Milan Milutinović en Serbie et Alija Izetbegović en Bosnie-Herzégovine.

³ "Balkans occidentaux : les dix ans de l'Initiative Igman, prélude au Sommet de Sarajevo", B92, 29 mai 2010

droits humains sont violés, la création d'un espace où l'on peut exprimer ouvertement son opinion et agir au nom de sa communauté, et la stimulation des initiatives en Europe du Sud-Est afin que cette région soit une zone de paix, de coopération et de tolérance aux frontières ouvertes".

Photographie 4 : Conférence de l'Initiative Igman à Belgrade en 2011



Source: <http://www.igman-initiative.org>¹

Après avoir étudié le cas de l'Initiative Igman, le second paragraphe de cette section concernera plus spécifiquement l'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme.

§2. L'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme : une action de la jeunesse, par la jeunesse, pour la jeunesse

Parmi les initiatives prises par la société civile dans les Balkans occidentaux pour la réconciliation, l'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme (IJDH) est symbolique à plusieurs titres : d'une part, elle encourage le réseautage entre les peuples, et d'autre part, elle contribue à fonder les sociétés balkaniques de demain, tournées vers l'intégration régionale.

¹ De gauche à droite : Zoran Pusić (co-président de l'Initiative Igman, de Croatie), Aleksandar Popov (co-président de l'Initiative Igman, de Serbie), Filip Vujanović (Président du Monténégro), Željko Komsić (Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine), Boris Tadic (Président de Serbie), Ivo Josipović (Président de Croatie), Stefan Füle (Commissaire européen à l'élargissement), Vehid Sehić (co-président de l'Initiative de Bosnie-Herzégovine), Branko Lukovac (co-président de l'Initiative du Monténégro).

A. Le “réseautage” pour la réconciliation

L'IJDH¹ est un réseau régional d'organisations non gouvernementales (ONG) qui opère dans les Balkans occidentaux depuis 2003. L'Initiative a été voulue par des jeunes citoyens de la région, qui ont souhaité encourager la participation active de la jeunesse dans la vie démocratique ainsi que l'établissement de relations amicales par une socialisation internationale, tout ceci facilité par l'organisation de forums de la jeunesse ou d'activités de sensibilisation à l'ouverture et à la tolérance entre les communautés.

Logo 2 : Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme



Source : <http://www.yihr.org/en>

L'Initiative est pleinement tournée vers la réconciliation régionale puisqu'elle encourage les “relations amicales” entre les jeunes citoyens des Balkans occidentaux. Ces générations nées dans les années 1990 n'ont pas connu, ou très peu, aussi bien les guerres que la Yougoslavie. De ce fait, elles se sentent à la fois éloignées des préoccupations des anciennes générations et de l'époque yougoslave racontée avec enthousiasme dans les réunions de famille. En même temps, avec le développement des réseaux sociaux et l'arrivée de la culture de masse de type occidentale dans la région, la jeunesse balkanique crée facilement des liens. La possibilité de créer des réseaux d'interconnaissance est largement facilitée par l'intercompréhension linguistique : il s'agit d'un atout pour l'avenir régional des Balkans occidentaux.

L'Initiative organise par exemple des voyages scolaires de rencontre avec les jeunes des autres pays, ou encore des projets culturels (théâtre, danse, musique, poésie) réalisés conjointement par les différentes communautés. Elle lutte de la sorte “*contre la fracture spatiale et la fragmentation croissante entre les communautés*”². L'IJDH utilise

¹ Site internet de l'IJDH : <http://www.yihr.org/en/webpage/1>, consulté le 10 avril 2012

² “Youth Initiative for Human Rights”, http://ccfd-teresolidaire.org/ewb_pages/p/partenaire_2170.php, consulté le 10 avril 2012

parfois des manifestations publiques pour informer les citoyens (pas seulement des jeunes) de leur action à travers la région. Ainsi, en marge de la "Ligne rouge" organisée le 6 avril 2012 en mémoire des victimes du siège de Sarajevo, un groupe d'étudiants de l'IJDH a distribué des tracts, vendu des souvenirs (t-shirts, stylos, chapeaux), et présenté l'université d'été destinée aux jeunes serbes, bosniens et croates¹.

Dans ce type d'initiative, la frontière entre simple "networking" et constitution d'un régionalisme n'est pas aisée à délimiter. En effet, l'IJDH, profondément marquée par le travail des initiatives du même acabit qui existent dans les pays de l'Union européenne, fait partie de ce mouvement de sursaut de la société civile dans les Balkans impulsé par la révolution de 2000 et financé en partie par les fondations allemandes et américaines. C'est dans ce sens que l'Initiative pourrait être taxée d'être politisée puisqu'elle favorise *in fine* l'implantation d'un modèle occidental de socialisation de la jeunesse. L'Union européenne n'est donc jamais éloignée des activités des Balkans occidentaux, surtout lorsqu'il s'agit d'activisme pour la démocratie : Maja Mičić, directrice de la branche serbe de l'IJDH, a par exemple été désignée Secrétaire générale de l'organisation européenne "European Grassroots Antiracist Movement"², inspirée de l'association française SOS Racisme. Les liens entre initiatives de la société civile promouvant la réconciliation, démocratisation, européanisation et activisme des Etats occidentaux sont donc puissants.

L'IJDH dispose d'un atout intéressant en matière de réconciliation puisqu'elle a une structure bien plus souple que certaines organisations fortement institutionnalisées. Cette souplesse, couplée des phénomènes Twitter et Facebook, introduit une façon alternative de se socialiser et d'échanger. Tandis que les organisations classiques de réconciliation sont largement centrées sur une recherche de personnes disparues ou de jugements de coupables, l'IJDH axe davantage sa mission sur des éléments positifs, sur ce qui peut unir la jeunesse des Balkans (la musique, le cinéma). Les réseaux de communication permettent de dialoguer en direct et à n'importe quelle heure avec des amis rencontrés lors de forums de la jeunesse, mais aussi d'informer et discuter en temps réel d'évènements tragiques ou plus joyeux.

Ainsi, une Initiative telle que l'IJDH est significative des efforts consentis en faveur de la réconciliation dans les Balkans. Toutefois, si ce type d'organisation semble attester d'une véritable endogénéité, elle fait partie d'un ensemble plus vaste de tentative d'exportation de la démocratie occidentale.

¹ Tesson, Guillaume, "Des universités d'été de l'activisme pour reconstruire l'ex-Yougoslavie", 9 avril 2012, <http://www.next-stop-sarajevo.com/tag/yjhr/>, consulté le 15 mai 2012

² "Pour une société civile européenne antiraciste", Le Monde, 2 novembre 2010

B. La réconciliation et la “tapisserie de Pénélope” : tisser au XXIème siècle ce qui a été défait dans les années 1990

L'Initiative connaît un paradoxe intéressant à analyser : alors que la majorité des jeunes impliqués dans le mouvement n'a guère connu la Yougoslavie (le temps où les frontières actuelles internationales étaient simplement des frontières internes), ils reproduisent en réalité les schémas d'échange qui existaient entre les Républiques socialistes sous Tito. En effet, le même objectif existait (rapprocher les peuples entre eux) à une différence près : alors que les mouvements de jeunes communistes issus des différentes Républiques fédérées de Yougoslavie partageaient le communisme yougoslave, aujourd'hui les jeunes qui se réunissent à l'IJDH ont plutôt en commun une pratique occidentale dans leur mode de vie et dans leur mode de socialisation. L'Initiative est le reflet de la volonté de tisser du lien social entre les jeunes générations.

Avec les guerres des années 1990, le lien social qui avait été patiemment tissé au cours du demi-siècle yougoslave a été brutalement rompu, défaisant la “tapisserie” créée de façon commune. Au sortir du conflit et depuis, un immense travail est réalisé pour tenter de reconstruire ce lien entre les peuples. Pourtant, ce lien a changé de nature : l'objectif n'est plus la préservation de la Yougoslavie mais la réconciliation des peuples autrefois unis mais dont le lien s'est largement distendu par la guerre et des années de nationalisme.

Ainsi, l'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme joue un rôle important pour le réveil des consciences. La jeunesse des Balkans occidentaux s'inspire des modèles européens et prend l'habitude de communiquer avec ces voisins régionaux, ce qui contribue à ouvrir l'esprit et à briser les frontières mentales qui entravent le dialogue entre les peuples. L'Initiative la plus prometteuse est cependant l'Initiative RECOM.

§3. L'Initiative RECOM : le projet le plus ambitieux de la région

Dans l'optique de bien analyser l'apport de l'Initiative RECOM en matière de réconciliation dans les Balkans occidentaux, nous commencerons par rappeler brièvement l'importance des Commissions "Vérité et Réconciliation" dans le monde depuis les années 1990 (A). Ensuite, nous expliquerons le projet RECOM en mettant l'accent sur les trois principales ONG qui gravitent autour de lui (B).

A. Les années 1990 : multiplication des Commissions "Vérité et Réconciliation" dans le monde, mais pas dans les Balkans

Dans les années 1990, des Commissions appelées à réunir les coupables aussi bien que les victimes des guerres civiles ont essaimé dans le monde. Ces Commissions, qui ont pour objectif la recherche de la "Vérité" et le retour à la "Réconciliation", ont connu des succès variables.

La Commission "Vérité et Réconciliation" la plus aboutie est sans doute celle qui a été mise en place en Afrique du sud en 1995¹ après la chute du régime de l'*apartheid*. Chargée de recenser l'ensemble des violations des droits de l'Homme commises sur le territoire sud-africain depuis 1960 et le massacre de Sharpeville, elle ambitionnait de favoriser la réconciliation nationale, entre "Afrikaners" et "Noirs", entre les cadres du régime et ses victimes. Loin d'engendrer une reprise des violences, la Commission réunie dans la Nation "Arc-en-ciel" a au contraire accéléré la réconciliation par une méthode de travail efficace : plutôt que de condamner pénalement les coupables et donc de pérenniser la division entre coupables et victimes, l'archevêque et Président de la Commission, Desmond Tutu, a estimé profitable à l'ensemble de la Nation d'accorder une amnistie aux coupables qui se confessaient publiquement de leurs crimes.

Le mot d'ordre de la Commission peut se résumer dans l'expression "apaiser plutôt qu'attiser les tensions". *"Nous devons briser la spirale de représailles et contre-représailles. La confession, le pardon et la réconciliation dans les vies des nations ne sont pas des choses farfelues qui ne seraient que religieuses et spirituelles, nébuleuses et irréalistes. Ce sont des éléments pratiques de la vie politique"*². L'influence sur la Commission de son Président et

¹ Promotion of National Unity and Reconciliation Act

² Tutu, Desmond, *"We must break the spiral of reprisal and counter-reprisal... Confession, forgiveness and reconciliation in the lives of nations are not just airy-fairy religious and spiritual things, nebulous and unrealistic."*

de Nelson Mandela a sans doute été déterminante dans la conduite intelligente du processus de réconciliation via la Commission en Afrique du Sud. Ainsi, la réconciliation, comme nous l'avons établi en introduction, est un processus fortement empreint de religiosité. Ironiquement, alors qu'elle n'était pas au centre de débats en Afrique du Sud, le facteur religieux pèse dans le phénomène réconciliatoire dans les Balkans. La Commission a ainsi "contribué à épargner un bain de sang"¹ et accéléré la transition politique et démocratique.

Suite à la réussite de l'expérience sud-africaine, une trentaine d'Etats² ont mis en place de telles Commissions pour la réconciliation. Si à l'heure actuelle, aucune Commission de l'importance de celle qui a été créée en Afrique du Sud n'a vu le jour dans les Balkans occidentaux, depuis la fin du conflit quelques tentatives sont menées pour pallier à cette absence : c'est le cas du projet RECOM.

B. L'Initiative RECOM : documenter le passé, chercher la vérité, et se réconcilier

Logo 3 : RECOM



Source : <http://zarekom.org>

Si la justice transitionnelle (section 2) et les rencontres au sommet (section 1) permettent des avancées notoires, la réconciliation ne peut se réaliser sans implication de la société civile.

Le projet RECOM a commencé par une discussion régionale visant à identifier et documenter l'ensemble des crimes commis pendant les guerres de l'ex-Yougoslavie. L'idée était donc de créer un panorama global et neutre de l'ensemble des faits, en recherchant la

They are the stuff of practical politics": <http://www.justice.gov.za/trc/report/finalreport/Volume%205.pdf> (traduction de l'auteur), consulté le 25 février 2012

¹ Wauthier, Claude, "Vérité et réconciliation en Afrique du Sud", Le Monde Diplomatique, janvier 2005

²Article sur les Commissions "vérité": <http://www.amnesty.org/fr/international-justice/issues/truth-commissions>, consulté le 25 février 2012

vérité comme préalable à la réconciliation. En 2005, le Centre pour le droit humanitaire a convoqué une conférence régionale à Belgrade avec des ONG spécialisées en droits de l'Homme pour amorcer le dialogue, en partant du principe que les procès seuls ne suffisent pas à régler l'ensemble des problèmes liés aux guerres. En sus dudit Centre, Documenta¹ et le Centre de recherche et de documentation² (IDC) sont intimement impliqués dans le processus de réconciliation mené par les initiatives de la société civile. Axant leurs travaux sur l'aide aux victimes, ces organisations cherchent à établir une vision factuelle et complète des évènements des années 1990³.

1. Le Centre pour le droit humanitaire

Au cœur du projet de l'Initiative RECOM, le Centre pour le droit humanitaire⁴ occupe une place importante. Fondé en 1992 par Nataša Kandić, une activiste serbe, le Centre vise à documenter les violations des droits de l'Homme perpétrées en ex-Yougoslavie dans les conflits armés qui ont eu lieu en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, et au Kosovo⁵.

Photographie 5 : Nataša Kandić



Source : <http://bujanoci.info/wp-content/uploads/2011/04/natasa-kandic.jpg>

¹ Documenta est basé à Zagreb (Croatie).

² Le Centre de recherche et de documentation est basé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

³ RECOM Process Report, Bilan 2006-2011, 26 septembre 2011

⁴ Page d'accueil du site Internet du Centre pour le droit humanitaire : <http://www.hlc-rdc.org/>, consulté le 17 mars 2012

⁵ Une explication complète des activités du Centre pour le droit humanitaire est disponible sur : <http://blip.tv/fhp/fond-za-humanitarno-pravo-1992-2006-1495526>, consulté le 12 avril 2012

Le Centre se concentre sur trois domaines : la recherche et documentation des crimes, la réforme de la justice et des institutions, et l'information au public. Ce dernier domaine est essentiel, puisque la population doit être mise au courant des activités menées pour la réconciliation. Le 29 mars 2012, la République de Serbie a par exemple reconnu sa responsabilité dans le déplacement contraint de Bosniaques du Sandjak pendant le conflit, notamment des habitants de la localité de Priboj¹. Dans cette affaire, le Centre a reçu le soutien du Comité du Sandjak pour la protection des droits de l'Homme et de l'Association pour les réfugiés et déplacés de la municipalité de Priboj.

Au cours d'un entretien avec la journaliste Florence Hartmann, Nataša Kandić explique similitudes et différences entre RECOM et la Commission sud-africaine, ce qui nous éclaire sur le rôle futur de l'Initiative. *“Comme pour les Commissions Vérité et Réconciliation, les victimes et leur témoignage public seront au centre du processus. Mais à l'issue des trois années de consultation, ce n'est pas la réconciliation comme en Afrique du Sud qui a été retenue comme l'un des objectifs principaux de la RECOM mais plutôt la reconnaissance des victimes et de leurs souffrances afin qu'émergent au sein de notre société compassion et solidarité envers toutes les victimes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Autre différence : RECOM ne prétend pas établir la vérité, mais les faits”*.

2. Le Centre de recherche et de documentation

Pour faciliter la tâche de RECOM, le Centre de recherche et de documentation de Sarajevo (*Istraživačko dokumentacioni centar*) a été fondé le 19 avril 2004. Cherchant à poursuivre le travail fourni par la Commission créée par la présidence de la Bosnie-Herzégovine en 1992³, il rassemble faits et documents sur le génocide, les crimes de guerre, et les violations de droits de l'Homme perpétrés sur le territoire de Bosnie-Herzégovine. Composée principalement de professeurs et d'intellectuels, cette ONG non partisane met à la disposition des acteurs intéressés (TPIY, cours nationales de justice, ONG, médias) l'ensemble des documents qu'elle inventorie. Cette publicisation des documents permet une transparence totale et une information parfaite pour les personnes qui souhaitent obtenir des réponses sur les crimes. Ce Centre de recherche représente

¹ “The program for the return of refugees and displaced persons from the Municipality of Priboj is the first official recognition of the injustices against Bosniaks in Sandzak”, 5 avril 2012, <http://www.hlc-rdc.org/?p=19602&lang=de>, consulté le 7 avril 2012

² Hartmann, Florence, “RECOM: Pour une vérité par les faits dans les Balkans”, 14 mai 2011, <http://www.bhinfo.fr/recom-pour-une-verite-par-les.1758/>, consulté le 15 avril 2012

³ Site internet du Centre de recherche et de documentation : <http://www.idc.org.ba>, consulté le 15 avril 2012

ainsi une base de données complète spécialisée sur les crimes des guerres de l'ex-Yougoslavie.

3. Documenta

A l'instar des deux précédents centres, Documenta a été créé pour atteindre la vérité des faits qui se sont déroulés dans les années 1990. Soutenue par des ONG régionales (le Centre pour la paix, la non violence et les droits de l'Homme d'Osijek, le Centre d'études sur la paix, le Conseil civique pour les droits de l'Homme, et le Comité croate d'Helsinki), le fonds Documenta fait de la recherche des documents officiels falsifiés ou supprimés son cheval de bataille. Au nom de la réconciliation des peuples, il considère que l'établissement de la vérité des faits est le point de départ indispensable¹.

Après avoir consacré les premiers paragraphes à analyser l'apport différencié des diverses initiatives de réconciliation, le dernier paragraphe met en évidence les soutiens aux initiatives sociétales et dresse un bilan de leur action.

§4. Les initiatives sociétales de réconciliation : apports et limites

Au sein de ce paragraphe, nous étudierons dans un premier temps le soutien apporté aux initiatives sociétales de réconciliation (A) avant de dresser un bilan critique de leur travail (B).

A. La réconciliation financée de l'extérieur et soutenue de l'intérieur

Si les initiatives sont soutenues principalement par le milieu artistique et culturel dans les Etats balkaniques (1), la majorité du financement provient de l'extérieur (2).

1. La lettre de soutien à l'Initiative RECOM

¹ Site internet de Documenta : <http://documenta.hr/eng>, consulté le 15 avril 2012

La réconciliation promue par RECOM dispose de soutiens dans la région. En effet, artistes¹ et intellectuels², qui rayonnaient régionalement lorsque la Yougoslavie existait encore, prennent largement position en faveur de la réconciliation et de RECOM. Pour le milieu artistique, l'identité yougoslave avait une signification profonde : les éléments qui rapprochent les différents peuples de la Yougoslavie sont bien plus importants que ce qui les éloigne. Après l'éclatement de la Yougoslavie, leur sphère d'influence s'est réduite comme peau de chagrin³, malgré la proximité culturelle pluriséculaire existant entre ces mêmes peuples.

Dans une lettre à destination des chefs d'Etat des Balkans occidentaux, une centaine d'artistes et intellectuels de la région soutient officiellement RECOM et encourage les dirigeants à accélérer la mise en place de la Commission: *"l'Initiative RECOM est la meilleure opportunité pour enfin arrêter de parler du passé comme s'il était synonyme de présent. Il est grand temps que nous lui fassions face, que nous commencions à nous souvenir et à apprendre ce qui s'est passé, plutôt que de continuer à vivre avec ce poids"*. Il est encore tôt pour connaître les conséquences de cette lettre de soutien sur les hommes politiques.

2. Le financement de la réconciliation

Sur la période 2008-2011, le budget de l'Initiative RECOM est estimé à trois millions d'euros *grosso modo*. Comparés aux 300 millions d'euros obtenus pour le TPIY pour l'exercice 2010-2011, cette somme est faible.

¹ Par exemple, l'acteur de cinéma Rade Serbedzija ("Au pays du sang et du miel") et le réalisateur Danis Tanović ("No Man's Land") ont signé la lettre de soutien à l'Initiative RECOM.

² Lettre de soutien à RECOM : <http://www.zarekom.org/documents/Letter-of-Support-to-the-RECOM-Process.en.html>, consulté le 20 novembre 2011

³ Un des seuls artistes dans les Balkans qui a réussi à transcender les nationalités depuis la fin de la Yougoslavie est le jeune chanteur macédonien Toše Proeski décédé en 2007. Il a notamment chanté "Igra bez granica", ce qui veut dire "Joue sans frontières".

Tableau 1 : Origine du financement de la réconciliation

Provenance du financement	Initiatives sociétales			Initiative juridictionnelle
	RECOM ¹	IGMAN	IJDH ²	
Union européenne	IEDDH ³			Union européenne
Programmes internationaux	OSCE en Serbie	OSCE en Serbie	OSCE, PNUD, HCDH-ONU,	OSCE, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
Diplomatie	Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis	Pays-Bas, Grèce, République tchèque	Australie, Finlande, France, Pays-Bas, Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Norvège, Suisse	Finlande, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Luxembourg, Etats-Unis, Danemark
Fondations	Rockefeller, Robert Bosch Stiftung, Open Society en Serbie, OAK	Konrad Adenauer, Friedrich Ebert, Rockefeller, Robert Bosch, Mott, Open Society, Compagnia di San Paolo, Communitas, the Citizen's Pact for SEE ⁴	Konrad Adenauer, Friedrich Ebert, Heinrich Böll, Mott, Rockefeller, Open Society en Serbie	Rockefeller, Mott, Carnegie, Mac Arthur, Open Society Institute
Agences	NED ⁵ , US Institute of Peace, Balkan Trust for Democracy	USAID, Freedom House, German Marshall Fund of the US, Balkan Trust for Democracy ⁶	NED, USAID Serbia, Freedom House, US Institute of Peace, Institute for Sustainable Communities, BTM, East-East Program	National Bar Association ⁷ , Université d'Amsterdam et d'Utrecht, Case Western Reserve University
Entreprises	Telekom Serbie			
ONG			CCFD, Quaker Peace and Social Witness, Norwegian's People Aid, Civil Rights' Defenders	

¹ Le budget est disponible sur le site Internet de l'Initiative : www.zarekom.org, consulté le 15 octobre 2012

² Liste des donateurs de l'IJDH : <http://www.yihr.org/en/webpage/3>, consulté le 15 octobre 2011

³ Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme.

⁴ Liste complète: http://www.citizenspact.org/new/index.php?option=com_jaddresses&Itemid=28, consulté le 15 octobre 2011

⁵ National Endowment for Democracy

⁶ Donateurs du Balkan Trust for Democracy: <http://www.gmfus.org/grants-fellowships/grantmaking-programs/balkan-trust-for-democracy/donors>, consulté le 15 octobre 2011

⁷ Association américaine des avocats afro-américains créée en 1925.

a. L'Union européenne, un donateur très actif

Parmi les donateurs pour les initiatives de réconciliation dans les Balkans occidentaux, l'Union européenne est le plus important contributeur. Finançant le TPIY, Bruxelles appuie RECOM à hauteur d'un million d'euros *via* l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH). Créé en 2006 par la DG du Développement et de la Coopération (*EuropeAid*) de la Commission européenne¹, il a pour objectif² de soutenir démocratie et droits de l'Homme dans les Etats non membres de l'Union européenne. Encourageant les initiatives sociétales, l'Union européenne présente la réconciliation comme une condition tacite pour l'intégration européenne : de la réussite du processus de réconciliation dépendra l'avenir européen des Balkans occidentaux. Pour Pierre Mirel, *"comme dans d'autres pays précédemment, la réconciliation ne viendra réellement que de la société elle-même dans un processus de recherche de la vérité et d'explication de celle-ci sans considération de l'ethnie des victimes. C'est le sens de l'initiative RECOM lancée par quelques ONG courageuses à Zagreb, Sarajevo et Belgrade, et soutenue par la Commission européenne et le Parlement européen"*³.

b. La contribution de l'OSCE

Si l'Union européenne est le principal contributeur pour la réconciliation, l'OSCE y participe depuis la création en 2001 d'une mission en Serbie pour fournir assistance et expertise aux autorités en matière de démocratisation, droits de l'Homme, minorités, et développement des médias⁴. Contrairement à l'IEDDH qui finance directement les associations de la société civile, la mission travaille en coopération avec le gouvernement de Serbie qui peut ensuite soutenir les initiatives jugées les plus pertinentes. L'action de

¹ Il remplace l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme (2000-2006).

² Les cinq objectifs: 1) renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et régions où ils sont le plus en péril ; 2) renforcer la société civile qui œuvre dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratique, en appuyant la conciliation pacifique des groupes d'intérêts et en consolidant la participation et la représentation politiques ; 3) appuyer les actions menées dans les domaines visés par les orientations de l'UE : dialogue sur les droits de l'homme, défenseurs des droits de l'homme, peine de mort, torture, enfants et conflits armés, et violence à l'encontre des femmes ; 4) soutenir et renforcer le cadre international et régional mis en place pour protéger les droits de l'homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie; 5) susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques, et renforcer leur fiabilité et leur transparence, au moyen notamment de processus d'observation électorale. http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/eidhr_fr.htm, consulté le 22 décembre 2011

³ Séné, Tanguy, "Pierre Mirel : le sens de l'élargissement aux Balkans occidentaux", 16 novembre 2011, <http://www.nouvelle-europe.eu/en/node/1294?page=0.1>, consulté le 19 novembre 2011

⁴ Page internet de la mission de l'OSCE en Serbie : <http://www.osce.org/serbia/43337>, consulté le 15 octobre 2011

l'Union européenne vise à créer un lien particulier entre les agents de la Commission européenne et les acteurs locaux de la réconciliation, ce qui crée un lien de dépendance avec l'Union européenne : c'est ce que souhaite éviter l'OSCE, qui préfère négocier avec les autorités politiques.

c. Le financement des Etats pour la démocratisation

La réconciliation est financée en grande partie par les Etats "occidentaux". Pour ce faire, ils disposent de plusieurs techniques : ils peuvent choisir le financement par leurs ambassades¹ ou bien par des instituts publics ou parapublics comme l'Institut américain pour la paix², le Balkan Trust for Democracy³ ou le National Endowment for Democracy⁴. Cette intervention des Etats qui "exportent" les valeurs occidentales dans les Balkans n'est donc pas neutre politiquement. Parmi les Etats les plus importants contributeurs, on compte notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Finlande, la Suisse et les Pays-Bas⁵. Le Ministère néerlandais des affaires étrangères a ainsi mis en place un programme appelé MANTRA⁶ qui a pour objectif le développement de sociétés ouvertes, pluralistes, démocratiques, en attachant une importance toute particulière à la formation d'un maillage de la société civile sur l'ensemble du territoire de la Serbie.

d. Les fondations privées et les "philanthropes"

Les fondations privées représentent des contributeurs particulièrement importants pour les initiatives de réconciliation dans les Balkans occidentaux. La philanthropie est davantage développée aux Etats-Unis, et c'est ce qui explique partiellement la

¹ Les ambassades des Pays-Bas en Serbie, des Etats-Unis, et de la Confédération helvétique financent les programmes de réconciliation régionale.

² L'Institut américain pour la paix a été créée en 1984 par le Congrès américain.

³ Le Balkan Trust for Democracy est un partenariat public-privé créé en 2003 par le German Marshall Fund for the United States, la United States Agency for International Development (USAID) et la Fondation Charles Stewart Mott. C'est une initiative de subvention qui soutient la démocratie, la bonne gouvernance et l'intégration atlantique de l'Europe du sud-est : <http://www.gmfus.org/grants-fellowships/grantmaking-programs/balkan-trust-for-democracy>, consulté le 1^{er} juin 2012

⁴ La National Endowment for Democracy est une association américaine à but non lucratif, fondée en 1983, qui a pour but d'éduquer et former à la démocratie à travers le monde. Son budget est voté par le Congrès américain. Elle a notamment contribué à la fondation de Solidarnosc en Pologne, de la Charte 77 en Tchécoslovaquie et du mouvement Otpor en Serbie.

⁵ Site internet de l'ambassade des Pays-Bas en Serbie (page sur la coopération bilatérale avec la Serbie): <http://serbia.nlembassy.org/organization/departments/development-assistance/bilateral-cooperation-with-serbia/bilateral-cooperation-with-serbia.html>, consulté le 1^{er} juin 2012

⁶ Le nom du programme MANTRA vient du néerlandais "Maatschappelijke transformatie" qui signifie "Transformation sociale".

prédominance des fondations américaines pour la réconciliation comme les fondations Rockefeller¹, Carnegie, Charles Stewart Mott, Open Society², OAK³, MacArthur⁴ et Leonard Case.

Les fondations européennes, notamment les *Stiftungen* allemandes, participent aussi au financement des programmes de réconciliation, comme c'est le cas des fondations Robert Bosch⁵, Konrad Adenauer⁶, Friedrich Ebert⁷ et Heinrich Böll⁸. Aux côtés des fondations allemandes, seules les fondations bulgare *Communitas*⁹ et italienne *Compagnia di San Paolo*¹⁰ représentent les intérêts européens, ce qui est étonnant compte tenu de la dimension européenne des Balkans occidentaux.

e. Les ONG exogènes aux Balkans occidentaux

Si les Etats, organisations internationales et fondations privées financent en grande partie les initiatives de réconciliation régionale, les ONG (notamment américaines, françaises et norvégiennes) contribuent également en fonction de leurs moyens budgétaires. Ayant un rôle majeur dans la démocratisation (surtout en Asie centrale ou

¹ Créée en 1940 à New York, la fondation gère trois programmes au niveau mondial : la pratique démocratique, le développement durable, et la paix et la sécurité. Elle a trois espaces d'action : New York, les Balkans occidentaux et la Chine méridionale.

² Le Fonds pour une Société Ouverte est financé par George Soros, qui a eu un parcours particulier. Ayant eu pour langue maternelle l'espéranto et originaire de Hongrie, il est un financier américain qui a créé les hedge funds dans les années 1970.

³ Créée en 1998 à Genève par Alan Parker, entrepreneur américain qui a fait fortune par sa chaîne de vente au détail Duty Free Shoppers : <http://www.oakfnd.org/node/4023>, consulté le 15 novembre 2011

⁴ Créée en 1975, la Fondation défend les droits de l'Homme, la sécurité, le développement urbain et les technologies : <http://www.macfound.org/about/>, consulté le 15 novembre 2011

⁵ Créée en 1886, elle a pour objectif la philanthropie, la santé, la compréhension entre les peuples, le bien-être, l'éducation, les arts et la culture, la recherche et l'apprentissage dans les humanités, les sciences sociales et les sciences naturelles : <http://www.bosch-stiftung.de/content/language2/html/3290.asp>, consulté le 15 novembre 2011

⁶ *«La Konrad-Adenauer-Stiftung est liée au mouvement chrétien-démocrate. Issue de la Société pour le travail d'éducation civique chrétien-démocrate fondée en 1956, elle porte depuis 1964 le nom du premier chancelier allemand. Elle met en œuvre des mesures d'éducation civique et politique, élabore des bases scientifiques servant à l'action politique, octroie des bourses à des personnes particulièrement douées et réalise des recherches relatives à l'histoire de la démocratie chrétienne. Elle soutient l'intégration européenne, l'entente internationale et promeut la coopération en matière de politique de développement»* : <http://www.kas.de/wf/de/71.4962>, consulté le 15 novembre 2011

⁷ Inspirée des idéaux du premier président de la République de Weimar, la Friedrich Ebert Stiftung est associée au parti social-démocrate allemand depuis sa création en 1925. La FES est le concurrent de la Konrad Adenauer Stiftung au niveau politique : http://www.fes.de/sets/s_stif.htm, consulté le 15 novembre 2011

⁸ Heinrich Böll, Prix Nobel allemand de littérature en 1972, était un ardent défenseur des droits de l'Homme. Proche du Parti vert allemand, la Fondation a été créée en 1997 : <http://www.boell.de/foundation/history/history.html>, consulté le 15 novembre 2011

⁹ La fondation bulgare a été créée en 2006 par Svetoslav Bojilov pour aider la société civile et contribuer à l'intégration européenne de la Bulgarie et des Balkans : http://www.communitas-bg.org/about_usen.php, consulté le 15 novembre 2011

¹⁰ *Compagnia di San Paolo* est une confraternité issue de la tradition italienne des fondations. Née à Turin en 1563, elle vise à favoriser la réconciliation dans la région : <http://www.compagnia.torino.it/Chi-siamo/Scopi>, consulté le 15 novembre 2011

dans le Caucase) les ONG provenant de pays occidentaux tendent à faire converger les pays en transition politique vers un modèle de démocratie libérale et une économie de marché.

B. Le bilan des initiatives sociétales de réconciliation

Après avoir consacré un premier axe au financement de la réconciliation, il convient de dresser un bilan des initiatives sociétales. Quel est leur impact réel sur la réconciliation ? A quelles limites doivent-elles faire face ?

1. Le réveil de la société civile dans les Balkans

Les initiatives sociétales mettent en évidence la poussée de la société civile dans les Balkans depuis les années 1990. Culminant avec la révolution serbe de 2000 marquée par le mouvement étudiant Otpor, la "grassroots democracy" prend de l'ampleur dans la région. Dans des sociétés balkaniques traditionnellement patriarcales et pyramidales, la progressive montée de la base citoyenne et d'un mode décisionnel dans l'action publique davantage "bottom-up" que "top-down" est le marqueur de mutations sociétales profondes.

2. Les limites des initiatives sociétales

Les initiatives de la société civile fournissent un travail conséquent en faveur de l'avancée du processus de réconciliation. Cependant, elles sont critiquées pour de nombreuses raisons.

En premier lieu, la recherche de la vérité factuelle contribue à rouvrir la mémoire des familles de victimes, ce qui tend à réveiller les tensions intercommunautaires. Le processus biologique de cicatrisation peut être comparé à la cicatrisation psychologique des blessures. En tant que "*phénomène de réconciliation d'éléments autrefois unis et qui avaient été séparés*"¹, la cicatrisation est un processus extrêmement long qui nécessite patience et soin.

Les initiatives pâissent également de leur confidentialité et de leur absence d'institutionnalisation. Par exemple, l'Initiative RECOM est encore à l'état de projet, et plus

¹ DU de Paris VII : <http://www.cicatrisation.info>, consulté le 1^{er} juin 2012

de vingt ans après le début des hostilités, aucune commission "vérité et réconciliation" n'a été mise sur pied, malgré une tentative avortée en Serbie-Monténégro. L'existence d'une seule Commission qui rassemblerait l'ensemble des protagonistes, à l'instar de celle qui a été formée dans l'Afrique du sud *post-apartheid*, serait profitable à la réconciliation régionale. Non seulement, elle permettrait de concentrer l'ensemble des discussions au sein d'une organisation, ce qui faciliterait le dialogue dans un contexte où des centaines d'initiatives locales ou internationales s'occupent de la réconciliation, mais en plus, elle aurait l'avantage de gagner du temps, précieux pour la région.

L'idée de constituer une Commission Vérité et Réconciliation sur le modèle de la Commission sud-africaine se heurte à un obstacle supplémentaire : étant donné que d'ordinaire les guerres conduisant à la création de telles commissions sont des guerres civiles, les commissions recherchent la réconciliation nationale. Pour ce qui est des Balkans occidentaux, la situation est autrement plus compliquée, puisque l'ex-Yougoslavie est aujourd'hui divisée en plusieurs Etats, ce qui rend impossible toute réconciliation "nationale" à l'échelle d'un seul Etat. Dans ce cadre, une Commission régionale est appelée à être constituée pour les Balkans occidentaux, ce qui serait une première. Plus de vingt ans après le début des hostilités, il semble toutefois compromis de créer une telle commission dans la mesure où elle est en principe instaurée rapidement après la cessation des hostilités pour accélérer la réconciliation.

Le problème provient en partie du manque de volonté politique pour créer une telle commission. *"Alors que l'Initiative semblait prometteuse il y a quelques mois, elle paraît maintenant piétiner comme si, proche de réussir, elle faisait soudain peur à certains gouvernements plus désireux de tourner la page que d'en réécrire les lignes les plus douloureuses. Gagner des voix aux prochaines élections semble une priorité bien partagée !"*

Pour Louise Lambrichs, le projet RECOM est une initiative "compassionnelle"² insuffisante. Elle considère que la recherche des documents et des faits tend plus à faire naître un sentiment de pitié envers les victimes qu'à réconcilier les peuples. Alors que l'intérêt des initiatives sociétales est lié à sa souplesse par rapport aux procès qui engendrent des condamnations, leur recherche de disparus ou de familles provoque un effet d'anti-réconciliation particulièrement fort.

Le constat d'échec des initiatives sociétales, et particulièrement de RECOM, est d'autant plus alarmant qu'il n'est pas seulement partagé par les observateurs mais également par les acteurs eux-mêmes.

¹ V. Note 3 p.49

² V. Annexe VI

C'est le cas de Predrag Ivanović, employé de l'Initiative : *“malheureusement, l'Initiative n'a jamais eu une grande influence dans la vie politique. Elle est constamment attaquée de toutes parts: par les médias, les nationalistes et les partis de droite. [...] Je suis navré, mais je dois dire qu'il n'y a pas de forte volonté politique pour la réconciliation dans la région balkanique au moment présent. En ce qui concerne d'autres illustrations d'initiatives de réconciliation, l'Initiative Igman est sans doute la plus proche du processus enclenché par RECOM. Il y a bien eu un projet officiel de Commission Vérité et Réconciliation¹, mais il a échoué, et a été complètement enterré. RECOM s'efforce d'aller de la base du peuple vers le gouvernement, et non l'inverse, comme c'était le cas pour la Commission Vérité et Réconciliation pour la Serbie et le Monténégro qui a échoué²”*. La démission³ en 2011 de Nataša Kandić de son comité de coordination est caractéristique de cette difficulté actuelle de l'Initiative, liée à la complexité pour relancer le projet et atteindre le million de signatures espéré pour mettre en place ladite Commission.

Ainsi que nous l'avons développé dans ce premier chapitre, la réconciliation régionale connaît de profondes avancées. En effet, les chefs d'Etat de la nouvelle génération (Tadić ou encore Josipović) ont organisé des rencontres historiques et adopté des textes politiques à haute valeur symbolique afin de présenter leurs excuses et implorer le pardon aux victimes et à leurs familles, tout en affirmant leur volonté de faire surgir la vérité des événements qui se sont déroulés dans les années 1990. Ensuite, la justice fait son travail pour juger les présumés responsables et condamner les coupables. Enfin, au niveau de la société civile, les acteurs affinent le travail de réconciliation en documentant l'ensemble des épisodes troubles de la guerre. Ils organisent progressivement un rapprochement entre les différentes communautés.

Il existe donc un véritable maillage institutionnel de réconciliation. Depuis la base citoyenne jusqu'au sommet de l'Etat, des acteurs y participent. En plus de ces protagonistes issus des Balkans occidentaux, le délicat processus de réconciliation est fortement soutenu par des acteurs extérieurs à la région qui s'engagent financièrement et physiquement.

Après avoir étudié les différents types de réconciliation en cours dans la région, au sein d'un second chapitre l'intérêt sera tourné vers l'influence externe de certaines institutions internationales en faveur de la réconciliation. Ayant pour champ d'horizon la

¹ Koštunica, Vojislav, “Truth and Reconciliation Commission for Serbia and Montenegro: Presidential Decree”, 30 mars 2001, <http://www.usip.org/files/file/resources/collections/commissions/Serbia&Montenegro-Charter.pdf>, consulté le 20 janvier 2012

² Correspondance avec Predrag Ivanović, réponse obtenue le 28 novembre 2011

³ “Vérité sur les crimes de guerre : Nataša Kandić démissionne de REKOM”, Le Courrier des Balkans, 29 juin 2011, <http://balkans.courriers.info/article17810.html>, consulté le 15 avril 2012

perspective d'intégration européenne, les Balkans occidentaux sont incités à tout mettre en œuvre pour faciliter le processus de réconciliation. On observera finalement l'effet positif de cette perspective qui éloigne petit-à-petit les Balkans de la page sombre des années 1990.

Dans le premier chapitre, la communauté internationale n'était pas absente des Balkans occidentaux (TPIY et financement des initiatives de réconciliation), mais elle était présente discrètement. L'intérêt du chapitre second est d'analyser la présence internationale dans les Balkans. En effet, depuis les guerres de Yougoslavie, la communauté internationale est intervenue directement, avec comme objectif celui de retrouver la paix et la stabilité, impératives avant de pouvoir se réconcilier.

Chapitre 2. L'action de la communauté internationale : la paix et la stabilité comme impératifs

Dans ce second chapitre, nous étudierons le fait que la réconciliation dans les Balkans occidentaux est fortement stimulée par la perspective d'intégration dans les différentes structures internationales, et notamment dans l'Union européenne. Plus le degré d'intégration des institutions est important, plus la réconciliation est favorisée.

Afin d'analyser cette stimulation des acteurs de la communauté internationale en faveur de la réconciliation dans les Balkans occidentaux, nous étudierons l'action internationale dans la région en faveur de la réconciliation (section 1) avant de mettre en exergue l'importance des conditions d'adhésion aux différentes structures internationales (section 2). Au terme de cette deuxième section, nous remarquerons le phénomène suivant : plus l'organisation est intégrée, plus le processus d'adhésion est long, et plus les conditions de réconciliation sont sophistiquées avec des critères précis d'adhésion. Dans un dernier temps, nous examinerons l'apport *sui generis* de l'Union européenne dans le processus de réconciliation (section 3).

Section 1. L'ingérence internationale dans les Balkans occidentaux : la recherche de la paix et stabilité avant tout

Dans cette première section, nous analyserons l'ingérence internationale dans les Balkans occidentaux. L'action de la communauté internationale est tournée en priorité vers la recherche de la paix et de la stabilité. En effet, à la sortie du conflit, l'important était d'apaiser les tensions et non pas de réconcilier immédiatement, ce qui était impossible. Si les organisations internationales impliquées défendent des valeurs proches, chacune dispose de mandats spécifiques avec des domaines d'intervention définis. Dans un premier temps, nous examinerons l'action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine en faveur de la réconciliation (§1). Ensuite, nous étudierons le cas de l'action internationale au Kosovo (§2).

§1. L'action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine pendant la guerre et après les accords de Dayton

En Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale est intervenue pendant le conflit par des opérations de maintien de la paix qui étaient nécessaires pour éviter une catastrophe humanitaire (A). Ensuite, le poste de Haut-représentant a été créé *ex nihilo* pour superviser les évolutions politico-institutionnelles du pays suite aux accords de Dayton en 1995, devenant ainsi la *summa potesta* sur le territoire souverain de Bosnie-Herzégovine (B).

A. Les opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine: la recherche de la paix et stabilité

Carte 2 : Bosnie-Herzégovine



Alors que le conflit était en cours en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité a pris toutes les mesures nécessaires pour faire régner la paix et la stabilité sur le continent européen. Près d'un demi-siècle après le dernier conflit majeur en Europe et alors que le risque de guerre nucléaire entre les deux blocs venait de disparaître avec l'effondrement de l'Union soviétique, le retour de la guerre dans les Balkans a fait craindre un

embrasement généralisé. Au fur et à mesure que la situation se stabilisait, les forces déployées sur le terrain ont changé de mission, passant de pures opérations de maintien de la paix à des missions plus larges.

1. La FORPRONU : intervention pendant la crise yougoslave

L'intervention de la communauté internationale dans la région a commencé le 21 février 1992 par la résolution 743 du Conseil de sécurité des Nations Unies portant création d'une Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU¹) en Yougoslavie. Créée initialement en tant qu'opération provisoire visant à créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave, elle avait deux mandats spécifiques : veiller à la démilitarisation des "zones protégées par les Nations Unies" (ZPNU) en Croatie, et épargner la crainte d'une attaque armée pour les personnes y résidant.

En juin 1992, le conflit ayant gagné la Bosnie-Herzégovine, le mandat de la FORPRONU a été élargi pour veiller à la sécurité de l'aéroport de Sarajevo, point stratégique pour l'acheminement de l'aide humanitaire dans la ville assiégée. A l'automne 1992, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a demandé à la FORPRONU d'intervenir pour acheminer les secours humanitaires et protéger les convois de prisonniers libérés. Ainsi, l'action de la FORPRONU a constitué un préalable nécessaire à la pacification de la région, prélude à une réconciliation dans les Balkans, et particulièrement en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

2. L'après-Dayton assuré par l'IFOR et la SFOR

Suite aux accords de Dayton, l'OTAN a été chargée de la mission de maintien de la paix sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine conformément à la résolution 1031² du Conseil de sécurité du 15 décembre 1995. L'*Implementation Force* (IFOR) avait pour nom d'opération *Joint Endeavour*. Un an plus tard, la *Stabilization Force* (SFOR) a pris son relais. A l'instar de son prédécesseur, la SFOR avait pour objectif de faire appliquer les accords de Dayton. De 1996 à 1998, elle a conduit une opération de restauration de la paix pour éviter la reprise du conflit. Jusqu'à sa disparition en 2004, son mandat s'est diversifié : opération

¹ Page internet sur la FORPRONU : http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_unprof.htm, consulté le 15 avril 2012

² Résolution 1031 du Conseil de sécurité : <http://www.un.org/french/docs/sc/1995/95s1031.htm>

de maintien de la paix, de surveillance, de désarmement, de protection des autorités civiles, et mise en place des institutions de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Progressivement, l'action internationale sur le terrain a dépassé la simple opération de maintien de la paix ou de force d'interposition entre deux belligérants pour traiter de domaines plus diversifiés servant à consolider la paix acquise.

3. L'implication croissante de l'Union européenne : l'opération de l'EUFOR Althea

Le 12 juillet 2004, le Conseil de l'Union européenne¹ a décidé de conduire une action militaire en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), pour se substituer progressivement à l'action otanienne de la SFOR. L'opération baptisée *Althea* vise à long terme le développement d'une Bosnie-Herzégovine stable, viable, et pacifiée tournée vers l'intégration européenne et la coopération intercommunautaire dans le pays. A moyen terme, Althea participe à la mise en place d'un environnement sécurisé, avec pour objectif atteignable la signature d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec Bruxelles, première étape vers l'intégration européenne. La mission EUFOR prévoit également de transférer graduellement aux autorités bosniennes l'ensemble des compétences d'un Etat souverain.

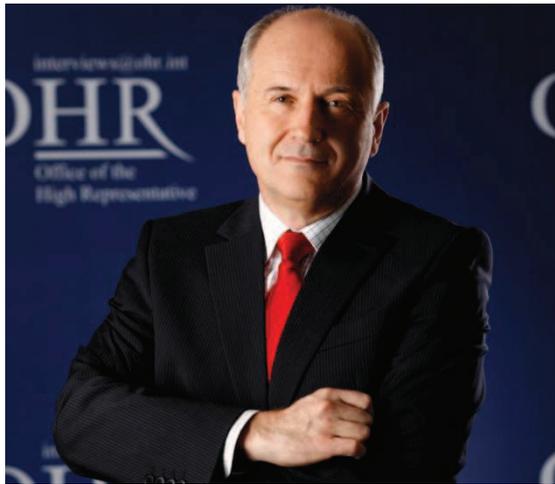
Ainsi, l'action des différentes institutions internationales est en quelque sorte fonction de l'avancée des pays sur la voie de la paix et stabilité. Si les Nations Unies sont les premières à prendre des mesures d'ampleur, en envoyant des forces d'interposition par exemple, ce sont ensuite les forces de l'OTAN qui prennent le relais, sous mandat onusien. Une fois que la situation est jugée comme étant stabilisée, l'Union européenne se saisit de ces prérogatives en y ajoutant la dimension d'intégration européenne, avec la demande explicite de critères formels et informels pour l'adhésion.

Si l'action de la communauté internationale est centrée sur les opérations de maintien de la paix sur le sol de Bosnie-Herzégovine, le Bureau du Haut-représentant dispose d'un mandat très large qui pose la question de l'ingérence internationale dans un Etat souverain.

¹ Décision du Conseil de l'Union européenne du 12 juillet 2004 portant création de l'EUFOR Althea : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:252:0010:0014:EN:PDE>, consulté le 1^{er} juin 2012

B. Le Bureau du Haut-représentant, symbole de l'ingérence internationale en Bosnie-Herzégovine

Photographie 6 : Valentin Inzko, Haut-représentant depuis le 26 mars 2009



Source : <http://www.ohr.int>

1. Le Haut-représentant, la *summa potesta* en Bosnie-Herzégovine : une présence politique de la communauté internationale légitimée par la réconciliation

Le Haut-représentant est une institution internationale *ad hoc* créée le 14 décembre 1995 par l'Accord de paix de Dayton. Depuis 2002, il endosse également la fonction de Représentant spécial de l'Union européenne. Travaillant main dans la main avec ses partenaires de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'avec les institutions internationales œuvrant pour le maintien de la paix dans la région, il est chargé du développement d'une démocratie viable et paisible permettant à long terme l'intégration dans les structures euro-atlantiques¹.

Régulièrement critiqué pour sa présence vécue comme une intrusion dans les affaires intérieures du pays, il dispose de pouvoirs très importants puisqu'il est

¹ Site internet du Bureau du Haut-représentant : <http://www.ohr.int/>, consulté le 15 mai 2012

aujourd'hui au sommet de la hiérarchie dans la vie politique bosnienne, permettant de parler de *summa potesta* du pays. Ses pouvoirs de Bonn¹ lui confèrent ainsi la possibilité de renvoyer des fonctionnaires qui violeraient les accords de Dayton mais aussi d'annuler n'importe quelle décision émanant de l'Assemblée pourtant élue par le peuple souverain.

Ceci ne signifie pas pour autant qu'il disposerait d'un pouvoir outrancier et tyrannique. Institué par les accords de Dayton, le Haut-représentant remplit simplement les missions qui lui ont été confiées. S'il dispose dans certains domaines de larges prérogatives, son action est toutefois gouvernée par le principe de "responsabilité intérieure" (*domestic responsibility*) en vertu duquel ce sont les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine qui sont chargés de la conduite du pays en respect aux accords de Dayton.

Le Bureau du Haut-représentant contribue indirectement à la réconciliation en faisant respecter les accords de paix qui visent notamment à l'amélioration des relations entre les communautés. Supervisant les avancées de l'intérieur, le Haut-représentant est un acteur ancien qui fait pleinement partie du paysage politique du pays. Si sa présence peut donner le sentiment d'une sorte de tutelle internationale sur la Bosnie-Herzégovine, elle apparaît nécessaire à l'évolution positive du pays. Il agit en quelque sorte comme un tuteur appliqué contre un arbuste encore jeune et frêle (la Bosnie-Herzégovine), présent pour veiller à la croissance et au développement d'icelui comme il se doit, c'est-à-dire qu'il pousse droit, c'est-à-dire dans le sens de l'intégration européenne et du respect des accords de Dayton.

2. Un mandat ambitieux du Haut-représentant : échec politique des accords de Dayton ?

Alors qu'entre 1997 et 2005, la Bosnie-Herzégovine semblait sur la voie de l'intégration euro-atlantique, le discours nationaliste est réapparu sur l'agenda politique². *"Malgré 100 000 morts et deux millions de déplacés, une partie de l'élite politique maintient un discours nationaliste, ce qui lui permet de rester au pouvoir. On observe un populisme qui*

¹ Page internet du Ministère des affaires étrangères sur l'action de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/bosnie-herzegovine/l-union-europeenne-et-la-bosnie>, consulté le 15 mai 2012

² Discours du Haut-représentant Valentin Inzko prononcé depuis l'université de Graz le 26 janvier 2012, http://www.ohr.int/ohr-dept/pressop/presssp/default.asp?content_id=46781, consulté le 15 mars 2012

remonte. En faisant peur à la population, on a recréé un sentiment d'appartenance, ce qui renforce le groupe, mais affaiblit la réconciliation¹".

Depuis l'échec du "Paquet" de la Commission européenne d'avril 2006 proposant des réformes institutionnelles, la Bosnie-Herzégovine a connu de multiples violations constitutionnelles et de l'Etat de droit. La situation politique du pays est critique avec un mécanisme de réconciliation enrayé : pas moins de seize mois ont été nécessaires pour former le nouveau gouvernement de l'Etat central de Bosnie-Herzégovine suite aux élections de 2010². En l'attente de sa constitution, un gouvernement provisoire s'était chargé des dépenses courantes, mais sans onction démocratique, il était bien difficile d'adopter un budget et de mettre en œuvre des réformes économiques pour l'emploi.

Pour Valentin Inzko, (le Haut-représentant actuel d'origine autrichienne) un désengagement de la communauté internationale du pays serait la pire des choses, puisque cela affaiblirait davantage le fragile Etat central. Sans être pessimiste quant à l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine, il a fait part en fin 2011 de la lenteur des progrès politiques en affirmant qu'aucun des cinq objectifs et des deux conditions préalables³ à la fermeture du Bureau n'a été rempli⁴. Ces signes sont inquiétants pour le pays dans sa perspective d'adhésion à l'Union européenne.

Dans son rapport pour le Secrétaire général des Nations Unies⁵ du 15 novembre 2011, le Haut-représentant s'estime préoccupé par le nationalisme qui perdure en Bosnie-Herzégovine malgré l'intervention proactive de la communauté internationale pour créer les fondements d'un sentiment national bosnien. Il prend pour exemple le comportement des autorités bosno-serbes de Banja Luka qui ont souhaité organiser un référendum en avril 2011 sur les décisions du Haut-représentant, pour décrédibiliser son intervention. En République serbe de Bosnie, le Parti démocratique serbe (anciennement dirigé par Radovan Karadžić) milite pour l'indépendance avec un discours teinté de nationalisme. Le Haut-représentant rappelle également dans son rapport la demande du parti de l'Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine (*HDZ BiH*) de créer une troisième entité

¹ Entretien téléphonique du 16 février 2012 avec Pierre Mirel.

² Toè, Rodolfo, "Seize mois après les élections, la Bosnie a enfin un gouvernement !", Courrier des Balkans, 11 février 2012, <http://balkans.courriers.info/article19225.html>, consulté le 15 mars 2012

³ Les cinq objectifs ont trait au statut de Brčko, à la résolution des questions liées à la propriété des biens de l'État et des armées, au renforcement de l'Etat de droit, notamment en matière de crimes de guerre, et à un accord sur le budget. Les deux conditions tiennent à la signature d'un accord de stabilisation et d'association, acquise depuis le 16 juin 2008, et à une certaine stabilité politique.

⁴ "Conseil de sécurité : le Haut-représentant de l'Union européenne fait part de la lenteur des progrès politiques en Bosnie-Herzégovine", Conseil de sécurité des Nations Unies, 15 novembre 2011, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/CS10449.doc.htm>, consulté le 15 mars 2012

⁵ 40^{ème} rapport du Haut-représentant sur la mise en œuvre de l'Accord de Dayton pour le Secrétaire général des Nations unies, http://www.ohr.int/other-doc/hr-reports/default.asp?content_id=46579, consulté le 15 mars 2012

constitutive du pays, de majorité croate. Etant chargé de la mise en œuvre effective des accords de Dayton, le Haut-représentant ne peut qu'être mécontent de ces volontés séparatistes dans un pays très divisé.

En somme, la situation en Bosnie-Herzégovine est préoccupante, et toute réconciliation semble compromise en attendant une solution politique acceptée par toutes les parties. La réconciliation ne peut avancer dans cette configuration politique où les populations votent, en général, pour les partis qui représentent leur communauté. En conséquence, le pays est fragmenté politiquement selon des lignes communautaires et non en fonction de convictions sur les projets de sociétés et d'avenir du pays.

Si le Haut-représentant est vivement préoccupé de l'évolution de la situation de la Bosnie-Herzégovine, le Directeur de la DG Elargissement de la Commission européenne pour les Balkans occidentaux (Pierre Mirel) considère que le pays est dans une impasse totale : *“la situation n'a aucune chance d'avancer. Il n'y a pas de solution. Une partie des Bosniaques rêve d'un Etat centralisé, mais cela n'arrivera pas. L'Etat actuel pourrait fonctionner si les entités rêvaient d'un renforcement de l'Etat. L'ordre institutionnel pourrait fonctionner comme en Belgique, mais le problème c'est qu'il n'y a pas simplement deux entités, mais deux entités, plus dix cantons dans une des deux entités, ce qui induit des lourdeurs administratives et un coût financier. Nous réfléchissons à une réforme, mais pour l'instant nous n'avons rien de concret pour changer Dayton”*.

L'action menée par la communauté internationale en général est incontestablement positive pour la réconciliation dans les Balkans occidentaux, mais son interventionnisme dénote une vision paternaliste. En effet, la communauté internationale est convaincue que c'est à elle qu'incombe la tâche d'intervenir pour résoudre les différends régionaux, comme si les élites politiques et administratives (souvent formées à l'étranger dans de prestigieuses universités) étaient incapables d'administrer correctement le pays. Le paternalisme international conduit à maintenir un lien de dépendance et de subordination dans la région à l'égard des acteurs issus de la communauté internationale. Jouant sur le désir d'intégration européenne des Balkans occidentaux, Bruxelles agit sur leur vie politique et institutionnelle.

Au sortir des guerres, il n'est pas contestable que les structures étatiques et administratives étaient trop affaiblies et trop teintées de nationalisme, ce qui a légitimé l'intervention internationale pour éviter la propagation de la guerre à l'échelle du continent par effet de débordement. Néanmoins, après plus d'une décennie depuis la signature des accords de paix (1995 en Bosnie-Herzégovine, 1999 au Kosovo, 2001 en Macédoine), l'action de l'Union européenne a perdu en légitimité : l'urgence n'est plus

d'actualité et les Balkans ont retrouvé leurs capacités administratives, politiques et économiques.

Pourtant, la perspective d'intégration européenne apparaît comme un élément qui légitime la poursuite des réformes économiques et institutionnelles qui vont dans le sens souhaité par l'Union européenne. En somme, elle intervient de façon trop proactive, n'hésitant pas à modeler l'avenir des Etats candidats à sa guise. Quid de la souveraineté de l'Etat ? En absence d'intervention de Sarajevo, l'Union européenne est-elle légitime à proposer des axes de réformes ? Peut-on parler d'échec de Dayton ?

Les positions entre les représentants de la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine semblent inconciliables, et le Haut-représentant dispose de moyens bien maigres pour concilier les parties.

La présence du Haut-représentant sur place permet à l'Union européenne d'être tenue au courant en permanence des améliorations et des tensions dans la région, et par ses larges compétences, il occupe une place centrale dans le système institutionnel du pays. Cette présence très importante de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine soulève certaines questions. Est-elle un frein à la réconciliation et à la prise en main du destin par le pays lui-même ? La Bosnie-Herzégovine bénéficierait-elle ou non du retrait international ? Comment réformer Dayton ? Est-il préférable de laisser le temps apaiser les tensions ou bien choisir de modifier l'organisation politique du pays ? Une nouvelle guerre est-elle possible ? Ainsi, alors que les Balkans occidentaux paraissent stabilisés et pacifiés, la situation politique en Bosnie-Herzégovine reste tendue. L'échec de Dayton affaiblit la réconciliation, d'autant que le dialogue entre Serbes, Musulmans et Croates de Bosnie-Herzégovine est relativement paralysé depuis la guerre.

3. Le cas du district de Brčko : un modèle à suivre

Le système institutionnel bosnien a créé un statut spécial pour une région de 208 km², le district de Brčko¹. Divisé depuis les années 1990 entre les deux entités de la Bosnie-Herzégovine (52% du territoire en Fédération et 48% du territoire en République serbe), il occupe une place stratégique puisqu'il est au carrefour entre la Croatie et les deux entités constitutives, tout en étant un port important situé sur la rivière Save. Du fait de la

¹ Par comparaison, le département de Paris, qui est le plus petit département de France, a une superficie de 105 km².

critique de la division territoriale, les responsables politiques ont créé¹ ce district le 5 mars 1999, sanctuarisé dans la Constitution de Bosnie-Herzégovine² dix ans plus tard (26 mars 2009).

Le district de Brčko est une mosaïque des Balkans. Concentrant sur son territoire les trois principales communautés du pays (Serbes, Musulmans et Croates), il dispose d'un "gouvernement démocratique multiethnique, unitaire et unique"³. Le statut du conseil municipal de Brčko⁴ demande que les communautés et peuples non-constitutifs (minorités nationales) soit représentés⁵. En 2000, la première police multiethnique dans l'espace post-yougoslave a été mise en place.

Alors que dans le reste du pays, le système scolaire est fondé sur le principe du "two schools under one roof"⁶ (classes mono-ethniques à deux niveaux), à Brčko les écoles sont mixtes, sans faire de distinction entre appartenance à telle communauté. Pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, l'école peut être un formidable vecteur de réconciliation et de dialogue entre communautés. Pourtant, la majorité des écoles du pays sont scindées en différentes communautés, utilisant des programmes scolaires différents, alors que l'école est l'institution qui permet le plus facilement de créer une cohésion nationale. Comment peut-on espérer réconcilier les peuples dans ce contexte ? Comment les jeunes générations, qui représentent la Bosnie de demain, peuvent-elles se réconcilier si dès la petite enfance leur est appliquée une ségrégation séparant les enfants en fonction de leur appartenance à une certaine communauté ? L'éducation "nationale" et pas simplement "ethnique" est la clé de la réconciliation régionale.

Après avoir étudié le cas de la Bosnie-Herzégovine, il convient de mettre l'accent sur l'action internationale au Kosovo.

¹ Le statut a été décidé par le Tribunal arbitral sur le différend relatif à la frontière entre les entités dans la région de Brčko.

²Premier Amendement à la Constitution de Bosnie-Herzégovine, 26 mars 2009, [http://www.ccbh.ba/public/down/Amendment I to the Constitution of BiH \(OHR and CC\).pdf](http://www.ccbh.ba/public/down/Amendment_I_to_the_Constitution_of_BiH_(OHR_and_CC).pdf), consulté le 15 mars 2012

³ Décision du tribunal arbitral pour le règlement du litige portant sur la frontière dans le district de Brcko : http://www.ohr.int/ohr-offices/brcko/arbitration/default.asp?content_id=42738, consulté le 15 mars 2012

⁴ "(1) The Assembly is composed of thirty-one (31) Councilors, out of which two (2) Councilors represent national minorities in the District", article 23 du statut du district: http://www.ohr.int/ohr-offices/brcko/arbitration/default.asp?content_id=43564, consulté le 14 mars 2012

⁵ "Le district de Brcko : une success story en Bosnie-Herzégovine ?", Le Courrier des Balkans, 18 septembre 2010

⁶ "Bosnia: No end to 'Two schools under one roof'", Balkan Insight, 18 février 2010, <http://www.balkaninsight.com/en/article/bosnia-no-end-to-two-schools-under-one-roof>, consulté le 14 février 2012

§2. L'action de la communauté internationale déployée au Kosovo

La résolution 1244 du Conseil de sécurité est le texte qui est au fondement du Kosovo actuel. Très riche en propositions pour recouvrer paix et stabilité sur le territoire kosovar, la résolution du 10 juin 1999 est symptomatique du tournant pris par le Conseil de sécurité dans les années 1990, plus interventionniste que jamais. En effet, ladite résolution a encouragé la constitution de la Force de Protection au Kosovo (KFOR) placée sous l'égide de l'OTAN pour établir un environnement sûr et sécurisé (A). Si cette mission otanienne est classique, le mandat de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est plus large, prenant en charge l'administration civile du Kosovo. Dans ce cadre, l'ONU est dans une action proche du "state-building" (B).

A. L'action de la KFOR au Kosovo : la dimension sécuritaire pour la paix et la stabilité

Carte 3 : Kosovo



Immédiatement après la fin de la guerre du Kosovo en 1999, la priorité n'était pas l'intégration européenne ni même la réconciliation entre Albanais et Serbes : le plus urgent était la stabilisation et la pacification de la région, tout en appelant à la

démilitarisation de l'armée de libération du Kosovo (UCK, *Ushtria Çlirimtare e Kosovës*). Sans cette paix et stabilité minimales, la guerre menaçait de reprendre à tout moment.

1. Sécuriser le Kosovo : application de la théorie maslowienne

L'action internationale au Kosovo se décline dans le domaine de la sécurité et de la défense. En vertu de la résolution¹ 1244 et de l'accord militaro-technique ("accords de Kumanovo²", signés entre la KFOR et la Serbie), l'OTAN s'est vu confiée cette difficile mission. Disposant de 6 226 soldats³ issus de vingt-neuf Etats, la KFOR contribue à un environnement sûr au Kosovo et à la liberté de mouvement des populations locales. Cette mission de l'OTAN est un préalable à la possibilité d'une réconciliation entre les peuples. Comment des communautés peuvent-elles se refaire confiance sans sécurité minimale dans la vie quotidienne ?

La sécurité n'est pas un luxe, c'est un besoin vital pour un individu et encore plus pour une communauté dans un pays divisé. Dans la "pyramide des besoins" élaborée par le psychologue Abraham Maslow⁴ en 1943, la sécurité est considérée comme un des besoins les plus élémentaires, placée avant les besoins d'appartenance et les besoins affectifs, et juste après les besoins physiologiques.

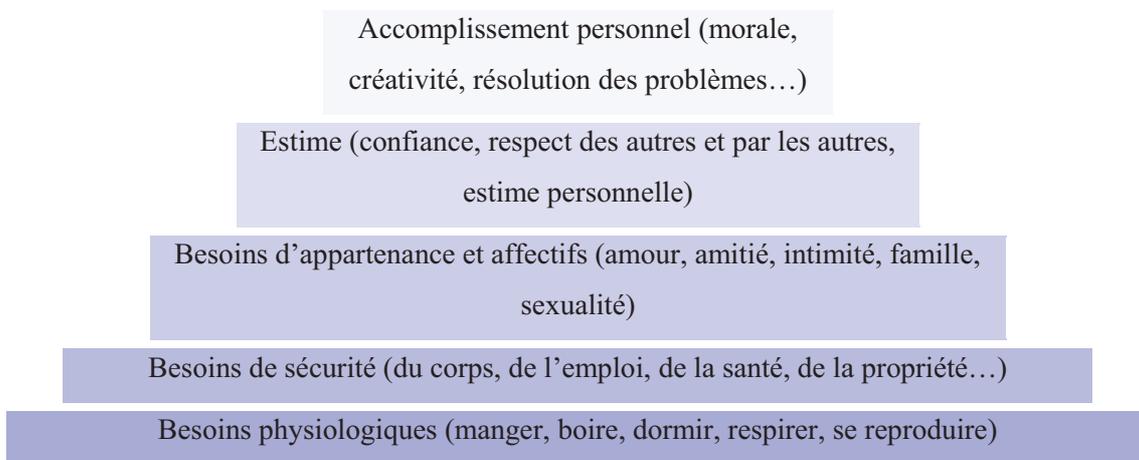
¹ Les missions de la KFOR : "a) Prévenir la reprise des hostilités, maintenir le cessez-le-feu et l'imposer s'il y a lieu, et assurer le retrait des forces militaires, policières et paramilitaires fédérales et de la République se trouvant au Kosovo et les empêcher d'y revenir, si ce n'est en conformité avec le point 6 de l'annexe 2; b) Démilitariser l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo; c) Établir un environnement sûr pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux, que la présence internationale civile puisse opérer, qu'une administration intérimaire puisse être établie, et que l'aide humanitaire puisse être acheminée; d) Assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publics jusqu'à ce que la présence internationale civile puisse s'en charger; e) Superviser le déminage jusqu'à ce que la présence internationale civile puisse, le cas échéant, s'en charger; f) Appuyer le travail de la présence internationale civile selon qu'il conviendra et assurer une coordination étroite avec ce travail; g) Exercer les fonctions requises en matière de surveillance des frontières" : <http://www.un.org/french/docs/sc/1999/99s1244.htm>, consulté le 15 février 2012

² "Les relations entre l'OTAN et la Serbie", Parlement européen, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede130411natoserbia/_sede130411natoserbia_fr.pdf (page 4), consulté le 22 avril 2012

³ "Key facts and figures : KFOR", OTAN, 15 mai 2012 <http://www.nato.int/kfor/structur/nations/placemat.pdf>, consulté le 17 mai 2012

⁴ La pyramide est tirée de Maslow, Abraham, "Motivation and Personality", HarperCollins Publishers, 1954, 293p.

Pyramide des besoins d'Abraham Maslow :



Cette théorie maslowienne permet de comprendre un élément central : si l'action internationale menée au Kosovo (et dans les autres Etats des Balkans occidentaux) a débuté par une intervention axée sur les enjeux de défense et de sécurité, c'est parce qu'il existe une hiérarchie dans la nécessité. Ce n'est donc qu'à partir du moment où la situation est sécurisée et pacifiée que la question de la réconciliation est envisageable. Ceci a de lourdes conséquences: traiter du thème de la réconciliation signifie que les besoins élémentaires (sécurité, appartenance) ont été remplis avec succès. En effet, la quatrième partie de la pyramide de Maslow (l'estime) inclut les notions de confiance et de respect des autres et par les autres, notions au cœur du processus de réconciliation.

Depuis leur déploiement en 1999, les troupes de la KFOR ont effectué un travail considérable, permettant de regarder l'avenir plus sereinement au Kosovo. Pourtant, malgré leurs efforts, la sécurité des populations y est encore sommaire. Or, la réconciliation au Kosovo ne sera guère possible sans amélioration des conditions minimales de sécurité.

L'OTAN n'a pas pour unique mission de sécuriser le Kosovo. Elle contribue également à la réconciliation en encourageant la représentation des différentes communautés et minorités au sein de la fonction publique.

2. Former les professionnels de la sécurité au Kosovo pour l'égalité de traitement entre les communautés

Le constat d'une police au Kosovo qui ne fonctionne pas selon des standards très européens a contribué à la mission de "*mise en place au Kosovo de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques*"¹ en juin 2008 par l'OTAN. En effet, la corruption et la discrimination étaient des pratiques courantes dans les structures de sécurité du pays, ce qui limitait fortement les efforts entrepris en faveur de la sécurité et de la protection de l'ordre public pour tous les citoyens. La KFOR doit donc former les policiers aux méthodes européennes. Ceci est loin d'être négligeable. Comment pourrait-on sérieusement espérer une réconciliation entre Serbes et Albanais sur un territoire où plusieurs lois s'appliquent en fonction de la pratique administrative et en fonction des affinités ? La loi doit être la même pour tous les citoyens au Kosovo et s'appliquer de la même façon. Une police "à la carte" ne convient pas à un territoire qui a vocation à adhérer à l'Union européenne. L'objectif de la mission de l'OTAN est en conséquence d'éviter toute différence de traitement, toute discrimination entre les communautés.

Estimant que le principe de représentativité est capital, l'OTAN demande expressément que les forces de sécurité au Kosovo soient multiethniques, c'est-à-dire incluant l'ensemble des communautés et minorités du pays (Serbes, Albanais, Gorans, Turcs, Ashkalis, "Égyptiens" et Roms), de sorte que la police ne soit pas le domaine réservé d'une seule communauté qui pourrait faire régner sa propre loi. Au-delà de la dimension sécuritaire, l'inclusion des communautés dans la fonction publique et le secteur privé est un enjeu crucial pour l'avenir du Kosovo. Par l'inclusion, les communautés sont amenées à dialoguer et se retrouver assis à une même table, ce qui est le début de toute réconciliation. Au niveau régional, ce principe de représentation est revendiqué par Pristina qui souhaite pouvoir discourir à jeu égal avec les Etats des Balkans occidentaux pendant les conférences régionales.

La présence de la KFOR dans la région n'est cependant pas vouée à être indéfinie puisque c'est le Conseil de l'Atlantique Nord qui décide "*du rythme et du niveau des réductions successives des effectifs, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des conditions de sécurité*"². Plus d'une décennie après la signature des accords de

¹ "Le rôle de l'OTAN au Kosovo": http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48818.htm, consulté le 14 janvier 2012

² *Ibid.*

Rambouillet et la création de la KFOR, la mission de sécurisation du Kosovo n'est pas remplie.

3. L'OTAN impuissante face aux obstacles

L'OTAN éprouve des difficultés pour remplir ses missions notamment en raison de la persistance d'obstacles sur lesquels elle n'a que peu de prise.

D'abord, l'OTAN n'a pas été capable de protéger les minorités serbes du Kosovo. Un ancien officier norvégien de l'OTAN, Kristian Kahrs, a présenté ses excuses aux Serbes du Kosovo pendant une émission de télévision. *“Sous la résolution 1244 de l'ONU et l'accord technico-militaire, nous devons protéger les Serbes de représailles des Albanais, mais nous y avons complètement échoué¹. [...] Je savais que la mafia albanaise était impliquée dans le commerce de la drogue, des armes et des personnes, mais je ne m'attendais pas à une telle haine. En outre, il y avait une campagne albanaise pour la purification ethnique des Serbes. Par conséquent, je m'excuse. J'ai été trop naïf et j'ai cru que nous pouvions créer une société multiethnique.”* Il considère que l'épisode des barricades² est *“un résultat direct de la politique occidentale dans les Balkans, qui n'accepte que l'indépendance du Kosovo et n'offre aucune autre solution. La division possible de la province serbe méridionale de Kosovo et Métochie n'est pas imaginable pour eux.”*

Partant de cette vision explicitement biaisée en faveur des intérêts serbes, il apparaît évident de constater la limite des avancées en matière de réconciliation au Kosovo depuis 1999³. Il semble que la configuration politique sur le terrain n'est pas intangible.

Au point de vue historique, il est indéniable que le Kosovo recèle de monuments de tradition serbe, ce qui confère une légitimité aux Serbes. De ce fait, la République de Serbie ne renoncera pas à sa province de “Kosovo-et-Métochie⁴”. Le dialogue de sourds entre Pristina et Belgrade n'aboutit à aucun résultat en matière de souveraineté territoriale. Il reste à espérer que la situation ne se pétrifie pas comme le conflit israélo-palestinien, avec

¹ “Serbes, pardonnez-moi” : Entretien avec l'ex-officier de la KFOR au Kosovo, Kristian Kahrs”, Novopress.info, 4 janvier 2012 : <http://fr.novopress.info/105997/serbes-pardonnez-moi-entretien-avec-lex-officier-de-la-kfor-au-kosovo-kristian-kahrs>, consulté le 15 avril 2012

² “Nord du Kosovo : démantèlement de barricades, blocage de routes et reprise du dialogue”, B92, 19 février 2012, <http://balkans.courriers.info/article19285.html>, consulté le 12 avril 2012

³ V. les tractations menées pour l'obtention du statut de candidat de la Serbie à l'Union européenne. “Belgrade et Pristina signent un accord qui rapproche la Serbie de l'Europe”, 24 février 2012, <http://balkans.courriers.info/article19321.html>, consulté le 29 mars 2012

⁴ Le terme de “Métochie” renvoie à l'une des deux parties géographiques et historiques du Kosovo, située à l'ouest du territoire actuel, incluant notamment Pec et Prizren. Le nom de Métochie rappelle qu'elle était membre d'un “métochion”, c'est-à-dire qu'elle dépendait d'un monastère orthodoxe. La référence à l'orthodoxie est essentielle pour les Serbes pour rappeler que le Kosovo est de tradition orthodoxe, donc serbe.

deux adversaires qui ne cherchent pas le moindre consensus ni la moindre concession. D'un côté, la Serbie est soutenue par les Etats qui, luttant sur leur territoire contre un séparatisme, refusent de reconnaître le Kosovo. De l'autre côté, le gouvernement de Pristina est reconnu par les pays qui affirment le droit à l'auto-détermination¹ et qui ne connaissent pas de séparatisme sur leur territoire.

Toutefois, pendant son discours à la tribune des Nations Unies du 23 septembre 2008, le Président Tadić a expliqué qu'il "*existe encore beaucoup de possibilités pour trouver une solution dans le cadre du concept de l'autonomie substantielle. Mais si nous épuisons toutes les possibilités, nous pouvons alors nous pencher sur cette option*"².

Malgré tout, si la stabilité et la paix ne sont pas une fin en soi, le conflit doit être réglé politiquement. Aujourd'hui, la réconciliation en Serbie et au Kosovo est fortement limitée, notamment entre Serbes de Serbie et du Kosovo et les Albanais favorables à l'indépendance du Kosovo. Cette réconciliation est compromise par la situation politique, qui ne satisfait aucune partie. Quelle est la solution ? Renégocier les frontières du Kosovo ? Réfléchir à un statut spécial du Kosovo en Serbie ? Céder le Nord-Kosovo à la Serbie et reconnaître l'indépendance du reste du Kosovo ?

Pour Pierre Mirel, "*le Kosovo n'est pas un problème, le problème se résoudra*"³. Cet optimisme de la Commission européenne est porteur d'espoir et de confiance dans l'avenir du Kosovo. Pourtant, il contraste avec la vision de Thorvald Stoltenberg qui considère que la situation est beaucoup plus inquiétante au Kosovo qu'en Bosnie-Herzégovine⁴. En effet, le chemin qui mène Serbes et Albanais vers la réconciliation apparaît aujourd'hui comme étant long et sinueux.

Ainsi, l'action de la KFOR est aujourd'hui insuffisante. Spécialiste des questions de sécurité, elle ne dispose pas du mandat lui permettant toute amélioration réelle. C'est précisément le rôle que joue la MINUK.

¹ Si la question du droit à l'auto-détermination est fondamentale en l'espèce, il nous est impossible ici de le traiter. Nous renvoyons à la thèse d'Alexis Vahlas : "Les séparations d'Etats : L'Organisation des Nations Unies, la sécession des peuples et l'unité des Etats", Université Panthéon-Assas, Paris 2, 2000.

² "Serbie : Tadić évoque pour la première fois l'éventualité d'une partition du Kosovo", AFP, 30 septembre 2008, <http://afp.google.com/article/ALeqM5hSSZIM7-rdjGGj9W8zIls-ZiT8A>, consulté le 29 mars 2012

³ Entretien téléphonique réalisé le 16 février 2012 avec Pierre Mirel.

⁴ Stavljanin, Dragan, "Thorvald Stoltenberg : « la guerre de Bosnie aurait pu cesser deux ans plus tôt »", Radio Slobodna Europa, 19 avril 2012, <http://balkans.courriers.info/article19770.html>, consulté le 15 mai 2012

B. Le mandat ambitieux de la MINUK: administrer le Kosovo

La MINUK est chargée de missions larges et ambitieuses. Si son mandat lui permet d'administrer civilement le Kosovo, ce qui signifie qu'elle peut agir sur l'avenir du territoire (1), cette mission onusienne est critiquable pour son intervention directe, ce qui permet de considérer le Kosovo comme un quasi protectorat international au vu de l'importance de l'action internationale sur son sol (2). Progressivement, les Nations Unies laissent place à l'Union européenne, qui, à travers sa Mission EULEX, contribue à l'ancrage européen du Kosovo (3).

1. La supervision de l'administration civile et le *state-building* : le rôle de la MINUK

L'action de la communauté internationale au Kosovo ne se limite pas uniquement à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé et à la liberté de circulation des populations. Par la résolution 1244 du Conseil de sécurité, le Secrétaire Général a été admis à établir une présence internationale civile au Kosovo, nommée "Mission intérimaire des Nations Unies pour le Kosovo" (MINUK) pour y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourrait jouir d'une autonomie substantielle¹. Le mandat de la MINUK est ambitieux, puisqu'elle amorce les réformes institutionnelles du pays: il s'agit de compétences proches du *state-building*, plus larges que celles de la KFOR.

¹ "11. Décide que les principales responsabilités de la présence internationale civile seront les suivantes : a) Faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles, compte pleinement tenu de l'annexe 2 et des Accords de Rambouillet (S/1999/648); b) Exercer les fonctions d'administration civile de base là où cela sera nécessaire et tant qu'il y aura lieu de le faire; c) Organiser et superviser la mise en place d'institutions provisoires pour une auto-administration autonome et démocratique en attendant un règlement politique, notamment la tenue d'élections; d) Transférer ses responsabilités administratives aux institutions susvisées, à mesure qu'elles auront été mises en place, tout en supervisant et en facilitant le renforcement des institutions locales provisoires du Kosovo, de même que les autres activités de consolidation de la paix; e) Faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet; f) À un stade final, superviser le transfert des pouvoirs des institutions provisoires du Kosovo aux institutions qui auront été établies dans le cadre d'un règlement politique; g) Faciliter la reconstruction des infrastructures essentielles et le relèvement de l'économie; h) En coordination avec les organisations internationales à vocation humanitaire, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours aux sinistrés; i) Maintenir l'ordre public, notamment en mettant en place des forces de police locales et, entre-temps, en déployant du personnel international de police servant au Kosovo; j) Défendre et promouvoir les droits de l'homme; k) Veiller à ce que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et sans entrave au Kosovo" : [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244\(1999\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244(1999)), consulté le 25 janvier 2012

2. Le Kosovo comme “protectorat international” : la réconciliation imposée ?

Si la mission de la MINUK est louable en ce qu'elle cherche à créer les fondements d'une administration civile de qualité, réforme structurelle ne rime pas forcément avec réconciliation des peuples. En effet, l'idée selon laquelle la stabilisation et la pacification du territoire du Kosovo entraînerait mécaniquement la réconciliation entre les peuples est fautive. Il n'y a pas de lien de cause à effet.

L'intervention de la MINUK est caractéristique de l'action internationale classique qui tend à vouloir imposer des institutions et des systèmes de valeurs, en les important dans le pays souhaité. Il ne s'agit pas ici de critiquer l'action internationale qui a évité des catastrophes humanitaires et des violences interethniques au Kosovo. Cependant, l'association plus active des autorités de Pristina au processus de paix aurait contribué à l'élimination de la plupart des obstacles politiques. Les accords de Rambouillet (accords cadres adoptés en 1999) ont pourtant été négociés avec la participation du Président serbe Milutinović et du représentant des indépendantistes Hashim Thaçi. Malgré tout, le Kosovo constitue toujours une sorte de protectorat international.

Bien que l'évolution politique du Kosovo soit globalement positive, il n'en reste pas moins qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité permettrait d'actualiser les enjeux des missions internationales. Farid Zarif, chef de la MINUK, constate un échec de la mission, estimant que *“les incidents criminels contre les minorités sont en hausse en 2011 comparés à la même période en 2010”*.

Le Kosovo, territoire d'une superficie de 10 000 km², est sous perfusion internationale financièrement. Si les autorités de Pristina ont un réel besoin d'aide extérieure, non seulement en raison de leurs difficultés à établir des relations avec les pays refusant de reconnaître l'indépendance, mais surtout parce qu'elles ne disposent pas d'une capacité administrative, politique et institutionnelle suffisante, cette aide n'est pas supposée remplacer totalement l'action des autorités locales. Il existe un paradoxe selon lequel les pays qui reconnaissent et défendent activement le Kosovo sont également ceux qui lui imposent un certain nombre de réformes structurelles sans lui laisser une marge de manœuvre décisionnelle suffisante. Or, comment peut-on espérer une réconciliation

¹ “Le protectorat international”, Cahier spécial sur le Kosovo, Le Monde diplomatique, <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/minuk>, consulté le 10 mai 2012

² Blakaj, Lumturie, “Kosovo : le nouveau chef de la MINUK n'est pas le bienvenu”, Zëri Info, 6 décembre 2011, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=article&id_article=18779&cdbvisu=18779, consulté le 20 mars 2012

serbo-albanaise avec une présence internationale constante ? Comment la situation va-t-elle évoluer lorsque les acteurs internationaux quitteront le Kosovo ?

Imposer la réconciliation ne permet pas d'envisager sereinement l'évolution du Kosovo. Toutefois, il apparaît que cette construction de l'avenir du Kosovo est indispensable. Les conceptions politiques étant si différentes et antagonistes entre les Serbes et les Albanais (les Serbes refusent l'indépendance et affirment la souveraineté de Belgrade, les Albanais revendiquent leur souveraineté et des liens avec le monde musulman) que les positions actuelles sont inconciliables. Or, sans conciliation pas de réconciliation possible à court terme.

Dans ce cadre particulier, seule la communauté internationale est capable de créer les conditions d'une future conciliation. Pour ce faire, elle met en œuvre un ensemble de politiques et de réformes visant à faire vivre ensemble et paisiblement les populations serbes et albanaises. La dimension du "vouloir-vivre ensemble", étudiée par Ernest Renan, est fondamentale pour une nation et des peuples différents. Pour contribuer au développement de cette volonté partagée de vivre ensemble, les acteurs internationaux favorisent le respect des minorités, le respect des monuments serbes, et la coexistence en général entre Serbes et Albanais. Si les Etats qui interviennent au Kosovo sous l'égide d'organisations internationales ont la plupart reconnu son indépendance, ils ne sont pas en mesure de franchir l'étape supérieure qui pourrait conduire à la construction d'une nation kosovare réunissant Serbes et Albanais, celle d'une promotion des valeurs du Kosovo (qui pourrait se traduire par la promotion active des symboles officielles de la souveraineté kosovare comme le drapeau ou l'hymne national).

Ainsi, en créant les conditions d'un Kosovo viable économiquement et stable politiquement, la communauté internationale espère contribuer à la conciliation progressive des points de vue, ce qui constituerait la première étape vers la réconciliation. Imposer la réconciliation serait donc imposer pour le bien commun des communautés. Le fossé qui sépare les deux principales communautés n'est-il cependant pas trop important ?

Si la MINUK a fourni un travail important au Kosovo depuis 1999, sa mission doit prendre fin le 30 septembre 2012¹, ses compétences devant être transférées à l'EULEX, la mission de l'Union européenne.

¹ Page internet de l'ONU sur la MINUK : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unmik/facts.shtml>, consulté le 15 janvier 2012

3. Le transfert des compétences de la MINUK vers l'EULEX

La Mission EULEX est la plus grande mission civile créée par la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), mise en place en 2008 avec pour objectif de remplacer la MINUK¹. Elle a pour but *“d’assister les autorités du Kosovo, les autorités judiciaires et les agences d’application de la loi dans leur progrès vers la durabilité et l’accountability. Elle va développer et renforcer le système de justice multiethnique et indépendant, ainsi qu’une police et des services de douanes multiethniques, et s’assurer que ces institutions sont libres de toute intervention politique, et adhérer aux standards internationaux et les pratiques européennes exemplaires. La mission, en totale coopération avec les Programmes d’assistance de la Commission européenne, remplira son mandat par du monitoring, et du conseil, en maintenant certaines responsabilités exécutives au Kosovo”*².

Le 29 mars 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur la perspective d’intégration européenne du Kosovo, et a salué *“l’importance de la mission “État de droit” (EULEX), qui est la preuve tangible de l’engagement de l’ensemble de l’Union et de ses vingt-sept États membres en faveur du renforcement de l’état de droit au Kosovo”*³.

Si la présence internationale dans les Balkans occidentaux représente un aspect non négligeable de la réconciliation impulsée par la communauté internationale, les processus d’adhésion aux organisations internationales traditionnelles participent de leur manière à la réconciliation, en poussant les Etats à se conformer à certaines exigences d’ordre politique ou institutionnel. Toutefois, les conditions d’adhésion sont peu intégratrices et peu regardantes, ce qui annihile l’effet d’intégration régionale.

¹ Dérens, Jacqueline, “La MINUK et la mission EULEX signent un mémorandum sur le Kosovo”, 19 août 2008, <http://balkans.courriers.info/article11031.html>, consulté le 25 mai 2012

² Site internet de la Mission EULEX : <http://www.eulex-kosovo.eu/en/info/whatisEulex.php>, consulté le 25 mai 2012

³ Résolution du Parlement européen du 29 mars 2012 sur le processus d’intégration européenne du Kosovo (2011/2885(RSP)) : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0115+0+DOC+XML+V0//FR>, consulté le 25 mai 2012

Section 2. Les processus d'adhésion des Etats aux différentes organisations internationales : des conditions peu exigeantes

Après avoir analysé précédemment l'apport des acteurs internationaux agissant en faveur de la réconciliation dans les Balkans occidentaux, nous examinerons ici les processus d'adhésion aux organisations internationales traditionnelles, en considérant que la volonté et la possibilité d'y adhérer ne sont pas anodines pour les Etats. Défendant certaines valeurs (plus ou moins universelles, plus ou moins politiques), les organisations internationales ne sont pas neutres. Si certaines organisations internationales ne demandent aux candidats que des critères purement formels, d'autres sont plus exigeantes, en appelant les candidats à se conformer à des conditions plus politiques liées à la structure de l'Etat, de l'économie ou des institutions.

Pour les Balkans occidentaux, l'adhésion aux mêmes organisations internationales introduit des conséquences positives pour la réconciliation. En rejoignant les rangs d'une même organisation, les Etats se conforment aux mêmes critères d'adhésion, ce qui signifie qu'ils convergent vers un patrimoine juridique et politique commun. Aspirant tous à intégrer l'Union européenne, ils sont amenés à mettre en œuvre les mêmes réformes structurelles compte tenu de leurs similitudes institutionnelles dues à leur histoire commune.

Lorsque les Etats des Balkans occidentaux sont tous membres d'une même organisation internationale, leurs représentants se côtoient dans son enceinte. Habités à dialoguer entre eux quotidiennement dans ce type d'arène politique, ils sont aussi appelés à négocier entre eux (et concilier leurs points de vue) pour faire front commun face à d'autres délégations unies par des intérêts communs. De leur capacité à apparaître unis dans les enceintes internationales dépend leur capacité à influencer sur les décisions.

Tableau 2 : Dates d'adhésion des Balkans occidentaux aux organisations internationales

	ONU	OSCE¹	CoE	OTAN	UE
ARYM	8 avril 1993	12 octobre 1995	9 novembre 1995	<i>15 novembre 1995²</i>	<i>Candidat (2005)</i>
BiH	22 mai 1992	30 avril 1992	24 avril 2002	<i>14 décembre 2006</i>	<i>Candidat potentiel</i>
Croatie	22 mai 1992	24 mars 1992	6 novembre 1996	1 ^{er} avril 2009	1 ^{er} juillet 2013 ³
Kosovo*					<i>Perspective européenne</i>
Monténégro	28 juin 2006	22 juin 2006	11 mai 2007	<i>14 décembre 2006</i>	<i>Candidat (2010)</i>
Serbie	1 ^{er} novembre 2000	10 novembre 2000	3 avril 2003	<i>14 décembre 2006</i>	<i>Candidat (2012)</i>

Dans un premier paragraphe, nous analyserons les conditions d'adhésion requises par les organisations internationales "universelles" et régionales telles que l'ONU et l'OSCE (§1). Ensuite, nous étudierons le caractère intégrateur des organisations "antichambres" de l'Union européenne que sont le Conseil de l'Europe et l'OTAN (§2).

§1. Les organisations internationales "universelles" et régionales aux conditions d'adhésion simples

Au sein d'un premier axe, nous étudierons le processus d'adhésion aux Nations Unies (A), avant de passer à l'étude des conditions d'adhésion à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est une organisation de sécurité régionale (B).

¹ Site internet de l'OSCE: http://fr.osce.org/index.php?option=com_content&task=view&id=21&Itemid=36, consulté le 15 mars 2012

² En italique, ce sont les Etats qui ne sont pas membres de l'OTAN mais qui en sont partenaires au titre du Partenariat pour la paix : http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_82584.htm, consulté le 15 mars 2012

³ La Croatie sera le 28^{ème} Etat membre de l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013 après ratification dans chacun des Etats membres et en Croatie.

A. Les Nations Unies : processus d'adhésion et importance du Conseil de sécurité

Les Balkans occidentaux ont été ajoutés à la liste des Etats membres des Nations Unies assez tôt après la guerre. Qui plus est, il s'agit de l'organisation la moins regardante concernant les conditions d'accès.

1. Obtenir le statut de membre : un casse-tête après la disparition de la Yougoslavie

La Yougoslavie était un des 51 membres fondateurs des Nations Unies au 26 juin 1945. Suite à sa disparition, la question s'est posée de savoir si les nouveaux Etats indépendants devaient passer par la procédure habituelle pour devenir membre. La "République fédérale de Yougoslavie de Serbie-et-Monténégro" (RFY¹) prétendait ainsi en assurer la continuité en tant qu'Etat successeur de la Yougoslavie. Derrière cette volonté de Belgrade, l'intérêt recherché était de présenter les autres Etats comme sécessionnistes pour les stigmatiser sur la scène internationale. Après sa disparition, la Yougoslavie a été exclue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, future OSCE) le 8 juillet 1992.

Dans sa résolution 777 du 19 septembre 1992², le Conseil de sécurité a tranché la question en estimant que la RFY ne pouvait s'assurer automatiquement la qualité de membre de l'ancienne RFSY aux Nations Unies. Cette décision a déplu aux Serbes qui ont attendu l'année 2000 pour demander à accéder aux Nations Unies. Tandis que Belgrade (dirigée par Milošević et son successeur) continuait à désapprouver la décision onusienne, les nouvelles Républiques ont présenté leur demande et accédé au statut de membre rapidement.

Aujourd'hui, l'ensemble des Etats des Balkans occidentaux sont membres des Nations Unies³. Tous ? Non, car le Kosovo n'est toujours pas reconnu par près de la moitié de la

¹ Le 4 novembre 2003, le nom de "République fédérative de Yougoslavie" a été changé en "Serbie et Monténégro", puis simplement "République de Serbie" le 3 juin 2006.

² Résolution 777 : "considère que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut pas assurer automatiquement la continuité de la qualité de Membre de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie aux Nations Unies et par conséquent recommande à l'Assemblée générale de décider que la RFY devrait présenter une demande d'adhésion aux Nations Unies." [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/777\(1992\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/777(1992)), consulté le 25 avril 2012

³ V. Tableau p.77

communauté internationale : seuls 90 des 193 Etats membres des Nations Unies ont à ce jour établi des relations diplomatiques avec Pristina¹. La Fédération de Russie, alliée historique de la Serbie, et la République populaire de Chine, soucieuse de ne pas donner un préalable aux indépendantistes tibétains, refusent de reconnaître l'autorité kosovare. Or, le Kosovo fait face à deux camouflets pour l'instant insurmontables : d'une part, la procédure d'admission aux Nations Unies risque d'être stoppée par le Conseil de sécurité puisque les cinq membres permanents doivent donner leur aval, et d'autre part, même si le dossier kosovar passait le filtre du Conseil de sécurité, il ne passerait pas le vote à l'Assemblée générale qui nécessite l'accord des deux-tiers des membres des Nations Unies². Le Kosovo se trouve donc dans un cercle vicieux.

La Fédération de Russie et la République populaire de Chine pratiquent une politique du "deux poids-deux mesures": refusant catégoriquement de reconnaître le Kosovo, ils n'avaient pas hésité à reconnaître le Monténégro immédiatement après son indépendance proclamée le 3 juin 2006 suite au référendum du 21 mai³. La différence de traitement qui s'applique entre le Monténégro et le Kosovo s'explique non seulement par les liens forts qui existent entre Podgorica et Moscou⁴, mais également par la sanction démocratique de la volonté d'indépendance du peuple monténégrin, puisque Pristina n'avait pas attendu de réunir un référendum pour déclarer son indépendance.

La Bosnie-Herzégovine, au nom du principe de "*répartition régionale équitable*" et en vertu de sa contribution "*au maintien de la paix et de la sécurité internationales*"⁵, a été élue au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent entre 2010 et 2011⁶. Cette élection montre les progrès établis par la diplomatie bosnienne pour se conformer aux exigences des Nations Unies, et notamment l'appel au dialogue, le consensus et la négociation permanente pour trouver des compromis. Rechercher la conciliation entre les points de vue des différents Etats, c'est aussi encourager la réconciliation.

¹ Au 4 juin 2012.

² La procédure d'admission aux Nations Unies est disponible sur le site internet de l'ONU: http://www.un.org/fr/members/about_members.shtml, consulté le 15 mai 2012

³ Pour légitimer l'accès à la souveraineté nationale du Monténégro, l'Union européenne avait fixé un seuil de 55% de "oui". Le "oui" l'a emporté avec 55.4% des voix.

⁴ Jamond, Martin, "De l'exode balkanique à la genèse européenne. Etat des lieux et perspectives d'un Monténégro indépendant", Mémoire de 4^{ème} année d'IEP de Strasbourg, mai 2010

⁵ Article 23-1 de la Charte des Nations Unies

⁶ Daudin, Guillaume, "La Bosnie-Herzégovine élue au Conseil de sécurité de l'ONU", 16 octobre 2009 : <http://www.guillaume-daudin.info/blog/2009/10/96-la-bosnie-herzegovine-elue-au-conseil-de-securite-de-lonu>, consulté le 10 février 2012

2. Des conditions d'adhésion peu regardantes aux Nations Unies pour consacrer les Etats issus de la Yougoslavie

Adhérer aux Nations Unies ne demande pas de remplir des critères précis liés à l'organisation de l'Etat ou à des critères politiques, même si un faisceau d'indices permet d'affirmer que la démocratie libérale est le modèle "implicite" des Nations Unies : augmentation de leur nombre dans le monde depuis les années 1990, renforcement de ce modèle via les activités d'assistance électorale menées par les Nations Unies, et mise en place par les missions de "state-building" de l'ONU de modèles de démocraties libérales¹.

*"Tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir"*² peuvent prétendre à accéder au statut d'Etat membre des Nations Unies. En droit international public, un Etat doit disposer de trois conditions principales pour exister: une population, un territoire et une autorité publique légitime. Cette troisième condition pourrait poser problème pour la candidature du Kosovo. C'est l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité, qui décide d'admettre des Etats candidats à l'adhésion. La procédure se déroule en quatre étapes : "1. L'État présente une demande au Secrétaire général, accompagnée d'une lettre dans laquelle il déclare officiellement accepter les obligations de la Charte. 2. Le Conseil de sécurité examine sa demande. Toute recommandation en faveur de son admission doit faire l'objet d'un vote favorable de 9 des 15 membres du Conseil, dont celui de l'ensemble de ses cinq membres permanents. 3. Si le Conseil recommande l'admission du candidat, sa recommandation est soumise à l'examen de l'Assemblée générale. Un vote favorable de l'Assemblée à la majorité des deux tiers est nécessaire pour admettre un nouvel État dans l'Organisation. 4. L'adhésion prend effet le jour où la résolution correspondante est adoptée"³.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne demande pas de critères particuliers pour y adhérer. Visant à regrouper en son sein l'ensemble des Etats existants, les Nations Unies font office de première étape sur la scène internationale pour tout nouvel Etat. Les deux difficultés pour un Etat candidat sont uniquement les votes, du Conseil de sécurité puis de l'Assemblée générale. Mais ces difficultés peuvent en réalité être importantes, et le Kosovo en est la preuve. Si l'accession au statut de membre aux Nations Unies n'est pas

¹ C'est le cas au Kosovo, au Cambodge ou au Timor-Oriental.

² Article 4 de la Charte des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap2.shtml>, consulté le 12 février 2012

³ http://www.un.org/fr/members/about_members.shtml, *ibid.*

compliquée pour un Etat reconnu unanimement, l'ONU joue un rôle de filtre puissant pour les structures étatiques considérées comme non légitimes ou sécessionnistes. Par exemple, l'Autorité palestinienne n'est pas membre des Nations Unies. Cette impossibilité a été contournée par l'accession au statut de membre de l'UNESCO, organe de l'ONU. Cependant, cette voie de sortie n'apparaît pas comme satisfaisante dans le cas du Kosovo, qui souhaite devenir membre à part entière.

3. Le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la stabilité dans le monde

En matière de paix et de stabilité dans les Balkans occidentaux, l'impact des résolutions des Nations Unies est extrêmement fort. Le Conseil de sécurité peut par exemple décider de créer une force de maintien de la paix pendant un conflit armé. Depuis la résolution 1244 sur le Kosovo, son champ de compétences s'est élargi : l'ONU s'est donné la possibilité d'administrer civilement un territoire, on parle dans ce cas de *state-building*. Dans le système onusien, ce sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui disposent du pouvoir politique¹. Par leur droit de veto, ils ont chacun la capacité de bloquer n'importe quel projet de résolution.

Depuis le début des guerres en ex-Yougoslavie dans les années 1990, c'est le Conseil de sécurité qui a pris les décisions les plus importantes pour la région, parmi lesquelles la résolution 808 (portant création du TPIY) et la résolution 1244 (pour "*l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles*"). Œuvrant à la paix et à la stabilité internationale, les Nations Unies prennent des décisions incontournables en cherchant systématiquement la réconciliation et le dialogue entre les peuples.

En somme, l'ONU dispose d'un pouvoir décisionnel puissant, symbolisé par les résolutions de l'Assemblée générale et surtout celles du Conseil de sécurité. Son absence de pouvoir d'intégration n'est pas un problème dans la mesure où elle dispose d'autres pouvoirs bien plus conséquents. Ainsi, la création du TPIY n'aurait pu être réalisée sans l'aval du Conseil de sécurité, c'est-à-dire sans l'acceptation du "P-5". Sans le travail fourni par le Tribunal de la Haye depuis sa création, il est à peu près certain que la justice n'aurait pas été rendue, les criminels de guerre les plus recherchés (Mladić, Karadžić, et Hadžić) n'auraient pas été arrêtés, et la Serbie n'aurait pas accédé au statut de candidat à l'Union

¹ Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont la République populaire de Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la France, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

européenne en mars 2012. Ainsi, l'ONU est l'organisation qui prend les décisions-cadres en amont, pour la paix et stabilité, et c'est cette action qui facilite ensuite le travail des organisations plus spécialisées et plus intégratrices. Les Nations Unies disposent donc d'un pouvoir primordial dans la réconciliation régionale.

B. L'OSCE : le consensus au cœur du fonctionnement interne

Si les Nations Unies ont joué un rôle fondateur, l'OSCE¹ intervient aussi activement dans les Balkans occidentaux depuis les années 1990.

1. L'action de l'OSCE dans les Balkans occidentaux : démocratisation, droits de l'Homme, renforcement des institutions et développement des médias

Alors que le conflit battait son plein, l'OSCE a réagi en se dotant de capacités opérationnelles afin de *"jouer un rôle de premier plan en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive, de gestion des crises et de réhabilitation post-conflit"*². A partir de 1992, elle a centré son action dans trois régions multiethniques sensibles: le Kosovo, le Sandjak et la Voïvodine. En 2001, elle a élargi son éventail en constituant une mission en Serbie³.

Progressivement, l'OSCE a renforcé son intervention pour encourager la réconciliation. L'accent est mis sur la règle de droit et la démocratisation, les capacités institutionnelles locales, le suivi des procès pour crime de guerre, le retour des réfugiés et la préservation du caractère multiethnique des sociétés et la protection des droits des minorités. Par exemple, l'OSCE a contribué à l'inauguration, dans la ville serbe de Bujanovac, du premier département universitaire multilingue et multiethnique⁴.

L'OSCE agit également pour la tolérance et la non-discrimination (secteurs de l'éducation, de la fonction publique et de la police), la modernisation des forces de police

¹ L'OSCE existait sous le nom de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) jusqu'au sommet de Budapest de 1994.

² Gosset, Antoine, "Intervention de l'OSCE dans les Balkans occidentaux", Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE, 15 mars 2010, <http://www.delegfrance-osce.org/spip.php?article233>, consulté le 25 février 2012

³ V. financement de RECOM, p.48.

⁴ "OSCE welcomes opening of multilingual university department in south Serbia": <http://www.osce.org/hcnm/84518>, consulté le 19 janvier 2012

et de sécurité, la lutte contre le crime organisé, le développement des programmes transfrontaliers de gestion des frontières, de maîtrise des armements et de destruction des stocks de munitions.

2. Adhérer à l'OSCE : respect des principes d'Helsinki et méthode de travail par consensus

L'action de l'OSCE dans les Balkans occidentaux n'est pas aussi médiatisée que celle de l'OTAN ou des Nations Unies, mais elle est également importante. Au début des années 1990, c'est l'OSCE qui a reconnu en premier la Bosnie-Herzégovine, la Croatie (et le Monténégro en 2006). Pour pouvoir en devenir membre, les Etats candidats doivent accepter les principes inscrits dans la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe" de 1990, et reconnaître l'importance du pluralisme des organisations politiques.

Ils sont en outre tenus de respecter les dix principes inclus dans l'Acte final d'Helsinki¹ : l'égalité souveraine et respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des Etats, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'égalité des droits de peuples et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la coopération entre les Etats, et l'exécution de bonne foi dans le droit international.

Une fois membres de l'OSCE, les représentants des Etats prennent l'habitude de se rencontrer et de voter en vertu du principe du consensus (pour passer une décision, la règle est qu'aucun Etat ne doit manifester son opposition). Ce principe encourage dialogue et compromis entre représentants des Etats. Par une procédure d'approbation tacite (*silence procedure*), les Etats ont décidé que la Serbie présidera l'OSCE en 2015². D'après la Charte de Paris, un des principes fondateurs de l'organisation est l'impératif de "*relations amicales entre les Etats participants*"³, ce qui est précisément la définition de la réconciliation⁴. Ainsi, l'OSCE donne l'habitude aux représentants des Etats balkaniques de se rencontrer, de travailler et coopérer ensemble.

Les organisations internationales "classiques" posent des conditions souples d'adhésion, ce qui ne favorise pas vraiment l'intégration et donc le rapprochement des

¹ Acte final de la CSCE (1975) : <http://www.osce.org/fr/mc/39502?download=true>, consulté le 2 juin 2012

² "Switzerland, Serbia to chair OSCE in 2014 and 2015": <http://www.osce.org/cio/87973>, consulté le 2 juin 2012

³ Charte de Paris, <http://www.osce.org/fr/mc/39517>, consulté le 14 avril 2012

⁴ V. Introduction

peuples des Balkans occidentaux. Ce sont aux organisations "antichambres" de l'Union européenne (Conseil de l'Europe et OTAN) que revient le mérite de faire converger les Etats, conduisant à une intégration relativement importante des structures politiques et institutionnelles.

§2. Les organisations antichambres de l'Union européenne : le caractère intégrateur de l'adhésion

Dans ce second paragraphe, nous nous attacherons dans un premier axe à analyser l'action du Conseil de l'Europe dans les Balkans occidentaux (A), avant l'étude de l'OTAN et de ses conditions d'adhésion (B).

A. Le Conseil de l'Europe, l'antichambre politique et juridique

Dans un premier temps, nous allons examiner les conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe (1) avant d'expliquer le rôle de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) et ses implications en matière de réconciliation dans les Balkans occidentaux (2) pour envisager finalement les limites de son action (3).

1. Adhérer au Conseil de l'Europe : l'existence de conditions politiques et la convergence institutionnelle

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale de degré relativement élevé d'intégration de ses Etats membres. Pour y adhérer, les candidats sont tenus de satisfaire certaines conditions politiques, notamment en matière d'Etat de droit et de démocratie. De ce fait, les Etats qui en deviennent membres partagent un minimum de points communs, ce qui tend à les rapprocher. De plus, la passerelle entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne est visible à travers l'arrimage juridique prévu entre la CEDH et l'Union européenne, puisqu'elle pourrait devenir membre à part entière¹, en tant qu'organisation internationale, du Conseil de l'Europe. L'interaction entre les deux institutions est visible

¹"Adhésion de l'Union européenne à la Cour européenne des droits de l'Homme": <http://www.coe.int/web/coe-portal/what-we-do/human-rights/eu-accession-to-the-convention>, consulté le 8 mai 2012

au travers des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui s'inspirent parfois de celles prises par la Cour de Strasbourg¹.

Pour adhérer à la CEDH, il convient d'abord d'être membre du Conseil de l'Europe. Selon l'article 3 de son Statut, *"tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'Homme et des libertés fondamentales"*².

Le Conseil de l'Europe demande une condition demandée par l'OSCE. D'après l'article 3 du Protocole additionnel, les Etats s'engagent à *"organiser, à des intervalles raisonnables, des élections libres au scrutin secret, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif"*. Enfin, depuis la déclaration de Vienne du 9 octobre 1993, des conditions politiques ont été ajoutées, parmi lesquelles la nécessité d'un *"Etat démocratique"*.

Dans les Balkans occidentaux, les Etats ont tous adhéré au Conseil de l'Europe, respectant donc ces règles en principe, excepté le Kosovo, qui n'est membre d'aucune organisation internationale (sauf du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale). En adhérant à ces principes politiques (démocratie, élections libres et régulières, prééminence du droit et protection des droits de l'Homme), les Balkans occidentaux convergent progressivement vers des valeurs communes qui favorisent la réconciliation des peuples et des communautés.

En sus de ces conditions formelles d'adhésion, le Conseil de l'Europe va plus loin pour l'amélioration des conditions réelles des droits et libertés protégés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (la "Convention") et sa Cour.

¹ La "Cour de Strasbourg" est la Cour européenne des droits de l'Homme, tandis que la "Cour de Luxembourg" est la Cour de justice de l'Union européenne.

² Statut du Conseil de l'Europe et résolutions statutaires, 5 mai 1949: http://assembly.coe.int/RulesofProcedure/Statute/Statut_CE_2008.pdf, consulté le 24 février 2012

2. La jurisprudence de la Cour de Strasbourg: vers l'intégration juridique des Balkans occidentaux en matière de droits de l'Homme

La Cour européenne des droits de l'Homme (instituée en 1959) est une juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention.

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole n°11 le 1^{er} novembre 1998, la Cour peut être saisie directement par les requérants¹, ce qui est important puisqu'il permet à quiconque estime qu'un de ses droits protégés par la Convention a été violé de porter l'affaire devant la Cour. Le caractère obligatoire des arrêts de la Cour conduit les autorités étatiques manquant à leurs obligations conventionnelles à modifier leurs législations et leurs pratiques administratives pour réparer les préjudices commis. La jurisprudence de la Cour fait de la Convention un instrument puissant pour consolider l'Etat de droit et la démocratie dans les Balkans occidentaux. En effet, les arrêts de la Cour permettent de mettre en évidence certains dysfonctionnements des systèmes politiques et institutionnels qui parfois impliquent des violations manifestes à des droits qui limitent fortement le processus de réconciliation. C'est dans ce sens que l'on peut estimer que le Conseil de l'Europe est un instrument qui corrige les erreurs et permet d'avancer vers une meilleure intégration des peuples dans leurs pays.

En la matière, l'arrêt Sejdić et Finci contre la Bosnie-Herzégovine² rendu le 22 septembre 2009 par la CEDH est sans doute la décision la plus significative en faveur de la représentation des différentes communautés dans la vie démocratique du pays et de la non-discrimination à l'égard des minorités nationales. Dans l'affaire, Dervo Sejdić (appartenant à la minorité Rom), et Jakob Finci (membre de la communauté juive), souhaitaient se présenter aux élections présidentielles et législatives en Bosnie-Herzégovine. Or, la Constitution leur interdisait de fait cette possibilité, puisque ces deux

¹ Protocole n°11 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales portant restructuration du mécanisme de contrôle: <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/155.htm>, consulté le 14 mars 2012

² CEDH, (GC) Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine, 22 décembre 2009, requêtes n°27996/06 et 34836/06 : <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?item=1&portal=hbkm&action=html&highlight=sejdic%20%7C%20finci&sessionid=90045118&skin=hudoc-fr>, consulté le 15 mars 2012

minorités n'étaient pas nommées parmi les "peuples constituants" du pays (Serbes, Bosniaques et Croates)¹.

En effet, d'après le paragraphe 45 de la décision, *"pour pouvoir se porter candidat aux élections à la Chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine, il faut déclarer une appartenance à l'un des "peuples constituants". Les requérants, qui se disent respectivement d'origine rom et d'origine juive et qui ne déclarent d'appartenance à aucun "peuple constituant", n'ont donc pas cette possibilité"*. La Cour conclut ainsi à la violation de la Convention en raison de l'impossibilité pour les requérants de se porter candidats aussi bien à la Chambre des peuples² qu'à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine³.

En conséquence, la Bosnie-Herzégovine est appelée à prendre des mesures générales, notamment de modification de sa Constitution. Toutefois, malgré l'insistance de la Cour et de la société civile, elle n'a pas pris les mesures nécessaires. Le statu quo constitue un frein à la représentation politique des minorités nationales. L'existence d'une disposition constitutionnelle fondatrice tendant à n'inclure qu'une liste limitative de communautés ayant la capacité de représentation politique est discriminatoire et très éloigné des exigences démocratiques demandées par le Conseil de l'Europe. L'impossibilité de se présenter devant les électeurs constitue une violation flagrante des droits démocratiques les plus fondamentaux. En l'attente de la révision constitutionnelle attendue, l'inaction de la Bosnie-Herzégovine⁴ contribue à distendre davantage le lien unissant les citoyens du pays. Ce type de décision importante de la CEDH pourrait accélérer le processus de réconciliation, mais les Etats doivent prendre leurs responsabilités en retour.

¹ Préambule de la Constitution de Bosnie-Herzégovine: "Bosniacs, Croats, and Serbs, as constituent peoples (along with Others), and citizens of Bosnia and Herzegovina".

² La Cour allègue une violation de l'article 14 combiné avec l'article 3 du Protocole n°1 de la Convention. D'après l'article 14, "La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation". Selon l'article 3 du Protocole n°1, intitulé Droit à des élections libres, "Les Hautes Parties contractantes s'engagent à organiser, à des intervalles raisonnables, des élections libres au scrutin secret, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif."

³ La Cour allègue une violation de l'article 1 du Protocole n°12 : "Interdiction générale de la discrimination 1. La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.2 Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique quelle qu'elle soit fondée notamment sur les motifs mentionnés au paragraphe 1."

⁴ "Exécution des arrêts de la CEDH : un mécanisme unique et effectif", http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/execution/Presentation/About_fr.asp, consulté le 14 mars 2012

3. Les difficultés à contraindre les Etats pour modifier leur législation: un obstacle à la réconciliation

L'affaire susmentionnée révèle le manque d'outils institutionnels et juridiques du Conseil de l'Europe nécessaires à l'application des décisions de la CEDH. Sans pouvoir de contrainte ou d'injonction, le Conseil de l'Europe n'est pas en mesure d'obliger les Etats à modifier les législations problématiques. Pourtant, régulièrement la mise en conformité de la Constitution avec la jurisprudence de la Cour est évoquée au sein du pays, ce qui signifie qu'une modification constitutionnelle est probable à moyen terme¹.

Si le Conseil de l'Europe éprouve des difficultés à faire appliquer les décisions de la CEDH, il n'est pas inutile pour autant. Insuffisant un cadre juridique et politique commun, certes de caractère très général, il contribue au rapprochement des législations étatiques. En tant qu'antichambre politique de l'Union européenne, l'intégration au sein du Conseil de l'Europe constitue une étape fondamentale pour un Etat candidat à l'Union européenne. Or, sans révision constitutionnelle, l'Union européenne ne signera pas d'accord de stabilisation et d'association avec Sarajevo². Par la jurisprudence de la CEDH, les Etats des Balkans occidentaux se conforment progressivement au *modus vivendi* européen. Encouragés à promouvoir des politiques de discrimination positive des minorités, à respecter les droits des communautés et à se démocratiser, les Balkans occidentaux prennent petit-à-petit le chemin de la réconciliation.

¹ "Bosnia: A Move to End Discrimination", Human Rights Watch, 2 novembre 2011: <http://www.hrw.org/news/2011/11/02/bosnia-move-end-discrimination>, consulté le 15 mars 2012

² "Déclaration du Président du Comité des Ministres sur l'affaire Sejdić et Finci", Conseil de l'Europe, 25 avril 2012 : <http://human-rights-convention.org/2012/04/24/declaration-du-president-du-comite-des-ministres-sur-l%E2%80%99affaire-sejdic-finci/?lang=fr>, consulté le 15 mars 2012

B. L'OTAN : l'antichambre militaire de l'Union européenne

“Le processus d'intégration euro-atlantique est le seul vrai programme qui peut apporter la sécurité, la stabilité et la prospérité aux citoyens de Bosnie-Herzégovine¹” (Bakir Izetbegović)

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) constitue une antichambre militaire pour les Etats candidats à l'intégration européenne (2). Si seule la Croatie en est membre, tous les Etats des Balkans occidentaux y sont étroitement associés à travers le Partenariat pour la paix (1).

1. La participation des Balkans occidentaux à l'Alliance atlantique

L'OTAN est intervenue dans les Balkans occidentaux dès le début des guerres de l'ex-Yougoslavie pour préserver la paix et la sécurité sur le continent européen. De 1995 à 2004, elle a participé aux forces de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine (avec l'IFOR et la SFOR). En 1999, pour éviter la catastrophe humanitaire au Kosovo, elle est intervenue *manu militari*, en bombardant des points névralgiques de Serbie. Trois ans plus tôt, les indépendantistes albanais de l'Armée de Libération du Kosovo ont utilisé la violence armée pour massacrer des Serbes. En guise de représailles, Slobodan Milošević et la Serbie ont riposté, conduisant à la fuite de milliers d'Albanais vers les Etats voisins. Pour éviter un bain de sang, l'OTAN a effectué une campagne aérienne de bombardement appelée “Opération Allied Force” entre mars et juin 1999 pour ramener les autorités serbes à la table des négociations. Ainsi, l'OTAN constitue un acteur incontournable dans la région, n'hésitant pas à intervenir directement en cas de risque trop important de guerre.

Si l'OTAN est présente dans la région, seule la Croatie en est membre depuis le sommet de Strasbourg-Kehl du 4 avril 2009 pour le 60^{ème} anniversaire de la signature du traité de Washington². L'intégration dans l'OTAN signifie que la Croatie accepte le principe d'une armée unique, qui regroupe des nationalités différentes. Mais pour le moment, étant

¹ Traduction de l'auteur de l'article: “BiH Presidency Chairman Bakir Izetbegović met today in Brussels with NATO Secretary General Anders Fogh Rasmussen”, Présidence de Bosnie-Herzégovine, 10 avril 2012: <http://www.predsjednistvobih.ba/saop/1/?cid=16763,1,1>, consulté le 22 mai 2012.

² “L'élargissement à de nouveaux membres”, La Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/otan/nouveaux-membres.shtml>, consulté le 22 mai 2012

donné qu'aucun autre Etat des Balkans occidentaux n'est membre de l'Alliance, il est impossible de savoir comment s'établiraient par exemple les relations entre soldats croates et serbes. L'accession au statut de membre de la Serbie ou de la Bosnie-Herzégovine constituerait une avancée importante en matière de réconciliation, puisque dans cette hypothèse on retrouverait des soldats qui étaient dans la même armée jusque l'année 1991, dans l'armée yougoslave (JNA).

La Croatie est, pour l'instant, l'unique pays des Balkans occidentaux à être pleinement membre de l'Alliance atlantique, mais les autres Etats y sont toutefois associés par le Partenariat pour la paix. Mis en place par le sommet de Bruxelles de 1994, le Partenariat pour la paix (PPP) est *“un programme de coopération bilatérale pratique entre l'OTAN et des partenaires euro-atlantiques pris individuellement. Il permet aux partenaires de développer une relation individuelle avec l'OTAN, en choisissant leurs propres priorités de coopération”*¹. Alors que l'ex-République yougoslave de Macédoine y est associée depuis le 5 novembre 1995, l'OTAN a signé des Partenariats avec la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie le 14 décembre 2006.

Pour devenir membre de l'OTAN, l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord stipule que peut accéder au statut *“tout État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord”*². Formée en 1949, l'OTAN est fortement imprégnée de l'ordre bipolaire des relations internationales caractéristique de la “Guerre Froide”, entre d'un côté le bloc occidental avec Washington comme tête de proue, et de l'autre, le bloc soviétique dirigé par Moscou.

Ainsi, adhérer au Traité de l'Atlantique Nord n'est pas neutre aussi bien idéologiquement que politiquement. En effet, l'OTAN défend des valeurs atlantistes, liées à la suprématie implicite de Washington. Profondément ancrée dans “l'Occident”, l'OTAN promeut la démocratie libérale.

Pour les Balkans “occidentaux”, le positionnement à l'Ouest constitue un bouleversement de politique étrangère puisque la Yougoslavie était le porte-drapeau du Mouvement des non-alignés, qui ne souhaitait faire partie d'aucun des deux blocs militaires. Si pour la plupart des Etats des Balkans occidentaux, le rapprochement avec les valeurs atlantistes ne pose pas de réel problème, la Russie (alliée historique de la Serbie) ne voit pas d'un bon œil l'abandon des autorités de Belgrade aux valeurs occidentales, sur

¹ Page internet sur le Partenariat pour la paix : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50349.htm, consulté le 24 mai 2012

² Traité de l'Atlantique Nord, 4 avril 1949 : http://www.nato.int/cps/en/natolive/official_texts_17120.htm, consulté le 14 janvier 2012

fond de querelle entre l'Europe et la Russie : c'est pourquoi la Serbie ne souhaite pas devenir membre de l'OTAN.

2. L'OTAN, organisation "antichambre" de l'Union européenne

L'OTAN est souvent considérée comme une des deux organisations "antichambres" de l'Union européenne, aux côtés du Conseil de l'Europe. Mais pourquoi parler d'antichambre ? Le terme d'antichambre désigne le fait que, pour engager des pourparlers avec l'Union européenne, les Balkans occidentaux doivent au préalable patienter, attendre leur tour, comme dans une salle d'attente. Avant de présenter leur dossier aux autorités bruxelloises, les Etats candidats ont donc une double étape à franchir : adhérer au Conseil de l'Europe et à l'OTAN. En adhérant à ces organisations politiquement ancrées dans le monde occidental, les Etats candidats convergent vers un socle de valeurs communes.

La plupart des Etats membres de l'Union européenne ont d'abord intégré les rangs de l'OTAN avant de commencer les négociations avec l'Union européenne. Comme un passage obligé, l'OTAN devient une étape quasi-obligatoire pour les prétendants à l'Union européenne. Toutefois, cette étape n'est pas implicitement obligatoire pour les Etats neutres (Autriche, Finlande, Suède) ou les Etats alliés de la Russie (Serbie). Pour les Balkans occidentaux, l'intégration à l'Alliance atlantique ne constitue qu'un "complément¹" à l'Union européenne et un gage de coopération totale avec les organisations européennes.

Les pays des Balkans occidentaux ne partagent pas tous le même avis concernant l'intégration à l'OTAN, en revanche l'opinion semble beaucoup plus enthousiaste et unanime en faveur de l'intégration européenne.

¹ Gnesotto, Nicole (dir.), "La Politique de sécurité et de défense de l'UE : les cinq premières années (1999-2004)", Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 2004, <http://www.diploweb.com/La-relation-UE-OTAN.html#nb2>, consulté le 12 avril 2012

Section 3. La montée en puissance de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : un cas d'action internationale *sui generis*

Après avoir consacré les deux premières sections à l'étude des conditions d'adhésion aux organisations internationales et des actions menées par celles-ci dans les Balkans occidentaux, il apparaît nécessaire *hic et nunc* d'analyser le rôle particulier de l'Union européenne dans la région. De plus en plus, l'Union européenne prend de l'importance en tant qu'acteur de la réconciliation (§1). Signe du franchissement d'un stade supérieur sur le chemin de la réconciliation entre les peuples, les conditions d'adhésion ne sont pas simplement formelles puisqu'elles permettent une véritable intégration politique et économique, associant les autorités étatiques et les populations au processus d'élargissement (§2).

§1. La progressive prééminence de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : transfert des anciennes missions et création d'une puissance civile de l'UE

Dans les années 1990, l'OTAN et les Nations Unies étaient les acteurs les plus impliqués dans les Balkans occidentaux pour maintenir paix et sécurité. Au début du conflit, l'Union européenne ne disposait ni des outils lui permettant d'intervenir dans la région ni de la légitimité nécessaire.

Avec le Traité de Maastricht (1992), l'action de l'Union européenne s'est concrétisée avec l'apparition de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la "puissance civile" européenne (A). Progressivement, les missions menées par les autres organisations internationales sont transférées à l'Union européenne, qui devient l'acteur majeur dans la région (B).

A. L'apparition de la puissance civile de l'Union européenne : de Maastricht à Lisbonne

En 1992, en pleine guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, le Traité de Maastricht a créé la PESC comme "deuxième pilier" de l'Union européenne. Au sein de cette Politique européenne sont incluses les missions de Petersberg : aide humanitaire, maintien et rétablissement de la paix, prévention et gestion des crises. Pour les mettre en œuvre, l'Union européenne était épaulée par l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Chargée des questions des droits de l'Homme et de la démocratie pour le versant "politique étrangère" en plus de ces missions, elle dispose également d'une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) depuis 1998. A ce titre, l'Union européenne est intervenue dans les Balkans occidentaux, pour des missions aussi bien civiles que militaires, comme le maintien de la paix (EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine depuis 2004) ou une mission de police (EUFOR Concordia, EUPOL Proxima, et EUPAT en Macédoine, Mission de Police en Bosnie-Herzégovine de 2003 à 2011). Depuis le Traité de Lisbonne, la PESD a été rebaptisée "Politique de Sécurité et de Défense Commune" (PSDC).

Ainsi, l'Union européenne devient progressivement un acteur qui intervient directement hors du territoire de ses Etats membres. Certains parlent de l'apparition de la "puissance civile" européenne. Si en effet, elle dispose de certains attributs de la puissance (pouvoir d'influence, poids économique, intégration de certaines compétences nationales), elle demeure encore embryonnaire puisque l'Union européenne ne dispose ni d'une armée européenne, ni d'une voix diplomatique unie qui permettrait de peser fortement sur les négociations internationales¹.

Cette arrivée tardive de l'Union européenne parmi les acteurs qui pèsent sur la scène internationale tend à montrer le relatif affaiblissement des organisations internationales classiques comme l'OTAN, l'OSCE ou l'ONU face à une Union européenne qui prend la pleine mesure des enjeux du monde de demain. En se dotant des instruments institutionnels nécessaires à l'intervention dans les Balkans occidentaux, l'Union européenne supplante de plus en plus les missions menées depuis les années 1990 par d'autres missions plus spécifiquement tournées vers l'intégration européenne.

¹ Bloch-Lainé, Amaya, "L'Union européenne et la « soft security » : les attributs de la puissance civile", AFRI, Vol.1, 2000, pp28-36 : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001138.pdf>, consulté le 25 avril 2012

B. Le transfert des missions à l'Union européenne

Une fois paix, stabilité et sécurité assurées, l'Union européenne a pris le relais des organisations internationales classiques. Le Haut-représentant des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine est également depuis 2002 le Représentant spécial de l'Union européenne. Ce changement est significatif de l'évolution tendancielle vers une européanisation de l'action internationale menée dans les Balkans occidentaux, avec une proximité plus naturelle de l'Union européenne avec ces Etats qui souhaitent l'intégrer. Suite à la déclaration d'indépendance du Kosovo, la mission de l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a succédé en 2008 à la MINUK dépêchée par les Nations Unies, bien que celle-ci subsiste toujours jusque la fin de l'année 2012.

En somme, l'Union européenne prend une importance croissante aussi bien dans le processus préalable de pacification et de sécurisation des Balkans occidentaux que dans celui de la réconciliation.

§2. L'Union européenne, une organisation internationale de nouvelle génération avec une intégration positive

Si l'action de l'Union européenne est croissante dans les Balkans occidentaux, ce phénomène est aussi partiellement imputable à la volonté affichée des élites politiques nationales de devenir membre de l'Union européenne.

Pour atteindre cet objectif, les candidats sont amenés à se conformer à des critères bien plus exigeants aux effets plus intégrants que ceux demandés pour les organisations internationales susmentionnées. L'article 2 du Traité sur l'Union européenne dispose que *"l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes"*. D'après l'article 49 du Traité sur l'Union européenne, *"tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union¹"*.

¹ Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:FULL:FR:PDF>, consulté le 14 avril 2012

Le Conseil européen de Copenhague de 1993 a ajouté des exigences politiques, juridiques et économiques puisque les Etats candidats doivent en outre "*avoir mis en place des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection; avoir institué une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union; et avoir la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire*¹". Pour adhérer à l'Union européenne, les Etats doivent également avoir ingéré l'acquis communautaire, c'est-à-dire avoir repris dans leur ordre juridique interne l'ensemble de la législation européenne (actes de droit primaire ou dérivé) adoptée depuis le Traité de Rome de 1957, soit près de 80 000 pages de législation. Suite aux élargissements de 2004 et 2007 jugés trop rapides, le Conseil européen doit désormais approuver des critères d'éligibilité liés à la capacité d'absorption de l'Union européenne. Cette forme de discrétionnarité constitue un frein à l'élargissement européen, mais surtout une garantie de la capacité réelle des Etats et de leurs administrations à fonctionner conformément au desiderata des institutions européennes.

Devenir membre de l'Union européenne est ainsi plus compliqué que devenir membre du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'ONU ou de l'OTAN. Non seulement les Etats candidats doivent satisfaire des critères généraux qui recouvrent des réalités bien précises (droits de l'Homme, tolérance) mais en plus ils sont tenus, avant même leur intégration, de faire des réformes structurelles, institutionnelles, voire même constitutionnelles, pour accéder aux portes de l'Union européenne. Le degré d'intégration est incomparablement plus important que pour les autres organisations internationales. L'Union européenne est un cas *sui generis*, qui n'a pas de précédent, à mi-chemin entre une organisation internationale classique et une Confédération, avec de larges domaines de compétence.

Ainsi, si les Nations Unies, l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou encore l'OTAN ont apporté chacun leur pierre au processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux, l'Union européenne constitue incontestablement la pierre angulaire en la matière. En effet, alors que certains des Etats des Balkans occidentaux ne souhaitent pas intégrer l'OTAN, que l'ONU ne peut adopter des résolutions que ponctuellement et dans des situations d'extrême urgence, que l'OSCE ne vise pratiquement que la démocratisation et la supervision électorale, et que le Conseil de l'Europe n'a pas de moyens coercitifs pour

¹ Les critères d'adhésion à l'Union européenne (site de la DG Elargissement de la Commission européenne): http://ec.europa.eu/enlargement/enlargement_process/accession_process/criteria/index_fr.htm, consulté le 14 avril 2012

appliquer ses décisions¹, l'Union européenne dépasse largement ces organisations à tous points de vue. L'intégration européenne conduit à un rapprochement des peuples, une conciliation des points de vue, favorisée par le consensus comme mode opératoire de décision dans les institutions européennes. Avec la perspective d'intégration européenne, les Balkans occidentaux se rapprochent à grands pas de la réconciliation.

Au cours de la première partie, nous avons pu mesurer les limites inhérentes aux modalités traditionnelles de réconciliation dans les Balkans occidentaux. Les initiatives sociétales, juridictionnelles, politiques et les acteurs de la communauté internationale n'ont eu pour conséquence jusqu'à ce jour qu'une réconciliation partielle et superficielle des peuples, voire négative (le TPIY en partie). Une réconciliation opératoire est peut-être à chercher ailleurs, dans une perspective intégratrice des sociétés entre elles. Le régionalisme embryonnaire dans les Balkans occidentaux pourrait bien être une solution envisageable pour l'avenir. L'Union européenne est l'acteur qui insuffle un vent nouveau dans la dynamique de la réconciliation régionale. En encourageant une intégration économique et politique, elle est l'étincelle qui permet d'espérer une pleine réconciliation. Au sein de la seconde partie, nous analyserons l'Union européenne en tant qu'acteur clé et unique dans la réconciliation des Balkans occidentaux, qui permet de dépasser les approches traditionnelles de réconciliation.

¹ Le Conseil de l'Europe n'a pas une politique bien cohérente sur certains points. V. l'absence de sanctions significatives prises à l'encontre de la Russie pendant la seconde guerre de Tchétchénie entre 1999 et 2000 ,et la « crise » provoquée par le plébiscite favorable au prince Hans-Adam II au Liechtenstein en 2003 ("Le Liechtenstein accepte à 65% une modification de la constitution: victoire pour le prince Hans-Adam II", <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/1537168-le-liechtenstein-accepte-a-65-une-modification-de-la-constitution-victoire-pour-le-prince-hans-adam-ii.html?date=2011-12-18>, consulté le 25 avril 2012).

Deuxième partie :

L'Union européenne et la réconciliation dans les Balkans occidentaux : un acteur clé de l'intégration positive au service de la résolution des obstacles politiques

Après une première partie consacrée à l'étude des modalités classiques de réconciliation régionale, il convient de dépasser ces approches en analysant le rôle intégrateur majeur de l'Union européenne, contribuant à une réconciliation plus aboutie.

Pour ce faire, nous examinerons d'abord l'impact de l'Union européenne dans la réconciliation "balkano-occidentale". Nous verrons qu'il s'agit de l'acteur clé dans la région et qu'il pourrait bien être la solution aux obstacles qui entravent encore le processus de réconciliation (chapitre 1). Ensuite, nous analyserons les obstacles à la réconciliation après quoi nous élaborerons quelques perspectives d'avenir pour les Balkans occidentaux (chapitre 2).

Chapitre 1. L'Union européenne: la lueur d'espoir dans les Balkans occidentaux pour la réconciliation

Au sein de ce premier chapitre, trois principaux axes seront abordés. Nous étudierons les avancées en matière de réconciliation induites par la perspective d'intégration européenne (section 1), avant d'analyser le soutien de l'Union européenne aux processus de régionalisme coopératif pour comprendre en quoi ce régionalisme est la clé de la réconciliation (section 2). Enfin, nous examinerons les visions alternatives et critiques de l'action de l'Union européenne en matière de réconciliation dans les Balkans occidentaux (section 3).

Section 1. L'Union européenne, institution d'intégration: une réconciliation encouragée

L'Union européenne constitue un formidable vecteur d'espoir dans les Balkans occidentaux (§1). Elle assure de façon proactive un suivi permanent des avancées des Balkans occidentaux sur le chemin vers l'intégration européenne et la réconciliation (§2).

§1. S'intégrer pour mieux se réconcilier: l'UE comme lueur d'espoir

Dans un premier temps, nous expliquerons pourquoi l'intégration européenne attire tant les Balkans occidentaux (A), pour ensuite étudier le processus d'europanisation, concept lié aux effets de l'intégration dans les Etats membres, ce qui nous permettra de mesurer son apport à la réconciliation (B).

A. Les fondements de l'attrait pour l'Union européenne

Pour les Etats candidats, l'Union européenne représente l'espoir qui pointe après des années de difficultés économiques et politiques. Après le déchirement des peuples dans les Balkans au cours des années 1990, la perspective d'intégration redonne l'espoir de se retrouver ensemble, assis à la même table des négociations.

Après le passage éventuel par la double “antichambre” du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, les Etats candidats frappent à la “porte dorée¹” de l'Union européenne et présentent leurs dossiers d'adhésion. La perspective d'intégration européenne des Balkans occidentaux a créé des attentes importantes en termes de prospérité économique, de vie meilleure et d'assurance de connaître enfin la paix, mais surtout ils espèrent tourner la page des années 1990 pour ouvrir un nouveau chapitre de leur histoire. Les élites nationales ont certainement conscience des sacrifices nécessaires à la réussite de leur intégration et donc des attentes exigeantes de leurs peuples. Au-delà de ces aspects matériels, l'intégration européenne constituerait une opportunité extraordinaire offerte aux Balkans occidentaux vers la réconciliation. L'ensemble de ces éléments conduit les Etats candidats à redoubler d'efforts pour parvenir à devenir membre le plus rapidement possible.

¹ Référence au poème “The New Colossus” par Emma Lazarus concernant les migrants européens qui arrivaient au “Nouveau Monde” par New York.

Photographie 7 : La course des Balkans occidentaux vers l'intégration européenne¹



Source : <http://www.blic.rs/Vesti/Politika/258417/Kandidatura-za-EUsigurna-kao-i-datum-pocetkapregovora>

Pour prouver leur volonté à intégrer l'Union européenne, les Etats candidats n'hésitent pas à rappeler leur ancrage historique dans l'Europe. Par exemple, la Serbie souligne son rôle de "bouclier" contre les Ottomans pour protéger le continent européen et ses valeurs. Les Etats candidats des Balkans occidentaux ont pris des mesures symboliques. Ainsi, le Président Tadić a créé une coalition politique, au départ pour les élections législative de 2008, qu'il a appelée "Pour une Serbie européenne" (*Za evropsku Srbiju*). Cette coalition regroupe les partis politiques serbes qui soutiennent l'intégration européenne de la Serbie².

¹ Vainqueur de la course : la Slovénie : a terminé les négociations en 1997, en est devenue candidate, a commencé les négociations en 1998, les a conclues en 2002. Depuis le 1^{er} mai 2004, la Slovénie est membre de l'UE.

² 2^{ème} place pour la Croatie : a obtenu le statut de candidat en 2004, les négociations ont commencé en 2005, attend son entrée dans l'UE en 2012.

³ 3^{ème} place pour la Macédoine : a obtenu le statut de candidat en 2005. Le début des négociations dépendra de la signature d'un accord avec la Grèce.

⁴ 4^{ème} place pour le Monténégro : a obtenu le statut de candidat en 2010, attend le date en décembre 2011. Le début des négociations est prévu au printemps 2012.

⁵ 5^{ème} place pour la Serbie : le statut de candidat et la date du début des négociations sont en attente en décembre 2011. La décision concernant le début des négociations sera connue au printemps 2012.

⁶ 6^{ème} place pour la Bosnie-Herzégovine : a signé un accord de stabilisation et d'association avec l'UE en 2008.

⁷ 7^{ème} : le Kosovo attend encore pour signer un ASA avec l'UE.

² Note : la coalition regroupe le Parti démocratique du Président Tadić, le G17 Plus (Parti conservateur libéral), le Parti démocratique du Sandjak, le Mouvement serbe du renouveau, et la Liste serbe pour le Kosovo et la Métochie.

Au Kosovo, suite à l'indépendance proclamée le 17 février 2008, les autorités de Pristina ont organisé un concours international pour choisir l'hymne "national"¹ : le lauréat, un Kosovar nommé Mehdi Mengjiqi, avait choisi de l'appeler "Europe", ce qui montre la volonté de s'ancrer dans le continent européen.

Pour Tadić² en Serbie, Josipović en Croatie, Đukanović au Monténégro, Atifete Jahjaga et Hashim Thaçi au Kosovo, ainsi que pour les dirigeants macédoniens et bosniens, l'Union européenne reste l'objectif affiché en termes de politique étrangère, même si les contestations au sein du pays sont grandes. Au-delà des aspects économiques, les Etats candidats des Balkans occidentaux espèrent, grâce à l'intégration européenne, se réconcilier entre eux. Avec l'Union européenne, les représentants des Etats se côtoieront chaque jour à Bruxelles, les programmes d'échange universitaire Erasmus redonneront vie aux pratiques qui existaient sous la Yougoslavie, et les échanges économiques décloisonneront les marchés nationaux en les ouvrant à la concurrence.

Selon un calcul rationnel coûts-bénéfices, les chefs d'Etat des pays estiment qu'ils ont davantage à retirer de l'intégration européenne qu'à perdre. Après avoir consacré ce premier temps à l'étude des fondements de l'attrait à l'Union européenne, il convient d'expliquer en quoi l'intégration maximale au sein de l'Union européenne contribue à la réconciliation régionale.

B. L'intégration maximale dans l'Union européenne : la réconciliation par l'europanisation

Contrairement aux organisations internationales classiques, l'adhésion à l'Union européenne implique une véritable intégration au sein de la structure. L'Union est une organisation distincte de toutes celles qui ont existé jusqu'à sa création. Pour Jacques Delors, il s'agit d'un "*objet juridique non identifié*", tant elle ne peut être inscrite dans aucune catégorie préexistante, que ce soit une organisation internationale, une Confédération ou un Etat fédéral.

L'intégration dans l'Union européenne est à un niveau incomparable avec les organisations internationales telles que l'OTAN ou l'OSCE. En effet, sa spécificité tient au concept d'europanisation induite par l'adhésion. Robert Ladrech définit l'europanisation comme "*un processus cumulatif et graduel qui réoriente la direction et la forme de la*

¹ "Le Kosovo adopte un hymne national", RFI, 11 juin 2008

² Le 20 mai 2012, Tomislav Nikolić a été élu Président de la République de Serbie après sa victoire au second tour face au Président sortant Boris Tadić.

politique nationale au point que la dynamique politique et économique de l'Union européenne devienne partie intégrante de la logique organisationnelle de la politique nationale et de la politique publique¹". L'eupéanisation des Balkans occidentaux est en cours, non seulement à travers la digestion de l'acquis communautaire nécessaire avant l'accession au statut de membre de l'Union européenne mais aussi par les accords de stabilisation et d'association.

L'intégration européenne facilitera la réconciliation du fait de la désacralisation de la frontière. En effet, une des principales caractéristiques de l'Union européenne, c'est précisément la transformation de la vision traditionnelle des frontières. En général, les Etats considèrent la frontière comme l'un des attributs de la souveraineté nationale à laquelle ils sont très attachés. L'Union européenne pousse les Etats à ne plus raisonner en termes de franchissement de frontière. Lorsque les Balkans occidentaux seront membres à l'Union européenne, leurs frontières seront plus poreuses, et la seule frontière porteuse de signification sera celle qui sépare l'espace occupé par les Etats membres de l'Union européenne des autres Etats. C'est dans ce sens que l'on peut comparer l'Empire romain à l'Union européenne, puisque Rome parlait du *limes* pour désigner la frontière externe de l'Empire au-delà de laquelle vivaient les "barbares".

Ainsi, la perspective d'intégrer l'Union européenne constitue une lueur d'espoir pour les Etats candidats des Balkans occidentaux. L'Union européenne effectue un suivi continu et permanent des Etats candidats qui les entraîne progressivement vers la réconciliation et l'intégration.

¹ Ladrech, Robert, "The Europeanization of Domestic Politics and Institutions. The Case of France", *Journal of Common Market Studies*, 32 (1), 1994 (p.69)

§2. Le suivi permanent des avancées des Etats candidats: pression et recommandations de l'Union européenne

Les institutions européennes n'ont pas le pouvoir d'injonction sur les Etats candidats. Toutefois, elles posent un certain nombre de conditions obligatoires et d'autres différenciées en fonction des Etats. La force de l'Union européenne réside dans cette individualisation des relations avec chacun des Etats candidats qui permet, plutôt que de demander un socle commun de critères généraux, la résolution de dossiers problématiques pour qui souhaite intégrer l'Union européenne (A). La Commission européenne suit en permanence l'évolution de la situation dans les domaines qui posent problème à l'Union européenne. Par le biais de recommandations consignées dans des rapports annuels, elle encourage la réconciliation dans des domaines clés (B).

A. Résoudre les litiges : l'intervention de l'Union européenne

L'Union européenne fait du monitoring sur les Etats candidats à l'adhésion. En plus des critères formels d'adhésion, les institutions européennes vérifient s'il n'existe pas de point d'achoppement contraire aux valeurs de l'Union européenne ou susceptible de déstabiliser le continent à l'avenir. Le processus d'adhésion à l'Union européenne s'apparente à un véritable "parcours du combattant" pour les Etats candidats qui sont encouragés à modifier certaines législations et à franchir certaines difficultés dans un délai imparti.

Ainsi, la Croatie a dû accepter le principe d'un arbitrage international concernant le litige qui l'oppose à la Slovénie sur la délimitation de la frontière dans la baie de Piran¹.

¹ Hassid, Laurent, "La baie de Piran, enjeu de la politique slovène", 15 février 2009 : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=929, consulté le 18 décembre 2011

Carte 4 : Litige territorial entre la Croatie et la Slovénie sur la baie de Piran



Source : Ambassade de Croatie en France¹

Sans cela, la candidature croate à l'Union européenne ne pouvait avancer. Le 17 janvier 2012, les deux parties se sont mises d'accord sur la composition de la commission qui sera chargée de régler le litige. L'Union européenne est donc un formidable vecteur de résolution des conflits qui n'hésite pas à geler l'avancée des candidatures en attente des améliorations ni à encourager le règlement de différends qui, s'ils n'étaient pas réglés avant l'adhésion, constitueraient des zones durables d'instabilité.

Parmi les Etats candidats des Balkans occidentaux², la Serbie est l'illustration la plus aboutie des pressions de l'Union européenne.

¹ Dubessy, Frédéric, "Le golfe de Piran, enjeu territorial entre la Croatie et la Slovénie", 20 janvier 2012: http://www.econostrum.info/Le-golfe-de-Piran-enjeu-territorial-entre-la-Croatie-et-la-Slovenie_a8552.html, consulté le 30 janvier 2012

² Au 2 juin 2012 : Islande, ARYM, Monténégro, Serbie et Turquie.

Photographie 8 : Boris Tadić et José Manuel Barroso



Source : Le Figaro¹

En effet, les autorités de Belgrade ont été vivement encouragées à collaborer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour livrer à la justice internationale les criminels de guerre, parmi lesquels Radovan Karadžić, Slobodan Milošević et Ratko Mladić. Au moment de leur arrestation, la presse a rappelé qu'il s'agissait d'une "étape importante"² vers l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Quelques jours avant l'annonce de l'accession de la Serbie au statut de candidat à l'Union européenne (le 1^{er} mars 2012), les autorités de Belgrade et de Pristina se sont mises d'accord sur la participation du Kosovo aux "*conférences régionales concernant les Balkans*"³. Toutefois, la Serbie ne reconnaissant pas le Kosovo*, celui-ci doit être nommé avec un astérisque renvoyant à une note de bas de page précisant que "*cette appellation ne préjuge en rien du statut, en accord avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et l'opinion de la Cour de justice internationale sur la déclaration d'indépendance du Kosovo*"⁴.

¹<http://www.lefigaro.fr/medias/2012/03/01/7b80d270-638e-11e1-a4a6-8e3fdd1a92a8-493x328.jpg>, consulté le 2 avril 2012

² "Arrestation de Radovan Karadžić", 22 juillet 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-07-22-Arrestation-de-Radovan-Karadzic>, consulté le 25 février 2012

"Fin de cavale pour Radovan Karadžić", 22 juillet 2008, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/fin-de-cavale-pour-radovan-karadzic_535029.html, consulté le 3 mars 2012

³ "Belgrade et Pristina signent un accord qui rapproche la Serbie de l'Europe", Le Courrier des Balkans, <http://balkans.courriers.info/article19321.html>, consulté le 25 février 2012

⁴ "Kosovo : l'astérisque de la discorde", Le Courrier des Balkans, 16 mars 2012, <http://balkans.courriers.info/article19477.html>, consulté le 16 mars 2012

Photographie 9 : Accord entre Pristina et Belgrade à Bruxelles¹



Source : <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/belgrade-pristina-dialogue/belgrade-pristina-dialogue>

Ainsi, sous les auspices de l'Union européenne, la résolution des litiges opposant les Etats des Balkans occidentaux s'accélère, ce qui contribue à la réconciliation régionale. Bruxelles joue le rôle de médiateur, incarné par le diplomate britannique Robert Cooper. En droit international, le médiateur est celui qui essaye de rapprocher les deux parties et d'instaurer un climat de confiance. Il peut éventuellement donner des pistes pour un accord, mais il incombe avant tout aux parties elles-mêmes de trouver une solution².

Au-delà de la pression exercée sur les Etats candidats et les candidats potentiels, l'Union européenne recommande également certaines modifications au sein des Etats pour parfaire leurs institutions. La Commission européenne effectue un véritable suivi contrôlé des avancées sur les dossiers les plus importants.

¹ Edita Tahiri (Premier ministre adjoint du Kosovo en charge des affaires étrangères et de la sécurité nationale) et Borko Stefanović (représentant du Ministère serbe des affaires étrangères chargé des négociations avec Pristina).

² Enseignement de "Diplomatie" du Dr Awalou Ouédraogo, York University, Toronto (Canada).

B. Recommander aux Etats candidats : les rapports de suivi de la Commission européenne

La DG Elargissement de la Commission européenne rend chaque année un rapport de suivi¹ pour chaque Etat candidat ou candidat potentiel. Au sein de ces rapports, un bilan de l'évolution de la situation annuelle est dressé, avec les avancées notables et surtout les recommandations sur les domaines pour lesquels des améliorations sont attendues. En effet, de nombreux dossiers sont encore trop fragiles pour permettre aux Etats candidats d'intégrer l'Union européenne à court ou moyen terme. Les Etats des Balkans occidentaux peuvent-ils intégrer les rangs de l'Union européenne avec leurs systèmes judiciaires actuels ? Le Kosovo pourrait-il devenir membre sans résoudre le problème de l'insécurité des minorités serbes sur son territoire ? Surtout, se pose la question de la protection des témoins.

Les recommandations de la Commission européenne donnent un axe directeur pour les administrations nationales afin d'améliorer, modifier, supprimer, ou ajouter des législations dans des domaines centraux. Ce qui fait la force du long processus menant à l'intégration européenne, c'est le fait que l'Union européenne ne propose pas uniquement des modifications de législations qui pourraient ne pas trouver à s'appliquer dans les faits, puisque le processus d'eupéanisation recouvre aussi l'ensemble des manières de faire. L'Union européenne contribue à la mise en place de certaines pratiques administratives qui bouleversent les habitudes des travailleurs. Le politiste Claudio Radaelli définit l'eupéanisation comme "*le processus de construction, diffusion et institutionnalisation de règles formelles, procédures, paradigmes de politiques publiques, styles, manières de faire, croyances et normes partagées*"². Cette acception renvoie à l'idée de diffusion de pratiques qui sont essentielles pour le quotidien des administrations.

En particulier, la Commission européenne insiste principalement, au sein de ses rapports annuels, sur quatre domaines: la justice et la protection des témoins, l'Etat de droit et la démocratie, les minorités et les discriminations, et enfin la question des réfugiés et déplacés. Ce sont les questions actuelles les plus problématiques dans les Balkans.

¹ Appelé "Progress Report" en anglais et "rapport de suivi" en français. Le sens n'est pas le même : en anglais, il y a l'idée de l'amélioration de la situation ; en français, il y a plutôt l'idée du suivi administratif de l'Union européenne. Les rapports sont consultables sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/enlargement/press_corner/key-documents/reports_oct_2011_fr.htm, consulté le 15 mars 2012.

² Radaelli, Claude, "The Domestic Impact of European Union Public Policy", Politique européenne, 5, 2001

Lorsque ces questions seront résolues, il est vraisemblable que le processus de réconciliation sera bien avancé.

Dans cette première section, l'objectif s'est recentré sur l'unicité de l'Union européenne sur la scène internationale dans son degré d'intégration et son européanisation induite dans les Etats membres, candidats et candidats potentiels. Par le biais de recommandations, de conditions et d'encouragements, l'Union européenne contribue à la réconciliation régionale. En instaurant un cadre commun à l'ensemble de ses Etats membres, l'Union européenne dépasse largement les missions et la portée des institutions internationales classiques. Pour les Balkans occidentaux, devenir membre de l'Union européenne est un rêve : un rêve de prospérité économique, un gage de paix et de stabilité, l'accession au "club des pays riches" et la distanciation vis-à-vis de l'image de "poudrière" de l'Europe. Mais surtout, devenir membre de l'Union membre représente un nouveau départ vers la réconciliation régionale.

L'Union européenne est omniprésente dans la coopération régionale des Balkans occidentaux. Par son soutien inconditionnel, elle contribue à tisser un maillage institutionnel, pacifique et coopératif qui s'inscrit dans le processus de réconciliation.

Section 2. Le soutien au régionalisme coopératif: l'Union européenne comme "puissance douce"

Si Bruxelles demande aux Etats candidats de remplir des conditions en matière de structure politique, institutionnelle, et économique, l'Union européenne ne joue pas uniquement un rôle d'autorité de "validation des avancées".

Bien au contraire, à travers une multitude de programmes qu'elle finance et qu'elle promeut, l'Union européenne favorise activement la réconciliation dans les Balkans occidentaux par un rapprochement régional dans des domaines où le niveau régional est plus intéressant que le simple niveau étatique. En ciblant un certain nombre de domaines techniques, l'Union européenne contribue à l'échange d'informations et aux rencontres au sommet entre les représentants des Balkans occidentaux. Les chefs d'Etat intègrent dans leurs manières de faire de la politique l'intérêt que peut apporter le niveau régional quand celui-ci est jugé plus approprié que le niveau national. L'Union européenne fait donc un travail pédagogique, en favorisant la culture du compromis dans les Balkans occidentaux.

Pour bien comprendre comment s'établit le soutien de l'Union européenne au régionalisme dans les Balkans occidentaux, il convient d'étudier les processus de coopération encouragés par Bruxelles (§1). Ce n'est qu'ensuite que nous réfléchirons davantage sur l'intérêt du régionalisme avec l'apport du fonctionnalisme et la notion ancienne de "komsiluk" qui représente une sorte de retour vers les pratiques traditionnelles dans les Balkans de bon voisinage (§2).

§1. Encourager la coordination et la coopération régionale : le soutien de l'Union européenne

"La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat".

C'est en ces termes que l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, exprimait la nécessité de la coopération entre les peuples. L'Union européenne, parallèlement à son activisme pour l'élargissement aux Balkans occidentaux, encourage le développement du régionalisme et de la coopération dans la région². Si l'idée d'un régionalisme balkanique est réapparue au tournant des années 2000, par l'intermédiaire du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (A), celui-ci a été renforcé en 2008 par l'arrivée d'une structure nouvelle, le Conseil de coopération régionale (B).

A. Le Pacte de stabilité : un projet de l'Union européenne pour l'Europe du Sud-Est

Pour rapprocher les Balkans occidentaux, les chefs d'Etat des Etats membres de l'Union européenne ont proposé de mettre en place un Pacte de stabilité, à l'instar de celui qui avait été créé en 1993 pour les pays d'Europe centrale à la suite d'une initiative française (plan Balladur). En effet, au moment de l'éclatement du conflit au Kosovo, Jacques Chirac³ a proposé que l'Union européenne prenne en charge la reconstruction des

¹ "Bulletin n° 45 : http://www.afnu.org/fileadmin/templates/www.afnu.org/pdf/bulletins/BULL_CINU45.PDF (page 8), consulté le 8 mai 2012

² "Regional Cooperation" (Commission européenne): http://ec.europa.eu/enlargement/projects-in-focus/regional-cooperation/index_en.htm, consulté le 22 mai 2012

³ Bloch-Lainé, Amaya, "L'Union européenne et la « soft security » : les attributs de la puissance civile" : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001138.pdf>, consulté le 8 mai 2012

Balkans, comme un nouveau “plan Marshall”. Le 10 juin 1999 à Cologne¹, cette proposition a été mise en application lorsque l'Union européenne a invité trente-huit ministres des affaires étrangères et des organisations internationales pour la signature du “Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est”, avec pour objectif de “*promouvoir des accords bilatéraux ou multilatéraux, de définir des projets de coopération transfrontalière pour renforcer les relations de bon voisinage, et d'encourager la coopération dans les domaines qui ont besoin de progresser*”².

L'intérêt du Pacte résidait dans son ouverture à un espace géographique plus large que les “Balkans occidentaux”, permettant d'inclure des puissances régionales comme la Turquie, l'Italie et la Grèce. Le Pacte avait une double vocation : à court et moyen terme, aider à la stabilisation dans la région par la reconstruction; à plus long terme, une puissante motivation pour les pays “receveurs” pour la perspective d'un rapprochement contractuel, et à plus long terme encore, une intégration au sein de l'Union européenne. Le Pacte établissait donc un lien direct entre l'intégration européenne et la coopération régionale.

Inspiré des trois “corbeilles” de l'Acte final d'Helsinki, le Pacte avait choisi trois tables thématiques : la démocratisation et les droits de l'Homme, reconstruction, développement et coopération, et enfin la sécurité régionale. Présidant la Table régionale, le Coordinateur spécial de l'Union européenne était le signe de l'omniprésence de la puissance européenne dans la région.

En 2008, le Pacte a été remplacé par le Conseil de coopération régionale (*Regional Cooperation Council*) aux compétences plus larges. Parler de “coopération régionale” plutôt que de “pacte de stabilité” est le signe d'une transformation des relations entre les Etats de la région. Une fois la stabilité assurée, l'étape suivante est celle de la coopération, définie comme “*l'action de participer à une œuvre commune*”³. Le passage du Pacte au Conseil est ainsi symptomatique de l'approfondissement de la coopération au sein de la région.

¹ Le même jour a été adoptée la résolution 1244 sur le Kosovo.

² Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, La Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-balkans/pacte-stabilite.shtml>, consulté le 15 février 2012

³ Définition du Petit Robert

B. Le Conseil de coopération régionale

Le Conseil de coopération régionale a été créé à Sofia le 27 février 2008 par les ministres des affaires étrangères des Etats participant au Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est (SEEC, *South-East European Cooperation Process*). D'après le site internet du Conseil¹, il recherche "*la promotion de la coopération mutuelle et l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Europe du Sud-Est afin d'encourager un développement régional tourné vers l'intérêt des peuples*". En comparant les objectifs officiels du Pacte d'un côté, et du Conseil de l'autre, l'orientation n'est pas la même. En effet, si le Pacte de Stabilité encourage simplement la coopération, le Conseil fait de l'intégration des Etats des Balkans occidentaux au sein de l'OTAN et de l'Union européenne une priorité.

Logo 4 : Conseil de coopération régionale



Source : <http://www.rcc.int>

En intégrant des pays extérieurs aux Balkans occidentaux, la coopération est rendue plus forte. En sont membres l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, les Etats-Unis, et même l'Union européenne (par un émissaire du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et par un représentant de la Commission européenne²).

Au sein du Conseil, les décisions se prennent par la méthode du consensus. Pour être adoptée, une proposition doit recueillir l'assentiment de la majorité des membres et l'opposition formelle d'aucun membre. Cette procédure (également en vigueur à l'OSCE) encourage concessions et usage de l'art diplomatique. Cette procédure implique de nécessaires longues discussions jusqu'à l'apparition d'un compromis qui convienne à

¹ Site internet du Conseil de coopération régionale: <http://www.rcc.int>, consulté le 10 janvier 2012

² Page internet du CCR sur sa structure : <http://www.rcc.int/pages/7/14/structure>, consulté le 15 février 2012

toutes les parties présentes. Le consensus est important pour la réconciliation des Balkans occidentaux, puisqu'il contribue à la dé-conflictualisation et à la dépolitisation des thématiques abordées qui sont toutes deux des caractéristiques fondamentales de l'espace public européen.

Suite à une réflexion sur les domaines pour lesquels le niveau régional est pertinent, le Programme de travail et la Stratégie du Conseil pour la période 2011-2013 a établi six domaines centraux : le développement économique et social, l'infrastructure et l'énergie, la justice et les affaires intérieures, la coopération en matière de sécurité, la construction d'un capital humain, et la coopération parlementaire¹.

1. Le développement économique et social

Le Conseil, souhaitant une cohérence régionale en matière de développement économique et social dans les Balkans occidentaux, est partenaire de quinze initiatives. Dans ce domaine, la création d'un environnement propice aux relations commerciales et à l'investissement, la promotion de la cohésion sociale, et la volonté de créer une société de la connaissance et de l'information sont les objectifs affichés.

Signé en 2006 par les Etats des Balkans occidentaux (l'Albanie et la Moldavie en plus), l'Accord de libre-échange centre-européen est symptomatique de la logique régionale à l'œuvre. Pour faciliter les échanges entre les Etats signataires, il encourage l'élimination des barrières (techniques, physiques et fiscales), façonne la création d'un environnement juridique dans lequel les investisseurs peuvent avoir confiance (sécurité juridique et protection des droits de propriété intellectuelle) et encourage la constitution de sociétés par l'esprit d'initiative.

La situation économique critique (notamment au Kosovo et en Macédoine) engendre une instabilité politique qui peut déstabiliser la région. Dans certaines zones de la région, le non-respect des contrats et la corruption sont plus courants que le respect de l'Etat de droit, ce qui décourage les investisseurs à s'y installer, privant des territoires sinistrés d'emplois qui seraient bénéfiques à la santé économique. Sur le chemin vers la réconciliation, le niveau de développement est prépondérant, mais doit s'accompagner d'autres réformes.

¹ Regional Cooperation Council : Strategy and Work Programme (2011-2013): <http://www.rcc.int/admin/files/docs/reports/RCC-Strategy-and-Work-Programme-2011-13-text.pdf>, consulté le 15 février 2012

2. Les infrastructures et l'acheminement de l'énergie

La prise de décision à l'échelle régionale concernant les infrastructures (routières et ferroviaires) et les "tubes" (gazoducs et oléoducs) permet de réaliser des économies d'échelle et de préparer les Etats candidats au principe de libre concurrence de l'Union européenne.

La Communauté de l'Energie (créée¹ en 2006) encourage par exemple la mise en place de marchés régionaux du gaz. L'indépendance énergétique pourrait rendre les Balkans occidentaux plus autonomes vis-à-vis du fournisseur russe, qui peut utiliser le gaz comme un moyen de pression politique pour décourager l'intégration européenne. Qui plus est, un travail réalisé en amont sur ce secteur stratégique facilitera l'insertion des pays sur le marché européen de l'énergie.

Dans le domaine des transports, le Conseil favorise l'inter-connectivité et l'interopérabilité des systèmes régionaux, c'est-à-dire la possibilité pour les voyageurs de faire des trajets en gagnant du temps grâce à la mise en place de plateformes multimodales (des hubs) qui font la connexion entre les différents moyens de transport. L'intérêt est double : désenclaver les régions isolées pour accéder aux marchés locaux et développer économiquement l'ensemble du territoire, et fluidifier les déplacements pour encourager les échanges régionaux. Les politiques de construction d'infrastructure permettent de sécuriser les routes, notamment les routes secondaires. En créant des routes sûres et fréquentées, les populations se sentiront en sécurité. Tout ceci contribue indirectement à la réconciliation régionale.

3. La justice et les affaires intérieures

En ce qui concerne le domaine judiciaire et des affaires intérieures, nous allons successivement étudier les initiatives régionales menées sur les réfugiés, sur la lutte contre la corruption, et sur la police et les douanes.

L'Initiative régionale pour les réfugiés, l'asile et les migrations (MARRI) créée en 2004 par les ministères des affaires étrangères des Balkans occidentaux (ainsi que de l'Albanie) vise à établir un corpus régional cohérent en matière de politique aux frontières, de réfugiés et de déplacés.

¹ Traité instituant la Communauté de l'Energie (décision 2006/500/CE du Conseil du 29 mai 2006): http://europa.eu/legislation_summaries/enlargement/western_balkans/127074_fr.htm, consulté le 12 avril 2012

En matière de corruption, l'Initiative régionale anti-corruption (RAI, *Regional Anticorruption Initiative*) est une organisation intergouvernementale établie en 2000 par les ministres de la justice des Etats des Balkans occidentaux¹, et soutenue par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Etant encore une pratique largement répandue, la corruption est un fléau qui maintient les Balkans occidentaux dans un système éloigné du fonctionnement d'un Etat membre de l'Union européenne. Il reste à voir si l'initiative sera seule capable de résoudre le problème.

En matière de coopération policière et douanière, l'Initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est (Centre d'application de la loi en Europe du Sud-Est, *SECI-SELEC*), créée en 1999 (soutenue par Interpol et l'Organisation mondiale des douanes) fait un travail considérable en faveur de la constitution d'un réseau régional au sein duquel les douaniers et les policiers coopèrent pour faciliter leur mission et améliorer leur efficacité.

Ainsi, ces trois initiatives, en étant appréhendées au niveau régional, contribuent de leur manière à la création des conditions nécessaires à la réconciliation.

4. La coopération en matière de sécurité

Créée en 1996, la Conférence des ministres de la défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM, *South-Eastern Defense Ministerial*) favorise la coopération en matière de défense, la compréhension et coopération politico-militaire pour la stabilité et la sécurité.

Réunie du 7 au 9 octobre 2008 à Ohrid² en Macédoine, la Conférence a rappelé l'intérêt de la coopération régionale dans les Balkans occidentaux. Pour le ministre serbe de la défense, Dušan Spasojević, *“les menaces à la sécurité auxquelles est confronté le monde contemporain confirment la nécessité de renforcer notre coopération et de nous efforcer à une approche toujours plus coopérative en matière de sécurité au niveau régional et mondial. Cette approche inclut le dialogue, le partenariat et l'action commune des Etats et de l'ensemble de la communauté internationale. [...] Sans notre engagement total dans les organisations régionales qui promeuvent la sécurité, les problèmes majeurs que nous connaissons ne pourront pas être résolus³”*.

¹ L'Initiative régionale anti-corruption inclut aussi la MINUK, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et la Moldavie.

² Au cours de cette conférence, étaient présents les Ministres de la Défense du pays hôte, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Grèce, de l'Italie, de Roumanie, de Slovénie, de Turquie, d'Ukraine, des Etats-Unis, de l'OTAN, de Serbie, du Monténégro et de Moldavie, et de SEEBRIG.

³ Discours de Dušan Spasojević, Ministre de la Défense de la République de Serbie, 8 octobre 2008

En matière de coopération régionale, l'Union européenne est souvent concurrencée par les Etats-Unis. Ainsi, la Charte de l'Adriatique de 2003¹ a été signée à Washington sous les auspices américains. Ayant pour objectif la formation d'un cadre commun pour la coopération et le soutien mutuel aux pays candidats à l'entrée dans l'OTAN², elle se coordonne avec la Conférence des ministres de la défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM) mais aussi avec le Bureau central pour l'Europe du Sud-Est (SEEC, *South Eastern Europe Clearinghouse*)³ pour éviter des recoupements de compétences.

5. Le capital humain en construction

La construction d'un capital humain de qualité dans la région est une autre problématique importante. Pour pouvoir se conformer aux exigences européennes, et notamment de la stratégie de Lisbonne "Europe 2020", l'innovation et l'excellence universitaire doivent être pensées régionalement pour davantage de cohérence.

Pour ce faire, le Conseil travaille en particulier avec deux organisations. D'un côté, le Groupe de travail pour l'encouragement et la construction du capital humain⁴ soutient la promotion du dialogue dans les domaines de la recherche, de la science et de l'éducation (refonte des programmes scolaires) et principalement l'enseignement supérieur pour avoir une main d'œuvre formée et de qualité dans les Balkans occidentaux.

L'éducation est au centre de la réconciliation régionale puisqu'elle peut être le vecteur de préjugés à l'encontre des autres communautés. De l'autre, le Groupe de travail sur le genre (GTF, *Gender Task Force*), soulignant la faible participation des femmes dans la vie politique, sociale et publique dans les Balkans occidentaux, stimule la coopération féminine inter-partisane et interétatique en organisant notamment des campagnes citoyennes.

¹ Membres : Albanie, ARYM, Bosnie-Herzégovine, Croatie, et Monténégro.

² Depuis le sommet de Strasbourg-Kehl de 2009, l'Albanie et la Croatie ont rejoint les rangs de l'Alliance atlantique.

³ Le Bureau central pour l'Europe du Sud-Est a été créée le 1^{er} décembre 2004 par la Commission européenne, la Slovénie et les candidats à l'OTAN à l'époque (Albanie, Croatie, ARYM, et ceux qui aspirent à être intégrés dans le Partenariat pour la paix : Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro).

⁴ La TF FBHC (Task Force Fostering and Building Human Capital) a été créée en juin 2008.

6. La coopération parlementaire

Last but not least, la coopération parlementaire est le dernier domaine pris en charge par le Conseil. La Conférence des commissions parlementaires à l'élargissement à l'Union européenne des Etats participant au Processus de stabilisation et d'association¹ (COSAP) tient le haut du pavé en ce domaine.

Créée à Sarajevo en juin 2005, COSAP a pour mission le renforcement de la coopération entre les commissions parlementaires chargées des affaires européennes des Etats candidats des Balkans occidentaux. Participent aux conférences des fonctionnaires de la Commission européenne, des députés issus des commissions parlementaires concernées et des représentants de fondations privées². La coopération permet d'échanger des informations pour améliorer les méthodes de travail parlementaires, expliquer aux parlementaires des Etats candidats les manières de faire "européennes" et s'entraider pour accélérer leur admission.

La coopération parlementaire est fondamentale, préparant les députés appelés à être spécialistes des affaires européennes au niveau national à connaître les dossiers, à rencontrer leurs homologues et à se coordonner. En somme, ils apprennent à se réconcilier.

Ainsi que nous l'avons analysé, le Conseil de coopération régionale est au cœur de la réconciliation régionale³. Loin de se limiter à des domaines symboliques, il encourage la transformation des sociétés des Balkans occidentaux dans le sens d'une européanisation des pratiques et de fonctionnement des Etats. La recherche du consensus et le dialogue entre les communautés et Etats des Balkans occidentaux sont en conséquence favorisées et valorisées par la communauté internationale.

¹ Western Balkans COSAP, Conference of the European Integration Parliamentary Committees of States participating in the Stabilization and Association Process

² Lors de la 5^{ème} conférence du Conseil qui s'est tenu les 23 et 24 novembre 2009 à Belgrade, la fondation Friedrich Ebert était représentée.

³ "Regional cooperation: an overview of main initiatives", 5 mars 2008: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/143&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>, consulté le 15 mai 2012

§2. De l'intérêt du régionalisme dans les Balkans occidentaux

“Faire travailler les hommes ensemble, leur montrer qu’au-delà de leurs divergences ou, par-dessus les frontières, ils ont un intérêt commun”.

C'est ainsi que Jean Monnet, un des pères de l'Europe, affirmait la nécessité du régionalisme européen. Le régionalisme permet la mise en commun de compétences traditionnellement du ressort de l'Etat. Pour étudier ce phénomène, il convient d'analyser dans un premier temps la théorie fonctionnaliste de la construction européenne (A) pour ensuite comprendre que ce nouveau régionalisme impulsé par l'Union européenne est en fait le retour de la pratique traditionnelle dans les Balkans du “komsiluk” (B).

A. L'application de la théorie fonctionnaliste de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux

Au début de la construction européenne, la théorie fonctionnaliste prédominait. Selon cette théorie, l'intégration européenne débute par un domaine limité et stratégique (le charbon et l'acier), et au fur et à mesure le besoin d'intégration dans d'autres domaines se fait sentir par un effet de “spill-over”. Ce principe fondateur s'applique dans les Balkans occidentaux, puisque la coopération dans des domaines réduits conduit à un besoin de coopération dans d'autres domaines plus généraux et diversifiés. Le fonctionnalisme permet de solidariser les Etats qui connaissent des problématiques similaires, et de les unir dans une communauté régionale de destin. Loin d'être négligeable, la coopération engendre un rapprochement des Etats qui en font partie, un dialogue permanent, et c'est précisément ce dialogue qui amène la réconciliation.

B. Le principe du “komsiluk” : entre tradition balkanique et modernité européenne du régionalisme

Le régionalisme encouragé par l'Union européenne est la solution la plus efficace pour une réconciliation dans les Balkans occidentaux. Pouvant s'appuyer sur le réseau qui

¹ “Portraits d'Européens”, Les cahiers européens d'Houjarray, n°3 : <http://www.cahierseuropeens.eu/cedh003/fra/monnet.html>, consulté le 18 mai 2012

existait sous la Yougoslavie, le développement du régionalisme est d'autant plus aisé, malgré les lignes de fracture entre les communautés. Les conférences organisées régulièrement contribuent au dialogue entre les peuples et leurs représentants : ainsi, le Kosovo a pu siéger d'égal à égal avec ses partenaires pour la première fois en mars 2012 lors d'une conférence régionale.

La coopération régionale marque le retour de la pratique traditionnelle dans les Balkans du "*komsiluk*"¹, qui désigne "*l'ensemble des relations de bon voisinage*"² entre les communautés". Ce principe n'implique pas le caractère passif des relations pacifiques de voisinage comme on l'entend au sens classique, mais plutôt un ensemble de relations qui se tissent au cours du temps au contact des populations aux identités différentes. Le *komsiluk* appliqué aujourd'hui dans les Balkans englobe toute une série de relations, liens, échanges, coopération, partenariats, confiance mutuelle, mariages mixtes et entraide entre les communautés. La coopération régionale encouragée par l'Union européenne relance ce principe du *komsiluk* qui est central dans la tradition historique des Balkans³.

Ainsi, l'Union européenne est un acteur clé dans la réconciliation et dans la coopération régionale dans les Balkans occidentaux. Si son action est large et intégratrice, elle ne fait pourtant pas l'unanimité dans les populations. Jusqu'à présent, nous avons pris pour acquis que les chefs d'Etat et la majorité des citoyens souhaitent l'intégration européenne. En réalité, une large minorité des populations des Balkans occidentaux ne souhaite pas voir leurs pays adhérer à l'Union européenne, pour des motifs parfois opposés.

Section 3. Les visions alternatives et critiques de l'action de l'Union européenne pour la réconciliation

Dans les Balkans occidentaux, la perspective d'intégration à l'Union européenne n'est point applaudie par l'ensemble de la population. Pour certains, Bruxelles représente une puissance bureaucratique : ils considèrent que l'adhésion à l'Union européenne est une menace pour leur pays. La crise économique mondiale et les conséquences qu'elle a eue notamment en Grèce, voisine des Balkans occidentaux, fait craindre que l'intégration européenne ne les contraigne à payer les dettes des autres Etats dont ils ne se sentent pas

¹ Mot d'origine turque qui signifie "voisinage" (*komsuluk*).

² Définition de voisinage du Petit Robert : "Relations entre les voisins".

³ Sanguin, André-Louis, "Sarajevo : jadis une "petite Yougoslavie"", 1^{er} avril 2004, http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=645, consulté le 15 avril 2012

solidaires. Les "eurosceptiques", souvent nationalistes, sont opposés à toute adhésion européenne (§2). Pour une autre partie de la population, la vision est différente. Ceux qu'on appelle "Yougonostalgiques" ne partent pas du même point de départ. Ces nostalgiques de la Yougoslavie titiste, qui regroupait les Slaves du sud de l'Europe, soutiennent que c'est au niveau subrégional, c'est-à-dire à l'échelle des Balkans, que l'intégration est la plus naturelle (§1).

§1. "Yougosphère" et "Yougonostagie"

La Yougonostalgie se décline en deux réalités : pour une frange minoritaire, la solution pour la réconciliation réside en la reconstitution pure et simple de l'union des Yougoslaves, en amendant le système tel qu'il existait sous Tito pour l'adapter aux exigences du XXIème siècle (B). Pour la majorité des Yougonostalgiques, le régionalisme yougoslave est une réalité quotidienne et géopolitique, issue de la *realpolitik* : la proximité culturelle et l'héritage historique engendrent un lien particulier entre les "Slaves du sud" de l'Europe (A).

A. La "Yougosphère", degré zéro de la Yougonostalgie : la réconciliation par la réalité du terrain

"La Yougoslavie est morte, vive la Yougosphère!"

Cette formule consacrée par le journaliste anglais Tim Judah signifie que, malgré la rupture brutale de la Yougoslavie et donc des liens qui unissaient politiquement les "Slaves du sud", il subsiste une unité géographique et culturelle importante. Les populations des Balkans occidentaux partagent en effet une intercompréhension linguistique qui constitue un atout extraordinaire dans la réconciliation². Or, d'après le

¹ Vasak, Vladimir, "Destination Yougosphère", 2011 : http://videos.arte.tv/fr/videos/destination_yougosphere-3976746.html, consulté le 15 avril 2012

² "The vast majority of the 22 million or so people who live in the region of the former Yugoslavia, i.e., Serbs, Croats, Bosnians and Montenegrins all speak the same language with minor dialectical variations. At either end of it many Macedonians and Slovenes either still speak what used to be called Serbo-Croatian or understand it". Judah, Tim, "Good news from the Western Balkans. Yugoslavia is dead. Long live the Yugosphere.": <http://www2.lse.ac.uk/europeanInstitute/research/LSEE/PDF%20Files/Publications/Yugosphere.pdf>, consulté le 19 avril 2012

philosophe allemand Johann G. Fischte, la langue est l'élément central dans la constitution d'une Nation.

Ensuite, les citoyens de l'ex-Yougoslavie ne considèrent généralement pas les autres Etats des Balkans occidentaux comme des pays "étrangers¹" (comme pourraient l'être la Grèce et la Roumanie, avec qui ils ne partagent pas de langue ou d'histoire moderne commune). Il existe ainsi un sentiment fort d'appartenance historique à un même ensemble qui facilite le rapprochement.

La création d'une véritable "sphère" yougoslave dépend également de la possibilité de circuler librement, pour rendre les déplacements plus aisés entre les Etats des Balkans occidentaux. Actuellement, les citoyens de la "Yougosphère" peuvent voyager librement dans les autres Etats, avec une simple présentation d'une pièce d'identité.

Avec le temps qui passe, les liens économiques retrouvent leurs niveaux d'antan. Par exemple, la Croatie et la Serbie sont les principaux importateurs de marchandises en provenance de Bosnie-Herzégovine avec 17.2 et 14% respectivement. Les supermarchés des Républiques les plus prospères² de la région (Croatie, Slovénie, et Serbie) implantent filiales et succursales dans les autres Etats.

La "Yougosphère" se décline également en termes culturels : musique et nourriture sont très proches³, et la littérature⁴ peut servir de pont entre les uns et les autres. Cette "Yougosphère" inclut le Conseil de coopération régionale⁵ qui vise à "*créer un nouvel esprit régional caractérisé par la coopération, la solidarité, l'inclusion et le partenariat*"⁶.

L'importance que pourrait prendre prochainement la "Yougosphère" dépendra de la réussite des projets dans deux domaines précis : les médias, et le sport.

Pour le journaliste Milutin Grgur⁷, le sport est le "*premier domaine d'unification*" dans les Balkans occidentaux. Parmi l'ensemble des réalisations dans le sport pour la réconciliation, le basket-ball dispose d'une longueur d'avance. En effet, depuis 2001, en plus des championnats nationaux, il existe la Ligue adriatique de basket-ball qui regroupe

¹ "In the same vein as Stipe Mesic's 'our countries', the vast majority of people, including young people who do not remember Yugoslavia, do not regard other parts of the former Yugoslavia as 'abroad' in the same way they might regard other neighbours, such as Greece, Austria or Romania". Judah, Tim, "Good news from the Western Balkans. Yugoslavia is dead. Long live the Yugosphere".

² Tim Judah mentionne notamment les supermarchés comme Mercator, Delta ou Konzum.

³ Si la nourriture est très proche entre les différents Etats issus de la Yougoslavie, les différences sont importantes. Par exemple, on préfère le porc chez les Serbes, et l'agneau chez les Musulmans.

⁴ Le site internet <http://knjizevnost.yuportal.com> est une base de données sur les écrivains de l'ancienne Yougoslavie.

⁵ V. 2^{ème} partie, chap. 1, section 2, §1, B

⁶ Texte original: "Forging a new regional spirit marked by cooperation, solidarity, all-inclusiveness and partnership": RCC Annual Report on Regional Co-operation in South East Europe, 2008-2009, p.6.

⁷ Vasak, Vladimir, "Destination Yougosphère", 2011 : http://videos.arte.tv/fr/videos/destination_yougosphere-3976746.html, consulté le 15 avril 2012

les 14 meilleures équipes des pays de l'ex-Yougoslavie. Jusqu'à la saison 1991-1992, les équipes issues des Républiques de la RFSY concourraient déjà au sein de la même ligue. Le 3 juillet 2001 à Ljubljana, quatre clubs de quatre Etats ont décidé de fonder cette Ligue adriatique : le KK Bosna (*Košarkaški Klub*, Sarajevo), le KK Budućnost Podgorica¹, le KK Olimpija (Ljubljana) et le KK Cibona (Zagreb). Le terme d'Adriatique a été préféré à celui de Balkans ou de Yougoslavie qui évoquaient des éléments négatifs de leur histoire. Le Président-fondateur de la Ligue, Roman Lisac, dresse un bilan positif de la Ligue. *"Elle est devenue une des ligues les plus stables et les plus respectées sur ce territoire. Au cours des premières années, nous avons principalement œuvré pour lever les obstacles et les doutes autour d'une fusion nouvelle des ligues de basket-ball. Dans de nombreux lieux, les gens avaient toujours la mémoire vivace de la guerre. Mais il y avait un besoin immense d'une telle compétition, le basket étant toujours le sport n°1 dans les Balkans"*.

Dans le domaine des médias, des émissions de télé-réalité ont été, pour la première fois depuis la guerre, pensées non pas pour un public national, mais pour des téléspectateurs de la "Yougosphère"³. Ainsi, le talk-show "Okruženje"⁴, en diffusion depuis avril 2012, animé par le Directeur du Centre pour la démocratie et la réconciliation dans l'Europe du Sud-Est, Nenad Sebek, *"est né du fait que malgré leur fragmentation, les pays d'Europe du Sud-Est conservent entre eux des liens importants"*. Pour l'animateur de l'émission, les populations ont en commun une langue (par laquelle ils se comprennent aisément) et des problèmes similaires: c'est pourquoi l'avenir est régional. L'émission diffusée dans l'ensemble des Balkans occidentaux⁵ représente un véritable pas en avant vers la réconciliation puisque y sont traités des thèmes comme "les préjugés entre les peuples", "être jeune aujourd'hui dans les Balkans" ou "comment surmonter la crise économique". Financée par les mêmes fondations qui alimentent les initiatives sociétales de

¹ Budućnost signifie "avenir" en monténégrin, ce qui est symbolique pour un club qui fait partie d'une ligue de basket-ball d'échelle régionale.

² *"It became one of the most stable and respected leagues on this territory. In the first years we mostly worked on dismissing obstacles and doubts many had because of a new basketball fusion. We clashed with a lot of obstacles, which was normal. In many places people still had very live memories of war. But regarding basketball there was a huge need for such a competition, basketball was always sport N1 at this territory"*.

"Interview : Roman Lisac, ABA League General Manager", 26 avril 2012: <http://www.adriaticbasket.info/news.php?id=4478>, consulté le 29 avril 2012

³ Zanoni, Luka, "Médias : Okruženje, le nouveau talk-show de la "Yougosphère"", Osservatorio Balcani e Caucaso, 10 avril 2012, <http://www.balcanicaucaso.org/eng/Regions-and-countries/Serbia/Okruzenje-Yugosphere-and-its-neighbourhood-115080>, consulté le 30 avril 2012

⁴ Les termes "okruženje" et "komsiluk" sont synonymes et signifient tous deux "voisinage".

⁵ L'émission est diffusée dans cinq pays et sur huit chaînes télévisées : le lundi sur Studio B (Belgrade) ; TV Vranje (Vranje), BHRT (Sarajevo) et TV Vijesti (Podgorica). Le mardi sur TV Kapital network (Zagreb) ; mercredi sur RTRS (Banja Luka) et le samedi sur Alsat-M TV (Skopje).

Les émissions peuvent être regardées sur <http://www.bhrt.ba/lat/default.wbsp?p=35&n=8908>.

réconciliation¹, son créateur voit en l'adhésion à l'Union européenne la meilleure perspective pour les Balkans occidentaux : *"L'inclusion vaut mieux que l'exclusion."* Cette première expérience "yougosphérique" permet d'envisager l'avenir régional positivement.

La "Yougosphère" ne se cantonne pas uniquement aux éléments de réconciliation dans la mesure où la proximité entre les peuples peut signifier l'existence par exemple de l'économie souterraine ou du crime à l'intérieur de la Yougosphère. Le meurtre d'Ivo Pukanić² perpétré en 2008 a ainsi permis d'établir des liens contre-nature entre Serbes, Croates, Bosniaques et Monténégrins. Ces quelques éléments tendent à exprimer le maintien des relations entre les peuples des Balkans occidentaux malgré les guerres et au-delà des divisions ethniques apparentes.

La métaphore de la sphère ne s'applique pas uniquement à l'ancien espace yougoslave. En effet, dans l'Europe actuelle, plusieurs sphères coexistent et se superposent les unes aux autres, ce qui contribue à créer un véritable maillage coopératif et de partenariat entre les peuples, au-delà des différences et des divisions apparentes. Ainsi, l'"Anglosphère", la "Francosphère", la Scandinavie, la "Germanosphère", la Russie et son "étranger proche", l'Hellénosphère, ou encore la "Magyarosphère" rassemblent des populations disséminées sur des territoires étatiques différents aux caractéristiques et cultures proches.

L'existence de cette "Yougosphère" peut constituer une première étape pour les Etats des Balkans occidentaux sur la route de l'Union européenne. Faire partie d'une sphère plus large que la simple sphère nationale, c'est montrer que l'on est capable de s'entendre avec des partenaires sur un certain nombre de questions essentielles. Ensuite, une fois que les populations ont repris l'habitude d'échanger, elles s'adaptent d'autant mieux à l'"Eurosphère", qui regroupe des populations encore plus diverses.

¹ "Notre principal partenaire est l'European Fund for the Balkans (EFB), une grande organisation, qui réunit quatre grandes fondations européennes Robert Bosch Stiftung, la Fondation du roi Baudouin, la Compagnia di San Paolo, Erste Stiftung. Il s'agit d'un projet de la société civile, ce n'est pas une production commerciale. Les télévisions qui retransmettent le programme le reçoivent donc gratuitement. Notre autre partenaire est le Center for Democracy and Reconciliation in Southeast Europe (CDRSEE)".

"Médias : Okruženje, le nouveau talk-show de la Yougosphère" : <http://balkans.courriers.info/article19681.html>, consulté le 24 avril 2012

² Prenc, Mladen, "Ivo Pukanić and Niko Franjic killed", <http://dalje.com/en-croatia/photovideo--ivo-pukanic-and-niko-franjic-killed/195619>, consulté le 24 avril 2012

B. La vision maximaliste des Yougonostalgiques : vers le remariage politique des Slaves du sud ?

Si la "Yougosphère" est un phénomène positif pour la réconciliation, il n'implique pas une intégration institutionnelle entre les Etats des Balkans occidentaux. Pour une minorité, la réconciliation entre les peuples doit s'établir en revenant à une forme d'union politique des Slaves du sud de l'Europe. Aux recensements officiels, les Yougonostalgiques continuent de revendiquer leur identité yougoslave. Il s'agit d'un cas exceptionnel dans l'Histoire mondiale dans la mesure où d'ordinaire les populations ne voient pas avec nostalgie l'époque à laquelle elles étaient dominées par un pouvoir central puissant. Aujourd'hui, dans l'ancien empire soviétique, un nombre croissant de personnes qui ont connu l'URSS regrettent cette période, mais ils ne revendiquent pas une identité "soviétique". Cette fierté d'être Yougoslave se comprend par plusieurs façons : d'une part, la Yougoslavie renvoie à la résistance et au triomphe face à l'Allemagne nazie, et de l'autre, elle rappelle l'ancrage tiers-mondiste voulu par le maréchal Tito qui a conféré une certaine indépendance politique dans les relations internationales.

Le retour à un Etat fédéral yougoslave, bien que tout à fait hypothétique, aurait l'avantage de mettre fin aux velléités sécessionnistes dans les Balkans occidentaux. En effet, depuis les années 1990, pas moins de sept Etats ont succédé à la Yougoslavie, et de nouvelles entités souhaitent davantage d'autonomie : c'est le cas de la Voïvodine¹ multiethnique en Serbie, du Nord-Kosovo, de la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine, ou encore du Sandjak² (partagé entre la Serbie et le Monténégro).

Les Yougonostalgiques font partie du processus de réconciliation dans la mesure où ils accordent une place importante au maintien du dialogue entre les communautés tout en rejetant le nationalisme. Pour une partie d'entre eux, ils sont nés dans une République fédérée, ont épousé une personne d'une autre communauté, et ont travaillé dans une autre République, ce qui a alimenté leur sentiment d'appartenance à une identité plus large que celle de leur République de naissance. C'est cette mobilité entre les Républiques socialistes qui avait pu créer une identité "yougoslave".

Au-delà de la question du sentiment d'appartenance à un groupe, la Yougonostalgie soulève la question d'une éventuelle nouvelle union régionale dans le futur. Mais les chefs d'Etat et les peuples le veulent-ils ? Serait-ce même souhaitable ? Quelle forme prendrait-

¹ "Une Voïvodine autonome au sein d'une « République fédérale de Serbie »?", *Courrier des Balkans*, 30 mars 2012

² "Serbie : le Sandjak, de Novi Pazar, nouveau « baril de poudre » des Balkans ?", *Danas*, 18 juillet 2011

elle ? Si les discussions au niveau intergouvernemental fonctionnent correctement entre les chefs d'Etat et leurs représentants, rien ne permet de penser qu'ils seraient enclins à déléguer une part de leur souveraineté à un organisme régional qui serait supranational. De plus, avec la future intégration européenne qui se profile, une telle union régionale serait un doublon institutionnel, sauf en cas de compétences particulières non appréhendées par l'Union européenne.

Pour le journaliste croate Igor Mandić, *“mieux vaut une nouvelle Yougoslavie que l'UE. Nous entrons dans l'UE comme des locataires. Nous devons supporter d'être traités comme une réserve pour serveurs et prostituées et je ne pense pas que nous pouvons profiter de quoi que ce soit de particulier”*¹. Le problème de cette Yougonostalgie, c'est qu'elle semble fondée sur la déception du temps présent par rapport aux avancées espérées et promises depuis le début du rapprochement avec les institutions européennes. Le phénomène marginal de la Yougonostalgie serait donc le signe d'une croyance selon laquelle l'Union européenne n'apporterait rien de positif aux Balkans occidentaux et ferait en plus peser de lourdes contraintes sur leurs épaules.

Si la vision passéiste est sans doute importante, cette nostalgie est également l'indicateur d'un soutien de la population à l'égard de la Yougoslavie, en ce qu'elle unissait pacifiquement et fraternellement les différents peuples des Balkans. En somme, les “Yougonostalgiques” du XXIème siècle militent pour le retour à la Yougoslavie avec l'espoir de reconstruire des sociétés fondées sur la tolérance et le vouloir-vivre ensemble.

Photographie 10 : Štafeta en 2011 avec les Yougonostalgiques



Source : Marija Janković (<http://balkans.courriers.info/article17586.html>)

¹ “Croatie : pour Igor Mandić, “mieux vaut une nouvelle Yougoslavie que l'UE””, B92, 12 janvier 2012 : <http://balkans.courriers.info/article18999.html>, consulté le 20 janvier 2012

Sous la Yougoslavie, une tradition (appelée "štafeta") avait été mise en place au cours de laquelle, pendant le mois de mai, un flambeau passait de main en main entre toutes les Républiques fédérées, pour arriver à Belgrade le 25 mai, jour anniversaire du maréchal Tito. Depuis son abandon officiel par les autorités yougoslaves en 1987, la tradition a été réactivée pour la troisième fois en 2011 : près de cinq mille personnes étaient alors réunies devant la tombe de Tito. La manifestation publique était présidée par son petit-fils, Josip Joska Broz, responsable politique au Nouveau Parti Communiste¹ qui regroupe les nostalgiques de la Yougoslavie. On peut estimer aujourd'hui à 80 000 personnes le nombre de Serbes qui se déclarent "Yougoslaves"², ce qui est caractéristique de la marginalité du phénomène, mais en même temps symptomatique du maintien d'un courant qui revendique le retour à la Yougoslavie purement et simplement.

Ainsi, pour une frange de la population locale, la solution pour se réconcilier serait une meilleure coopération entre les peuples, voire pour certains le retour à la Yougoslavie. Ces personnes perçoivent positivement leurs voisins, et considèrent "l'étranger proche" comme un ami. Mais une partie grandissante des populations "balkano-occidentales" se tournent vers des théories eurosceptiques, qui rejettent la solution apportée par l'Union européenne et qui préconisent le nationalisme.

¹ Créé en 2010, le KPS est la fusion du Parti des communistes Serbes, du Nouveau Parti Communiste de Yougoslavie et de l'Union des sociaux-démocrates indépendants.

"Le Nouveau Parti Communiste Serbe du petit-fils de Tito officiellement lancé": 6 décembre 2010 : http://www.wmaker.net/socialisme/Le-Nouveau-Parti-Communiste-Serbe-du-petit-fils-de-Tito-officiellement-lance_a955.html, consulté le 10 mai 2012

² Le 7 septembre 2012, les résultats du recensement effectué en Serbie en 2011 concernant la "nationalité" seront publiés : site internet du Bureau des statistiques de la République de Serbie : <http://popis2011.stat.rs/?lang=en>, consulté le 2 juin 2012. Il est probable que le nombre de personnes qui se déclarent Yougoslaves soit très faible.

§2. Euroscepticisme et critiques de l'Union européenne

Si les Balkans occidentaux connaissent des transformations endogènes, l'Union européenne constitue aujourd'hui le point de référence principal. L'objectif affiché des élites politiques des Etats est d'en devenir membre, et le plus rapidement possible. Même Tomislav Nikolić, élu Président de la République de Serbie le 20 mai 2012, qui était un soutien de l'ultranationaliste Vojislav Šešelj, s'est reconverti en 2008 en homme politique favorable à l'intégration européenne de la Serbie.

Cependant, l'attrait pour l'Union européenne a tendance à s'affaiblir, comme en témoigne le vote croissant pour les partis eurosceptiques¹. Certains sondages montrent que les populations sont lassées de leurs élus qui leur promettent monts et merveilles avec l'intégration européenne. Le poids des obligations liées à l'intégration de l'acquis communautaire dans les administrations des Balkans commence à se faire sentir, et la population voit d'un mauvais œil l'imposition de nouvelles contraintes par un acteur étranger à la région. Nous examinerons dans un premier temps l'euroscepticisme qui existe dans les Balkans occidentaux actuellement pour en comprendre les tenants et les aboutissants (A). Dans un second temps, nous analyserons les autres critiques adressées à l'action de l'Union européenne dans la région (B).

A. L'euroscepticisme

L'euroscepticisme dans les Balkans occidentaux est un phénomène qui prend de l'importance. En effet, l'ensemble des citoyens et des partis politiques ne sont pas favorables à l'adhésion de leurs pays à l'Union européenne. Ils sont sceptiques des gains que pourrait apporter l'intégration européenne par rapport aux coûts engendrés. Toutefois, ceux qu'on appelle "Eurosceptiques" regroupent des personnes qui rejettent l'intégration européenne pour des motifs différents.

¹ "Serbie : l'euroscepticisme monte en flèche", Le Courrier de la Serbie, 2 janvier 2012, <http://balkans.courriers.info/article18897.html>, consulté le 10 mai 2012. D'après ce sondage, datant de janvier 2012, 52% des Serbes voteraient contre l'adhésion alors que seulement 28% voteraient en faveur.

1. L'eurosepticisme : l'Union européenne perçue comme une contrainte et une perte de souveraineté nationale

Pour une partie des Euroseptiques, l'adhésion à l'Union européenne est synonyme de perte de souveraineté nationale. Souvent, mais pas seulement nationalistes, ils craignent le surgissement de nouvelles contraintes internationales qui viendraient peser sur leur territoire. Habités à la présence internationale depuis les années 1990, les populations des Balkans occidentaux souhaitent pouvoir jouir et disposer de leur souveraineté en toute liberté, sans être contraints. Eurosepticisme et contraintes sont deux termes intimement liés, dans les Balkans et ailleurs en Europe. Pour les Etats qui étaient plutôt dans une position de dominés sous la Yougoslavie, comme la Croatie, le Monténégro ou le Kosovo, l'adhésion à un nouvel ensemble régional évoque des souvenirs de domination.

Le refus de déléguer une partie de leur souveraineté à une entité supranationale telle que l'Union européenne est également caractéristique du refus de s'intégrer dans un espace qui inclut des Etats inconnus pour eux. Ce n'est pas tant la méfiance à l'égard des autres nations qui prévaut, mais plutôt le refus au principe de solidarité entre Etats membres. Autant les Balkans occidentaux, tous issus de l'ex-Yougoslavie, ont été intimement liés pendant une partie longue de leur histoire moderne, autant le sentiment de solidarité qui pourrait exister par exemple entre le Kosovo et l'Espagne paraît faible, du fait de la non-reconnaissance du premier par le second, toutes choses étant égales par ailleurs.

2. Le décalage entre une opinion publique partiellement euroseptique et les élites politiques pro-européennes

L'eurosepticisme n'est pas seulement un épiphénomène qui se cantonnerait à une minorité de la population. Des franges de plus en plus larges des habitants d'Etats qui sont sur le point de devenir membres ou qui ont acquis le statut de candidat (Croatie, Macédoine, Monténégro, et Serbie) expriment leur mécontentement et leur refus d'intégrer l'Union européenne.

Toutefois, les partis ouvertement euroseptiques, comme le Parti radical serbe, n'attirent pas les électeurs, puisque celui-ci par exemple n'a reçu que 4.61% des suffrages

aux élections législatives de mai 2012, ce qui ne lui donne aucun député à l'Assemblée¹. La trajectoire politique du Président Tomislav Nikolić est caractéristique du pragmatisme des hommes politiques de la région qui se sont détournés progressivement de l'euroscpticisme et du nationalisme pour approuver l'intégration européenne de la Serbie. Alors qu'il était jusque 2008 le deuxième homme le plus important du Parti radical serbe de Vojislav Sešelj, il a décidé de former un nouveau parti politique, le Parti progressiste serbe qui est lui europhile. Dans la vie politique des autres pays des Balkans occidentaux, il n'existe pratiquement aucun parti qui revendique son euroscpticisme.

Il y a donc un paradoxe dans les Balkans concernant l'euroscpticisme. Alors qu'une partie relativement importante de l'électorat ne souhaite pas l'intégration à l'Union européenne (jusqu'à 44% dans la région touristique de Dubrovnik²), les partis politiques n'arrivent pas à capter ces voix, sans doute parce que l'Union européenne est attrayante pour les hommes politiques. Ce phénomène n'est pas un cas isolé et caractéristique des Balkans : il était également apparu aux yeux des observateurs en 2005 lorsque les Français ont rejeté le Traité établissant une Constitution pour l'Europe à 54.67%³ tandis que la grande majorité des partis politiques invitaient les électeurs à voter en sa faveur.

3. L'euroscpticisme par rejet du modèle économique européen

L'euroscpticisme dans les Balkans est intimement lié au rejet du modèle économique libéral de l'Union européenne. Les populations ont peur de l'apparition de ce système dans leurs pays, et craignent les conséquences que pourraient avoir notamment le principe de libre concurrence dans des économies encore fragiles.

En Yougoslavie, les sociétés étaient largement agraires marquées par le principe d'autogestion avec des petites parcelles de terre et des petites usines. Les Balkans occidentaux sont caractérisés par une économie locale, éloignée des standards européens. Si la région pourrait bénéficier de l'adhésion à l'Union européenne (fonds d'aide de la politique régionale, délocalisations dans les Balkans de firmes françaises ou allemandes, développement des échanges avec l'Europe centrale, citoyenneté européenne), les

¹ http://www.rik.parlament.gov.rs/cirilica/saopstenja_frames.htm, consulté le 22 mai 2012

² Pavicic, Jurica, "Croatie : bienvenue dans la Dalmatie touristique, libérale et euroscptique !", Jutarnji List, 24 janvier 2012, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=article&id_article=19090&cdbvisu=19090, consulté le 15 mai 2012

³ Les résultats des élections (29 mai 2005) : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/rf2005/000/000.html, consulté le 22 mai 2012

populations ont tendance à craindre Bruxelles qui est perçue comme un *monstre froid* ayant la capacité de réformer dans des domaines liés à la souveraineté nationale.

Le processus d'intégration européenne est douloureux pour les populations, qui sont sommées de modifier leurs façons de faire traditionnelles et de s'adapter aux exigences liées à la digestion de l'acquis communautaire. L'inflation de normes due à l'intégration à l'Union européenne lasse les habitants qui ne ressentent que les contraintes relatives à l'intégration européenne. Depuis la crise économique de 2008, les Etats candidats sont partagés entre la volonté de rejoindre les rangs de l'Union européenne le plus rapidement possible et la peur de connaître le même sort que le voisin grec.

B. Critique de l'action de l'Union européenne

La perspective d'intégration européenne est critiquée, non seulement par euroscepticisme, mais aussi pour d'autres motifs. Depuis les années 2000, les populations des Balkans occidentaux consentent à des efforts importants pour se conformer aux standards européens : en leur faisant miroiter un avenir européen dans la paix et la prospérité, l'Union européenne et les élites politiques nationales instrumentalisent cette volonté d'adhérer à l'UE pour faire avancer certains dossiers à leur guise (1). De plus en plus, la légitimité de l'action européenne dans les Balkans est remise en question dans la mesure où elle chercherait davantage à imposer un certain modèle politique et économique plutôt que de concentrer ses efforts sur la réconciliation des peuples (2). Enfin, l'action de l'Union européenne paraît insuffisante pour sérieusement régler les différends régionaux entre les communautés (3).

1. La "carotte agitée sous le nez des peuples des Balkans"

Depuis quelques années, une des principales critiques énoncées à l'égard de l'Union européenne est le fait que les populations balkaniques choisissent de porter les partis politiques pro-européens au pouvoir dans l'espoir d'une vie meilleure au sein de l'Union européenne. Pourtant, il s'avère que la perspective d'intégration européenne devient de plus en plus un blanc-seing pour les élites politiques et pour l'Union européenne qui disposent ainsi de la légitimité de l'action sur des domaines sensibles.

Cette critique a été discutée par Jean-Arnault Dérens, spécialiste français des Balkans : *"Balkans : l'intégration européenne ne fait plus partie de la solution, mais du problème. [...]"*

Ce ne sont pas les pays des Balkans qui avancent lentement, c'est l'UE qui court en arrière et qui est en train de se défaire ! Durant longtemps [...] l'intégration européenne, fondamentalement perçue comme l'adhésion au "club des riches" a été la "carotte" agitée sous le nez des peuples des Balkans et de leurs élites politiques et économiques. Or, aujourd'hui, avec la crise, il apparaît que le roi est nu [...] Pour le Monténégro ou la Serbie, le statut de pays candidat n'a pas plus de valeur qu'un hochet donné aux dirigeants pour les "féliciter" de leur "esprit coopératif". Đukanović et Tadić espèrent encore gagner les élections en agitant ce hochet sous le nez des électeurs, mais je ne suis pas sûr que cela suffise [...]. La question de la nature de l'Europe de demain est désormais posée¹.

En effet, depuis la vague d'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale en 2004, l'Union européenne est critiquée pour sa conduite envers les Etats candidats. La perspective d'intégration européenne d'Etats candidats est devenue l'occasion pour l'Union européenne de les contraindre à adopter des positions qui vont à l'encontre de leur volonté. Sur cette question, les efforts consentis par les Serbes concernant le Kosovo sont exemplaires. En période de crise économique mondiale, la perspective d'intégration européenne fait miroiter aux populations des espoirs qui seront probablement déçus.

2. L'intervention de l'Union européenne : quelle légitimité?

L'action européenne menée directement dans les Balkans occidentaux ne souffre que de peu de critiques de manière générale. Pourtant, plusieurs éléments conduisent à remettre en cause sa légitimité.

L'Union européenne dispose de la capacité de "court-circuiter" le niveau étatique pour financer directement les initiatives de réconciliation, ce qui augmente le lien de dépendance de la société civile balkanique qui est encore embryonnaire à l'égard des institutions communautaires². De ce fait, les autorités étatiques perdent de l'influence sur leurs populations, ne peuvent pas contrôler le financement des ONG, et apparaissent discréditées.

L'action de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux présente un défaut majeur : plutôt que d'encourager la réconciliation, elle contribuerait davantage à la démocratisation. Si les deux processus sont inextricables dans la perspective d'intégration européenne, il est patent de noter la croisade menée par Bruxelles pour exporter la

¹ Dérens, Jean-Arnault, "Balkans : l'intégration européenne ne fait plus partie de la solution, mais du problème", Courrier des Balkans, avril 2012

² L'Instrument européen pour la démocratisation et les droits de l'Homme en est un parfait exemple.

démocratie et les valeurs occidentales afférentes. Or, comme l'a analysé Guy Hermet¹, l'exportation de la démocratie ne fonctionne pas. Un système politique ne peut être transplanté ailleurs, même si on y ajoute une greffe pour le renforcer.

Comment qualifier l'action de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : pure générosité, philanthropie, exportation de valeurs, aide à la démocratisation ? Le dictionnaire du Petit Robert définit le philanthrope comme "*la personne qui est portée à aimer tous les Hommes*", celle qui "*s'emploie à améliorer le sort moral et matériel des Hommes*", et "*la personne qui a une conduite désintéressée, qui ne recherche aucun profit*". En l'espèce, la deuxième proposition de définition de la philanthropie (l'amélioration du sort moral et matériel des Hommes) est la plus convaincante pour qualifier l'action européenne. Au contraire, la troisième proposition (la conduite désintéressée) ne convient pas dans la mesure où l'Union européenne, sans rechercher nécessairement un profit quelconque, défend ses intérêts dans ses modalités d'intervention.

Le caractère top-down de l'action européenne (la décision prise hiérarchiquement par l'Union européenne est ensuite appliquée localement sans association importante des Balkans occidentaux au processus décisionnel) la conduit à apparaître comme illégitime aux yeux des populations. Il ne s'agit pas tant du fait que l'Union européenne prendrait seule une décision sans négociation préalable avec ses partenaires dans la région, mais plutôt de l'imposition par l'Union européenne de dossiers sur l'agenda politique de l'élargissement.

En d'autres termes, les institutions européennes, en cadrant la définition et les contours des dossiers à traiter en urgence dans les Balkans occidentaux, imposeraient *de facto* les questions portées à l'ordre du jour. C'est en cela que la légitimité de l'action européenne pose problème puisque sans disposer de la souveraineté dans les Balkans, l'Union européenne décide de la direction de la politique intérieure des Etats candidats.

Comment expliquer l'intervention d'une organisation internationale en l'absence du consentement libre et éclairé du peuple souverain ? Hormis le peuple croate² qui a voté majoritairement (66,27%) en faveur de l'adhésion à l'Union européenne, les autres peuples des Balkans occidentaux n'ont pas donné formellement leur consentement à l'intervention sur leur sol. Il s'agit d'un paradoxe : l'Union européenne, organisation démocratique par excellence, ne demande pas le consentement des populations qui vivent sur les territoires sur lesquels elle intervient ponctuellement. Elle demande le vote des populations seulement une fois que l'ensemble du processus est enclenché et que

¹ Hermet, Guy, "Exporter la démocratie", Presses de Sciences Po, août 2008, 138p.

² Les résultats sont disponibles sur <http://www.izbori.hr/2012Referendum/rezultati/rezultati.html>.

l'ensemble des conditions requises permettent de s'assurer du soutien majoritaire des habitants.

3. Impuissance de l'Union européenne

Enfin, l'action de l'Union européenne est régulièrement critiquée pour son insuffisance. En effet, malgré l'ensemble des moyens mobilisés par l'Union européenne en faveur de la réconciliation balkanique, les obstacles majeurs demeurent. Financer des associations de victimes des guerres et des ONG qui tiennent des conférences régionales contribue sans doute à encourager le dialogue, mais dans une perspective de long terme, l'impact est faible.

Pour encourager la réconciliation, l'Union européenne devrait d'abord réfléchir sur la résolution des questions les plus nodales, en commençant par l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et de son Etat central et du statut du Kosovo. Toutefois, il ne s'agit pas ici de jeter la pierre à l'Union européenne dans la mesure où elle ne dispose ni de la légitimité, ni du mandat pour résoudre les périodes de crise dans les Balkans occidentaux.

Chapitre 2. Les obstacles politiques à la réconciliation et les perspectives d'avenir

Au sein de ce second chapitre, nous commencerons par étudier les obstacles à la réconciliation pour comprendre pourquoi les diverses communautés des Balkans occidentaux ne sont pas réconciliées vingt ans après le début des guerres d'ex-Yougoslavie (section 1). Dans un second temps, nous amorcerons quelques perspectives d'avenir pour la région, en esquisant des pistes pour une réconciliation effective (section 2). Enfin, nous terminerons ce chapitre par l'analyse de la caractérisation de la réconciliation recherchée depuis plus de dix ans : est-elle souhaitée par la population et impulsée de l'intérieur, ou est-elle imposée de l'extérieur ? (section 3).

Section 1. Les obstacles à la réconciliation

§1. Le sport, chronique d'une réconciliation lacunaire

Le sport est un domaine intéressant pour comprendre les limites de la réconciliation. Son caractère nationaliste étant bien documenté¹, les violences intercommunautaires dans les stades sont particulièrement nombreuses dans les Balkans. Le milieu du sport constitue un microcosme des événements des années 1990 et permet de se rendre compte du degré de tensions interethniques dans la région.

A. Le football aux racines du conflit

Dans les Balkans, ce sont les groupes de supporters ultras des équipes de football qui sont le "*miroir des Balkans*"². Les affrontements pendant et après les matchs peuvent être très violents. Ainsi, certains considèrent que les affrontements du 13 mai 1990 entre des supporters du Dinamo Zagreb (les *Bad Boy Blue*) et ceux de l'Etoile Rouge de Belgrade (les

¹ Gebauer, Günter, "Le nouveau nationalisme sportif", Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 103, juin 1994, Les Enjeux du football, pp. 104-107

² Guzan, Julien, "Les groupes de supporters ultras : un miroir des Balkans", Nouvelle Europe, 16 novembre 2011, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/1295>, consulté le 15 février 2012

*Delije*¹, les Braves²) constituent le point de départ de la flambée de violences qui a mené aux guerres dans la région³.

B. Persistance des tensions : le cas de l'Euro 2012 de handball

Alors que d'ordinaire, les groupes violents de supporters sont issus du football, le phénomène ne se limite pas seulement au "ballon rond". En effet, au cours du championnat d'Europe de handball (qui s'est tenu en Serbie du 15 au 29 janvier 2012) ont eu lieu des violences à Novi Sad, de la part de hooligans nationalistes serbes contre des Croates. Le Ministère serbe de l'Intérieur, Ivica Dačić, a immédiatement réagi en demandant aux supporters serbes⁴ de *"ne pas se comporter pas comme des Croates. Les attaques contre des supporters croates en Serbie sont des incidents inacceptables qui ternissent la réputation de notre pays, et nous ne devons pas nous comporter comme ils se comportent avec nous quand nous allons chez eux, en Croatie"*. La teneur polémique du propos du ministre a suscité une vague de colère chez les Croates. Le ministre a aussi demandé à la police croate d'annoncer l'arrivée des supporters croates en Serbie à l'avance, afin de leur assurer une protection policière. En effet, quelques jours plus tard s'est déroulé le match Serbie-Croatie au terme duquel la Croatie a été éliminée. Malgré la protection assurée par cinq mille policiers et les nombreuses arrestations, plusieurs voitures de Croates ont été saccagées. Suite à la défaite, des hooligans croates ont commis des attaques ciblées contre des Serbes à Split, Dubrovnik, Vukovar et Mostar le 27 janvier 2012, pendant la célébration serbe de la Saint-Sava⁵.

Malgré l'appel au calme et au respect des communautés, il semble que les réflexes et préjugés des années 1990 sont toujours bien présents dans les Balkans occidentaux.

¹ Analyse des Delije : Colović, Ivan, "Serbie : les hooligans, la violence et le fascisme", Au sud de l'Est, 20 décembre 2010, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=article&id_article=19489&cdbvisu=19489, consulté le 15 février 2012

² Vidéo des affrontements: <http://www.youtube.com/watch?v=dktosDLYkAo>, consulté le 18 février 2012

³ "Football: violence à Zagreb", Soir 3, 13 mai 1990, <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAC92018970/football-violence-a-zagreb.fr.html>, consulté le 10 mars 2012

⁴ "Serbie : la violence des hooligans et les provocations du ministre de l'intérieur", B92, 27 janvier 2012

⁵ "Euro de handball : la guerre des supporters et des hooligans serbes et croates", Index.hr, 29 janvier 2012

C. Le regain ponctuel des tensions dans le football : un échec patent de la réconciliation

Le football a été, depuis 1990, le sport dans lequel les tensions ont été les plus vives et les plus courantes entre communautés des Balkans, et pas seulement entre communautés. Ainsi, le 17 septembre 2009, un jeune Français supporter du Toulouse Football Club, Brice Taton¹, attablé à un bar dans les rues de Belgrade où il est avec ses amis français, est particulièrement pris pour cible par des hooligans serbes armés de battes de baseball et de barres de fer. Malgré l'hospitalisation et les soins prodigués dans la capitale serbe, il décède douze jours après. Cet exemple est significatif d'une attitude particulièrement violente et xénophobe de certains groupes de supporters serbes. Le hooliganisme ne se décline donc pas uniquement aux violences interethniques.

Pourtant, la plupart des agressions sont commises par des membres d'une communauté contre des supporters d'une autre communauté. En août 2009, des supporters du club macédonien de Vardar ont attaqué des Albanais suite à la défaite de leur équipe². En mars 2012, des violences intercommunautaires ont conduit les autorités macédoniennes du football de reporter le match qui devait opposer le FK Vardar et le Shkëndija Tetovo³. Ainsi, en Macédoine, les violences sont perpétrées entre Macédoniens et Albanais. En Serbie, les supporters d'extrême-droite, qui se proclament patriotes et orthodoxes, prennent pour cible tous ceux qui ne sont pas Serbes, et notamment les homosexuels qui auraient importé le "Mal" depuis l'Ouest jusqu'à la Serbie.

L'exemple du sport est révélateur du chemin restant à parcourir dans les Balkans occidentaux pour une véritable réconciliation.

¹ Un site Internet lui rend hommage : <http://www.brice-taton.com>

² "Macédoine : violences interethniques après un match de football", B92, 17 août 2009, <http://balkans.courriers.info/article13484.html>, consulté le 22 mai 2012

³ Živković, Milko, "Football : pas de match ce week-end en Macédoine", Nova Makedonija, 16 mars 2012: http://balkans.courriers.info/spip.php?page=article&id_article=19489&cdbvisu=19489, consulté le 17 mars 2012

§2. L'impossible conciliation sans résolution politique : le règlement imparfait de la paix

Si le sport est le signe d'une persistance des obstacles à la réconciliation, il apparaît que la conciliation des peuples ne peut s'établir sans résolution politique durable. A l'aune de l'exemple de la réconciliation franco-allemande, nous serons amenés à comprendre que la résolution des griefs est impérative pour espérer se réconcilier de façon pérenne (A). Or, la subsistance d'obstacles politiques majeurs freine la mise en mouvement du processus de réconciliation (B).

A. Une résolution nécessaire des griefs pour concilier les points de vue : illustration de la réconciliation franco-allemande

La réconciliation dans les Balkans occidentaux aura-t-elle lieu ? Une chose est sûre : les points d'achoppement qui empoisonnent les relations interétatiques et intercommunautaires dans les Balkans rendent impossible toute conciliation des points de vue. Malgré son cadre très différent de celui des Balkans, la réconciliation franco-allemande nous permettra de comprendre la nécessité de régler les problèmes politiques avant d'espérer se réconcilier.

Entre 1870 et 1945, trois guerres ont opposé l'Allemagne¹ à la France. Pour les Français, l'Allemagne symbolisait l'ennemi héréditaire de la Nation. Une forte volonté politique dans les années 1950-1960 a permis d'améliorer les relations franco-allemandes qui étaient encore très mauvaises à la fin des années 1940. Cette volonté politique manque certainement aux Balkans occidentaux.

Dans l'amélioration des relations entre les deux Etats, la construction européenne a joué un rôle de catalyseur de la réconciliation. En effet, l'intégration fonctionnelle, chère aux "pères" de l'Europe, a conduit à la coopération entre les deux pays dans des domaines symboliques² : la culture et les médias, l'apprentissage de la langue du partenaire, l'éducation et l'enseignement supérieur, la jeunesse et le sport, ou encore la sécurité et les libertés.

¹ Il s'agissait de la Prusse en 1870, du IIème Reich pendant la Première Guerre Mondiale, et du IIIème Reich pendant la Seconde Guerre mondiale.

² La réconciliation franco-allemande est soutenue notamment par Arte, Tv5 Monde, le quotidien allemand Bild, et l'Institut Goethe.

Ces domaines ont été choisis pour leur dimension stratégique dans les relations entre Français et Allemands. Souvent vecteurs du nationalisme, ils peuvent aussi devenir des vecteurs de la réconciliation. En effet, connaître l'autre pays, créer des réseaux d'amitié entre les peuples, développer des partenariats et des projets communs permet un rapprochement et une conciliation des points de vue.

Par exemple, la coopération en matière éducative a abouti à la rédaction d'un manuel d'histoire¹ pour les classes de lycée coécrit par des historiens français et allemands, plus neutre et présentant notamment les Guerres Mondiales du point de vue des deux rives du Rhin, et non plus seulement du point de vue strictement national.

De fil en aiguille, les "ennemis" historiques sont devenus un "couple"², uni par la volonté de coopération et de tourner la page des divisions. C'est sur cette voie que les Balkans occidentaux pourraient aller, avec des Etats "frères" devenus "ennemis" qui sont sur le chemin de la réconciliation.

Si la réconciliation franco-allemande a été possible, c'est que les relations entre les deux Etats n'étaient plus perturbées par des différends politiques majeurs. Ainsi, la résolution du différend concernant le retour de l'Alsace-Moselle dans le giron français a permis d'apaiser les tensions liées à ce litige territorial. Cet exemple permet de comprendre l'intérêt de l'absence de différend dans la réconciliation entre des Etats ou entre des citoyens divisés dans un même Etat.

La réconciliation franco-allemande n'est pas à considérer cependant comme un "modèle"³ pour les Balkans occidentaux, mais plutôt comme une motivation pour aller plus loin dans la coopération et dans la résolution des conflits latents. Pour les Balkans occidentaux, la priorité est donc de résoudre les litiges d'ordre politique (statut du Kosovo, Etat de Bosnie-Herzégovine, litige concernant le nom officiel de l'ancienne République yougoslave de Macédoine), pour ensuite pouvoir amorcer une véritable coopération entre "amis", avancer sur la conciliation des points de vue, et enfin se réconcilier.

¹ Le manuel d'histoire franco-allemand : <http://www.france-allemande.fr/Le-manuel-d-histoire-franco,1142.html>, consulté le 10 avril 2012

² Les "couples" franco-allemands ont souvent constitué le moteur de la construction européenne, comme le couple Konrad Adenauer -Charles de Gaulle, Helmut Schmidt -Valéry Giscard d'Estaing, ou encore François Mitterrand-Helmut Kohl.

³ Moll, Nicolas, "La réconciliation franco-allemande et les Balkans : une motivation, pas un modèle", L'Europe en formation, 2008/3, n°349-350, pp.33-54

B. La subsistance de problèmes politiques annihile les efforts fournis en faveur d'une réconciliation des peuples

La réconciliation est impossible dans les Balkans occidentaux sans la résolution des problèmes politiques fondamentaux. D'un côté, la double thématique de la reconnaissance internationale et de la représentation au sein des organes de discussion concernant le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine est fondamentale (1). De l'autre, il convient de remettre en question les accords de paix des années 1990 qui dévoilent aujourd'hui toutes leurs limites (2).

1. Être reconnu et être représenté : une nécessité préalable au dialogue avec les partenaires

Pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et pour le Kosovo, l'établissement de relations diplomatiques ou de représentation dans les institutions internationales est compliqué.

Depuis son indépendance proclamée en 1991, la Grèce refuse de reconnaître la Macédoine sous le nom de "République de Macédoine" en raison du fait que trois "périphéries" grecques (régions qui existent depuis la réforme Kallikratis de 2010) portent le nom de "Macédoine". Athènes invoque la menace de revendication territoriale des Macédoniens sur les régions grecques de "Macédoine".

Le refus grec a pour conséquence de bloquer l'avancée des candidatures de Skopje dans les organisations internationales, notamment à l'OTAN. Le 5 décembre 2011, la Cour internationale de justice a estimé que *"le défendeur [la Grèce], en s'opposant à l'admission du demandeur à l'OTAN au sommet de Bucarest, ne s'est pas conformé à l'obligation que lui impose [...] l'accord intérimaire¹".*

Avec le marasme économique dans lequel se trouve plongé Athènes depuis 2011 et avec la décision internationale favorable aux autorités de Skopje, des avancées notables sont attendues. Par son opposition, la Grèce empêche "l'ex-République yougoslave de Macédoine" de devenir membre de l'OTAN et de l'Union européenne. Plus de vingt ans après son indépendance, les Nations Unies la reconnaissent toujours provisoirement sous

¹"La Macédoine, futur membre de l'OTAN?", Le Monde, 5 décembre 2011 http://www.lemonde.fr/europe/article/2011/12/05/une-future-adhesion-de-la-macedoine-a-l-otan_1613443_3214.html, consulté le 14 mars 2012

le nom d'ex-République yougoslave de Macédoine, et ce *"en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet de son nom"*¹.

Cette question ne concerne pas directement les Balkans occidentaux dans la mesure où le litige oppose Macédoine et Grèce, mais elle contribue à tendre les relations dans la région. Pour Jean Leonetti, ancien ministre français chargé des affaires européennes, la France souhaite que *"Skopje et Athènes parviennent à un compromis mettant fin à cette querelle qui dure depuis plus de vingt ans. Il est à notre avis dans l'intérêt de chacun de parvenir le plus rapidement possible à un règlement de cette question"*².

Le Kosovo connaît un problème différent, celui de la reconnaissance internationale. Représenté dans certaines organisations internationales par la MINUK et, depuis mars 2012, pouvant participer à des conférences régionales³, il ne dispose pas du statut d'Etat membre de l'ONU (il serait le 194^{ème}) et n'est reconnu que par 90 des 193 Etats membres⁴. Seules quelques institutions internationales l'ont reconnu, comme le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

La perspective d'intégration européenne du Kosovo est insurmontable tant que les cinq Etats membres de l'Union européenne qui ne l'ont pas reconnu⁵ ne se décident à le reconnaître. Sans cette reconnaissance et la possibilité de dialoguer autour d'une même table en tant qu'égal à un représentant d'un autre Etat au sein d'organisations internationales, le Kosovo ne peut défendre ses intérêts. Au-delà de la question de sa reconnaissance internationale, il constitue toujours un objet de litige politique qui doit être résolu pour avancer sur le terrain de la réconciliation.

¹ La liste des Etats membres de l'ONU est disponible sur <http://www.un.org/fr/members>, consulté le 23 mai 2012

² Entretien de Jean Leonetti avec le quotidien macédonien Dnevnik, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/macedoine-arym/la-france-et-l-ancienne-republique/>, consulté le 10 mai 2012

³ "Kosovo* : l'astérisque de la discorde", B92, 16 mars 2012 : <http://balkans.courriers.info/article19477.html>, consulté le 16 mars 2012

⁴ Aliu, Fatmir, "Brunei Gifts Kosovo its 90th Recognition", Balkans Insight, 26 avril 2012, <http://www.balkaninsight.com/en/article/brunei-brings-the-90-th-recognition-to-kosovo>, consulté le 23 mai 2012

⁵ Les cinq Etats membres de l'UE qui n'ont pas reconnu le Kosovo en tant qu'Etat indépendant sont la République de Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, et la Slovaquie.

2. La nécessaire révision des accords de paix

Parmi les problèmes politiques dans les Balkans occidentaux qui gênent le plus le processus de réconciliation, ce sont particulièrement les accords de paix qui nécessitent une révision partielle. La situation politique actuelle ayant cristallisé l'état des avancées des forces militaires qui existait au sortir des guerres, les accords de paix conclus dans les années 1990 ont contribué à maintenir les divisions entre communautés.

Une décennie après la fin des derniers affrontements armés en ex-République yougoslave de Macédoine, les accords de paix sont une source de tensions durables et d'instabilité politique avec des populations mécontentes et des communautés qui ne sont pas incitées à entretenir des relations amicales entre elles ni même à en entretenir d'aucune manière que ce soit. Du fait de l'échec des accords de Dayton et des limites inhérentes à la résolution 1244 du Conseil de sécurité, les textes fondamentaux de la paix dans les Balkans occidentaux mériteraient d'être révisés.

En Bosnie-Herzégovine, les accords de Dayton (1995) ont créé une situation intenable politiquement : d'un côté, les contours de la République serbe de Bosnie dessinent assez fidèlement les avancées militaires de l'armée conduite par Ratko Mladić (*Vojska Republike Srpske*, VRS), et de l'autre, la Fédération de Bosnie-Herzégovine regroupe Croates et Bosniaques, avec dix cantons aux pouvoirs spécifiques.

A côté de ces deux entités, un district a été créé pour la ville de Brčko qui est à la jonction de celles-ci. L'Etat central qui gère l'ensemble du pays est aujourd'hui fortement affaibli, notamment par la volonté de Banja Luka de s'autonomiser, alors que la "Fédération" souhaite au contraire un renforcement de l'Etat central. Les accords doivent donc être révisés au plus vite.

Depuis la fin du conflit, les différentes entités qui constituent la Bosnie-Herzégovine ont attiré les membres des communautés qui étaient minoritaires sur leur territoire. Par ce processus d'homogénéisation communautaire, et donc de segmentation sociale et de division ethnique, les "peuples constituants" de la Bosnie-Herzégovine sont éloignés les uns des autres, ce qui n'encourage pas le dialogue ni la réconciliation.

Située au cœur des Balkans occidentaux, toute déstabilisation de la Bosnie-Herzégovine pourrait avoir des conséquences graves sur les Etats voisins, notamment sur la Croatie (28^{ème} Etat membre de l'Union européenne en 2013). L'absence de dialogue entre Serbes, Croates et Bosniaques ne peut aboutir à une conciliation des points de vue ni

à une réconciliation. Sans conciliation, les tendances autonomistes prennent le pas sur le processus de réconciliation. Les spécialistes observent une “*communautarisation du politique*”¹ en Bosnie-Herzégovine, avec une forte relation entre ethnicité et parti politique. Ainsi, la révision des accords de Dayton, en faveur d'une plus grande cohésion nationale, permettrait sans doute une facilitation du processus réconciliatoire.

Au Kosovo, la situation est également insatisfaisante. Depuis la fin 2011, les tensions ont resurgi entre Serbes et Albanais, notamment dans la partie située au nord de la rivière Ibar et de Mitrovica. Les Serbes du “Nord-Kosovo” ont organisé des barricades sur les routes pour affirmer la souveraineté des Serbes, et Belgrade souhaitait convoquer les électeurs serbes du Kosovo² aux élections organisées en Serbie le 6 mai 2012 (municipale, législative et présidentielle). Si la situation politique du Kosovo est préoccupante, la perspective d'intégration européenne de la Serbie pourrait bien accélérer la résolution des tensions dans la mesure où Bruxelles ne cesse d'encourager au dialogue entre la Serbie et le Kosovo. En attendant une avancée en la matière, les tensions interethniques sont fortes surtout entre Serbes et Albanais, avec la montée en puissance du mouvement pan-albanais Lëvizja Vetëvendosje³.

La résolution 1244 du Conseil de sécurité, qui autorisait la création de la MINUK sans se décider à adopter une position tranchée sur le statut du Kosovo, mériterait d'être changée. Depuis 1999, le Conseil de sécurité ne s'est pas prononcé sur la question du Kosovo. Quatre ans après la proclamation d'indépendance et son existence *de facto*, une décision sanctionnée par le sceau de la communauté internationale pourrait permettre une résolution, du moins partiellement, du différend sur le Kosovo, notamment avec la Serbie⁴.

Ces exemples illustrent l'impossible réconciliation sans résolution politique des conflits latents. En Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, mais également en Serbie ou en “ex-République yougoslave de Macédoine”, les sociétés sont fortement communautarisées là où les sociétés étaient multiethniques jusqu'à l'éclatement des guerres des années 1990.

¹ Bieber, Florian, “La communautarisation du politique en Bosnie-Herzégovine”, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, volume 37, 2008, n°4

² “Belgrade renonce à organiser des élections locales au Kosovo”, B92, 16 avril 2012, <http://balkans.courriers.info/article19704.html>, consulté le 20 avril 2012

³ “Mouvement pour l'auto-détermination”. Le point 7 du programme politique propose de “supprimer l'article 1.3 (de la Constitution du Kosovo) qui dénie le droit du Kosovo de s'unir avec un autre État, en particulier l'Albanie”, http://vetevendosje.org/repository/docs/Programme_Politique_Version_Courte.pdf, consulté le 8 mai 2012

⁴ V. Annexe III.

Cette communautarisation est le résultat qu'escomptaient les criminels de guerre, qui souhaitaient homogénéiser les territoires et diviser les populations entre elles selon le principe du "diviser pour régner".

Le danger dans les Balkans tient en l'existence de nombreuses velléités sécessionnistes : le Sandjak, la province autonome de Voïvodine, le Nord-Kosovo, la République serbe de Bosnie et les partisans d'une "Grande Albanie" (regrouperait Albanie, Kosovo et une partie de l'ex-République yougoslave de Macédoine). Mais la résolution de ces obstacles paraît difficile parce que, pour la plupart, les tensions existent aux frontières, ce qui signifie qu'une résolution en bonne et due forme des tensions ne peut s'établir qu'à l'échelle régionale. Cependant, avec l'intégration européenne qui s'approche pour certains de ces pays (Croatie, Serbie, Monténégro) et le temps qui passe depuis la signature des accords des années 1990, tout changement paraît improbable, au moins à court terme.

Après avoir présenté les principaux obstacles politiques qui entravent le processus de réconciliation qui est pourtant en marche, il s'agit de présenter quelques perspectives d'avenir pour les Balkans occidentaux au sein d'une seconde section.

Section 2. Les perspectives d'avenir

Dans les Balkans occidentaux, l'avenir devrait, à long terme, être européen. Le Conseil européen de Zagreb (2000) a en effet annoncé que les Etats de la région avaient "*vocation*" à intégrer l'Union européenne. Les liens qui existent dès à présent sont perceptibles à travers le fait que les Etats membres de l'Union européenne sont leurs principaux partenaires commerciaux et les premiers investisseurs étrangers².

Sur le long chemin qui mène vers la réconciliation, deux éléments sont à prendre en considération pour l'avenir. D'une part, l'élément temporel génère un espoir supplémentaire pour les partisans de la réconciliation dans la mesure où le temps qui passe fait disparaître progressivement de la mémoire les événements tragiques des années 1990. Les nouvelles générations, qui ne les ont pas connus, représentent l'espoir et l'avenir des Balkans occidentaux (§2). D'autre part, l'avenir de la région dépend en grande partie de l'évolution politique des Etats de la région : nous proposerons ainsi quelques pistes de réflexion nouvelle pour résoudre les problèmes politiques actuels (§1).

§1. Pistes pour une refonte politique

Le processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux, s'il est encouragé par la perspective d'intégration européenne, est confronté à des problèmes politiques³. A l'heure actuelle, aucun projet de révision politique n'a été adopté dans les Balkans occidentaux, mais certaines pistes peuvent être envisagées. En Bosnie-Herzégovine, pour pallier le problème politique, renforcer l'Etat central paraît comme étant primordial (A). A l'échelle de l'ensemble des Etats des Balkans occidentaux, encourager le multiculturalisme est la clé de la réconciliation (B). Enfin, la Serbie est à un carrefour où elle doit faire un choix: renforcer le pouvoir de Belgrade sur l'ensemble de son territoire ou créer un Etat plus décentralisé (C).

¹ "Balkans occidentaux : vers l'Union européenne", site internet du Sénat : http://www.senat.fr/commission/etr/balkans_occidentaux_vers_lunion_europeenne.html, consulté le 15 mars 2012

² "Les candidats potentiels des Balkans occidentaux", La Documentation française, 1^{er} mars 2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-europeenne-index.shtml/elargissement-union-europeenne-candidats-potentiels.shtml>, consulté le 15 mars 2012

³ V. 2^{ème} partie, chap. 2, section 1, §2 B

A. Renforcer l'Etat central de Bosnie-Herzégovine

Dans les Balkans occidentaux, la Bosnie-Herzégovine est incontestablement la question la plus compliquée à régler. En 2006, la Commission européenne a proposé un "Paquet" pour réformer certains éléments, mais il a été abandonné.

Les accords de Dayton ont avalisé les avancées de l'armée de Ratko Mladić en Bosnie-Herzégovine et encouragé la division du pays en deux entités. Si la solution adoptée en 1995 était sans doute la plus appropriée, il semble de plus en plus qu'elle dévoile ses limites. Progressivement, la grande majorité des communautés se sont regroupées dans des régions où elles sont majoritaires, ce qui a conduit à des divisions géographiques claires: la "macédoine" de peuples que représentait le pays a disparu pour laisser place au communautarisme.

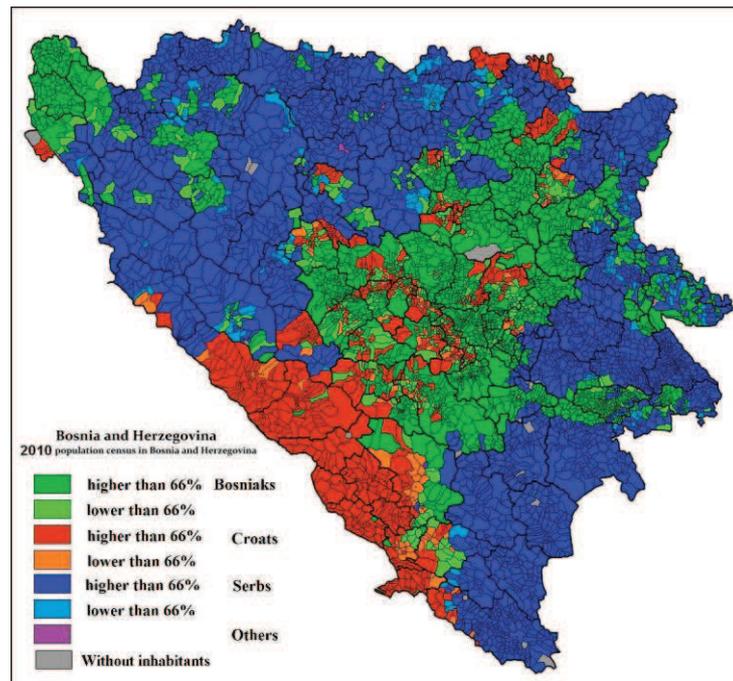
1. Réviser l'organisation institutionnelle

Les accords de Dayton doivent être révisés. Il serait envisageable de créer un Etat unitaire de Bosnie-Herzégovine, avec un pouvoir central fort. En lieu et place des deux entités, et dix cantons actuels de la Fédération, l'idée est de créer des "régions" qui ont un sens historique pour les populations. Ces régions pourraient s'ancrer parfaitement dans le dispositif de politique régionale de l'Union européenne, notamment lorsqu'elles recevront les subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) au moment de l'adhésion du pays à l'Union européenne. Les régions créées devront tendre à être les plus diversifiées possibles au niveau des communautés pour encourager le dialogue. De ce fait, dans chacune des régions, l'ensemble des partis politiques du pays participeront aux élections, et progressivement les partis jouant sur le nationalisme seront remplacés par des partis d'ampleur nationale liés à des groupes parlementaires européens. Les partis rassembleront l'ensemble des communautés: les différences entre les bulletins de vote ne se feront plus sur l'appartenance à la communauté du candidat, mais sur les préférences entre les programmes politiques et les choix de société proposés par les candidats.

Bien entendu, la difficulté réside dans la nette coupure ethnico-territoriale qui existe en Bosnie-Herzégovine: les Serbes de Bosnie regroupés en Republika Srpska, les

Bosniaques présents en Fédération, et les Croates majoritaires dans certains des dix cantons¹.

Carte 5: La Bosnie-Herzégovine en fonction du sentiment d'appartenance à l'un des "peuples constituants" du pays²



Source: Recensement de Bosnie-Herzégovine 2010³

¹ Les spécialistes des Balkans définissent comme "Bosniaques" les habitants de Bosnie-Herzégovine de confession musulmane. Ils sont parfois appelés simplement "Musulmans". Les "Bosniens" seraient les citoyens de la Bosnie-Herzégovine dans leur ensemble.

² Commentaire de la carte : en bleu, les régions où les Serbes sont majoritaires, en vert, les zones dans lesquelles les Bosniaques sont majoritaires, et en rouge, les localités où les Croates sont majoritaires. La division spatiale des communautés est très largement visible, malgré la subsistance de quelques zones de mixité où coexistent les communautés.

³ <http://www.slavorum.com/index.php?topic=287.0>, consulté le 22 mai 2012

2. Renforcer les pouvoirs de l'Etat central pour créer une conscience nationale bosnienne

*“Ainsi donc, d’un mélange de toutes sortes naquit
Cette chose hétérogène, l’Anglais:
En de rapt impatients et de furieux transports engendré
Entre un Breton peiné et un Ecossais:
Dont la progéniture apprit vite à courber le col
Et à atteler ses Génisses à la charrue romaine:
D’où sortit une race bâtarde de demi-sang,
Sans nom ni nation, sans discours ni renom.
Dans leurs veines chaudes couraient désormais des mélanges,
Macérés entre un Saxon et un Danois.
Pendant que leurs fortes filles, fidèles à leurs parents,
Accueillaient toutes les nations avec concupiscence.
Nauséuse marmaille qui enfermait déjà en elle
Le sang des Anglais de bonne extrace¹”.*

Dans les rues de Banja Luka, capitale de la République serbe de Bosnie, ce n'est pas le drapeau de la Bosnie-Herzégovine qui flotte, mais celui de la République serbe. Pour créer un véritable *“imaginaire national²”*, avec un drapeau national, un hymne national³, il est nécessaire de renforcer l'Etat central situé à Sarajevo. Le fait que les citoyens de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont une double allégeance, à la fois à leur entité (ou canton en Fédération) et à la Bosnie-Herzégovine, avec l'existence d'une assemblée dans chacune des entités, ainsi que d'un exécutif, ne facilite pas du tout la création d'une identité nationale bosnienne. De ce fait, il serait préférable d'avoir un système parlementaire bicaméral en Bosnie-Herzégovine, avec une chambre basse élue au suffrage universel direct avec des élections au scrutin majoritaire à deux tours, et une chambre haute élue au scrutin proportionnel dans les nouvelles *“régions”* de Bosnie-

¹ L'écrivain Daniel Defoe a exprimé, dans son poème satirique intitulé *“The True-Born Englishman”*, le processus qui mène à la *“création”* d'une identité nationale, en l'occurrence de l'Anglais. Poème retranscrit au début de l'ouvrage précité de Bénédicte Anderson (*op.cit*).

² Anderson, Benedict, *“L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme.”*, Editions La Découverte, 1996, 213p.

³ En 2008, la Republika Srpska a été contrainte de supprimer son hymne *“Bože Pravde”* qui est l'hymne de la Serbie, suite à son invalidation par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Le nouvel hymne choisi est toutefois différent de celui de la Bosnie-Herzégovine.

Herzégovine. Ce système parlementaire permettrait une représentation juste de l'ensemble des forces politiques en présence.

Dans le domaine de l'éducation, le principe "deux écoles sous le même toit" doit être abandonné au profit d'écoles uniques qui réunissent dans les salles de classe des enfants issus de différentes communautés¹. Prioritairement, les programmes scolaires doivent être révisés pour avoir les mêmes programmes aussi bien dans l'actuelle République serbe de Bosnie que dans l'actuelle Fédération, ce qui permettrait l'éveil d'une conscience nationale "bosnienne".

Ainsi, pour résoudre la situation politique en Bosnie-Herzégovine, nous proposons un renforcement de l'Etat central, une disparition des deux entités et du district de Brčko au profit de "régions" qui s'adapteront parfaitement dans le paysage européen, et la constitution ambitieuse d'une identité bosnienne en complément aux identités croates, bosniaques ou serbes.

B. Encourager le multiculturalisme et la coopération régionale et transfrontalière

Pour réconcilier les peuples, le multiculturalisme ainsi que la coopération régionale et transfrontalière sont des thématiques stratégiques. La vocation européenne des Balkans occidentaux les encourage à favoriser le dialogue et le partenariat entre communautés.

1. Transformer les conflits interethniques en solidarités interethniques: un défi pour demain

Lorsque les médias se réfèrent aux communautés ou aux religions dans les Balkans, ils cherchent systématiquement à mettre en évidence les échecs du multiculturalisme et évoquent les "*tensions interethniques*"². Or, cette diversité culturelle est un atout pour les Balkans, que les chefs d'Etat devraient mettre en avant plus régulièrement. La diversité

¹ Le 27 avril 2012, pour la première fois en Bosnie-Herzégovine, un tribunal à Mostar a interdit l'école sous ce principe du "deux écoles sous le même toit": "Bosnie: vers la fin de la ségrégation dans les écoles d'Herzégovine?", Depo Portal, 28 avril 2012 : <http://balkans.courriers.info/article19817.html>, consulté le 10 mai 2012.

² Au mois de mars 2012, j'ai eu la chance de participer à la Conférence annuelle du Geneva International Model of United Nations qui s'est déroulée dans l'enceinte du Palais des Nations. Au cours de cette conférence, j'ai représenté le Kosovo au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le thème que nous avons traité était celui des "*Tensions interethniques provoquant des conflits au Kosovo*". A l'issue de la Conférence, nous avons rédigé une résolution adoptée à l'unanimité. La résolution est disponible en Annexe 3.

devrait être perçue comme une opportunité et une possibilité de rassembler des peuples différents autour de valeurs communes, plutôt que d'être un vecteur de division et un objet de luttes politiques.

Un des personnages du film *Underground* réalisé par Emir Kusturica affirme qu'il est "possible de pardonner mais pas d'oublier". Suite aux guerres des années 1990, il est évident que les communautés ont appris à se méfier les unes des autres. Mais si elles veulent intégrer l'Union européenne, il serait préférable qu'elles arborent une union. Afin de transformer ces tensions interethniques en solidarités interethniques, les Balkans occidentaux ont besoin d'un effet de levier, d'un moteur pour les mener dans son sillage. L'Union européenne pourrait bien être ce moteur qui les incite à modifier leurs comportements et leurs pratiques.

2. Pacifier les frontières et intensifier les échanges

Dans les Balkans occidentaux, les frontières sont les zones les plus instables. En effet, la frontière est encore perçue comme un marqueur de la souveraineté nationale, ce qui signifie implicitement que ce qui se trouve au-delà est dangereux et représente l'ennemi. Établir une frontière, c'est pour se protéger de ceux que l'on considère comme des ennemis qui se trouvent de l'autre côté. Cette vision traditionnelle est battue en brèche par la conception européenne de la frontière, développée notamment par la Cour de justice de l'Union européenne qui dilue la notion de frontière dans le cadre du marché intérieur. La frontière n'est pas uniquement nationale, elle inclut également les frontières régionales¹ et même locales².

Ainsi, avec la perspective d'intégration européenne, la frontière dans les Balkans occidentaux est en mutation: d'une connotation négative vis-à-vis de l'extérieur, elle va ajouter une dimension plus positive d'échange et de confiance mutuelle avec l'Etat voisin. Avec l'ensemble des initiatives de coopération régionale qui existent et le soutien au développement de la coopération transfrontalière, la réconciliation est sur la bonne voie.

¹Arrêt Lancry : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:61993CJ0363:FR:PDE>, consulté le 24 mai 2012

²Arrêt Carbonati : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62003CJ0072:FR:HTML>, consulté le 24 mai 2012

Toutefois, la frontière dans les Balkans est aujourd'hui synonyme de danger, de trafics¹ et de crime organisé. Pour contrecarrer cette difficulté, le niveau régional et bilatéral est nécessaire. Suite aux guerres des années 1990, le nombre d'armes en circulation a considérablement augmenté dans les Balkans: un des enjeux de l'intégration européenne est précisément de faire coopérer les Etats pour qu'ils prennent des mesures efficaces contre le trafic d'armes.

C. La Serbie: renforcer le pouvoir central ou créer un Etat plus décentralisé?

La Serbie est un cas à part dans l'étude des Balkans occidentaux. Alors que ses dirigeants considéraient leur Etat comme le digne successeur de la Yougoslavie, six Etats ont déclaré leur indépendance à l'égard de la RFSY (aujourd'hui République de Serbie). Face aux sécessions² et aux velléités indépendantistes, la Serbie est à un carrefour de son avenir.

¹"La découverte d'une importante cache d'armes en Macédoine préoccupe l'OTAN", 5 mai 2010 : <http://www.opex360.com/2010/05/05/la-decouverte-dune-importante-cache-darmes-en-macedoine-preoccupe-lotan/>, consulté le 20 mai 2012

² L'indépendance du Monténégro a été décrétée le 3 juin 2006 et celle du Kosovo a été proclamée le 17 février 2008.

Carte 6: L'ex-Yougoslavie¹



Source: <http://www.cftech.com/BrainBank/GEOGRAPHY/maps/FormerYugoslavia.jpg>

Si les chefs politiques de Voïvodine et du Sandjak n'ont pas émis de volonté indépendantiste, il est toutefois probable que dans le futur de telles revendications voient le jour. De la République fédérative socialiste de Yougoslavie qui existait jusque 1991, la Voïvodine est la seule province autonome qui ne se soit pas détachée de la Serbie.

Pour faire face à ces forces centrifuges continues, Belgrade pourrait par exemple modifier sa Constitution pour accorder plus de pouvoirs à l'Etat et resserrer l'autorité sur les régions les plus instables. Mais avec l'obtention du statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne, modifier le système politique risquerait davantage de ralentir la procédure d'adhésion plutôt que de l'accélérer. A l'opposé, Belgrade pourrait être tentée de donner davantage de pouvoir aux régions, et notamment à la Voïvodine, mais elle risquerait alors d'encourager explicitement l'indépendance, ce qui n'est pas dans son intérêt.

¹ Cette carte a l'avantage de présenter la Serbie telle qu'elle existait jusqu'en 2006. Depuis cette date, le Monténégro et le Kosovo ont déclaré leur indépendance. Avec la Voïvodine qui dispose d'un statut d'autonomie, le territoire de la Serbie se réduit comme peau de chagrin. Alors que Belgrade était la capitale politique de 23 millions d'habitants et avait l'autorité sur 255 000 km², elle est en 2012 la capitale de 7 millions de Serbes avec une superficie de 88 000 km².

Pour la Serbie, la question qui pose le plus de soucis en réalité, c'est sa province autonome de "Kosovo et Métochie". Belgrade ne reconnaît pas son indépendance déclarée en 2008, en continuant d'y affirmer sa souveraineté. Cependant, les autorités serbes sont contraintes par Bruxelles de revoir leur position. Si l'Union européenne ne demande pas expressément la reconnaissance de l'indépendance, ce n'est qu'une question de temps.

Dans les relations tumultueuses qu'entretiennent Belgrade et Pristina, les localités situées au nord de Mitrovica sont celles qui sont les plus sensibles: la majeure partie des habitants sont des Serbes.

La solution la plus simple serait de réviser le tracé des frontières par un traité signé entre Belgrade et le Kosovo qui établirait la frontière internationale au niveau de la rivière Ibar qui sépare actuellement le nord-Kosovo et le reste du territoire. Conformément au traité qui pourrait être proposé, la Serbie reconnaîtrait l'indépendance du Kosovo en échange de la cession par Pristina du Nord-Kosovo. Cette solution n'est cependant que difficilement applicable puisque l'intangibilité des frontières est un principe fondamental. Qui plus est, cette idée constituerait un précédent qui conduirait les Etats membres de l'Union européenne à souhaiter à leur tour des modifications de frontières.

En adoptant un point de vue de *Realpolitik*, le problème du Kosovo devrait se régler dans les années à venir. Avec la perspective d'intégration européenne, Belgrade sera contrainte, tôt ou tard, de céder le Kosovo. C'est du moins le sentiment que nous avons aujourd'hui. Cette "pomme de discorde" dans les Balkans occidentaux entre Pristina et Belgrade empoisonne le processus de réconciliation qui est constamment remis en cause.

§2. L'espoir dans les Balkans occidentaux vient du temps et des nouvelles générations

Si les perspectives d'avenir s'annoncent prometteuses mais difficiles dans les Balkans occidentaux, il existe un facteur positif qui contribue à la réconciliation: le temps. Rarement pris en considération par les analystes, ce facteur est naturel et exogène, puisque les acteurs n'ont aucune prise sur lui. Avec le temps qui passe, les rancoeurs s'éloignent et la mémoire s'efface.

Progressivement, l'arrivée à l'âge adulte de générations qui n'ont connu ni la Yougoslavie ni les guerres bouleverse le processus de réconciliation. Ces jeunes générations représentent l'avenir des Balkans occidentaux. Pour eux, l'avenir se conjugue avec l'Union européenne. Ils voient en la perspective européenne la fin d'une époque sombre et le renouveau de leur région. Les nouvelles générations pensent que la réconciliation se fera automatiquement, avec le temps et la coopération au sein de l'Union européenne. Pour le Secrétaire général du Conseil de coopération régionale, Hido Biščević, *"le temps est un médecin"*¹. C'est également le point de vue que partage le député serbe Konstantin Arsenović: *"En ce qui concerne la réconciliation, je pense que le facteur temporel va faire bien plus pour parvenir à se réconcilier, pourvu que le progrès économique se poursuive avec l'établissement de liens économiques entre les nations situées sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et la mise en place de coopération mutuelle"*².

L'avenir des Balkans occidentaux est double: d'une part, plus le temps passe, et plus les Etats candidats se rapprochent de l'adhésion européenne, et d'autre part, la bonne tenue du processus de réconciliation dépendra des évolutions politiques sur le terrain.

Après avoir étudié les obstacles à la réconciliation et les perspectives d'avenir dans les Balkans occidentaux, le troisième axe d'analyse sera consacré à la caractérisation de la réconciliation. Nous chercherons à nous demander si ce processus est plutôt dû à une forme d'imposition extérieure ou s'il est davantage lié à l'action endogène des populations des Balkans occidentaux elles-mêmes.

¹ "Balkans : voici venu le temps du dialogue et de la coopération régionale", Osservatorio Balcani e Caucaso, 19 octobre 2011, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=article&id_article=18475&cdbvisu=18475, consulté le 13 février 2012

² V. Annexe V.

Section 3. La réconciliation dans les Balkans occidentaux: endogène ou imposée?

Après avoir étudié les obstacles politiques et les perspectives d'avenir esquissées, nous allons analyser la réconciliation à l'oeuvre. Est-elle plutôt endogène (§2) ou imposée de l'extérieur (§1) ?

§1. Imposer les modalités de la réconciliation: le concept de puissance

La réconciliation dans les Balkans occidentaux est très largement impulsée de l'extérieur depuis la cessation des hostilités. En effet, dans les années 1990, les populations étaient encore dans la mémoire vive des événements belligères, ce qui limitait leur capacité à prendre du recul sur la résolution des différends. La communauté internationale est intervenue dans la région pendant les conflits pour endiguer tout débordement de guerre et d'instabilité sur le continent européen (A). Néanmoins, imposer une certaine forme de réconciliation ne signifie pas réconcilier durablement les peuples (B).

A. Intervenir pour endiguer la guerre et l'instabilité

Pour comprendre l'intervention de la communauté internationale, nous étudierons d'abord le concept de "puissance" tel qu'entendu par Raymond Aron et Joseph Nye et la dimension cognitive de leur action dans la région (1), pour ensuite comprendre l'intérêt de promouvoir la constitution de "sociétés ouvertes" dans les Balkans occidentaux (2).

1. Le concept de puissance et la dimension cognitive de la réconciliation

Selon le sociologue Raymond Aron, la puissance est "*la capacité d'un acteur d'imposer sa volonté aux autres*¹". Cette définition insiste sur l'idée que, s'il est probable que l'engrenage de la réconciliation aurait été mis en route par les acteurs locaux eux-mêmes, l'action internationale a très largement modelé la direction et la forme de ce processus de réconciliation, en imposant ses volontés et ses intérêts.

Sans l'action internationale, il n'y aurait pas eu de Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Karadžić et Mladić n'auraient pas été poursuivis, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine auraient connu des catastrophes humanitaires, les rencontres historiques et les cérémonies officielles d'excuses n'auraient pas eu lieu, le Parlement serbe n'aurait pas rédigé une résolution condamnant les atrocités commises à Srebrenica, et la Serbie serait intervenue au Kosovo *manu militari* suite à la déclaration d'indépendance "unilatérale" en 2008.

En somme, l'action internationale en faveur de la réconciliation a été incontestablement déterminante, d'autant plus que les positions adoptées par les différents belligérants à la sortie du conflit n'ont pas permis un quelconque rapprochement cordial entre les communautés.

En ce sens, on peut affirmer que l'imposition de la réconciliation était nécessaire dans un premier temps parce que les populations des Balkans occidentaux étaient alors dans l'incapacité de concilier leurs points de vue.

L'action internationale à la réconciliation s'est traduite sous différentes formes. Les acteurs exogènes à la région sont intervenus d'abord par des forces de maintien de la paix et des soldats présents. Ils ont également participé au processus de réconciliation via la création *ad hoc* du Tribunal international pour juger les criminels de guerre. Par l'intermédiaire d'experts, les professionnels des Balkans ont été formés dans des domaines majeurs comme la justice, la police ou la sécurité.

La réconciliation s'est accélérée avec la perspective d'intégration européenne qui est le signe du fort pouvoir de persuasion de l'Union européenne. Pour Joseph Nye, le pouvoir de persuasion désigne "*la capacité d'un pays² à structurer la situation de la manière à ce que*

¹ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962, pp.16-17.

² Ici, la capacité de l'Union européenne.

les autres pays développent des préférences ou définissent leurs intérêts dans un sens qui est compatible avec ses propres convictions. Ce pouvoir est fondé sur des ressources telles que l'attraction culturelle et idéologique, ainsi que sur les règles et institutions des régimes internationaux".

L'Union européenne a ainsi réussi à imposer sa *Weltanschauung* aux Balkans occidentaux qui sont contraints, une fois le mécanisme déclenché, de converger progressivement vers cette vision du monde. La réconciliation englobe une dimension cognitive importante, dans la mesure où les modalités de réconciliation proposées par l'Union européenne dénotent une vision idéologique sous-jacente. Pour des Etats qui étaient porte-paroles du Mouvement des non-alignés jusqu'à l'éclatement de la Yougoslavie, le nouvel ancrage à l'Ouest des Balkans représente un bouleversement dans l'équilibre européen.

L'Union européenne est devenue, notamment de par son interventionnisme dans les Balkans occidentaux, une véritable "puissance douce" (*soft power*) qui désigne "la capacité à obtenir ce que l'on souhaite en entraînant et en persuadant les autres à adopter nos objectifs"¹.

2. La réconciliation comme prévention de conflits futurs et création de sociétés "ouvertes"

L'action de la communauté internationale, et en particulier celle de l'Union européenne en faveur de la réconciliation, n'est pas neutre. Les modalités de réconciliation sont déclinées en rapport aux intérêts de ces acteurs internationaux dans les Balkans occidentaux. Pourtant, il ne faudrait pas en conclure que l'intervention internationale ne soit qu'intéressée. Le processus de réconciliation apparaît comme nécessaire pour l'avenir des Balkans occidentaux, ne serait-ce que pour prévenir des conflits futurs. Mais pour cela, la paix doit convenir à l'ensemble des parties intéressées sans quoi un retour à l'instabilité est possible à court terme. L'action de la communauté internationale joue dans ce sens un rôle de garant de cette paix et stabilité. Pour renforcer les Etats aux fondements encore fragiles, elle maintient sa présence physiquement dans la région, n'en déplaie à ses détracteurs. Cette présence contraint les acteurs locaux à adopter une certaine ligne de

¹ "Soft power is the ability to get what you want by attracting and persuading others to adopt your goals": Nye, Joseph S., "Soft power: Propaganda isn't the way", New York Times, 10 janvier 2003.

conduite qui, malgré sa rigidité, a l'avantage d'accompagner les Etats vers la modernité politique et les standards européens.

L'action en faveur de la réconciliation ne poursuit pas seulement un objectif de court terme consistant en un simple maintien de la paix et de la stabilité. Au contraire, la réconciliation est un processus permanent qui a pour objectif de créer les conditions d'une meilleure société pour les générations futures, une société non pas cloisonnée entre communautés religieuses et ethniques, mais plutôt une société "ouverte" et tolérante.

Mais qu'entendons-nous ici par "société ouverte"? Une société ouverte est une société qui ne craint pas l'extérieur et qui est consciente des avantages que peuvent lui procurer les échanges avec les autres Etats. Le fonds du philanthrope George Soros en faveur de la démocratisation a pris le nom du Fonds "pour une société ouverte"¹.

Dans les Balkans occidentaux, la constitution progressive de sociétés ouvertes est un signe encourageant d'un abandon de la politique de fermeture à l'égard de l'altérité. Ainsi, les notions de tolérance et d'ouverture (d'esprit et des frontières) sont bénéfiques à la pacification et au rétablissement de relations cordiales en faveur de la réconciliation. L'altérité était perçue de façon ostensiblement négative, c'est-à-dire que dans les Balkans, les communautés différentes et les autres Etats suscitaient de la méfiance. Les sociétés balkaniques s'ouvrent progressivement dans tous les sens du terme ce qui nous conduit à estimer que le processus de réconciliation avance, doucement mais sûrement.

B. Imposer n'est pas réconcilier durablement

L'imposition de la réconciliation ne signifie pas que la communauté internationale contraint les autorités étatiques des Balkans occidentaux à prendre des mesures sans les associer à la prise de décision. Au contraire, pour chacun des accords qui concerne l'organisation politique des Etats, la communauté internationale a davantage joué le rôle de médiateur-conseiller que celui d'*Imperator* qui imposerait hiérarchiquement certaines décisions sans le consentement de ses "subordonnés". Les institutions européennes sont coutumières de l'emploi de termes comme ceux de "l'encouragement" ou des "étapes importantes"² pour qualifier les dossiers qui entravent l'intégration européenne. Derrière ces expressions se cache en réalité une véritable pression exercée, une pression morale pour inciter les Balkans occidentaux à satisfaire un certain nombre de conditions plus

¹ Site internet de l'Open Society : <http://www.soros.org/>, consulté le 23 mai 2012

² "Fin de cavale pour Radovan Karadžić": http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/fin-de-cavale-pour-radovan-karadzic_535029.html, consulté le 24 mai 2012

différenciées en fonction des Etats candidats, comme par l'exemple l'arrestation des criminels de guerre serbes pour la Serbie.

L'imposition des modalités de réconciliation depuis l'extérieur des Balkans occidentaux présente des avantages indéniables, notamment en matière de convergence vers un socle de valeurs et de pratiques communes, mais elle présente également des limites importantes. Nous analyserons la réconciliation sous l'angle de la théorie néo-institutionnaliste de la "path dependency" (1) puis du "néo-colonialisme" international (2).

1. La théorie de la "path dependency"

En science politique, le courant du néo-institutionnalisme historique représenté par Paul Pierson introduit une théorie applicable aux Balkans occidentaux. La théorie de la "path dependency" (ou théorie de la "dépendance au chemin") affirme que le passé dessine un chemin qui définit l'espace institutionnel des possibles, et qu'au cours du temps la contrainte exercée par cette dépendance du passé réduit l'univers des possibles en limitant la prise en compte d'alternatives dans la décision.

Appliquée à la perspective d'intégration européenne des Balkans occidentaux, elle met en évidence la contrainte européenne sur les modalités de réconciliation et de réformes institutionnelles à l'avenir. En d'autres termes, le processus de convergence vers le modèle européen "exporté" dans les Balkans limite la possibilité pour ceux-ci de dévier de cette voie et d'imaginer leur propre avenir dans le cadre de leur intégration européenne. Avec l'intervention de Bruxelles, il n'y aurait pas de retour en arrière possible après l'adhésion à l'Union européenne.

2. L'introduction de valeurs étrangères dans les Balkans: un "néo-colonialisme"?

Le processus de réconciliation impulsé par la communauté internationale se heurte à une caractéristique pour le moins surprenante. N'est-il pas étonnant, au XXIème siècle en plein coeur de l'Europe, d'avoir une présence internationale d'ordre militaire, administrative et politique sur le territoire d'Etats souverains? *Ceteris paribus*, si l'action internationale est louable dans ses objectifs, la question se pose de l'apparition d'un "néo-colonialisme" dans les Balkans occidentaux. Certains spécialistes considèrent le Kosovo

comme un “*protectorat international*”¹, comme un “bac à sable” trop petit pour contenir les très nombreux acteurs internationaux présents sur place.

La présence sur le terrain n'est pas imposée et ne vise pas le “*monopole de la violence physique légitime*”². Toutefois, on peut considérer que l'intégration européenne pourrait constituer une sorte d'intégration consentie et voulue au sein de l'Empire européen. La demande des Etats pour devenir membre de l'Union européenne constitue le point de départ du processus d'introduction de valeurs étrangères aux Etats. Si le terme de “néo-colonialisme” est trop fort, il permet de comprendre l'action internationale proactive jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, à l'instar du Haut-représentant qui est la *summa potesta* en Bosnie-Herzégovine.

Comment évoluera le processus de réconciliation une fois que la communauté internationale sera dessaisie de la question balkanique ? Que se passera-t-il lorsque le Haut-représentant aura plié bagage et lorsque la KFOR et EULEX auront accompli leurs missions ? La dose d'incertitude subsiste pour savoir comment va évoluer la situation dans les Balkans occidentaux une fois que les acteurs traditionnels de la communauté internationale auront quitté la région. Pourtant, avec l'intégration européenne, il est assez vraisemblable que la situation devrait évoluer favorablement.

Ainsi, la réconciliation dans les Balkans occidentaux est fortement imposée depuis l'extérieur, mais *in fine*, ce sont les populations locales qui sont appelées à décider du cap pour l'avenir de la région.

¹ “Le protectorat international”, Le Monde diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/minuk>, consulté le 10 avril 2012

² Weber, Max, “Le savant et le politique”, 10/18, 221 p.

§2. Endogénéiser la réconciliation: le nécessaire engagement des populations locales pour un avenir prometteur

Si la réconciliation a été surtout promue par les acteurs exogènes dans un premier temps, les populations des Balkans occidentaux ont ensuite pris leur relais.

A. La prise en main de la réconciliation par les populations locales après la mise en marche du processus

Au lendemain des guerres, les sociétés balkaniques étaient tant divisées et meurtries qu'elles étaient incapables à ce moment-là de penser leur avenir et encore moins de se réconcilier *fissa*. C'est pourquoi la communauté internationale a enclenché le processus, d'abord en instaurant la paix et la stabilité dans la région, pour ensuite permettre aux acteurs locaux de se saisir de leur avenir.

1. Une réconciliation endogène ?

D'après le dictionnaire du Petit Robert, "endogène" signifie ce qui "*prend naissance à l'intérieur d'un corps, d'un organisme*" ou "*qui est dû à une cause interne*". Peut-on ainsi qualifier la réconciliation d'endogène? Le processus de réconciliation qui est en marche dans les Balkans occidentaux est-il né à l'intérieur même de cet espace ?

Au sortir du conflit, la réconciliation était nécessaire : il était vital pour les sociétés des Balkans de se relever. Cependant, la réconciliation a été rendue difficile par le maintien au sommet de l'Etat de dirigeants nationalistes qui renforçaient les tensions entre les communautés. Dans les années 1990, des projets de réconciliation avaient bien émergé, mais ils étaient restés confidentiels et minoritaires. L'impulsion à la réconciliation n'a pas pu prendre de l'ampleur localement au départ : c'est dans ce sens que l'on peut considérer que la réconciliation n'est pas endogène.

Pourtant, pour les personnes qui ont perdu leurs proches pendant les guerres, la réconciliation est tout à fait "endogène" aux Balkans occidentaux. En effet, pour elles, la réconciliation se fait en deux étapes : d'abord, faire leur deuil en retrouvant les corps de leurs proches, et ensuite, obtenir la justice en organisant les procès des criminels de

guerre. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le processus de réconciliation peut se mettre en marche.

2. Une réconciliation par les acteurs des Balkans occidentaux : internalisation de la logique et théorie de Tönnies

La réconciliation a peut-être été importée de l'extérieur, notamment dans ses modalités, mais les populations locales sont les seules qui en détiennent la clef. En effet, l'ensemble des mesures prises en faveur de la réconciliation (justice, rapprochement politique, formation des professionnels de la sécurité, coopération entre parlementaires) n'ont pas un effet mécanique sur la résolution des conflits entre les peuples. La réalité quotidienne est plus prégnante dans la mesure où une étincelle de violence peut provoquer un conflit à n'importe quel moment. Encore actuellement, il suffit d'une altercation entre supporters de football ou des regards déplacés pour engendrer des violences qui sont relayées par les médias. C'est pourquoi l'action internationale n'est pas suffisante, et c'est surtout pourquoi la réconciliation relève du domaine quotidien.

La réalité de l'évolution des relations entre les populations est le marqueur le plus fiable de la réconciliation. Toutefois, nous ne pouvons mesurer cette réconciliation quantitativement. La réconciliation est un processus qui ne peut être évalué qu'en termes globaux, à l'échelle des Balkans occidentaux, et de manière très approximative, sans scientificité.

Dans les Balkans occidentaux, les citoyens prennent différentes mesures pour encourager la réconciliation. Pour certains, elle passe plutôt par les échanges culturels et les rencontres lors de conférences. Pour d'autres, la solution réside dans le retour à une mixité sociale à l'échelle de la région, avec des villes, quartiers et villages peuplés de populations hétéroclites. Un des principaux problèmes actuels est la division territoriale des communautés dans des quartiers différents. La mixité sociale a pour avantage d'encourager le mélange des communautés entre elles, ce qui à terme conduira à forger une identité nationale, et non ethnique ou religieuse.

Pour le futur des Balkans occidentaux, l'enjeu le plus important sera de favoriser la constitution de "sociétés" et d'abandonner la communautarisation de la vie politique, économique et sociale.

L'analyse sociologique de Ferdinand Tönnies, qui consiste à distinguer la "communauté" de la "société", trouve ici à s'appliquer dans la mesure où les Balkans

occidentaux ont davantage une tradition communautaire fondée sur l'interconnaissance personnelle et la logique familiale (voire clanique pour certaines zones). Sans avoir de jugement de valeur sur l'existence d'une telle tradition communautaire, il n'en reste pas moins que la subsistance de communautés ne permet pas le surgissement de la "société" qui a l'avantage de créer, certes artificiellement, un sentiment d'appartenance à un groupe bien plus large que celui de la communauté dans lequel les individus ne se connaissent pas personnellement. Le passage de la "communauté" à la "société" pourrait constituer un déclic pour les Balkans occidentaux dans leur processus de réconciliation.

Certains partis choisissent déjà d'adopter des programmes nationaux. Alors que le vote est encore majoritairement fondé sur le sentiment d'appartenance à une communauté représentée par un parti politique, l'arrivée progressive de partis aux programmes politiques destinés à concerner l'ensemble des citoyens constitue un tournant dans la vie politique des Balkans, notamment en Bosnie-Herzégovine. En période électorale, les candidats réveillent les discours ethniques, ce qui ne facilite pas la réconciliation.

La solution locale qui est de plus en plus adoptée consiste donc en la création de partis interethniques qui dépassent la logique communautariste et qui tendent vers la logique "sociétale" d'inclusion de l'ensemble des citoyens. En Bosnie-Herzégovine, le parti Naša Stranka (*Notre Parti*, en bosniaque) a ainsi été créé en 2008, en présentant des candidats à la fois dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et en République serbe : il s'agissait d'une première depuis le déclenchement de la guerre.

B. L'échec de la réconciliation endogène

Si les initiatives sociétales et juridictionnelles de réconciliation créées depuis les Balkans occidentaux effectuent un travail exemplaire, elles disposent de peu d'influence et leur marge de manœuvre est limitée.

1. Une faible influence des initiatives locales : la dispersion et la multiplicité en cause

“La Terre a promis au Ciel de ne jamais rien lui cacher¹”.

Au niveau local, la réconciliation avance assez peu. Les ONG qui encouragent la coopération entre les populations sont trop dispersées géographiquement pour créer une véritable dynamique nationale voire régionale. Il n'empêche que leur rôle local est très important, puisque ces associations disposent de bureaux et reçoivent les familles des victimes, les aident dans leurs recherches des personnes disparues, et soutiennent leur cause auprès des élus. Pour les populations, la priorité, c'est la possibilité de faire son deuil des proches qui ont disparu : l'influence des associations ne les intéresse pas. Ce n'est qu'après avoir découvert la vérité qu'elles peuvent prendre le chemin de la réconciliation.

Si pour les citoyens, l'influence des initiatives locales de réconciliation n'intéresse pas, il n'en reste pas moins que l'absence d'une Commission “Vérité et Réconciliation” à l'échelle des Balkans occidentaux fait défaut. L'existence d'une telle Commission créerait une dynamique régionale de réconciliation. Elle aurait l'avantage d'impulser à l'échelle régionale les recherches des corps des victimes avec l'aide de l'ensemble des personnes impliquées, y compris celle des criminels, mais aussi de créer un seul Tribunal, comme celui de Nuremberg, pour juger en une seule fois l'ensemble des protagonistes. Au terme du travail de la Commission, le deuil serait fait, la justice serait rendue, et les populations repartiraient l'esprit clair de certitudes et non de doutes.

¹ Sourate XVII du Coran. Le documentaire de 52 minutes de Sabina Subašić soutenu par la Communauté Urbaine de Strasbourg portant sur la recherche des 27 731 disparus en Bosnie-Herzégovine est intitulé “La Terre a promis au ciel”.

2. Une marge de manœuvre limitée vis-à-vis des contributeurs internationaux

Dans les Balkans occidentaux, la réconciliation a été influencée depuis la cessation des hostilités par les contributeurs internationaux. En effet, la majeure partie du financement des initiatives de réconciliation créées dans la région provient de fonds internationaux. Les généreux donateurs sont les mêmes que ceux qui financent les ONG de promotion de la démocratisation qui ont joué un rôle fondamental dans les "révolutions colorées", comme la fondation Soros, USAID ou la National Endowment for Democracy. Le financement des contributeurs exogènes aux Balkans occidentaux n'est évidemment pas condamnable, bien au contraire. Seulement, la mise en mouvement de ces fonds implique une participation aux décisions des initiatives sociétales, ce qui, *in fine*, conduit à ce que ces initiatives relayent certaines valeurs importées.

L'ensemble des efforts consentis en faveur de la réconciliation dans les Balkans occidentaux mène à une "dé-balkanisation", entendue comme le processus visant à pacifier, démocratiser et réconcilier la région. Dans le processus en cours de réconciliation, la concrétisation du projet RECOM pourrait entraîner un effet de catalyseur permettant finalement l'engrenage nécessaire à la réflexion sur la réconciliation et la vision de l'avenir de la région. En effet, cette Commission présenterait l'avantage de n'inclure que les ressortissants de l'ex-Yougoslavie afin de se réconcilier ensemble, sans aucune intervention internationale. Ce serait une première depuis la fin de la Yougoslavie.

Conclusion

Vingt ans après le début du siège de Sarajevo, la réconciliation est sur la bonne voie dans les Balkans occidentaux. Stimulée par l'action conjointe de la communauté internationale et des populations locales, la conciliation entre les peuples est plausible sur le moyen terme. Si le processus de réconciliation est assez lent et chaotique depuis les années 1990, marqué par des avancées, des retours en arrière, et des accélérations quelques mois avant des échéances avec les institutions européennes, les Balkans occidentaux ont indiscutablement changé de cap. Malgré l'intervention importante d'acteurs exogènes, ce sont les populations locales elles-mêmes qui décident de leur avenir. Pour encore une majorité de "Balkano-occidentaux", leur futur s'inscrit dans l'intégration européenne.

Dans le long processus de réconciliation, l'Union européenne constitue le moteur. En encadrant la perspective d'adhésion par un suivi régulier des avancées des pays, Bruxelles guide progressivement les Balkans occidentaux vers l'Europe. Pour les Etats candidats, l'adhésion à l'Union européenne représente l'aboutissement d'un long parcours sinueux et semé d'obstacles parfois difficiles à surmonter. Depuis les années 1990, ils ont suivi un parcours relativement similaire : d'abord devenus membres de l'ONU et de l'OSCE, ils ont ensuite franchi les "antichambres" de l'Union européenne, c'est-à-dire le Conseil de l'Europe et l'OTAN. Avant de devenir membres de l'Union européenne, ils patientent dans la "salle d'attente" de l'OTAN et du Conseil de l'Europe pour finalement présenter leurs candidatures aux autorités bruxelloises.

Le processus d'intégration européenne est fortement teinté d'analyse développementaliste. Courant américain d'histoire politique des années 1960, cette analyse affirme l'existence d'un itinéraire unique de développement social et politique. Plus les Etats sont avancés dans l'itinéraire, et plus ils sont développés et se tournent vers la modernité. En appliquant cette théorie dans la perspective actuelle, les Balkans occidentaux seraient proches de rejoindre les pays les plus "développés" puisqu'ils ont acquis un statut de candidat ou de candidat potentiel à l'Union européenne, qui constituerait une sorte de club des Etats européens, modernes et développés.

Contrairement aux autres organisations internationales, l'adhésion à l'Union européenne a des conséquences sur les Etats membres. L'Union européenne bouleverse les habitudes nationales dans la pratique quotidienne des institutions. Lorsque l'ensemble des Balkans occidentaux auront intégré l'Union européenne (autour de 2020-2025 ?), les

Etats seront intégrés politiquement et économiquement dans le même ensemble pour la première fois depuis le processus de démembrement de la Yougoslavie. A ce moment-là, la réconciliation sera arrivée à son terme. Intégrer l'Union européenne signifie accepter d'abandonner certaines compétences étatiques, symboliques pour la réconciliation dans les Balkans, comme les compétences douanières ou encore la monnaie (s'ils décident d'adopter l'euro).

Si l'Union européenne est bien le catalyseur de la réconciliation dans les Balkans occidentaux, les autres acteurs issus de la communauté internationale qui sont intervenus dans la région depuis l'éclatement de la crise yougoslave ont également stimulé le processus de réconciliation. Leur action a constitué un préalable qui était nécessaire en créant les fondements d'une paix et d'une stabilité minimale. Il existe ainsi une complémentarité des actions issues de la communauté internationale, de l'Union européenne et des populations locales.

En lui-même, le processus de réconciliation est extrêmement difficile. Il s'agit d'un phénomène lié à la psychologie des populations, faisant appel à leur mémoire et à leurs sentiments irrationnels. La réconciliation n'est pas un phénomène palpable ni vraiment mesurable. Elle ne se décide pas. Il s'agit donc d'un processus de longue durée qui n'a pas vraiment d'aboutissement. Encore aujourd'hui, entre la France et l'Allemagne (plus de soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale), il existe des associations qui développent la coopération franco-allemande dans ce processus de réconciliation. Au fur et à mesure, la réconciliation se décline en partenariats, coopérations et échanges entre les Etats et les citoyens. Tant que les enfants dans les écoles primaires de Bosnie-Herzégovine seront séparés, aussi longtemps que les membres de communautés différentes ne pourront pas circuler librement dans les rues sans être dévisagés et sans connaître le sentiment de peur, la réconciliation ne sera pas aboutie.

Dans l'imaginaire collectif des uns et des autres toutefois, les préjugés demeurent. Ces ressentiments sont les choses les plus difficiles à faire disparaître. La réconciliation est un processus continu, sinueux, complexe et jamais vraiment achevé. A l'inverse, la perspective d'intégration européenne s'achève au moment de l'adhésion : c'est dans ce sens que l'on peut affirmer que l'intégration européenne constitue un tremplin idéal pour réconcilier les Balkans occidentaux.

Annexe I : Résolution du Parlement serbe sur Srebrenica

- Based on the Constitution of the Republic of Serbia which declares human life and dignity inviolable,
- Expressing adherence to the spirit and norms of the United Nations Universal Declaration of Human Rights, Pact of Civil and Political Rights, European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms, Additional Protocols to the Geneva Conventions relating to the Protection of Victims of International and Non-International Armed Conflicts, Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide and Statute of the International Criminal Court,
- Aimed at ensuring lasting peace and stability in the Western Balkans region, as well as further improvement of friendly relations among the states of the former Yugoslavia based on the respect for international law and territorial integrity and sovereignty of all member states of the United Nations, including Bosnia and Herzegovina,
- Striving to keep the memory of the victims of the brutal armed conflicts in the former Yugoslavia in the 1990s, in which all the nations suffered grave hardships, forever alive,
- In line with the ruling of the International Court of Justice, the United Nations supreme judicial body, delivered in the case brought by Bosnia in Herzegovina against Serbia and Montenegro on 26 February 2007,
- In view of the fact that under said ruling of the International Court of Justice Serbia is obliged to take effective steps to ensure full observance of its international obligations, including full cooperation with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia,

Under article 99 paragraph 1 item 7 of the Constitution of the Republic of Serbia and article 136 of the Rules of Procedure of the National Assembly of the Republic of Serbia (RS Official Gazette, no. 14/09 – revised text), the National Assembly of the Republic of Serbia, at the Third Sitting of the First Regular Session in 2010, held on 31 March 2010, passed the

DECLARATION OF THE NATIONAL ASSEMBLY OF THE REPUBLIC OF SERBIA CONDEMNING THE CRIME IN SREBRENICA

1. The National Assembly of the Republic of Serbia most severely condemns the crime committed against the Bosniak population in Srebrenica in July 1995 in the manner established by the ruling of the International Court of Justice, as well as all the social and political processes and incidents that led to the creation of awareness that the realization of personal national goals can be reached through the use of armed force and physical violence against members of other nations and religions, extending on the occasion condolences and apologies to the families of the victims that everything possible had not been done to prevent the tragedy.

2. The National Assembly of the Republic of Serbia provides full support to the work of the state authorities in charge of processing war criminals and successful completion of the cooperation with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia, in which the detection and arrest of Ratko Mladić for the purpose of standing trial before the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia is particularly significant.

3. The National Assembly of the Republic of Serbia calls upon all the former conflicting sides in Bosnia and Herzegovina, as well as in the other states of the former Yugoslavia, to continue the process of reconciliation and strengthening of the conditions for common life based on national equality and full observance of human and minority rights and freedoms so that the committed crimes would never be repeated.

4. The National Assembly of the Republic of Serbia expresses the expectation that the highest authorities of other states on the territory of the former Yugoslavia would also condemn the crimes committed against the members of the Serbian people in this manner, as well as extend condolences and apologies to the families of the Serbian victims.

Belgrade, 31 March 2010

NATIONAL ASSEMBLY OF THE REPUBLIC OF SERBIA

Speaker Prof. Dr Slavica Djukić-Dejanović

Annexe II: Financement de RECOM 2008-2011 (en euros)

Dont ->	Serbie	Croatie	BiH	Kosovo	Monténégro	Slovénie	ARYM	Total
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme	14 000	16 000	42 000	9 000	9 000	34 000	22 000	1 000 000
Ambassade des Pays-Bas	111 000	110 000	176 000	86 000	29 000	452	29 000	960 000
Divers ¹	12 000	5 000	25 000	0	21 000	0	0	136 000
Robert Bosch Stiftung	21 000	59 000	0	0	0	0	0	100 000
NED ²	20 000	1 000	11 000	0	1 000	0	0	73 000
Rockefeller Brothers ³	0	35 000	0	0	0	0	0	53 000
MAE Suisse	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
USIP	11 000	3 000	3 000	0	13 000	0	0	36 000
Balkan Trust for Democracy	4 000	8 000	0	0	4 000	0	0	33 000
OSI ⁴	0	0	0	0	0	0	0	11 000
OSCE ⁵	0	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Telekom Srbija	0	0	0	0	0	0	0	5 000
Total								3 045 000

Source: Site internet de l'Initiative

¹ Ambassade américaine, britannique, OAK et Fund for an Open Society

² National Endowment for Democracy

³ Fondation Rockefeller

⁴ Open Society Institute

⁵ Mission en Serbie

Annexe III : Résolution sur le Kosovo (GIMUN)



The Security Council,

Bearing in mind the purposes and principles of The Charter of the United Nations and the primary responsibility of the Security Council for the maintenance of international peace and security,

Recalling its resolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999), and 1244 (1999) and the authority of the Special Representative of the Secretary General (SRSG) derived from this Resolution, and the International Court of Justice advisory opinion on the declaration of independence of Kosovo,

Keeping in mind the ethnic diversity in Kosovo,

Recognizing the tensions between the different ethnic populations in Kosovo,

Reaffirming the equality of all people, irrespective of their ethnic origins, gender and religion,

Condemning all acts of violence against the (civilian) population in Kosovo by any parties,

Reaffirming the right of all refugees and displaced persons to return to their homes in safety,

Recalling the mandate of United Nations Mission in Kosovo (UNMIK) and European Union Rule of Law Mission in Kosovo (EULEX),

Having examined the recent reports of the Secretary-General on the United Nations Interim Administration Mission in Kosovo,

Calling upon ECOSOC to attend to the economic situation in Kosovo,

Declaring their readiness to undertake for activities with a view of promoting harmonious development of their trade, as well as of expanding and diversifying their mutual co-operation in the fields of joint interest, thus creating a framework and

supportive environment, based on equality, non-discrimination, and balance of rights and obligations,

Expressing its appreciation the World Bank Group's (WBG) Interim Strategy Note (ISN) for Kosovo in accelerating growth that is broad-based, employment-generating and sustainable and supporting social cohesion through transparent, inclusive institutions,

Further recalling the progress which has been achieved through EU-mediation regarding the agreement to jointly manage their border crossings,

Welcoming recent agreements between Serbia and Kosovo,

1. *Reaffirms* that the Security Council resolution 1244 has to be respected by International Missions;
2. *Decides* to prolong the mandate of the United Nations Mission in Kosovo (UNMIK) for a period of four years until September 30th 2016, maintaining the possibility of a new prolongation of this mandate;
3. *Calls for* the impartiality of the International Missions mandate and functions to protect all inhabitants;
4. *Requests* the establishment of a task force under UNMIK mandate according to resolution 1244, accountable to the UN Security Council, whose mandate consists in establishing a comprehensive action plan to encourage and foster cooperation between different ethnic groups, focusing on the city of Mitrovica in order to bring economic and cultural stability to the region by ethnic cohesion;
5. *Encourages* UNESCO to strengthen its efforts in the region;
6. *Urges* concerned international organizations to strengthen and focuses on:
 - 6a) Increasing the positive development of the security in the region by but not limited to the:
 - i. protection of all the inhabitants, irrespective of their ethnic origins, including those of non-majority communities and the refugees returning back to their homeland, particularly in troubled areas,
 - ii. protection of the freedom of movement for all the inhabitants,
 - iii. protection of national heritage particularly by increasing protection for religious monuments,
 - iv. strengthening the recruitment, training and promotion of local police applying an inclusive approach in collaboration,
 - 6b) Increasing the economic development of the region by but not limited to:

i. trade liberalisation in the region by formulating, implementing and assessing trade policies, to reduce protectionist measures affecting Kosovo, to include agricultural subsidies and non-tariff barriers to trade, and rectify any trade distorting measures already taken,

ii. Reinforcing the micro-credits system by providing experts in the region in order to collaborate with FINCA and AMIK Kosovo with the aim of identifying the context and the economic situation as far as market opportunities, management of local institutions and the focus on job opportunities for the youth in order to decrease the high unemployment rate are concerned,

iii. supporting the intervention of various financial institutions of the international community,

iv. strengthening the supervision of banks and economic institutions

v. promoting the exchange of knowledge between Serbia and Kosovo, and the international community, particularly in the sectors of technology, economy, energy and education;

6c) Increasing the social development of the region by but not limited to:

i. providing universal access to education for all the communities, irrespective of their ethnic origins, gender or religion;

ii. improving the education and guidance to the younger generations, including an increase of school construction in Kosovo;

iii. formulating youth-oriented policies and programs of action;

6d) Strengthening the rule of law by but not limited to:

i. increasing the respect of human rights through the Universal Declaration of Human Rights by improving local institutions of law, including the police forces;

ii. reinforcing and revising the jurisdictional institutions in the region;

iii. controlling more effectively the respect of the equality of treatment for all inhabitants, irrespective of their ethnic origins;

iv. strengthening the Strategic Action Plan against Corruption and the special prosecution and anti-corruption Task Force, focusing on the crack down on the weapon trafficking and organised crime;

7. *Invites* the UNMIK to further improve the fruitful collaboration with EULEX and other international organisations;

8. *Draws attention* to the unstable security situation in the northern part of Kosovo, especially in the border area with Serbia;

9. *Authorizes* the EULEX mission to increase personnel in the northern part of Kosovo to ensure the security of all parties;
10. *Encourages* the European Union to increase its efforts in the region and to contribute to a healthy economic environment by integrating both parties in its market
11. *Requests* that the Secretary-General to continue the report to the Council at regular intervals on the implementation of this resolution and the resolution 1244 (1999) including reports from the leaders of the international civil and security presences;
12. *Calls for* the pursuance of the negotiations between Serbia and Kosovo mediated by the EULEX;
13. *Decides* to remain actively seized in the matter.

Annexe IV: Correspondance avec M. László Varga.

Député serbe du parti de l'Alliance des Hongrois de Voïvodine. Questions-réponses par courrier électronique.

How are the current relations between the different peoples in Vojvodina? What is the situation for Hungarians in Vojvodina?

The relations are generally good, but the atmosphere of inter-ethnic intolerance is latently present. From time to time we are witnessing interethnic incidents. The legal framework of the protection of ethnic minorities is in place, but in the implementation there are numerous weaknesses.

In the Republic of Serbia's Parliament, is there any talk about reconciliation and regional cooperation?

The issues of reconciliation and regional cooperation are on the agenda, but their presence in the political life is not the result of a sincere need, it is more a consequence of a pressure from the EU.

In order to get into the European Union, Serbia still faces the problem of Kosovo. Do you think the official position will evolve soon?

It has to evolve. The current political direction would make impossible Serbia to reach the full-fledged membership in the EU.

As you are working in the Foreign Affairs Committee, could you tell me the main initiatives and projects at the regional level, especially with Croatia, Bosnia and Herzegovina, Kosovo, Montenegro and Albania?

I am working in the European Integrations Committee. The main initiative, concerning my committee is the COSAP. The COSAP is the regular meeting of the European integrations committees of the countries mentioned in your question, except Kosovo. This form of cooperation is very similar to COSAC that includes the EU member countries European affairs committees.

It seems that the regional issues are disappearing thanks to the perspective of the integration into the EU. Do you think that it is because the governments do not have the choice, or because they really want to solve the problems?

It would be unfair to say that there were no sincere steps towards the reconciliation. But, the overall problem is that in many cases populism prevails the need to ease the tensions. Especially in election campaigns, the politicians are very keen to misuse the emotions of the electorate.

The situation of Vojvodina is interesting. Among the former autonomous provinces and different parts from Yugoslavia, Vojvodina is the only one that never tried to secede from Serbia and declare its independence. That is interesting, chiefly because it is populated with many different communities.

In Vojvodina the two third of the population are Serbs. Therefore, it would be very strange to expect from them to have a will to secede from the other parts of Serbia. Besides this, there is no movement among the minorities that would have the goal to declare independence. The common goal of the large part of the inhabitants of Vojvodina is to rebuild its autonomy.

Annexe V: Correspondance avec M. Konstantin Arsenović. Député serbe du Parti des retraités unis de Serbie.

How are the current relations between the different ethnic groups in Serbia?

Relations between ethnic groups in Serbia (except of Kosovo and Metohija) can be considered as good. Legal regulations provide for the protection of all citizens' interests in a unique way as regards the rights and responsibilities. Rare individual incidents were most frequently fuelled by different extremist organizations operating at home and abroad and pursuing their own political goals.

What is the position of the Party of United Pensioners of Serbia on Kosovo and its declaration of independence in 2008?

PUPS does not support breakaway of Kosovo and Metohija from Serbia, and Serbia considers Kosovo and Metohija as its own integral part. We regard Kosovo independence declaration as an invalid act directed against the sovereignty of the state of Serbia which is in violation of all the valid documents recognized and adopted by the United Nations.

Could you tell me what is currently discussed inside the Inter-Ethnic Committee?

The Committee on interethnic relations has no issues tabled for debate at the moment. This parliamentary committee belongs to those committees which do not meet often, so that only three sittings were held in the course of the instant year. In the last sitting held in October the committee considered the Progress Report of Ministry of human and minority rights, state administration and local self-administration, relating to the field of protection of rights of national minorities in 2011. On that occasion, we had a discussion with the minister while deliberating on certain issues concerning the operation of some national minorities' councils, exercising the right to official use of mother tongue and script, stimulative measures for enrollment of the Roma minority members into secondary schools and universities. Within this Committee, there is a more intense work going on mostly in the Sub-committee on improvement of the Roma situation, on which I am not a member, which deals with the issues regarding the improvement of the situation and living conditions of this national minority.

What do you think about reconciliation in the Balkans? Do you feel there is some improvement in the relations between the ethnic groups?

Reconciliation in the Balkans is necessary and inevitable for the wellbeing of all people, but it must be achieved by respecting the interests of all nations. Reconciliation will be aggravated in case the international community keeps on insisting on the promotion of the rights of one nation at the expense of the other.

You are working in the Committee for Kosovo. How are the current relations you have with Kosovo? Recently, there were some riots at the northern border of Kosovo, how do you think the situation will evolve?

I have neither personal nor official links with Kosovo and Metohija. My activities just come down to following the developments, since I am a substitute member on the Committee on Kosovo and Metohija, and since I attend the sittings of this committee if required.

The problems encountered and developing in the north of Kosovo and Metohija are just the part of broader problems. Since the adoption of UNSC Resolution 1244 and since the arrival of international forces, the Serbs in Kosovo and Metohija have lost all their rights. They are subject to maltreatment, degradation and their lives are constantly endangered. In case of the Serbs in Kosovo and Metohija, the international community has not fulfilled a single commitment established by the above mentioned Resolution. The north Kosovo problems orchestrated by the so-called authorities in Pristina are assisted and fully supported by some major powers, and especially by the USA and Germany. The Serbs living in north Kosovo are trying to maintain their existential rights and the right to survival within the state of Serbia.

Further developments will largely depend on the international community. If the rights of the Serbs become recognized, not only in the north, but on the whole territory of Kosovo and Metohija, it would be possible to solve the situation quickly.

What is your feeling about the ICTY? Do you think it leads to reconciliation?

I have a negative opinion about the Hague Tribunal, mainly because it is turned into a political and not a legal institution. Since its inception to this day, it did not have the same approach to the victims of the civil war initiated and supported from outside the former Yugoslavia. The Serbs have been in advance declared war criminals by means of various orchestrated situations and by huge propaganda. The Hague Tribunal is not conducive to reconciliation, but on the contrary, it makes records of enormous injustice, which could be abused at a certain historic moment. If we additionally mention that other states, excluding Serbia, avoid prosecution of war crimes perpetrators originating from their territory, the problem grows bigger.

As regards the reconciliation issue, I rather believe that the time factor will do more to achieve reconciliation, providing that economic progress is made, which would establish economic links between the nations on the territory of the former Yugoslavia and put them on the track of mutual cooperation.

Regarding the question whether the real perpetrators are sentenced, it is clear to anyone who followed the developments and wants to be the least bit objective that this is not true. Is it possible that only the presidents and the high rank political and military officials from Serbia, Republic of Srpska and the Republic of Srpska Krajina are the sole guilty parties for crimes and that, for

instance, Tudjman and Izetbegović are innocent? It is especially the case having in mind that Serbia did not provoke the conflict in any particular case, but it insisted on preservation of Yugoslavia. It applies to Kosovo and Metohija as well, where the crisis was stirred by Albanian terrorists recruited, trained and armed by Germany, the USA and Albania.

Is it possible that no one was prosecuted for crimes committed in Bratunac, Tuzla, Dobrovoljačka Street in Sarajevo, in West Slavonia and Republic of Srpska Krajina, where 750,000 Serbs were expelled?

According to you, what should be done to fix the situation? Recognize the Serbian genocide? Re-negotiate the frontiers of Bosnia and Herzegovina?

In order to make substantial improvements of the situation on the territory of former Yugoslavia, it is necessary to have the two conditions fulfilled:

- 1) to improve the economic situation considerably and provide the basic prerequisite for better life;
- 2) to make sure the truth on the past developments on the territory of former Yugoslavia be brought out in the open and reveal in such a way that all the actors involved and who contributed to the bloody events take the toll.

I would like to remind you that the peoples of Yugoslavia are the guiltiest for these events, because they allowed inciting, advising and financial support to the extreme actors within each ethnic group which escalated into nationalism, the most vulnerable bond in society which consequently broke. To hold only one nation guilty for the events is a foolish thing to do.

Why do I insist on truth? I insist on truth because only the issue desired to be heard was initially presented in the media by those with whom the greatest blame lies for the break-up of Yugoslavia, and these are the USA and Germany. I will mention just a couple of events.

It all started with the killing of approximately 50 soldiers in Slovenia, by an attack on the wedding party in Sarajevo when two Serbs were killed, barracks blockade, orchestrated events at the Markale market and in the Vase Miskin Street in Sarajevo, by infiltration of 20,000 terrorists in Kosovo and Metohija, and it ended by the operation "Storm" undertaken by the Croatian army, with Bratunac and Srebrenica and by the bombardment of Serbia following the orchestrated "Račak case" under the auspices of William Walker.

You put the question of conceding guilt for Serbian genocide, but you don't ask whether there was genocide against Serbs. Therefore, instead of providing an answer, I would like to ask you what is the term used for a situation when somebody killed 700,000 Serbs in concentration camp in Jasenovac during the World War II, when 2,500 Serbs were killed in Bratunac during the war in Bosnia 1992-93, when a retreating military convoy was massacred in Tuzla and in Sarajevo (Dobrovoljačka Street), when, following the arrival of peacekeeping forces in Kosovo and Metohija after 1999, more Serbs were killed than during

NATO bombardment? What is the term used for events when 700,000 Serbs were expelled from Croatia between 1991 and 1995 and when over 200,000 Serbs and non-Albanians were expelled from Kosovo and Metohija after 1999? What comment can be made on the agreement between Clinton and Izetbegović to orchestrate Srebrenica massacre and to increase threefold the number of Srebrenica victims, so that the names of still alive Bosniacs appeared on the victims' lists? I feel sorry for all innocent victims, but I cannot accept the opinion created in the international public that only Serbs are bad guys, while Osama Bin Laden was in Bosnia himself, and Mujahedeen fought on the Bosniacs and Albanians side. The USA and other Western powers persecute the same Mujahedeen on the account of terrorism wherever they can.

The borders between Bosnia and Herzegovina must remain the same as determined by Dayton Accords and the functioning of the state administration must be ensured in the way stipulated by the mentioned agreement. Each disregard of Dayton Accords would certainly lead to deterioration of the situation in the region.

What do you think about the perspective of the integration of Serbia into the European Union? Do you think it will lead to pacification and talks?

I support Serbian integration into the European Union. The Serbs must cooperate with all countries, but they must be aware that they can only themselves, by their own efforts, overcome the crisis. The EU accession would certainly contribute to pacifying the situation in the region.

Annexe VI: Correspondance avec Mme Louise L. Lambrichs. Essayiste française et spécialiste des guerres de l'ex-Yougoslavie.

Je suis allée à Zagreb pour entendre ce que disent les représentants de RECOM. Je sais que cette initiative est soutenue par Bruxelles. Mais c'est, à mon sens, une naïveté de plus, et les associations qui reconnaissent les faits, que ce soit en Croatie, en Bosnie ou en Serbie, n'y souscrivent pas. Cela soulève donc une question majeure. Pour avoir rencontré ceux qui la soutiennent, et pour les avoir entendus, je peux vous dire que RECOM est une initiative fondée sur les bons sentiments, la compassion, l'empathie, etc., et qui ne permet pas du tout de penser ce qui s'est passé mais contribue au contraire à refouler les faits, comme le font toujours les gouvernements, en particulier ceux qui sont héritiers d'une tradition communiste récente et qui n'ont pas l'expérience d'une tradition critique un peu vive et rigoureuse. Je ne sais pas si vous avez lu les statuts de RECOM, mais cela mérite une analyse un peu précise, et aussi lucide que possible, en rapport au contexte concerné.

Je crois qu'il faut bien comprendre une chose : c'est que Milosevic, en Bosnie, a gagné la guerre. Et il a aussi gagné au TPIY, puisque l'agression de Belgrade contre la Croatie et la Bosnie n'a pas été reconnue par la justice internationale, et puisque la CIJ a aussi débouté la Bosnie de sa plainte. Nous sommes donc confrontés à un déni de justice, sur un terrain où une politique ayant toutes les caractéristiques du génocide a été mise en œuvre. Ce que je vous dis là n'est pas accepté par tous, tant s'en faut. Les Européens, à cet égard, sont encore dans le déni. Mais ce n'est pas, à mon sens, en restant dans le déni des faits qu'ils favoriseront la réconciliation.

Quand vous aurez lu ces travaux, je pourrai vous exposer mes idées sur la réconciliation que j'appelle, comme tout le monde, de mes vœux. Mais à mon sens, il n'y a pas trente-six chemins pour y parvenir. Et je crains qu'une fois de plus, l'Europe ne se berce d'illusions.

[...]

Il faut comprendre le point de vue des populations. Aussi bien en Croatie qu'en Bosnie, elles attendaient que la Justice internationale reconnaisse l'agression, dont nous avons été les témoins. Or la justice internationale ne l'a pas fait. Le résultat, sur le terrain, est que Milosevic a gagné la guerre, ce qui est inacceptable pour les populations agressées. La façon dont la Bosnie a été "pensée" (ou plutôt non pensée) par la "communauté internationale" (qui a entériné les conquêtes par le traité de Dayton) est impraticable, vu que la Republika Srpska est considérée par les Bosniens comme une entité illégitime, conquise au prix du génocide (il faut revenir sur le concept de génocide, la façon dont ce mot a été banalisé, y compris par le TPIY).

Dès 1996, nous sommes allés (avec mon mari) à Sarajevo expliquer à l'ambassadeur de France que Dayton était impraticable. Mais les diplomates n'ont

pas voulu l'entendre. Quant aux Américains et aux Allemands, je ne crois pas qu'ils disposent des textes sur l'idéologie qui ont été traduits seulement en français. Sans compter la question du négationnisme, que j'ai mise en évidence dans mes ouvrages.

La question de l'ingérence est entièrement posée, mais surtout, la façon dont l'ONU s'est ingérée dans cette affaire, puisque l'embargo sur les armes décidé en 1991 a, de fait, favorisé Milosevic. L'Europe a voulu sauver sa propre paix, à l'époque, craignant que la guerre s'étende. Et maintenant, elle ne veut pas reconnaître ses responsabilités, ce qui engendre toutes sortes de difficultés locales dans la pensée même de ce qui s'est passé et pourquoi.

La différence entre ma lecture et celle de la plupart des chercheurs est que j'ai pris en compte l'action internationale pendant la guerre, alors que les chercheurs ne regardent cette guerre que comme une affaire locale (ce qui est faux, puisque l'ONU a été présente sur le terrain dès 1991, et a fortement influencé le déroulement de la guerre).

Il faut aussi se débarrasser de la lecture "communautaire" ou "ethnique" - qui est la vision dominante, mais qui est fautive aussi : des Serbes et des Bosniaques se sont battus aux côtés des Croates à Vukovar. Il suffit d'aller au cimetière pour le constater. La façon dont l'Europe a vu, ou plutôt n'a pas vu ce conflit, est pour une bonne partie responsable des difficultés actuelles. Notez que le conseiller actuel de Barroso, d'après ce qui m'a été rapporté, est un nationaliste serbe, un "tchetnik". Cette diaspora est si influente qu'il est vraiment difficile de se faire entendre et de faire des propositions raisonnables, qui pourraient mener à une forme de réconciliation.

Je ne suis pas surpris que RECOM s'essouffle. L'initiative, compassionnelle, est tout à fait insuffisante pour permettre une réconciliation. Cela fait des années que je tente de faire passer d'autres propositions, mais je n'ai malheureusement aucun pouvoir et aucune audience... Ce qui ne m'empêche pas de poursuivre, espérant qu'un jour ou l'autre, une porte s'ouvre.

Si la situation est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est que les choix occidentaux n'ont cessé d'être les plus mauvais, et parce que le TPIY a refusé de reconnaître l'agression de Belgrade contre la Croatie et la Bosnie sous des prétextes divers et variés. Le résultat est que Belgrade traîne aujourd'hui des anciens combattants de Croatie et de Bosnie devant les tribunaux, et ça n'aura pas de fin, pas tant qu'un jugement clair ne sera pas porté sur cette agression.

Dayton est non viable. Nous l'avons dit à l'ambassadeur de France à Sarajevo en 1996, mais la doctrine était à l'époque qu'il fallait des "ambiguïtés constructives". Elles ne sont pas constructives mais destructrices. Un responsable anglais avec qui j'en ai parlé, quand je lui ai dit qu'il fallait modifier Dayton, m'a répondu : "Il n'en est pas question". Donc, vous avez raison : la politique là-bas est faite par nous, par les Anglais, les Français, les Américains, les Russes, les Allemands, les Autrichiens. La non-ingérence est une illusion. Nous sommes interdépendants, et là-bas, c'est déjà l'Europe. Ce qui change tout. La guerre a été

une sorte de guerre mondiale dans un périmètre restreint. Et les responsabilités de l'ONU sont immenses. Mais les pays qui sont intervenus (sauf la Hollande, pointée du doigt à cause de Srebrenica) ne veulent plus rien en dire puisque génocide il y a eu.

Dayton n'est pas une paix, c'est une trêve inique et tragique pour les populations locales. Remettre Dayton en question supposerait que les Américains et les Français se mettent d'accord, avec les Allemands et les Anglais, pour soulever localement la question du négationnisme, de la reconnaissance de l'agression, et du génocide. Mais ils ne veulent pas le faire, sans doute parce qu'ils n'ont pas les idées très claires et toutes sortes d'autres dossiers, qu'ils jugent plus urgent, à traiter. Quant au Kosovo, si nous avions mieux traité la question (en reconnaissant l'agression), nous aurions pu laisser cette province à la Serbie, tout en reconnaissant la politique atroce dont les Albanais ont été victimes. Et nous ne serions pas en train d'enlever à la Serbie ce qu'elle considère comme son "berceau historique". Ce qui risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour l'avenir.

Le problème est la façon dont pensent les Européens : ils ont mis en balance Bosnie et Kosovo. Leur politique consiste à sacrifier la Bosnie, à ghettoïser les Bosniaques musulmans avec les quelques Croates qui restent (après avoir contribué à semer entre eux la zizanie), et à pousser à la reconnaissance du Kosovo alors que s'ils avaient accepté de reconnaître l'agression de Belgrade, nous n'en serions pas là. Beaucoup d'Européens pensent de cette façon : les pauvres Serbes, on va déjà leur prendre le Kosovo, il ne faut tout de même pas leur enlever aussi la Republika Srpska. Alors qu'il aurait été beaucoup plus logique, vu les responsabilités avérées, de reconnaître l'agression, de leur laisser le Kosovo, et de refuser de légitimer la RS.

La Bosnie est dans une situation impossible : la Republika Srpska est en effet une entité conquise au prix d'une politique génocidaire ; c'est un territoire qui, historiquement, n'a jamais été serbe ; c'est une sorte de victoire d'une "petite grande Serbie", entérinée par la communauté internationale. Comment voulez-vous que les Bosniaques et les Croates l'acceptent ? Les populations de la Fédération souhaitent la réunification. Les populations de la RS (90 % de Serbes là où, avant la guerre, ils étaient, je crois, environ 30%) ne le veulent pas mais souhaitent se rattacher à la Serbie. Et l'Europe, puisqu'elle ne remet pas Dayton en cause, de fait les soutient.

Vu notre ingérence, l'issue pacifique dépend aussi de nous. Raisonnablement, cela devrait passer par les Croates, les Bosniaques et les Serbes qui reconnaissent les faits, et le caractère génocidaire de cette guerre. Pour le moment, c'est le TPIY et la communauté européenne qui, malgré les apparences, empêchent cette reconnaissance des faits.

Je ne suis pas allée à la conférence donnée sur la situation économique de la Serbie, parce que l'économie est actuellement un masque relativement aux questions que nous soulevons. La Serbie reçoit depuis des années des milliards de l'Europe et des Etats-Unis. Elle fait, en sous-main, l'union économique avec la Republika Srpska (du point de vue des télécommunications, en particulier). Bref,

elle poursuit ses objectifs et nos politiques l'acceptent. Dans nos démocraties qui prêchent la tolérance, les politiques semblent ignorer qu'il existe aussi des actes inacceptables. Ce ne sont pas simplement des différends : ce sont des questions radicales, fondamentales. Les hommes ne pardonneront jamais. Les serremments de main politiques et diplomatiques ne serviront à rien tant que les faits ne seront clairement nommés et reconnus. Tant que la communauté internationale ne reconnaîtra pas la responsabilité de la Serbie, tant que les tribunaux pénaux, et européens, ne reconnaîtront pas ce qui s'est passé, ils se battront. Peut-on espérer qu'ils aient gain de cause ? Apparemment, les instances pénales internationales sont fort bien circonvenues par les lobbies nationalistes serbes, très actifs. La Bosnie a été déboutée de sa plainte par la CIJ. Vu ce qui s'est passé, c'est aberrant, mais c'est ainsi.

Dans ces conditions, le risque majeur est de voir progressivement se radicaliser les positions de certains musulmans de Bosnie, par l'intermédiaire des associations caritatives islamistes qui se sont installées dans la région à la faveur de la guerre, et qui se chargeront de prendre en main les jeunes gens dont les familles ont été décimées. Ces jeunes gens (j'en ai rencontré certains à la Marche commémorative de Srebrenica en 2005 et 2006) sont en train de reprendre le discours de l'agresseur et vous expliquent aujourd'hui qu'être Musulman, c'est "biologique" alors qu'être chrétien ne s'obtient que le baptême. Je vous conseille d'ailleurs, si vous en avez la possibilité, de faire cette marche qui a lieu tous les ans depuis 2005. Cela pourrait donner corps à votre recherche et compléter votre culture livresque par une expérience humaine très intéressante. Vous constaterez de cette façon que le Mémorial des Musulmans de Bosnie se trouve en territoire devenu serbe, et vous verrez à la fois leur désir de paix, mais aussi à quel point ils sont aujourd'hui héroïques de ne pas tenir des discours plus violents. Il n'empêche que ce sont les Bosniaques qui ne sont pas "Bochniaks" qui ont peur aujourd'hui : ils disent en effet que l'islam s'est transformé depuis la guerre, et ils se voient eux-mêmes comme les prochaines victimes de fractions plus radicales.

Index des documents :

Films :

Au pays du sang et du miel, réalisé par Angelina Jolie (2012)

Premières neiges, réalisé par Aida Begić (2008)

War Land, réalisé par Kristijan Milić (2007)

Sarajevo, mon amour, réalisé par Jasmila Zbanić (2006)

La terre a promis au ciel, réalisé par Sabina Subašić (Dora productions, 2003)

No man's land, réalisé par Danis Tanović (2001)

Underground, réalisé par Emir Kusturica (1995)

Vidéos:

http://videos.arte.tv/fr/videos/bosnie_herzegovine_elections_-3458016.html

<http://www.arte.tv/fr/3964696,CmC=3964698.html>

http://videos.arte.tv/fr/videos/bosnie_des_ponts_sur_la_drina-3452624.html

http://www.dailymotion.com/video/x3ommx_jean-arnault-derens-sur-le-kosovo_news

<http://blip.tv/fhp/fond-za-humanitarno-pravo-1992-2006-1495526>

<http://www.ina.fr/histoire-et-conflits/autres-conflits/video/CAB99013628/eclatement-yougoslavie.fr.html>

Sources :

Documents des institutions internationales :

- 40^{ème} rapport (15 novembre 2011) du Haut-représentant sur la mise en œuvre de l'Accord de Dayton pour le Secrétaire général des Nations unies, http://www.ohr.int/other-doc/hr-reports/default.asp?content_id=46579

Résolutions des Nations Unies :

- Résolution 808 du Conseil de sécurité du 22 février 1993 concernant la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- Résolution 1244 du Conseil de sécurité du 10 juin 1999 sur le Kosovo

Documents de l'Union européenne :

- Communication de la Commission européenne du 27 janvier 2006 : Les Balkans occidentaux sur la voie de l'UE : renforcer la stabilité et la prospérité
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, 5 mars 2008 : Balkans occidentaux : renforcer la perspective européenne, COM(2008) 127
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, 9 novembre 2010 : Stratégie d'élargissement et principaux défis 2010-2011, COM(2010) 660
- Regional cooperation in Western Balkans: A policy priority for the European Union, Commission européenne, 2005
- Stratégie d'élargissement et rapports de suivi 2011, http://ec.europa.eu/enlargement/press_corner/key-documents/reports_oct_2011_fr.htm

Documents officiels de la République de Serbie :

- Résolution du 31 mars 2010 du Parlement serbe sur Srebrenica

Documents annexes :

- Ministère de la Défense et des Forces armées de Bosnie-Herzégovine, Brochure, avril 2011
- Rapport de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, "L'UE et les Balkans occidentaux", 16 juin 2010, document A/2066

Rapports de commission :

- Rapport du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe du 22 septembre 2011 sur la Serbie
- Rapport de la commission des affaires juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : "La protection des

- témoins : pierre angulaire de la justice et de la réconciliation dans les Balkans", 12 janvier 2011, doc. 12440 rev
- Rapport de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : "La situation politique dans les Balkans", 5 octobre 2011, doc.12747
 - Rapport de la Commission européenne du 12 octobre 2011, sur la Serbie, COM 2011 668, Opinion de la Commission sur la demande de la Serbie d'entrer dans l'Union européenne
 - Rapport de la Commission européenne du 12 octobre 2011 sur la Croatie

Rapports de l'Assemblée Nationale :

- Rapport d'information sur le processus d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, n°3159, 2011
- Rapport d'information sur le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, n° 3644, du 20 février 2002

Rapports du Sénat :

- Rapport d'information sur les relations de l'Albanie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine avec l'Union européenne, n°287, 4 avril 2006
- Rapport d'information sur la situation de la Bosnie-Herzégovine, n°367, 3 juin 2005
- Rapport d'information sur l'adhésion de la Croatie avec l'Union européenne, n°610, 14 juin 2011

Sites Internet :

Sites des institutions étatiques :

- Assemblée nationale de Serbie : <http://www.parlament.rs/national-assembly.467.html>
- Parlement de Croatie : <http://www.sabor.hr/Default.aspx>
- Assemblée du Kosovo : <http://www.assembly-kosova.org/?cid=2,1>
- Parlement de Bosnie-Herzégovine : <http://www.parlament.ba>

Sites des journaux régionaux :

- Hebdomadaire serbe Vreme : <http://www.vreme.com>
- Journal serbe Danas : <http://www.danas.rs/danasrs/naslovna.1.html>
- Agence de presse serbe Tanjug : <http://www.tanjug.rs>
- Radiotélévision serbe PTC : <http://www.rts.rs>
- Radiotélévision indépendante de Serbie : <http://www.b92.net>
- Journal quotidien croate Vjesnik : <http://www.vjesnik.hr>
- Journal quotidien croate Jutarnji List : <http://www.jutarnji.hr>
- Radiotélévision croate HRT : <http://www.hrt.hr/index.php?id=vijesti>
- Journal croate Večernji List : <http://www.vecernji.hr>
- Site d'information de Bosnie-Herzégovine Sarajevo-x : <http://www.klix.ba>

Sites des initiatives régionales de coopération :

- Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est : <http://www.stabilitypact.org>
- Conseil de coopération régionale : <http://www.rcc.int>
- Initiative Igman : <http://www.igman-initiative.org>
- RECOM : <http://www.zarekom.org/The-Coalition-for-RECOM.en.html>
- Initiative centre-européenne: <http://www.ceinet.org>
- Initiative adriatique-ionienne : <http://www.aai-ps.org>
- Humanitarian Law Center: <http://www.hlc-rdc.org>

Sites spécialisés :

- Institute for Security Studies: <http://www.iss.europa.eu/home>
- Courrier des Balkans : <http://balkans.courriers.info>
- Radio Serbie Internationale : <http://glassrbije.org/F>
- IRIS: <http://www.iris-france.org>
- Balkan Insight : <http://www.balkaninsight.com/en/page/all-balkans-home>
- The Balkans Project: <http://balkansproject.ips-dc.org/?p=169>
- The Citizens' Pact for SEE: <http://www.citizenspact.org/new>
- The German Marshall Foundation of the US: <http://www.gmfus.org>
- Le Bureau du Haut-représentant : <http://www.ohr.int>

Sites Internet liés à l'Union européenne:

- Nouvelle Europe : <http://www.nouvelle-europe.eu/geographie/balkans>
- DG Elargissement de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/enlargement/index_fr.htm
- "Southeast Europe: People and Culture": <http://www.southeast-europe.eu/eu-enlargement.html>
- EU Observer : <http://euobserver.com>

Autres sites consacrés à la région :

- <http://www.plbih.info/cms/Armija-R-BiH.9.0.html> (Ligue patriote de Bosnie-Herzégovine, groupe paramilitaire)
- Photographes de Ron Haviv : <http://photoarts.com/haviv/bloodandhoney>

Bibliographie :

Ouvrages généraux :

DERENS, Jean-Arnault, *Balkans : La crise*, Gallimard, 2000

GARDE, Paul, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Fayard, 2000

LUTHARD, Catherine, *Géopolitique de la Serbie et du Monténégro*, Editions Complexe, 2009

SIVIGNON, Michel, *Les Balkans : géopolitique de la violence*, Belin, 2009

Ouvrages spécialisés:

BARTLETT, William, *Croatia: between Europe and the Balkans*, Routledge, 2003

ERICSON, Maria, *Reconciliation and the Search for a Shared Moral Landscape. An exploration based upon a study of Northern Ireland and South Africa*, Peter Lang, 2001

GJIDARA Marc, GRMEK Mirko, SIMAC Neven, *Le nettoyage ethnique. Documents historiques sur une idéologie serbe*, Fayard, 1993

JEANGENE VILMER, Jean-Baptiste, *Pas de paix sans justice ? Le dilemme de la paix et de la justice en sortie de conflit armé*, Paris, Presses de Sciences Po, "Références", 2011

PAVKOVIĆ, Aleksandar, *The Fragmentation of Yugoslavia. Nationalism and war in the Balkans*, Palgrave Macmillan, 2000, 257p.

SALAZAR, Philippe, *Afrique du Sud. La révolution fraternelle*, Hermann, 1998

VUKPALAJ, Anton, *Ex-Yougoslavie, de la guerre à la justice*, Michel Houdiard Editeur, 2010

Articles de périodiques:

"Le Parlement serbe condamne le massacre de Srebrenica", Libération, 31 mars 2010

"Stefan Füle a salué la rencontre, Tadić-Josipović", Radio Srbija, 5 novembre 2010

"RECOM Initiative Wins Support of Croatian and Serbian Presidents", 9 septembre 2010

"Stefan Füle a salué la rencontre, Tadić-Josipović", Radio Srbija, 5 novembre 2010

Füle, Stefan, "Elargissement de l'UE : oui à la Serbie !", Le Figaro, 20 octobre 2011

"Kosovo, intégration européenne, élections 2012 : où va la Serbie ?", Osservatorio Balcani e Caucaso, 24 octobre 2011

“EU bez konsenzusa o Srbiji”, Danas, 1er décembre 2011

“Le Monténégro en 2012 : après Ben Ali et Moubarak, un dernier tour de piste pour Milo Đukanović ?”, Monitor Online, 2 décembre 2011

“L'Europe s'ouvre à la Croatie mais hésite sur la Serbie”, Le Monde, 5 décembre 2011

“La Serbie sera fixée sur sa candidature à l'UE en février”, Le Monde, 9 décembre 2011

« Au pays du sang et du miel », le film d'Angelina Jolie raconté par Rémi Ourdan, 21 février 2012

Articles de revues :

Altmann, Franz-Lothar, et Bonnefond, Isabelle, “Les Balkans occidentaux et l'Union”, Politique étrangère, 2004/4, pp. 795-805

Batt, Judy, “The Western Balkans: moving on”, Chaillot Papers, Institute for Security Studies, octobre 2004, n°70

Bieber, Florian, Ragaru, Nadège, “La communautarisation du politique en Bosnie-Herzégovine”, Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol.38, 2007, n°4, pp.67-82

Bougarel, Xavier, “Dayton, dix ans après : le leurre des bilans?”, Critique internationale, Presses de Sciences Po, 2005/4, n°29, pp.9-24

Cassonnet, Florentin, “ Extrême droite : « l'Internationale ultranationaliste, ça ne passe pas en Croatie »”, Courrier des Balkans, 13 avril 2012

Coussot, Romuald, “Bosnie-Herzégovine: L'ethno-nationalisme en guise de citoyenneté”, Regard sur l'Est, 15 décembre 2011

Cristescu, Juliette, “Coopération en Europe du Sud-Est. De nouveaux espaces transnationaux”, Le Courrier des pays de l'Est, 2003/9, n°1039, pp.17-30

Crnobrnja Mihailo, “La Serbie et l'Union européenne. Perspectives vue de l'année 2010”, International Relations Quarterly, vol.1, n°2, été 2010

Dérens, Jean-Arnault, “La Bosnie-Herzégovine étouffe dans le carcan de Dayton”, Le Monde Diplomatique, septembre 2008

Frka-Petešić, Zvonimir, “Elargissement. L'Union dit « oui » à la Croatie”, Confrontations Europe, Octobre-Décembre 2011, n°96, pp. 43-44

Gaspard, Michel, "Les élargissements de l'Union dans les Balkans", Politique étrangère, I.F.R.I, 2007/2, pp.427-440

Geslin, Laurent, "Dix ans après Dayton : la Bosnie-Herzégovine à l'heure du bilan", Confluence Méditerranée, 2006/1, n°56, pp.173-182

Heimerl, Daniela, "UE-Balkans occidentaux. Après le sommet de Thessalonique de juin 2003", Le Courrier des pays de l'Est, 2003/9, n°1039, pp.31-39

Kadare, Ismail; Simic, Predrag; Frckoski, Ljubomir; Hysa, Ylber, "The Southern Balkans: Perspectives from the Region", Chaillot Papers, Institute for Security Studies, Avril 2011, n° 46

Katana, Gordana, "Bosnie : les partis serbes déclarent la guerre au Haut Représentant international, Oslobodenje, 22 octobre 2007

Lamotte, Olivier, "Une zone de libre échange en Europe du Sud-Est. Pertinence et viabilité", Le Courrier des pays de l'Est, 2003/9, n°1039, pp.4-16

Lévy, Luc, "Unfinished reconciliation in the Balkans", Mondes, les cahiers du Quai d'Orsay, n°7, 2011, pp. 152-160.

Loué-Feichter, Eléonore, "Bosnie : Zeljko Komšić, membre croate de la Présidence, démissionne du SDP", Le Courrier des Balkans, 20 mars 2012

Rupnik, Jacques, "L'héritage partagé du nationalisme serbe. Le pouvoir, l'opposition et la société à l'épreuve de la guerre", Critique internationale, n°4, été 1999, pp.14-21

Rupnik, Jacques, "L'avenir des protectorats internationaux dans les Balkans", Critique internationale, Presses de Sciences Po, 2002/3, n°16, pp.85-92

Sémelin, Jacques, "Qu'est-ce qu'un crime de masse ? Le cas de l'ex-Yougoslavie", Critique internationale, n°6, hiver 2000

Toè, Rodolfo, " Bosnie : le Haut représentant va-t-il interdire le référendum ?", Le Courrier des Balkans, 6 mai 2011

Toè, Rodolfo, " Crise politique : la victoire de Kukuriku en Croatie, un bon signe pour la Bosnie ?", Le Courrier des Balkans, 8 décembre 2011

Toè, Rodolfo, "Bosnie-Herzégovine: la fin annoncée du district de Brčko ?", Le Courrier des Balkans, 15 décembre 2011

Toè, Rodolfo, "Bosnie-Herzégovine : un nouveau gouvernement, pour quoi faire ?", Le Courrier des Balkans, 3 janvier 2012

Uvalic, Milica, "Regional cooperation in southeastern Europe", Southeast Europe and Black Sea Studies, Volume 1, n°1, été 2000

Articles scientifiques :

Chaveneau, Emmanuelle, Cattaruzza, Amaël, "Ni voisins, ni membres. La «périphérisation» des Balkans occidentaux via le processus d'adhésion à l'UE", Revue L'espace politique, 2007-2, consulté le 19 décembre 2011

Elbasani, Arolda, "The Stabilisation and Association Process in the Balkans: Overloaded Agenda and Weak Incentives", European University Institute, EUI Working Papers, SPS 2008/03

Majza, Béatrice, "Un pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est: vers l'«européanisation» des Balkans?", AFRI, Vol. 1, 2000 (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001156.pdf>)

Rava, Nenad, "Country report: Serbia", European University Institute. Robert Schuman Center for Advanced Studies, Juin 2010

Szewczyk, Bart M.J., "The EU in Bosnia and Herzegovina: powers, decisions and legitimacy", Occasional paper, European Union Institute for Security Studies, mars 2010, n°83

Vukadinovic, Nebojsa, "Où va la Serbie ?", CERI, avril 2011

Rapports de conférences:

"Round Table: Kosovo, Serbia and the EU: Discussing the Challenges and Perspectives of a Conflict Region", Université de Fribourg (Suisse), 26 avril 2012 (<http://www2.unifr.ch/memento/detail.php?id=11865.0>)

"Les perspectives de stabilisation et d'intégration des Balkans occidentaux", Bourgogne Balkans Express, Sciences Po, 21 avril 2009, Dijon

Travaux d'étudiants:

Anastasakis, Othon, Bojicic-Dzelilovic Vesna, "Balkan regional cooperation and European integration", The London School of Economics and Political Science, juillet 2002

Kodric, Mojca, working paper, « The EU strategy for the Danube region: what potential contribution to regional stability and co-operation? », Collège d'Europe, avril 2011

Enseignements utilisés:

Droit comparé des Etats européens : Alexis Vahlas et Andréas-Christos Hatzidiakos

Histoire de la sécurité européenne : Jean-Christophe Romer

Relations internationales et transferts culturels : Denis Rolland

Convention européenne des droits de l'Homme : Florence Benoit-Rohmer

Science politique de l'Europe : Willy Beauvallet et Magdalena Hadjiisky

La diplomatie : Awalou Ouédraogo

Table des illustrations :

Tableaux

TABLEAU 1 : ORIGINE DU FINANCEMENT DE LA RECONCILIATION.....	48
TABLEAU 2 : DATES D'ADHESION DES BALKANS OCCIDENTAUX AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	77

Cartes

CARTE 1 : LES BALKANS OCCIDENTAUX EN 2012.....	10
CARTE 2 : BOSNIE-HERZEGOVINE.....	57
CARTE 3 : KOSOVO.....	66
CARTE 4 : LITIGE TERRITORIAL ENTRE LA CROATIE ET LA SLOVENIE SUR LA BAIE DE PIRAN.....	104
CARTE 5 : LA BOSNIE-HERZEGOVINE EN FONCTION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE A L'UN DES « PEUPLES CONSTITUANTS » DU PAYS.....	145
CARTE 6 : L'EX-YOUGOSLAVIE.....	150

Photographies

PHOTOGRAPHIE 1 : BORIS TADIC ET IVO JOSIPOVIC REUNIS A VUKOVAR (CROATIE).....	25
PHOTOGRAPHIE 2 : CORPS NON IDENTIFIES DES VICTIMES DU MASSACRE DE SREBRENICA.....	27
PHOTOGRAPHIE 3 : LA RECHERCHE ACTIVE DES CRIMINELS DE GUERRE PAR LE TPIY.....	30
PHOTOGRAPHIE 4 : CONFERENCE DE L'INITIATIVE IGMAN A BELGRADE EN 2011.....	38
PHOTOGRAPHIE 5 : NATASA KANDIC.....	44
PHOTOGRAPHIE 6 : VALENTIN INZKO, HAUT-REPRESENTANT DEPUIS LE 26 MARS 2009.....	60
PHOTOGRAPHIE 7 : LA COURSE DES BALKANS OCCIDENTAUX VERS L'INTEGRATION EUROPEENNE.....	100
PHOTOGRAPHIE 8 : BORIS TADIC ET JOSE MANUEL BARROSO.....	105
PHOTOGRAPHIE 9 : ACCORD ENTRE PRISTINA ET BELGRADE A BRUXELLES...	106
PHOTOGRAPHIE 10 : STAFETA EN 2011 AVEC LES YOUNOSTALGIQUES.....	124

Logos

LOGO 1: INITIATIVE IGMAN.....	36
LOGO 2: INITIATIVE DE LA JEUNESSE POUR LES DROITS DE L'HOMME.....	39
LOGO 3: RECOM.....	43
LOGO 4: CONSEIL DE COOPERATION REGIONALE.....	111

Table des matières

<i>Sommaire</i>	2
<i>Remerciements</i>	3
<i>Liste des sigles</i>	5
<i>Introduction</i>	8
<i>Première partie :</i>	
<i>Les modalités de réconciliation dans les Balkans occidentaux</i>	17
Chapitre 1 : Typologie des formes de réconciliation	18
Section 1 : La réconciliation politique : reprise du dialogue entre les chefs d'Etat et de gouvernement.....	18
§1. L'arrivée d'une nouvelle classe politique pour donner une impulsion à la réconciliation.....	18
A. La Croatie après-Tudjman.....	19
B. La figure de Boris Tadić dans la Serbie après-Milošević.....	20
C. L'espoir suscité par l'Union européenne.....	21
D. Proclamer n'est pas réconcilier.....	22
§2. Reconnaître les crimes : entre rencontres "historiques" et symbolique du pardon.....	24
A. La demande de pardon.....	24
B. Les cérémonies officielles d'excuses nationales.....	25
C. Le soutien de l'Union européenne.....	26
D. Condamner Srebrenica : intérêt et limites de la résolution du Parlement de Serbie.....	26
Section 2 : La réconciliation juridictionnelle : se réconcilier par la justice ?.....	28
§1. Le TPIY, "cheval de Troie" de la communauté internationale dans les Balkans occidentaux ?.....	29
A. Le TPIY : création onusienne et outil de l'UE pour accélérer la réconciliation et rendre la justice.....	29
B. La justice anti-réconciliatoire : un réquisitoire contre les Serbes, chronique d'une justice internationale partielle.....	31
C. Regard sur le futur : conséquences et effet de "spill-over" de la fermeture annoncée du TPIY en 2014.....	32
§2. La justice dans les Balkans occidentaux : à la recherche du temps perdu....	34
Section 3 : Les initiatives sociétales : la réconciliation par les citoyens.....	35
§1. L'Initiative Igman : aux prémises de la société civile.....	36

A. Genèse de l'Initiative Igman : l'opposition au nationalisme.....	36
B. Les conférences Igman.....	37
§2. L'Initiative de la jeunesse pour les droits de l'Homme : une action de la jeunesse, par la jeunesse, pour la jeunesse.....	38
A. Le "réseautage" pour la réconciliation.....	39
B. La réconciliation et la "tapisserie de Pénélope" : tisser au XXIème siècle ce qui a été défait dans les années 1990.....	41
§3. L'Initiative RECOM : le projet le plus ambitieux de la région.....	42
A. Les années 1990 : multiplication des Commissions "Vérité et Réconciliation" dans le monde, mais pas dans les Balkans.....	42
B. L'Initiative RECOM : documenter le passé, chercher la vérité, et se réconcilier.....	43
1. Le Centre pour le droit humanitaire.....	44
2. Le Centre de recherche et de documentation.....	45
3. Documenta	46
§4. Les initiatives sociétales de réconciliation : apports et limites.....	46
A. La réconciliation financée de l'extérieur et soutenue de l'intérieur.....	46
1. La lettre de soutien à l'Initiative RECOM.....	46
2. Le financement de la réconciliation.....	47
B. Le bilan des initiatives sociétales de réconciliation.....	52
1. Le réveil de la société civile dans les Balkans.....	52
2. Les limites des initiatives sociétales.....	52
Chapitre 2 : L'action de la communauté internationale : la paix et la stabilité comme impératifs et les conditions d'adhésion peu intégratrices aux organisations internationales.....	56
Section 1 : L'ingérence internationale dans les Balkans occidentaux : la recherche de la paix et de la stabilité avant tout.....	56
§1. Une action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine pendant la guerre et après les accords de Dayton.....	57
A. Les opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine : la recherche de la paix et de la stabilité.....	57
1. La FORPRONU : intervention pendant la crise yougoslave.....	58
2. L'après-Dayton assurée par l'IFOR et la SFOR.....	58
3. L'implication croissante de l'UE : l'opération de l'EUFOR <i>Althea</i>	59
B. Le Bureau du Haut-représentant, symbole de l'ingérence internationale en Bosnie-Herzégovine.....	60

1. Le Haut-représentant, la <i>summa potesta</i> en Bosnie-Herzégovine : une présence politique de la communauté internationale légitimée par la réconciliation.....	60
2. Un mandat ambitieux du Haut-représentant : échec politique des accords de Dayton.....	61
3. Le cas du district de Brčko : un modèle à suivre.....	64
§2. L'action de la communauté internationale déployée au Kosovo.....	66
A. L'action de la KFOR au Kosovo : la dimension sécuritaire pour la paix et la stabilité.....	66
1. Sécuriser le Kosovo : application de la théorie maslowienne.....	67
2. Former les professionnels de la sécurité au Kosovo pour l'égalité de traitement entre les communautés.....	69
3. L'OTAN, impuissante face aux obstacles.....	70
B. Le mandat ambitieux de la MINUK : administrer le Kosovo.....	72
1. La supervision de l'administration civile et le <i>state-building</i> : le rôle de la MINUK.....	72
2. Le Kosovo comme "protectorat international" : la réconciliation imposée ?.....	73
3. Le transfert des compétences de la MINUK vers l'EULEX.....	75
Section 2 : Les processus d'adhésion des Etats aux différentes organisations internationales : des conditions peu exigeantes.....	76
§1. Les organisations internationales "universelles" et régionales aux conditions d'adhésion simples.....	77
A. Les Nations Unies : processus d'adhésion et importance du Conseil de sécurité.....	78
1. Obtenir le statut de membre : un casse-tête après la disparition de la Yougoslavie.....	78
2. Des conditions d'adhésion peu regardantes aux Nations Unies pour consacrer les Etats issus de la Yougoslavie.....	80
3. Le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la stabilité dans le monde.....	81
B. L'OSCE : le consensus au cœur du fonctionnement interne.....	82
1. L'action de l'OSCE dans les Balkans occidentaux : démocratisation, droits de l'Homme, renforcement des institutions et développement des médias.....	82
2. Adhérer à l'OSCE : respect des principes d'Helsinki et méthode de travail par consensus.....	83
§2. Les organisations antichambres de l'Union européenne : le caractère intégrateur de l'adhésion.....	84

A. Le Conseil de l'Europe, l'antichambre politique et juridique.....	84
1. Adhérer au Conseil de l'Europe : l'existence de conditions politiques et la convergence institutionnelle.....	84
2. La jurisprudence de la Cour de Strasbourg: vers l'intégration juridique des Balkans occidentaux en matière de droits de l'Homme.....	86
3. Les difficultés à contraindre les Etats pour modifier leur législation : un obstacle à la réconciliation.....	88
B. L'OTAN : l'antichambre militaire de l'Union européenne.....	89
1. La participation des Balkans occidentaux à l'OTAN.....	89
2. L'OTAN, organisation "antichambre" de l'Union européenne.....	91

Section 3 : La montée en puissance de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : un cas d'action internationale <i>sui generis</i>	92
---	----

§1. La progressive prééminence de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : transfert des anciennes missions et création d'une puissance civile de l'Union européenne.....	92
A. L'apparition de la puissance civile de l'Union européenne : de Maastricht à Lisbonne.....	93
B. Le transfert des missions à l'Union européenne.....	94

§2. L'Union européenne, une organisation internationale de nouvelle génération avec une intégration positive.....	94
---	----

Seconde partie :

<i>L'Union européenne et la réconciliation dans les Balkans occidentaux : un acteur clé de l'intégration positive au service de la résolution des obstacles politiques.....</i>	98
--	-----------

Chapitre 1: L'Union européenne: la lueur d'espoir dans les Balkans occidentaux pour la réconciliation.....	98
---	-----------

Section 1. L'UE, institution d'intégration : une réconciliation encouragée.....	98
---	----

§1. S'intégrer pour mieux se réconcilier : l'UE comme lueur d'espoir.....	98
A. Les fondements de l'attrait pour l'Union européenne.....	98
B. L'intégration maximale dans l'UE : la réconciliation par l'europanisation.....	101
§2. Le suivi permanent des avancées des Etats candidats : pression et recommandation de l'Union européenne.....	103
A. Résoudre les litiges : l'intervention de l'Union européenne.....	103

B. Recommander aux Etats candidats : les rapports de suivi de la Commission européenne.....	107
Section 2. Le soutien au régionalisme coopératif : l'Union européenne comme "puissance douce"	108
§1. Encourager la coordination et la coopération régionale : le soutien de l'UE.....	109
A. Le Pacte de stabilité : un projet de l'UE pour l'Europe du Sud-Est.....	109
B. Le Conseil de coopération régionale.....	111
1. Le développement économique et social.....	112
2. Les infrastructures et l'acheminement de l'énergie.....	113
3. La justice et les affaires intérieures.....	113
4. La coopération en matière de sécurité.....	114
5. Le capital humain en construction.....	115
6. La coopération parlementaire.....	116
§2. De l'intérêt du régionalisme dans les Balkans occidentaux.....	117
A. L'application de la théorie fonctionnaliste de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux.....	117
B. Le principe du "komsiluk" : entre tradition balkanique et modernité européenne du régionalisme.....	117
Section 3. Les visions alternatives et critiques de l'action de l'Union européenne pour la réconciliation.....	118
§1. "Yougosphère" et "Yougonostalgie"	119
A. La "Yougosphère", <i>degré zéro</i> de la Yougonostalgie : la réconciliation par la réalité du terrain.....	119
B. La vision maximaliste des Yougonostalgiques : vers le remariage politique des Slaves du sud ?.....	123
§2. Euroscepticisme et critique de l'Union européenne.....	126
A. L'euroscepticisme.....	126
1. L'euroscepticisme : l'UE perçue comme une contrainte et une perte de souveraineté nationale.....	127
2. Le décalage entre une opinion publique partiellement eurosceptique et des élites politiques pro-européennes.....	127
3. L'euroscepticisme par rejet du modèle économique européen.....	128
B. Critique de l'action de l'Union européenne.....	129
1. La "carotte agitée sous le nez des peuples des Balkans".....	129
2. L'intervention de l'Union européenne : quelle légitimité ?.....	130

3. Impuissance de l'Union européenne.....	132
Chapitre 2 : Les obstacles politiques à la réconciliation et les perspectives d'avenir.....	133
Section 1. Les obstacles à la réconciliation.....	133
§1. Le sport, chronique d'une réconciliation lacunaire.....	133
A. Le football aux racines du conflit.....	133
B. Persistance des tensions : le cas de l'Euro 2012 de handball.....	134
C. Le regain ponctuel des tensions dans le football : un échec patent de la réconciliation.....	135
§2. L'impossible conciliation sans résolution politique : le règlement imparfait de la paix.....	136
A. Une résolution nécessaire des griefs pour concilier les points de vue : illustration de la réconciliation franco-allemande.....	136
B. La subsistance de problèmes politiques annihile les efforts fournis en faveur de la réconciliation des peuples.....	138
1. Etre reconnu et être représenté : une nécessité préalable au dialogue avec les partenaires.....	138
2. La nécessaire révision des accords de paix.....	140
Section 2. Les perspectives d'avenir.....	143
§1. Pistes pour une refonte politique.....	143
A. Renforcer l'Etat central de Bosnie-Herzégovine.....	144
1. Réviser l'organisation institutionnelle.....	144
2. Renforcer les pouvoirs de l'Etat central pour créer une conscience nationale bosnienne.....	146
B. Encourager le multiculturalisme et la coopération régionale et transfrontalière.....	147
1. Transformer les conflits interethniques en solidarités interethniques : un défi pour demain.....	147
2. Pacifier les frontières et intensifier les échanges.....	148
C. La Serbie : renforcer le pouvoir central ou créer un Etat plus décentralisé ?.....	149
§2. L'espoir dans les Balkans occidentaux vient du temps et des nouvelles générations.....	152
Section 3. La réconciliation dans les Balkans occidentaux : endogène ou imposée ?.....	153
§1. Imposer les modalités de la réconciliation : le concept de puissance.....	153
A. Intervenir pour endiguer la guerre et l'instabilité.....	153

1. Le concept de puissance et la dimension cognitive de la réconciliation.....	154
2. La réconciliation comme prévention de conflits futurs et création de sociétés "ouvertes".....	155
B. Imposer n'est pas réconcilier durablement.....	156
1. La théorie de la "path dependency".....	157
2. L'introduction de valeurs étrangères dans les Balkans : un "néo-colonialisme" ?.....	157
§2. Endogénéiser la réconciliation : le nécessaire engagement des populations locales pour un avenir prometteur.....	159
A. La prise en main de la réconciliation par les populations locales après la mise en marche du processus	159
1. Une réconciliation endogène ?.....	159
2. Une réconciliation par les acteurs des Balkans occidentaux : internalisation de la logique et théorie de Tönnies.....	160
B. L'échec de la réconciliation endogène.....	162
1. Une faible influence des initiatives locales : la dispersion et la multiplicité en cause.....	162
2. Une marge de manœuvre limitée vis-à-vis des contributeurs internationaux.....	163
Conclusion	164
Annexe I : Résolution du Parlement serbe sur Srebrenica.....	166
Annexe II : Financement de RECOM (2008-2011).....	168
Annexe III : Résolution sur le Kosovo (GIMUN 2012).....	169
Annexe IV : Correspondance avec M. László Varga.....	173
Annexe V : Correspondance avec M. Konstantin Arsenović.....	175
Annexe VI : Correspondance avec Mme Louise Lambrichs.....	179
Index des documents	183
Sources	184
Bibliographie	187
Table des illustrations	192
Table des matières.....	193
Résumé/Abstract.....	200

La réconciliation dans les Balkans occidentaux et la perspective d'intégration européenne

Vingt ans après les guerres de l'ex-Yougoslavie, où en est la réconciliation ? En 2012, on parle de Balkans occidentaux, et plus de Yougoslavie. Les initiatives de réconciliation se multiplient, au niveau sociétal, juridictionnel et politique, mais elles sont insuffisantes. La communauté internationale, fidèle à son habitude, intervient massivement dans la région, mais avec quels résultats ? Face à un phénomène toujours irrésolu, l'intégration à l'Union européenne semble être la voie idéale pour se réconcilier. Mais des problèmes politiques sont pendants, et la réconciliation s'éloigne.

Mots clés : Balkans occidentaux, réconciliation, action de la communauté internationale, intégration, coopération régionale, Union européenne, Conseil de Coopération Régionale

Reconciliation in the Western Balkans and the Perspective of the European Integration

Twenty years after the wars in the former Yugoslavia, how far advanced is the reconciliation? We no longer talk of Yugoslavia, but of Western Balkans. Many initiatives aiming toward reconciliation have emerged, whether from the society itself, justice or politics, but they remain wanting. The international community, as always, has got deeply involved in the region, but for which results? Confronted to a still unsolved situation, joining the European Union seems to be the ideal solution to achieve reconciliation. However political difficulties are yet unsettled, and the reconciliation slips away.

Keywords: Western Balkans, reconciliation, action of the international community, integration, regional cooperation, European Union, Council of Regional Cooperation